

Ma région 2050 L'avenir se construit aujourd'hui

■ Session du 18 juin 2019

■ Contribution présentée par M. Antoine CHARLOT, rapporteur général Plan Schémas Territoires

Entendues les interventions de M. Xavier Guillauma (CFDT), Mme Annie Hupé (FDSEA), Mme Regine Bruny (FNE), Mme Anne-francoise Halouze (U2P), Mme Sophie Descarpentries (GRAINE), Mme Diane Oble (CGT), Mme Valerie Berezaie (MEDEF), M. Daniel Juret (CGT-FO), Mme Marie-Jeanne Bazin (CCIR), M. Dominique Lebreton (Confédération Paysanne), Mme Florence Lacaze (CRAJEP), M. Alain Durand (Personnalité qualifiée), Mme Laurence Bessonneau (Chambre des métiers), Mme Eléonore Bleuzen (FAGE), M. Geoges Plessis (FRSEA).

Entendues les interventions M. Maurice Perrion, Président de la Commission "Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement" et M. Laurent Geraud, Vice-Président délégué "Environnement, transition énergétique, croissance verte et logement".

94 votants. Adopté par : 84 pour, 10 contre, 0 abstention.

Introduction	4
1. Partie 1 : « Ma région 2050 », une nouvelle ambition pour le territoire	6
L'investigation des futurs désirables	6
Proposition 1.1 : Affirmer l'ambition d'un futur ouvert, où tout est (encore) possible.....	7
Proposition 1.2 : S'appuyer davantage sur les signaux faibles.....	7
Proposition 1.3 : Inscrire la prospective comme un exercice continu	8
Proposition 1.4 : Favoriser l'expression de tous.....	12
La mise en récit du territoire	14
Proposition 1.5 : Proposer une construction narrative des scénarios	14
Proposition 1.6 : S'appuyer sur les artistes pour ressentir le futur	14
2. Partie 2 : Des défis d'aujourd'hui... et de demain	16
Une région plus durable, qui s'inscrit dans un environnement préservé	16
Proposition 2.1 : Faire de la performance énergétique des bâtiments une priorité régionale.....	17
Proposition 2.2 : Recourir massivement aux énergies renouvelables et de récupération	18
Proposition 2.3 : Préserver et partager la ressource en eau	18
Proposition 2.4 : Promouvoir les alternatives à la voiture et soutenir les motorisations alternatives	21
Proposition 2.5 : Prévenir et réduire les quantités de déchets.....	21
Proposition 2.6 : Lutter contre l'étalement urbain et préserver la biodiversité.....	22
Proposition 2.7 : S'adapter dès maintenant aux évolutions climatiques	22
Une région plus inclusive, faites de progrès sociaux	24
Proposition 2.8 : Garantir la formation de tous, tout au long de la vie	24
Proposition 2.9 : Agir sur l'habitat indigne et garantir la mixité sociale des logements.....	25
Proposition 2.10 : Garantir l'accès aux soins pour tous.....	25
Proposition 2.11 : Favoriser l'égalité Femmes/Hommes dans l'aménagement des espaces publics.....	26
Proposition 2.12 : Promouvoir l'offre culturelle, comme un vecteur de lien social.....	26
Proposition 2.13 : S'appuyer sur l'éducation pour permettre à chacun d'appréhender le futur	27
Une région plus attractive qui donne envie d'investir	27
Proposition 2.14 : Développer l'économie de proximité.....	27
Proposition 2.15 : Préparer l'avenir de l'industrie	28
Proposition 2.16 : Promouvoir une agriculture et une alimentation de qualité.....	29
Proposition 2.17 : Impulser le développement d'une économie maritime innovante et plurielle.....	29
Proposition 2.18 : Accompagner la silver économie.....	30
Proposition 2.19 : Consolider le secteur de l'économie sociale et solidaire	31
Proposition 2.20 : Développer la responsabilité sociale et sociétale des organisations.....	32

Proposition 2.21 : Accompagner les usages du numérique et l'intelligence artificielle.....	32
Une région plus ouverte, qui s'inscrit dans une géographie locale, européenne et mondiale.	33
Proposition 2.22 : Renforcer la collaboration entre les territoires	33
Proposition 2.23 : Renforcer les coopérations interrégionales	33
Proposition 2.24 : Améliorer l'interconnexion du territoire	34
3. Partie 3 : L'émergence d'un nouveau « pacte territorial ».....	35
La participation des usagers.....	36
Proposition 3.1 : S'inspirer des méthodes du design thinking	36
Proposition 3.2 : Créer les conditions d'un dialogue pérenne	38
Proposition 3.3 : S'appuyer sur les Civic tech.....	40
Proposition 3.4 : Mettre en place un budget participatif.....	40
Proposition 3.5 : Proposer un dialogue structuré avec les jeunes	41
Une société civile organisée	42
Proposition 3.6 : Renouveler le contrat territorial entre la Région et ses partenaires locaux.....	42
Proposition 3.7 : Accompagner la structuration des Conseils de développement	42
4. Conclusion	44
5. Annexes	46
5.1. Les fiches validées par les Commissions	46
5.2. Le bilan des contrats de territoires.....	46
5.3. L'avis sur l'eau	46
5.4. Le benchmarking CESER.....	46

Introduction

Si la région des Pays de la Loire est aujourd'hui reconnue pour son attractivité et sa qualité de vie, elle n'en reste pas moins soumise à de nouveaux défis qu'il convient d'anticiper. Avec ses 800 000 habitants supplémentaires d'ici à 2050¹, l'importance des enjeux climatiques et énergétiques, l'allongement de la durée de la vie ou encore le développement de l'intelligence artificielle...il est important que chacun puisse apporter ses idées et proposer des pistes pour préparer l'avenir. C'est l'ambition du projet « Ma région en 2050 », une démarche prospective proposée par le Conseil Régional et auquel notre assemblée a souhaité contribuer.

Pour le CESER, cette démarche poursuit trois objectifs :

- **Anticiper les mutations, pour ne pas les subir** et permettre à l'action publique de mieux comprendre les évolutions de la société.
- **Mobiliser les acteurs du territoire**, pour construire une vision positive de l'avenir et imaginer les futurs souhaitables.
- **Prioriser les actions et les investissements**, pour délibérer collectivement sur les arbitrages à effectuer et les options à retenir. Car la prospective n'a de sens que si elle parvient à être en prise directe avec l'action.

Cet avis s'inscrit dans le cadre d'une saisine envoyée par la Présidente de Région, Christelle Morançais, et qui invite le CESER à réaliser :

- Une synthèse de l'ensemble des travaux produits par le CESER à dimension prospective
- Un recensement des démarches réalisées par les Régions au niveau national
- Une proposition de méthodes innovantes d'intelligence collective

Pour y parvenir, le CESER s'est appuyé sur les études et avis publiés depuis 2015. La synthèse de ces travaux est disponible en annexe. Elle comporte 70 propositions d'actions qui visent à agir sur le territoire dès aujourd'hui, pour préparer l'avenir des Pays de la Loire. Vous trouverez dans ce rapport les contributions les plus structurantes. Le CESER s'est également appuyé sur les 29 propositions faites dans le cadre du Grand débat.

Afin de compléter ces propositions, le CESER réalise actuellement une étude intitulée « Vivre en Pays de la Loire en 2050, quelles politiques publiques régionales pour améliorer la vie des ligériennes et ligériens dans un contexte de mutations ? », qui sera publié au 1er trimestre 2020.

Pour préparer cette contribution qui vise également à apporter un éclairage et des pistes de réflexion en vue de la préparation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable du Territoire (SRADDET), le CESER a fait le choix de préparer 2 contributions annexées au présent rapport sur l'eau et les territoires, 2 sujets majeurs en Pays de la Loire.

En effet, alors que seuls 9% des cours d'eau sont de qualité dans notre Région et que la question de l'équilibre des territoires reste prégnante comme l'avait révélé le CESER dans un rapport dès 2017 et comme l'a illustré la crise des gilets jaunes, Il nous a semblé utile de faire un focus sur ces

¹ Si les tendances démographiques récentes se poursuivaient (méthodologie), 4,6 millions de personnes résideraient dans les Pays de la Loire à l'horizon 2050, soit 800 000 personnes de plus qu'en 2013 (Insee, 2018)

deux sujets.

A la fois en allant au fond des questions de gouvernance et en allant sur le terrain dans les territoires pour mieux analyser l'adéquation entre les besoins exprimés et la mise en place des politiques publiques, ces deux contributions complémentaires permettent d'illustrer la complexité de sujets dont les enjeux pour l'avenir de notre région sont majeurs à court terme et à 2050.

1. Partie 1 : « Ma région 2050 », une nouvelle ambition pour le territoire

La région des Pays de la Loire ne sera plus en 2050 ce qu'elle est aujourd'hui. Portée par l'augmentation naturelle de sa population, et consciente des « révolutions » écologiques, démocratiques et numériques, elle aura nécessairement changé de costume. Pour le CESER, elle ne devra pas moins en rester un espace partagé, de cohésion sociale, qui devra répondre en premier lieu aux besoins fondamentaux de ses habitants : disposer d'un logement, d'un emploi, offrir de bonnes conditions d'éducation aux enfants, proposer un cadre de vie agréable et de qualité pour tous.

Mais quelle forme va prendre la région ? Comment vivra-t-on ensemble demain ? Comment s'y déplacera-t-on ? Quels seront les moteurs de l'économie ligérienne ? Dans quelle mesure le numérique modifiera-t-il les comportements, les usages, qui nous semblent aujourd'hui si naturels ? Dans un univers en mutation accélérée, il est plus que jamais nécessaire de penser la région de demain, de fixer un cap, pour ne pas être ballottés au gré des mouvements, parfois erratiques, d'un monde qui se cherche.

Pour le CESER, cette démarche prospective doit dresser les grandes lignes d'un projet ambitieux, porteur de sens et basée sur des valeurs fortes. Il s'agit de penser une région à taille humaine, active et fonctionnelle, qui soit économe en espace et en énergie, qui optimise ses ressources, sans pour autant altérer cette alchimie singulière qui rend le territoire si plaisant à vivre.

La démarche du Conseil régional a pour objectif la construction de scénarios dessinant les futurs possibles, ainsi que les cheminements qui y conduisent en mettant en évidence les tendances lourdes de notre territoire (environnement, aménagement...). Cette méthodologie représente l'avantage de donner une vision, en simulant des situations de vie qui se veulent réelles et réalistes. Elle cadre efficacement le travail, étape par étape et permet de se projeter dans l'avenir. Toutefois, si le CESER reconnaît l'intérêt de la méthode, il souhaite porter à l'attention de la Région quelques principes fondamentaux.

L'investigation des futurs désirables

Face à l'incertitude de notre société, il n'y a pas un seul avenir à prédire mais plusieurs futurs à préparer. Si la prospective doit nous permettre d'identifier les risques potentiels et d'anticiper les besoins de la population, elle nous invite surtout à définir des scénarios désirables – Quelle avenir voulons en 2050 ? - qui donneront lieu à de véritables histoires. Dès lors, il ne faut pas chercher dans le passé l'explication de l'avenir, mais bien percevoir l'avenir comme la raison d'être du présent, quitte à définir des scénarios en rupture totale avec les choix passés.

Proposition 1.1 : Affirmer l'ambition d'un futur ouvert, où tout est (encore) possible

Pour le CESER, « l'avenir de la région n'est pas écrit »². Il est au contraire largement indéterminé et ouvert à plusieurs futurs possibles. Cela suppose de changer notre regard sur les événements et de se libérer des tabous et des contraintes mentales qui nous empêchent de penser à contre-courant, d'imaginer, de rêver et d'être original. En procédant ainsi, on arrive à trouver des solutions inédites, dont certaines peuvent apparaître irréalistes ou absurdes mais qui enrichissent la réflexion et ouvrent le champ des possibles.

Aujourd'hui, celles et ceux qui viennent avec des idées différentes sont souvent moqués et leurs propositions rejetées : « L'idée n'est pas bonne », « ça ne saurait être comme ça », « ça ne marchera jamais », « ce n'est pas comme ça qu'on a l'habitude de procéder » ...

Il est donc nécessaire d'**éviter le risque qui consiste à ne considérer que les évidences, ces « signaux forts » qui ne s'appuieraient que sur des projections mesurables**. En optant pour la prospective, la Région doit admettre qu'il est vain de rechercher, à tout prix, une précision fictive à laquelle s'est accrochée la prévision pendant longtemps. Pour le CESER, **si la prospective du savoir est nécessaire, elle doit donc nécessairement s'accompagner d'une prospective du vouloir**.

Proposition 1.2 : S'appuyer davantage sur les signaux faibles

Pour préparer le futur, le CESER préconise à la Région des Pays de la Loire de détecter et d'analyser les signaux faibles, considérés habituellement comme des faits anodins. En s'inspirant des outils de l'intelligence artificielle, l'objectif est d'identifier ces micro-changements et de les prendre en compte comme autant de « symptômes » illustratifs d'une transformation profonde de la société, dans notre manière de penser, de vivre, de consommer ou de travailler. « *Le monde nouveau est en train d'émerger à l'échelle du micro* », écrivait le philosophe Patrick Viveret³ en 2012.

Pour le CESER, ce travail vise à mettre en lumière ces « graines de changements », ces micros innovations qui germent un peu partout en Pays de la Loire autour des coopératives d'habitat, de l'habitat intergénérationnel, des bureaux nomades, du partage des véhicules ou encore de l'autoconsommation énergétique. Et notamment parmi les jeunes, les minorités et les start-ups qui réinventent sans cesse un mode d'organisation en dehors des standards habituels. On y observera nécessairement des « signaux » positifs dans les changements à entreprendre mais également des « signaux » négatifs qu'il faudra réussir à contenir.

² Cette formulation est inspirée du livre publiée par l'ancien généticien des populations Albert Jacquard, et le généticien, membre du Comité consultatif national d'éthique français, Axel Kahn. Elle signifie dans le texte que la prospective ne doit pas se limiter aux connaissances actuelles (sans quoi il s'agirait d'un exercice de projection et non de prospective)

³ Dans la conclusion de ouvrage « *Un Million de Révolutions tranquilles* »

Proposition 1.3 : Inscrire la prospective comme un exercice continu

Si la méthode des scénarios appréhende la prospective comme une occasion unique de mettre en cohérence la représentation des acteurs de la région, elle ne permet certainement pas de restituer la complexité du monde dans lequel nous vivons. Pour le CESER, elle répond même à des logiques qui, poussées à l'extrême, peuvent nuire à la créativité. Certains experts reprochent d'ailleurs à cette méthode de chercher davantage à empiler les évidences et les consensus, pour valider des concepts déjà existants, qu'à revoir nos représentations.

En outre, plus on s'éloigne dans le temps, plus le nombre de possibilités explose et plus les scénarios perdent de leur valeur. Et cette explosion survient très vite, c'est le principe même de l'incertitude. On est donc amené à devoir inclure dans les scénarios des futurs très difficiles à imaginer, et donc à faire des choix arbitraires pour ne pas multiplier les options.

Sans y apporter de méthodes nouvelles, **le CESER préconise à la Région d'inscrire la prospective régionale comme un exercice continu, fondé sur une succession d'ajustements et de corrections au fil du temps.** L'objectif est d'assurer une veille régulière sur les évolutions du territoire, et d'inscrire la prospective dans les missions de l'ORES (Observatoire régional économique et social), qui – à ce jour – ne produit que des analyses conjoncturelles et des études statistiques.

Le CESER devra participer, aux côtés des autres acteurs (chambres consulaires, chercheurs...), à cet effort de prospective, en produisant régulièrement des analyses avancées sur ce qui peut advenir et sur ce qui peut être fait au regard des situations nouvelles rencontrées sur le territoire.

Un collège régional de la prospective en Wallonie

La Région wallonne a créé en novembre 2004 un collège de la prospective qui se veut à la fois un cercle de débats et un lieu d'apprentissage collectif. Constitué de personnalités wallonnes et européennes issus à la fois de la sphère publique et de la société civile, ce Collège s'est donné pour mission d'identifier et de provoquer une ou plusieurs ruptures, afin d'inscrire aussi rapidement que possible la Wallonie dans un modèle de développement durable, attractif et conforme aux besoins de la population. Il s'agit pour ses membres d'être des acteurs « clairvoyants et enthousiastes » d'une rupture visant à réinterroger le modèle de société.

Le collège s'est illustré récemment par la création d'un Pacte sociétal, considérant que les réponses apportées aux mutations de la société ne seront que collectives.

Pour en savoir plus : <http://www.college-prospective-wallonie.org>

La prospective au sein du CESER Auvergne-Rhône Alpes

Le CESER Auvergne/ Rhône Alpes a inscrit la méthodologie basée sur des scénarios exploratoires et prospectifs comme un exercice continu dans l'élaboration de ces travaux. Ainsi, plusieurs travaux du CESER ont utilisé cette méthode notamment le projet la montagne, l'industrie du futur et les villes moyennes à l'horizon 2050. Il élabore plusieurs scénarios territoriaux, globaux et contrastés. La méthode utilisée par le Ceser s'appuie sur la méthode des scénarios développée par le groupe futuribles et utilisée pour «2025 : visions pour Rhône-Alpes ».

La mise en œuvre de cette méthode se déroule en 5 phases :

- La première phase consiste à identifier des variables-clefs pour Rhône-Alpes, des variables de contexte, externes à la région mais qui s'imposent à Rhône-Alpes et des variables internes, dont le caractère est propre à Rhône-Alpes.
- La deuxième phase se traduit par la rédaction et la validation, pour chacune de ces variables, d'une fiche dite « fiche variable » comprenant :
 - la définition de la variable
 - les indicateurs d'évolution de cette variable
 - la rétrospective d'évolution de la variable depuis 20 ans
 - 3 à 5 hypothèses d'évolution de la variable à l'horizon 2040.
- La troisième phase permet le regroupement des variables en sept composantes et la construction de 3 à 5 micro-scénarios par composante, construits à partir de la combinaison d'hypothèses.
 - Les composantes sont les suivantes :
 - Contexte international
 - Organisation du territoire
 - Cadre de vie
 - Hommes- Activités
- La quatrième phase, c'est la construction à partir de la combinaison des micro-scénarios élaborés précédemment, de quatre scénarios globaux du territoire régional et de quatre scénarios de contexte.
- La cinquième phase permet d'identifier les enjeux et les leviers des scénarios ainsi que les principaux enseignements. Elle consiste également à mesurer le lien, le degré de fragilité et le degré de résistance des scénarios de territoire retenus aux scénarios de contexte.

Dans le même esprit, de nombreux CESER intègre aujourd'hui une dimension prospective. Pour préparer cet avis, le CESER des Pays de la Loire a réalisé un benchmark des travaux prospective réalisés par les autres CESER de France.

[Lire le document](#)

Par ailleurs, la prospective ne doit pas se limiter à un exercice intellectuel. Elle doit être utile pour préparer le changement et idéalement le provoquer. S'il reste communément admis qu'à la réflexion prospective succède l'action, l'expérience montre que les démarches produisent de la connaissance mais peu de changements opérationnels. Dès lors, il apparaît nécessaire de réserver un moment pour tirer les conséquences de la réflexion prospective sur l'action. A cet égard, le CESER aurait attendu une évaluation des actions provoquées par la démarche « Pays de la Loire 2040 », ainsi qu'une meilleure articulation entre « Ma région en 2050 » et les autres démarches prospectives engagées à l'échelle du territoire (Vendée 2040, Défi Maritime & Littoral en Loire Atlantique, ...).

« Inventons la route de demain » - la prospective opérationnelle du Département de Loire-Atlantique

En 2018, le Département de Loire-Atlantique a mené une démarche prospective sur « la route de demain », traduite dans un plan d'actions qui sera voté par les élus le 17 novembre 2019. 11 domaines d'actions ont été identifiés, à l'horizon 2030 :

1. Renforcer la sécurité routière durablement

Priorité de la politique départementale de mobilité, la sécurité routière doit aussi être l'affaire de toutes et tous. Le Département entend ainsi multiplier et renouveler les actions de sensibilisation auprès du grand public, notamment via des collaborations avec ses partenaires institutionnels ou associatifs (exemple : 36 000 personnes/an sont sensibilisées à la sécurité routière).

2. Disposer d'un réseau routier performant au bénéfice de l'attractivité du territoire

Le réseau routier départemental est au cœur de la mobilité sur le territoire. Pour accompagner l'attractivité résidentielle, économique et touristique du Département, il doit être pensé en complémentarité avec les autres réseaux et les pratiques de tous les modes qui le fréquentent (engagement 2027 : passer de 400 à 700 km de pistes cyclables et relier les différents réseaux cyclables).

3. Réduire l'usage de la voiture individuelle par le développement d'une offre de covoiturage diversifiée et sécurisée

Si la voiture individuelle demeure le mode de déplacement privilégié par les habitants du territoire, ses pratiques et ses usages sont actuellement en pleine mutation. L'infrastructure routière de demain devra répondre à ces évolutions en offrant de nouveaux services et équipements. Le Département souhaite proposer des solutions pour accompagner l'essor de ces nouvelles pratiques sur le territoire (exemple : 224 aires de covoiturage).

4. Agir pour favoriser une mobilité durable et multimodale

Dès à présent, chacun peut constater l'apparition de nouveaux modes de déplacement qui cohabitent sur un support de mobilités unique : la route. Afin de développer l'utilisation des modes actifs et plus propres tout en garantissant la sécurité et le confort de l'utilisateur, le Département souhaite mener des actions pour renforcer la multimodalité, en visant notamment la complémentarité de l'offre en milieu rural (exemple : les points stop de proximité).

5. Investir la mobilité intelligente et la route connectée

Par l'intermédiaire des innovations technologiques récentes et de l'écho qu'elles ont trouvé dans les pratiques des usagers, la mobilité intelligente constitue déjà une tendance structurante des déplacements actuels. Le Département souhaite s'inscrire dans ces réflexions en adaptant le réseau routier départemental à ces nouveaux usages visant à faire de la route de demain une route connectée (expérimentation de la chaussée à voie centrale banalisée).

6. Promouvoir une haute qualité environnementale pour le réseau routier

Le Département souhaite poursuivre et amplifier les actions déjà entreprises en matière de gestion environnementale du réseau. À cet égard, le Département souhaite mettre en

place des actions limitant au maximum l'impact environnemental des interventions de maintenance et d'entretien du réseau.

7. Préserver la biodiversité et protéger les espaces naturels et agricoles

L'infrastructure routière constitue un outil fort de l'aménagement du territoire et est en interaction permanente avec son environnement (faune, flore, milieux). C'est pourquoi le Département souhaite proposer des actions pour améliorer l'intégration environnementale de l'infrastructure existante et accompagner au mieux les futurs aménagements.

8. Intégrer la transition énergétique dans l'usage de la route

Pour répondre aux enjeux énergétiques et écologiques de demain, de nouvelles actions devront être mises en place, tant sur l'infrastructure que sur la flotte de véhicules. Le Département souhaite être acteur de cette transition en soutenant les initiatives et en mettant en place les équipements nécessaires pour accompagner l'essor des nouveaux véhicules plus propres.

9. Amplifier la mobilité solidaire en la facilitant

Le Département de Loire-Atlantique met un point d'honneur à ce que la route de demain soit toujours accessible à toutes et tous. S'appuyant sur ses compétences actuelles en matière de solidarité et de handicap, des actions seront menées auprès de tous les publics, et prioritairement à destination des publics sensibles (jeunes publics, seniors, personnes à mobilité réduite), pour favoriser une mobilité inclusive (solutions physiquement et financièrement accessibles) (exemple : soutien aux associations de transport solidaire).

10. Renforcer la cohérence entre aménagement du territoire et mobilités

Les mobilités entre zones d'emploi et d'habitation sont réinterrogées par les nouvelles pratiques professionnelles et résidentielles (migrations pendulaires, trajets domicile-travail). Le Département souhaite donc impulser des réflexions pour favoriser une meilleure prise en compte des mobilités dans les choix d'aménagement territoriaux (exemple : le contournement de centre-bourg : Treffieux, Vue (2018), Machecoul (2020) et Aigrefeuille (2020)) ; les 2x2 voies : Nantes-Pornic ou Nantes-Machecoul)

11. Favoriser le dialogue entre les citoyens, les institutions et les acteurs privés

Gestionnaire de 4 300 km de routes, le Département de Loire-Atlantique est un acteur majeur des mobilités pour le territoire. Pour encourager les partenaires et citoyens à participer activement à cette transition vers la route de demain, le Département souhaite privilégier une approche inclusive.

Proposition 1.4 : Favoriser l'expression de tous

La prospective n'a de sens que si elle s'inscrit dans une démarche partagée, intégrant le regard des élus, des acteurs socio-économiques, des experts mais aussi des citoyens. Dans la mesure où le futur n'est pas déterminé, la hiérarchie implicite entre les « sachants » et les « profanes » doit donc disparaître.

Au-delà des réunions territoriales, et en complément des analyses produites par les experts, le CESER invite la Région à réfléchir à la constitution d'un groupe d'habitants, dont les caractéristiques seraient suffisamment hétérogènes et représentatives de la sociologie régionale (sexe, âge, niveau d'étude, profession, classe sociale, origine géographique). Ce groupe présenterait l'avantage d'enrichir la réflexion prospective en s'appuyant sur les réalités vécues mais aussi de recueillir leurs visions, leurs attentes et leurs préoccupations quant à l'avenir du territoire. Dans les faits, toutes les expériences montrent que cette mobilisation citoyenne permet de considérer les enjeux d'une autre façon, en y intégrant des propositions nouvelles et très souvent réalistes.

Le CESER rappelle néanmoins que l'intérêt général n'est la somme des intérêts particuliers. Dès lors, si le panel citoyens à vocation à enrichir la décision publique, il ne doit pas se substituer à un échange approfondi avec la société civile organisée (corps intermédiaires).

La Breizh Cop, un espace de dialogue ouvert et permanent.

La Région Bretagne s'est investie dans un grand chantier pour construire un nouveau projet de territoire. Tous les partenaires institutionnels, acteurs socio-économiques et citoyens ont été invités à s'y associer à travers un cahier d'engagements qui ouvre la possibilité à chacun de contribuer à la Bretagne de demain. L'ambition : maîtriser et accélérer la mise en œuvre de toutes les transitions en Bretagne : transition écologique, transition climatique, transition économique, transition sociétale mais aussi transition méthodologique.

Pour parvenir à fédérer et construire ce grand projet régional, la méthode retenue a été celle de la Cop 21 (« Conférence des parties » en anglais), qui a abouti à l'accord de Paris sur le climat en 2015 : il s'agit d'associer toutes les parties prenantes autour d'un projet de développement durable et d'aller chercher une large participation citoyenne. La Région souhaite ainsi porter un projet pour toute la Bretagne et tous ses habitants.

Au-delà des élus et des acteurs socio-économiques, le Conseil régional de la Bretagne s'est appuyé sur un panel d'habitants, composé d'une quarantaine de personnes issues de tous les départements, à parité femme/homme, de toutes catégories socio-professionnelles mais avec une plus forte représentation des moins de 35 ans. À l'issue de chacun de ces échanges, un avis a été rédigé et porté à connaissance de l'ensemble des acteurs de la concertation, ainsi que des élus régionaux.

Le CESER Bretagne a mené une étude prospective intitulée la Bretagne et la mer à l'horizon 2040 reprenant la méthode dite des scénarios. En se projetant à l'horizon 2040, le CESER a cherché à explorer la façon dont le rapport de la société à la mer est susceptible d'évoluer dans le temps, et les implications que cette évolution peut avoir sur les activités maritimes, l'emploi, les milieux naturels, les modes de vie, l'organisation territoriale, etc.

Cette exploration a reposé sur une réflexion prospective à travers la mise en œuvre d'une

méthode participative : c'est donc de manière collective qu'ont été imaginés les futurs possibles de la région.

Pour y parvenir, la première étape du travail a consisté à repérer les facteurs de changement qui influencent, plus ou moins directement, la place occupée par la mer dans la société. Quatre facteurs déterminants ont été retenus :

- les évolutions de l'environnement (y compris le changement global et climatique),
- les évolutions du contexte géostratégique et économique international,
- les évolutions technologiques (technologies numériques, biotechnologies),
- les évolutions sociétales (démographie, modes de vie, gouvernance, culture, valeurs et représentations, etc.).

La réflexion a ensuite porté sur les manières dont ces facteurs de changement, déclinés plus précisément ensuite sous forme de « variables », pourraient évoluer dans différentes directions au fil du temps. Plusieurs hypothèses d'évolution plausibles ont été formulées : elles s'appuient sur le prolongement de tendances constatées, sur le repérage de signaux faibles entraînant des bifurcations, et envisagent parfois des ruptures plus ou moins fortes.

Ces hypothèses réalistes ne sont pas des souhaits mais la formulation de « possibles », cherchant à cerner « ce qui pourrait advenir ». Résultat d'une réflexion partagée et documentée à travers des auditions et s'appuyant sur une relecture croisée des travaux du CESER, cette réflexion a servi de fondement à l'élaboration de scénarios.

La seconde étape a consisté à formaliser, par la combinaison cohérente des jeux d'hypothèses formulés pour chaque variable, quatre scénarios prospectifs cohérents.

Chacun d'eux est la schématisation d'un futur possible à l'horizon 2040. Il ne s'agit pour aucun d'entre eux d'un scénario « idéal » qui regrouperait toutes les hypothèses souhaitables. En outre, aucun d'entre eux n'a vocation à se réaliser intégralement, mais tous comportent des éléments qui pourraient se concrétiser dans le futur, avec des implications fortes sur les activités et usages maritimes, sur les territoires, et donc sur la Bretagne dans son ensemble.

Ces récits, volontairement contrastés mais cohérents, ont pour objectif d'envisager les futurs possibles face auxquels la société pourra être amenée à se déterminer, d'interpeller et de susciter le questionnement de tous (décideurs publics, citoyens, etc.). Ils doivent permettre à chacun de s'approprier les enjeux d'avenir, de s'interroger sur ses souhaits et sur la façon dont seront conduites les transformations à venir lorsqu'elles supposeront des décisions publiques, des dialogues entre acteurs, et lorsqu'elles seront susceptibles de débat

La mise en récit du territoire

Pour le CESER, la prospective est une démarche qui se raconte et s'illustre. C'est une dynamique qu'il faut mettre en récit pour rendre plus concrets les futurs possibles et permettre à chacun de s'y retrouver. L'objectif est de plonger les acteurs dans différents scénarios afin de les aider à différencier les alternatives qui s'offrent à eux. Il s'agit donc d'une méthode aussi communicante que persuasive.

Proposition 1.5 : Proposer une construction narrative des scénarios

L'approche narrative peut aider la Région à provoquer des prises de conscience, à stimuler la réaction et à faciliter l'appropriation du territoire par les acteurs, ainsi que les scénarios qui seront retenus pour le futur. Pour le CESER, il s'agit également d'illustrer la pluralité des points de vue, qui - trop souvent dans ce type de démarche - sont « gommés » au nom du consensus.

Cette narration pourrait prendre plusieurs formes (le roman d'aventure, le conte de fée, la bande dessinée, la pièce de théâtre, le docu-fiction). **L'essentiel pour le CESER est de produire un livrable qui soit mobilisateur tout en étant révélateur de la diversité des représentations.**

Dessine-moi la Bretagne

Dessine-moi la Bretagne. Cet ouvrage, réalisé en partenariat avec la Région Bretagne, n'est que le fruit de propos, rencontres multiples et d'échanges réguliers effectués depuis plusieurs années avec la pluralité des acteurs bretons, qu'ils soient citoyens, chefs d'entreprises, élus, membres de l'économie sociale et solidaire, acteurs culturels, écologistes, agriculteurs, représentants de tissus associatifs... Il n'a qu'une ambition et une seule : la clarté. Dans un monde de turbulence, il tente initialement de comprendre l'in vraisemblable feu croisé des mutations actuelles pour ne pas se tromper de chemin. Puis, il évoque les opportunités bretonnes (ses hommes, son environnement, ses réseaux..) pour agir dès aujourd'hui. Il trace alors quatre axes directionnels majeurs et complémentaires.

Le propos de cet ouvrage est optimiste et surtout constructif. Il fait le pari de la diversité constructrice, de Bretons fertilisant leurs différences pour faire gagner le collectif. Cet enjeu passe dans ce livre par la présentation d'une façon nouvelle de concevoir le progrès et nos sociétés. L'analyse débouche sur des piliers clairs invitant à l'action pour bâtir dès aujourd'hui la Bretagne qui gagne. Comment engager le futur breton vers un avenir radieux associant des hommes à un projet de territoire ?

Proposition 1.6 : S'appuyer sur les artistes pour ressentir le futur

Au-delà des professionnels de la narration, qui mieux que des artistes peuvent aider à ressentir le futur ? Pour le CESER, il est nécessaire de laisser une place de choix à la création artistique, comme un moteur puissant d'imagination avant-gardiste. La culture fait également apparaître une dimension émotionnelle non négligeable, pour aller au plus près des habitants les plus éloignés de la politique régionale.

Le Faux-temps'maton : une cabine pour capter et illustrer les imaginaires

Dans le cadre d'une réflexion prospective sur l'avenir du territoire, Imagine LA (Conseil de développement de Loire Atlantique) s'est appuyé sur un dispositif original : « le Faux-temps'maton ». Cette capsule, à mi-chemin entre le confessionnal et le photomaton, invite de manière ludique et mystérieuse, les habitants de Loire Atlantique à s'exprimer sur différents sujets et leurs dimensions temporelles. Un dessinateur illustre les idées de la personne et met en images ses histoires et ses pensées. Le contributeur repart en ayant laissé un témoignage capté oralement (par un enregistreur) et retranscrit visuellement (par l'illustration de ses réflexions).

Pour tendre l'oreille à des personnes à la créativité insoupçonnée, le Conseil de développement s'est également appuyé sur la bande dessinée et la réalisation d'un documentaire « Histoire de temps ».



Pour en savoir plus : <https://www.imaginela.fr/>

2. Partie 2 : Des défis d'aujourd'hui... et de demain

Les Pays de la Loire sont confrontés à de multiples défis, qu'ils soient économiques, sociaux, environnementaux ou culturels. Face à cette réalité, le CESER publie chaque année de nombreuses études, dont l'objectif est de mieux évaluer les besoins du territoire et d'identifier les pistes d'innovation qui permettront de construire la région de demain. L'analyse des contributions récentes publiées par le CESER met en avant 4 défis, qu'il convient de relever dès à présent :

- une région plus durable, qui s'inscrit dans un environnement préservé ;
- une région plus inclusive, faites de progrès sociaux ;
- une région plus attractive qui donne envie d'investir ;
- une région plus ouverte, qui s'inscrit dans une géographie locale, européenne et mondiale.

Ces défis nécessitent d'appréhender le territoire comme un système complexe, à toutes les étapes de son aménagement et en considérant tous les usages qui en sont faits. Le CESER préconise donc au Conseil Régional de sortir de l'approche analytique des besoins qui peut le conduire à concevoir des politiques publiques en silo⁴ - pour développer une approche « systémique », reconnaissant le caractère transversal des enjeux auxquels nous sommes confrontés et l'interrelation des acteurs qui agissent sur le territoire. Pour garantir la cohérence de l'action publique, et agir vers plus de durabilité, le Conseil régional pourrait concevoir une nouvelle grille de lecture, en s'appuyant par exemple sur les Objectifs mondiaux de développement durable, qui ont été adoptés par l'ONU en 2015⁵.

La synthèse des travaux du CESER est disponible en annexe. Vous trouverez ci-dessous les contributions les plus structurantes. Afin de compléter ces propositions, le CESER réalise actuellement une étude intitulée « Vivre en Pays de la Loire en 2050 : quelles politiques publiques régionales pour améliorer la vie des Ligériens et Ligériennes dans un contexte de mutations ? » qui sera publiée au 1er trimestre 2020.

Une région plus durable, qui s'inscrit dans un environnement préservé

Plusieurs leviers d'action ont été identifiés par le CESER pour rendre la région plus durable. Cela passe en priorité par la rénovation énergétique des bâtiments, par le développement des énergies renouvelables, par la préservation de la ressource en eau, par le déploiement d'une mobilité propre ou encore par une gestion raisonnée du foncier. Par ailleurs, le CESER insiste sur la nécessité de s'adapter - dès à présent - aux évolutions du changement climatique, dont les impacts ne sont plus à démontrer.

Cette transition écologique suppose des investissements importants dans les trente prochaines années, et qui seront d'autant plus coûteux qu'ils seront différés. Le CESER invite

⁴ Le CESER regrette très souvent dans ses rapports le manque de transversalité et d'interrelations entre les politiques régionales ((SRDE21 vs. Politique maritime vs. Feuille de route transition énergétique vs pacte ruralité etc.)

⁵ <https://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals.html>

la Région à identifier de nouveaux mécanismes économiques permettant d'orienter les investissements publics (Etat, Région, collectivités locales) et privés (entreprises, systèmes bancaires, ménages) vers des modes de production et de consommation favorable à l'environnement. Il propose également que les aides régionales favorisent le développement des pratiques vertueuses sur le plan environnemental. Il propose en outre, de redistribuer la fiscalité écologique vers des financements directs d'accompagnement au changement de pratiques et aux initiatives des entreprises et des particuliers.

Proposition 2.1 : Faire de la performance énergétique des bâtiments une priorité régionale

En Pays de la Loire, l'efficacité énergétique est un enjeu primordial, en particulier dans le secteur du bâtiment qui représente à lui seul près de la moitié des consommations énergétiques du territoire. Fort de ce constat, le CESER propose que la Région fasse de la sobriété énergétique des bâtiments, une priorité régionale. Cela suppose la création d'un « guichet unique » pour faciliter le parcours des ménages et des copropriétés dans la réhabilitation de leurs logements, en les incitant à des approches plus globales (bouquet de travaux) et en visant un objectif de performance minimale (étiquette énergétique B). Ces objectifs devront également être appliqués sur la rénovation des bâtiments publics et sur le parc des entreprises.

Pour le CESER, cet effort de simplification doit être accompagné par une filière qui soit en capacité de rénover plus et mieux. Car si la demande de rénovation devient supérieure à l'offre, les prix augmenteront en même temps que la qualité des travaux diminuera. Or, certaines filières du bâtiment et du génie électrique peinent déjà à pourvoir les emplois existants. C'est pourquoi la politique du logement doit se donner les moyens de manier à la fois les instruments favorisant la demande de rénovation, mais aussi de renforcer les offres des différentes filières tant sur les plans quantitatif que qualitatif.

Cela pose la question toutefois de l'anticipation des besoins de main d'œuvre et de fait de formation. En effet, si la Région décidait un grand plan de rénovation énergétique des logements et des bâtiments en lien avec les fédérations et les filières professionnelles, elle devrait se confronter à une pénurie de compétences et de main d'œuvre au sein des entreprises. Il est donc indispensable de travailler en lien avec les acteurs économiques et de définir non seulement les objectifs à moyens et longs termes mais aussi les conditions indissociables d'une réalisation effective. La formation en est une des composantes évidentes.

Le CESER souhaite également que des aides financières supplémentaires soient proposées par le Conseil régional, en particulier pour les ménages modestes. Par ailleurs, un système de tiers-financement pourrait être un élément déclencheur des travaux pour de nombreux ménages. Au final, l'objectif de la Région pour 2050 est d'atteindre la neutralité carbone pour le secteur du bâtiment.

Proposition 2.2 : Recourir massivement aux énergies renouvelables et de récupération

Pour le CESER, la Région des Pays de la Loire doit s'affranchir des énergies fossiles à l'horizon 2050. Cela doit nous inciter à encourager la recherche et le déploiement des sources renouvelables que ce soit dans le domaine de l'éolien terrestre, des énergies marines, du photovoltaïque, de l'hydrogène, du bois-énergie ou sur la méthanisation. Cette transition énergétique est une formidable opportunité pour le développement économique de la région. Elle peut à la fois créer des emplois non-délocalisables et ouvrir des marchés à l'international. Il convient également d'exploiter plus largement les énergies de récupération (chaleur fatale⁶) dont le potentiel est très élevé en Pays de la Loire, en particulier dans le secteur industriel.

Le CESER préconise à la Région de lancer un vaste appel à projets pour accompagner les collectivités locales, les entreprises, les citoyens et l'ensemble des acteurs du territoire dans le développement de projets structurants sur les énergies renouvelables⁷. Cet appel doit s'inscrire dans une approche participative pour favoriser l'acceptabilité des projets par le plus grand nombre, et dans un cadre économique équilibré pour garantir un coût raisonnable de l'énergie. En Parallèle, la Région doit continuer d'accompagner les travaux de recherche sur le stockage de l'énergie, afin d'en améliorer la performance technique et la rentabilité économique. Le CESER insiste également sur le développement de l'éolien en mer, filière d'avenir dont se sont déjà saisis les pays d'Europe du Nord et qui doit devenir une réalité dans les plus brefs délais en Pays de la Loire.

La Région doit également réfléchir à la structuration d'une filière de recyclage des énergies renouvelables. Dans quelques années, les premiers parcs éoliens et centrales solaires installés dans les années 80 vont arriver en fin de vie. Et avec eux des tonnes de déchets pour la plupart recyclables.

Proposition 2.3 : Préserver et partager la ressource en eau

Une attention particulière doit être portée sur la ressource en eau dont la qualité est très mauvaise en Pays de la Loire⁸. Pour le CESER, la Région doit s'attacher en premier lieu à améliorer la gouvernance de l'eau, dont l'organisation n'est pas suffisamment efficace. A cet égard, il préconise de préciser les objectifs du Comité ligérien de l'eau, et de lui asseoir rapidement des compétences d'observation, d'évaluation et de mise en cohérence des priorités fixées par les Commissions locales de l'eau (CLE). Le CESER demande que l'avis des CLE fasse l'objet d'une réponse écrite, obligatoire et argumentée, de la part du maître d'ouvrage, afin d'assurer une totale compatibilité des documents d'urbanisme avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE et SAGEs).

Compte-tenu des évolutions climatiques et démographiques, une gestion adaptative de la ressource doit également être envisagée. Il s'agit d'éviter les conflits d'usages, notamment

⁶ Par chaleur fatale, on entend une production de chaleur dérivée d'un site de production, qui n'en constitue pas l'objet premier, et qui, de ce fait, n'est pas nécessairement récupérée.

⁷ Pour le CESER, en matière d'éolien et de solaire, l'enjeu est de soutenir prioritairement des projets dont l'effet en matière de production est significatif sur le territoire. Dans le cadre de la démarche « Ma région en 2050 », l'ambition pourrait être de devenir une région à énergie positive. À ce sujet, une étude du CESER est en cours de rédaction. Elle en précisera la faisabilité.

⁸ En Pays de la Loire, seulement 9% des masses d'eau en bon état écologique.

entre l'alimentation en eau potable et l'irrigation à des fins agricoles. Selon les différentes prévisions, le niveau moyen des cours d'eau pourrait diminuer de 30 à 60% à l'horizon 2050, faisant des Pays de la Loire une des régions les plus impactées en France. La recharge des eaux souterraines pourrait quant à elle diminuer de 30%.

Le CESER propose donc de généraliser sur l'ensemble du territoire les pratiques économes, tant sur l'utilisation de la ressource en eau que sur l'emploi d'intrants chimiques. Pour y parvenir, la Région doit soutenir et accompagner l'innovation, que ce soit dans le domaine industriel, agricole, dans les collectivités locales ou chez les particuliers.

Ces propositions sont issues d'une contribution spécifique rédigée par le CESER sur l'eau, et publiée en annexe de cet avis.

La gestion de l'eau en Bretagne à 2040

En octobre 2016, le CESER Bretagne a réalisé une étude qui explore les grandes variables susceptibles de déterminer l'évolution de la gestion de l'eau en Bretagne à l'horizon 2040. Ce travail a permis d'alimenter la construction de scénarios prospectifs et d'en tirer des enseignements utiles à la définition des orientations stratégiques du Plan breton pour l'eau.

I Six ensembles de variables déterminantes



A partir de l'état des lieux des ressources en eau en Bretagne, des pressions qu'elles subissent et des outils de régulation existants, le CESER, par sa réflexion collective participative, a identifié 28 variables classées en six ensembles.

Eau, ressource et environnement

Ce premier groupe de variables explore les évolutions possibles de la ressource en eau, tant du point de vue des eaux de surface, des eaux côtières que des aquifères (formation géologique qui peut stocker l'eau) ainsi que de l'ensemble des eaux vertes (utilisée par les plantes cultivées ou non) et bleues (eau des rivières, nappes phréatiques, etc.).

Eau, société et modes de vie

L'eau occupe une place centrale dans nos modes de vie. Ressource vitale, elle est indispensable au quotidien. Il s'agit ici de réfléchir aux évolutions possibles des besoins en eau et de sa perception collective : en quoi peuvent-elles être des facteurs déterminants des politiques et actions menées ?

Eau et territoires

Les activités humaines sont fondamentalement dépendantes de l'eau qui constitue une composante importante de l'aménagement du territoire. Les enjeux de démographie, d'urbanisation, de maîtrise de l'étalement urbain, de densification et de tourisme conduisent à inventorier les évolutions possibles de la gestion de l'eau et les risques inhérents (sécheresses, inondations). L'organisation des services d'eau potable et d'assainissement est également un enjeu d'aménagement du territoire qui peut influencer sur la ressource en eau du point de vue de sa quantité, de sa qualité et sur les coûts induits.

Eau et usages

L'ensemble des activités utilisatrices d'eau, productions agricoles, industrielles, artisanales, consommation domestique, mais aussi production d'énergie ou cultures marines, constituent des ressources pour la société mais elles exercent en retour des pressions sur l'eau. Comment les usages de l'eau pourraient-ils évoluer ? Comment les tensions sur la ressource et les milieux aquatiques sont-elles susceptibles d'évoluer ?

Eau et gouvernance

Entendue à la fois au sens des échelles de décision mais aussi des modalités d'action, la gouvernance de l'eau est un axe majeur. Il s'agit ici d'identifier les évolutions dans l'implication des différents acteurs, les évolutions des politiques publiques, des outils et des financements nécessaires à leur mise en oeuvre. Ce groupe de variables explore également l'imbrication de la Bretagne dans d'autres échelles de décision (nationale, européenne, internationale).

Eau, recherche et innovation

Ce groupe de variables explore la façon dont pourraient évoluer les conditions de la recherche et l'acceptabilité sociale des innovations. En quoi sont-ils susceptibles de constituer des facteurs déterminants dans la gestion globale de l'eau en Bretagne ?

Pour en savoir plus : https://ceser.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2016-10/rapport_pour_repro.pdf

Proposition 2.4 : Promouvoir les alternatives à la voiture et soutenir les motorisations alternatives

En Pays de la Loire, la majorité des déplacements se fait en voiture. Huit Ligériens sur dix utilisent quotidiennement leur véhicule pour se rendre au travail en particulier dans les zones rurales et périurbaines. **Pour le CESER, cela suppose en premier lieu d'engager** une réflexion globale et intégrée sur l'organisation du territoire, pour limiter l'étalement urbain et assurer une plus grande cohérence entre la localisation de l'habitat et la répartition des activités sur le territoire (économiques, commerciales, culturelles, sportives, ...). À cet égard, il préconise que la mixité fonctionnelle de la densité soient des objectifs clairement affichés dans le SRADDET.

Au-delà de la réorganisation spatiale, la mobilité durable doit s'illustrer par une offre de transports accrue, diversifiée et mieux organisée. Il s'agit notamment d'améliorer et d'accroître le nombre de dessertes en transport collectif, de garantir la fiabilité et la qualité du service, ainsi que l'accessibilité et la sécurité. Concernant la sécurité, il s'agit notamment de l'accès aux gares, arrêts de car, bus, pôles d'échanges (éclairages, pistes cyclables, passages à niveau...), de l'attente (possibilité d'ouvrir les bâtiments des gares) ou du trajet (accompagnement dans les trains) pour les personnes en situation de handicap ou non. Par ailleurs, la Région doit adopter une tarification incitatrice et sociale, et développer l'intermodalité pour faciliter le déplacement des usagers d'un point A à un point B (billettique unique, pôles d'échanges multimodaux). Pour le CESER, les modalités actives (vélo, marche...) devront également être encouragées, compte tenu du nombre de salariés travaillant à moins de 10 km de leur domicile, y compris en milieu rural. En tant qu'Autorité organisatrice des mobilités (AOM), la **Région devra veiller à garantir la cohérence de l'ensemble des services offerts sur le territoire**⁹, et d'en assurer une information lisible pour les usagers.

Parallèlement, **la Région doit continuer à travailler sur les motorisations alternatives**¹⁰ **en soutenant particulièrement le développement du bioGNV^[1] et de l'hydrogène vert.** Ces dernières devront concerner les transports en commun et de marchandises mais également les voitures des particuliers, dans de nombreux cas, difficilement remplaçables. Pour le CESER, la Région doit également s'appuyer sur les expérimentations engagées au niveau national pour étudier de manière approfondie les potentialités de la voiture autonome, notamment dans les zones rurales.

Proposition 2.5 : Prévenir et réduire les quantités de déchets

Même si l'on note un ralentissement, la production de déchets ménagers continue de croître en Pays de la Loire. Cette aggravation est principalement liée à l'évolution démographique mais aussi à la multiplication des équipements au sein des ménages. Pour encourager la réduction des déchets, le CESER invite la Région à soutenir de façon significative le développement du réemploi et de la réparation. Il attend également du Conseil Régional des

⁹ Le CESER adoptera en octobre 2019 une contribution au futur schéma régional des mobilités dans laquelle il développera notamment les aspects relatifs à la gouvernance des transports sur le territoire régional.

¹⁰ Dans le cadre de sa feuille de route sur la transition énergétique, la Région des Pays de la Loire s'est engagée à devenir la première région en matière de motorisations alternatives. Elle s'est engagée fortement sur la mobilité gaz et électrique.

^[1] Le CESER attire néanmoins l'attention sur le fait que la production de bioGNV ne doit pas se faire au dépend de la production agricole

objectifs précis dans le domaine du gaspillage alimentaire, qui représente 20 à 30 kilos par an et par ménage.

D'ici à 2050, la Région des Pays de la Loire pourrait ainsi s'engager à réduire de moitié la quantité de déchets produits sur le territoire, et à augmenter à hauteur de 80% la part des déchets recyclés. Pour le CESER, le plan régional en faveur de l'économie circulaire constitue un véritable levier pour atteindre ces objectifs.

Proposition 2.6 : Lutter contre l'étalement urbain et préserver la biodiversité

Pour le CESER, le succès du SRADDET – actuellement en cours d'élaboration - dépendra de la capacité de la Région à valoriser le foncier disponible en préservant les terres naturelles ou agricoles. Cet engagement est un facteur décisif pour atteindre – dès 2030 - un objectif de zéro artificialisation nette. Pour y parvenir, le CESER souhaite la création d'un observatoire régional du foncier, intégrant les espaces naturels, agricoles, forestiers, urbains ainsi que les espaces à requalifier. Cette démarche de suivi des consommations d'espaces permettra à la Région de mieux préserver la qualité agricole et écologique des sols. Elle permettra également la mise en place d'actions pour la séquestration de carbone dans les sols et dans la biomasse¹¹ ainsi que la diminution des risques naturels (inondations, érosions, tempêtes ...).

Pour le CESER, cette ambition ne pourra se concrétiser que par un dialogue constructif avec les établissements intercommunaux qui constituent aujourd'hui avec la Région et l'Etat, la clef de voûte de l'aménagement du territoire.

Au-delà des questions foncières, le CESER invite la Région à **s'engager dans un processus de restauration écologique**, qui s'appuie sur trois types d'actions, qui peuvent être combinées :

- La préservation et la gestion durable d'écosystèmes et de services écosystémiques en bon état écologique,
- La restauration d'écosystèmes et de services écosystémiques dégradés,
- La connexion des écosystèmes entre eux pour renforcer leur fonctionnalité

Proposition 2.7 : S'adapter dès maintenant aux évolutions climatiques

Les Pays de la Loire ne sont pas épargnés par les changements climatiques. Selon les différents scénarios du GIEC, les vagues de froid devraient devenir de plus en plus rares, tandis que les épisodes de grande chaleur, voire de canicule, pourraient se multiplier. Des phénomènes climatiques extrêmes, soudains et violents, sont également à prévoir, comme nous l'a malheureusement rappelé Xynthia en 2010. Ainsi, face à cette réalité, le CESER invite la Région à réaliser au plus vite une cartographie détaillée des risques climatiques sur le territoire. L'établissement de ce diagnostic des vulnérabilités est une étape incontournable pour engager les investissements nécessaires à la protection des populations et de l'économie régionale.

¹¹ En lien avec le nouveau label bas carbone lancé par l'Etat

Une attention particulière devra être portée sur le littoral ligérien qui présente un risque accru de submersion marine. Si la hausse du niveau des mers augmente d'un mètre, comme le prévoit le scénario le plus pessimiste du GIEC, une partie du territoire se retrouverait définitivement submergée. Cette dernière hypothèse, conjuguée à une magnitude accrue des tempêtes, conduirait à une aggravation marquée des aléas, notamment dans les secteurs des zones basses (côtes sableuses) qui concentre un habitat de plus en plus dense. A cet égard, le CESER attend de la Région que des options de relocalisation (activités et biens) et de repli stratégique soient envisagées très rapidement, en particulier le secteur de l'Aguillon-sur-mer.

Centre-Val de Loire : 38,3° le matin...

En 2015, le CESER de la Région Centre a publié une étude sur l'adaptation aux changements climatiques qui aborde la question de façon transversale, en insistant sur les impacts possibles et les leviers d'action sur la biodiversité, la forêt, l'agriculture, le secteur productif, l'urbanisme, la santé, l'énergie ou encore l'éducation. A partir de ce diagnostic, elle dresse 3 scénarios prospectifs qui sont à considérer comme 3 chemins possibles d'adaptation du territoire au changement climatique.

Le premier scénario intitulé « Zoom sur une région qui garde la tête froide » imagine la mise en place d'une nouvelle société où l'articulation entre les politiques locales, nationales et supranationales fonctionne, où l'on agit sur les conséquences mais également les causes du changement climatique. Un nouveau mode de fonctionnement socio-économique apparaît même si certaines actions restent difficiles à mettre en œuvre ou à vivre.

Le second intitulé « urgence climatique, la Région suit les évolutions du climat en y répondant de manière ponctuelle », en réaction aux crises, mais sans mettre en œuvre une véritable politique stratégique déterminée. La notion de risque climatique est bien présente et le niveau local agit mais sans que les niveaux supérieurs ne suivent avec pour conséquence de nombreuses décisions ou initiatives contradictoires.

Le troisième intitulé « une mobilisation collective dans un monde en réchauffement » décrit une situation où des objectifs d'adaptation spécifiques existent pour tous les échelons, et dans un contexte global partagé par tous, mais sans que les modes de vie ou le système économique actuel ne soient bouleversés.

Pour en savoir plus :

<https://ceser.regioncentre.fr/files/live/sites/ceser/files/contributed/espace-public/Rapports/2015/Rapport%20Adaptation%20au%20changement%20climatique.pdf>

Une région plus inclusive, faites de progrès sociaux

Plusieurs leviers d'action ont été identifiés par le CESER pour rendre le territoire plus inclusif. La formation représente un enjeu central d'insertion, tout comme l'accès au logement ou encore l'égalité d'accès aux soins. Pour recréer du lien entre les populations et ainsi garantir une harmonie sociale, le développement d'une offre loisirs et culturelle est également perçu comme une priorité.

Proposition 2.8 : Garantir la formation de tous, tout au long de la vie

L'accélération des nouvelles technologies et l'urgence écologique bouleversent les repères installés de longue date et impliquent la disparition, la transformation mais aussi l'apparition de nouveaux métiers. On estime actuellement que 36 % des métiers vont se transformer en profondeur dans les dix ans à venir. Certains vont même disparaître (10 à 20% A titre d'exemple, près de 135 000 emplois seront confrontés à un processus d'automatisation en Pays de la Loire... et cela ne concerne pas uniquement les tâches répétitives ou qui nécessitent peu de qualification¹².

Pour accompagner cette évolution des métiers, le CESER invite la Région à engager un plan d'investissement massif dans l'éducation et la formation tout au long de la vie, avec le souci d'adapter les compétences aux mutations de la société et aux besoins futurs de l'économie ligérienne (numérique, intelligence artificielle, transitions écologique, ...), mais également pour répondre aux aspirations individuelles des salariés de faire évoluer leur situation professionnelle, en relation avec leurs savoirs et leurs appétences. Au-delà des compétences, il s'agit d'accompagner l'évolution des modalités d'exercice des métiers (organisations, management, ...)

Pour le CESER, cet investissement est une condition du maintien de la compétitivité de l'économie régionale.

Dans la continuité des 18 territoires de solutions fondés sur un partenariat construit avec l'État et les Partenaires sociaux, et dans le cadre de sa stratégie régionale Emploi-Formation-orientation professionnelle , (SREFOP), la Région des Pays de la Loire organise, au niveau de 18 territoires de solutions, les conditions d'une coopération et d'un dialogue de qualité avec l'ensemble des parties afin, d'apporter des solutions de proximité efficaces et assurer la complémentarité et la cohérence d'action de l'ensemble des partenaires à l'échelle des aires de mobilité.

Depuis plusieurs mois, ces 18 territoires de solutions œuvrent activement à concevoir leur plan d'actions, selon des modalités de travail propres à chaque territoire qu'il conviendra d'évaluer, le CESER invite également la Région à proposer une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) à l'échelle du territoire. S'appuyant sur un large partenariat entre la Région, l'Etat et les partenaires sociaux, cette GPEC permettrait d'accompagner le développement et la mutation des activités économiques au niveau des bassins d'emploi, d'anticiper le vieillissement voire la diminution de la population active dans certains territoires, et plus généralement de dépasser la simple dimension intra-entreprise ou intra-sectorielle dans les dynamiques de transferts de compétences et d'emplois.

¹² Rapport OCDE 2015

Proposition 2.9 : Agir sur l’habitat indigne et garantir la mixité sociale des logements

La Fondation Abbé Pierre recense 4 millions de personnes mal-logées en France. Si les conditions semblent plus favorables en Pays de la Loire, la région n’est pas épargnée pour autant. Plus de 54 000 logements privés sont en effet considérés comme « potentiellement » indignes, soit environ 3,6 % des résidences principales. Mais dans la réalité, la proportion du mal-logement est bien plus élevée. En prenant en compte la précarité énergétique, ce sont près de 15% de la population régionale qui sont concernées par le mal-logement ¹³.

Le CESER demande qu’un plan régional soit mis en place, en partenariat avec les collectivités locales. L’objectif est de diagnostiquer et d’éradiquer la totalité des logements indignes dans les dix prochaines années.

Par ailleurs, compte tenu des évolutions démographiques, le CESER estime urgent de développer une politique globale, cohérente et de long terme sur le logement, intégrant l’accession à la propriété, le développement du logement social, l’hébergement des jeunes et des personnes âgées, la problématique du handicap, la composition des familles ou encore la réhabilitation énergétique. Pour le CESER, cette politique du logement doit s’appuyer sur la revitalisation des centre-bourgs, pour lutter contre les fractures territoriales, lutter contre l’étalement urbain et maintenir les services de proximité (santé, commerces, ...).

Le CESER insiste sur la situation du logement social qui diffère d’un territoire à l’autre (zones tendues ou détendues), tandis que la baisse des APL, entièrement supportée par les structures HLM, impacte fortement leurs capacités à construire ou à rénover les parcs immobiliers.

Proposition 2.10 : Garantir l’accès aux soins pour tous

En Pays de la Loire, la difficulté d’accès à un médecin est une réalité actuelle pour un nombre croissant de ligériens. Avec, selon les chiffres du Conseil National de l’Ordre des Médecins, 251,3 médecins en activité pour 100 000 habitants au 01/01/2018, la région des Pays de la Loire est en situation de fragilité (moyenne nationale 270,1).

Ce phénomène est accentué par une grande disparité entre les territoires ruraux et urbains et entre les départements de la région quand on mesure l’accessibilité moyenne aux médecins généralistes libéraux.

Le nombre de médecins qui va partir à la retraite dans les prochaines années conduit à fragiliser encore plus certains territoires.

Pour lutter contre cette désertification médicale, **le CESER invite la Région à poursuivre ses aides financières là où les pénuries en offre de soins sont les plus marquées**, toujours en liaison avec l’Agence régionale de santé.

Au-delà de ces investissements et en se situant dans une perspective à plus long terme, le CESER invite la Région à veiller **à adapter son Plan d’accès à la Santé aux évolutions qui se dessinent dès maintenant :**

¹³ Source : DREAL (2013), INSEE (2015)

- Evolution des pratiques et des métiers de la santé avec une généralisation du travail pluri-professionnel, et des délégations de tâches.
- Evolution des technologies au service de la santé en particulier la télé-consultation, la télé-expertise et l'e-santé, même si la présence humaine reste souvent indispensable dans le domaine de la médecine.
- Evolution démographique, évolution des pathologies les plus fréquentes et des progrès de la médecine.

Enfin, le CESER rappelle que les dépenses de soutien à la prévention et à l'éducation à la santé doivent être considérées comme un investissement essentiel à long terme.

Proposition 2.11 : Favoriser l'égalité Femmes/Hommes dans l'aménagement des espaces publics

Dans la suite des initiatives déjà prises les leviers pour une égalité réelle Femmes/Hommes s'inscrivent dans trois niveaux : politique, éducation, sécurité.

- Niveau politique : Repenser et concevoir les politiques publiques d'aménagement des espaces publics avec le prisme de l'usage sexué des espaces et de la sécurité – intégrer une clause « Egalité » dans les appels à projet et marchés publics.
- Niveau éducation : Favoriser l'accès aux espaces publics en intégrant dès le plus jeune âge l'éducation et l'apprentissage à la mixité et au respect de l'autre.
- Niveau sécurité : Améliorer la sécurité des espaces publics en s'appuyant sur les observations des femmes et des hommes mobilisés dans des démarches participatives en intégrant leurs propositions dans les projets d'aménagement.

Proposition 2.12 : Promouvoir l'offre culturelle, comme un vecteur de lien social

Le CESER plaide pour que l'action culturelle joue pleinement son rôle d'éveil et d'émancipation, au service de toutes et tous. En tant que « compétence partagée », reconnue par la Loi (NOTRe), la Culture requiert une reconnaissance des réseaux la constituant pour conforter ses conditions de production et de diffusion. La Région a toute sa place dans le soutien simultané aux pratiques des professionnels comme des amateurs. L'action culturelle participe de la qualité de vie et de l'attractivité des territoires. Elle confère aussi une dimension économique significative.

Pour le CESER, les politiques publiques culturelles doivent prendre en compte les contraintes du monde rural et les spécificités des quartiers défavorisés. L'accès des publics est un enjeu majeur qui demeure. Il doit s'ouvrir à la diversité et anticiper la montée en puissance des seniors, tout en conservant ses priorités en direction des jeunes, de publics spécifiques éloignés du fait culturel.

Impliquée dans les approches patrimoniales, la Région doit pouvoir engager une action en faveur du patrimoine immatériel témoignant des cultures du quotidien (production d'histoires de vie collectives) et des principes de musées de territoires collaboratifs (type écomusées).

Les réseaux professionnels et amateurs ont besoin de conventions pluriannuelles de financements et d'exploration de modèles économiques adaptés à la création, comme à la diffusion.

Proposition 2.13 : S'appuyer sur l'éducation pour permettre à chacun d'appréhender le futur

L'éducation tout au long de la vie, formelle et non formelle, constitue un ensemble de prérequis précieux pour le développement des personnes, pour contribuer à leur autonomie et mieux appréhender les changements sociétaux. Pour le CESER, elle contribue à accompagner les changements qui nous seront nécessaires, tant sur les pratiques de consommation, que sur l'alimentation ou encore sur l'utilisation des modes de transports. Elle participe aussi au maintien d'un cadre collectif face à la montée des logiques d'individualisation.

Dans le cadre de son action éducative, le CESER invite la Région à proposer un programme d'accompagnement des jeunes afin qu'ils puissent s'approprier les évolutions sociétales. Une attention particulière devra être portée aux jeunes en situation de décrochage.

Pour le CESER, les flux de populations, y compris migratoires, appelés à s'amplifier, vont rendre d'autant plus utiles ces programmes d'accompagnement culturel au quotidien pendant les années de formation et de scolarisation.

Une région plus attractive qui donne envie d'investir

Pour le CESER, l'attractivité et la compétitivité économique du territoire dépendent de la capacité des acteurs à agir au niveau local, de façon transversale, pour assurer le développement d'une économie de proximité, non-délocalisable. Cette attractivité dépend de la redynamisation des territoires et passe par la création de nouvelles offres de services aux habitants, en particulier sur le numérique.

Proposition 2.14 : Développer l'économie de proximité

L'économie de proximité est un élément moteur dans l'attractivité des Pays de la Loire, au croisement des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Pour le CESER, l'enjeu consiste à créer les conditions favorables à son développement. Si tous les territoires n'ont pas vocation à offrir un même niveau de services, la Région doit contribuer au maintien d'une offre de proximité, en particulier en milieu rural. Dans le cadre du SRADDET, une attention particulière devra être portée à la concurrence des grands centres commerciaux, en limitant fortement leur progression.

Face aux géants de la distribution en ligne (Amazon), le CESER invite également la Région à accompagner les commerces de proximité dans la digitalisation de leur offre commerciale. Des Marketplaces locales (places de marchés), seraient un excellent moyen pour les commerces de proximité de continuer à exister et à prospérer.

Coté financement, de nouveaux dispositifs doivent être promus comme la mobilisation de l'épargne locale ou le crowdfunding.

Proposition 2.15 : Préparer l'avenir de l'industrie

L'économie des Pays de la Loire est caractérisée par une industrie diversifiée et relativement bien réparties sur le territoire, que ce soit dans le domaine de la construction navale, de l'aéronautique, de l'agro-alimentaire, de la plasturgie, de l'automobile, de la mécanique ou encore de l'électronique. Si cette spécificité lui a permis d'être moins affectée que les autres territoires aux crises passées, l'industrie régionale n'en demeure pas moins confrontée à de nombreuses mutations (numérique, écologique, sociétale) qu'il convient d'accompagner dès à présent.

Pour le CESER, il est urgent de **préparer l'avenir de l'industrie ligérienne en adoptant une stratégie régionale ambitieuse, qui combinerait le soutien aux pôles d'excellence et l'équilibre des activités sur le territoire.**

Cette stratégie doit également **stimuler l'émergence des filières de la Troisième Révolution Industrielle et Agricole (TRIA), et les accompagner vers un niveau d'excellence national et international** – les considérant à la fois comme porteuses d'emplois, de développement durable et de sauvegarde de l'environnement. Cela concerne en particulier l'économie circulaire, les énergies renouvelables (notamment les énergies marines renouvelables), le « bâti à énergie positive », la production d'énergie et son stockage, notamment grâce à l'hydrogène, les réseaux intelligents et les objets connectés, « l'écomobilité », sobre en consommation d'énergie ou encore l'agriculture dite « écologiquement intensive »¹⁴.

Par ailleurs, **le CESER invite la Région à renforcer son soutien à l'innovation, pour que les entreprises ligériennes puissent développer des « compétences distinctives »**. Les efforts doivent porter tout particulièrement sur l'appropriation des outils numériques, l'introduction de la robotisation dans le respect de l'humain, la recherche et la pratique de la contractualisation avec des laboratoires et les écoles, le montage de partenariats avec d'autres entreprises régionales, françaises mais aussi internationales, et le travail transversal. Les meilleures innovations relèvent souvent d'une démarche de fertilisation croisée plutôt que d'un approfondissement entre spécialistes de même domaine, mais aussi la mobilisation de ressources financières et le montage de solutions de financement originales. Le CESER suggère notamment de mettre en place un observatoire portant sur les pratiques des entreprises : pratiques de l'innovation, investissement recherche et développement, relations avec les sous-traitants, dialogue social, ... assorti d'objectifs et d'indicateurs de performances. Il suggère également la mise en place d'une conférence régionale permanente entre des acteurs de l'industrie, s'appuyant sur les acteurs intermédiaires, avec un lien renforcé avec l'ensemble des collectivités locales, et valorisant les démarches collaboratives.

Une étude sur l'avenir de l'industrie sera publiée d'ici quelques mois. Elle précisera l'ensemble de ces propositions.

¹⁴ L'objectif de l' Agriculture Écologiquement Intensive (AEI) est de développer des solutions pour produire plus, mieux avec moins d'intrants.

Proposition 2.16 : Promouvoir une agriculture et une alimentation de qualité

En Pays de la Loire, l'agriculture occupe les 2/3 du territoire régional. Sa vocation première et prioritaire - répondre aux besoins alimentaires de la population - suppose qu'elle puisse utiliser demain les ressources naturelles nécessaires à sa production. Dès lors, il apparaît nécessaire et urgent de **stopper l'artificialisation des terres agricoles, de préserver la fertilité des sols et de protéger la ressource en eau.**

Pour le CESER, la démarche prospective doit s'attacher à développer un nouveau modèle d'agriculture diversifiée, productive et respectueuse de l'environnement. Il s'agit de concilier les impératifs de production qualitative et quantitative, de sécurité sanitaire, d'efficacité économique, de robustesse au changement climatique et de transition écologique. Pour y parvenir, il préconise à la Région de :

- **Maintenir un maillage agricole important (en densité et en diversité) sur le territoire**, en accompagnant l'installation et la transmission des exploitations, et en renforçant la viabilité économique des circuits de proximité (production, transformation, vente). A cet égard, toutes les cantines scolaires du territoire devront tendre vers un objectif d'utiliser 100% de produits locaux d'ici à 2050
- **Accompagner l'adaptation des exploitations aux évolutions climatiques**, en développant un programme de préservation, d'entretien et de plantation de haies, en diversifiant les productions et en étudiant les mélanges prairiaux et de nouvelles rotations de cultures.
- **Améliorer la gestion des ressources en eau à des fins agricoles** en conjuguant la maîtrise de l'irrigation avec des modes de stockage respectueux des ressources naturelles (y compris en optimisant les stockages existants) et en adoptant de nouvelles variétés plus résistantes à la sécheresse.
- **Soutenir le développement des énergies renouvelables sur les exploitations**, tant sur la production de gaz (méthanisation) que d'électricité (photovoltaïque, solaire thermique, éolienne).
- **Orienter les exploitations vers une production écologique et de qualité, en limitant l'utilisation d'intrants chimiques.** Pour le CESER, cela nécessitera un travail de recherche sur les techniques alternatives et de formation (initiale et continue) pour les utiliser.
- **Inciter les consommateurs (en amont) et les entreprises de l'industrie Agro-Alimentaire (en aval) à promouvoir des aliments de qualité** et produit dans le respect de l'environnement.

Proposition 2.17 : Impulser le développement d'une économie maritime innovante et plurielle

L'océan atlantique représente un potentiel économique majeur pour les Pays de la Loire. Les activités qu'il génère, diverses et variées, sont promises à un fort développement qui s'appuie sur l'innovation et qu'il faut pouvoir accompagner. Pour répondre à ce défi de la « croissance

bleue », le CESER invite la Région à affirmer plus fortement son ambition maritime, en coopération avec les collectivités locales, les acteurs économiques, les associations et l'État qui conserve un rôle prépondérant dans ce domaine. Pour le CESER, cette vocation maritime doit être définie dans son acception la plus large, et ne pas la limiter aux activités marines et littorales. Elle nécessite d'intégrer les activités à terre qui s'inscrivent dans un continuum d'interactions entre le milieu marin et le domaine terrestre (exemple : maintenance et formation sur l'éolien offshore dans la Sarthe). A cet égard, la Région doit promouvoir une meilleure cohabitation entre les activités traditionnelles (pêche, nautisme, aquaculture, transport maritime, tourisme...) et les activités nouvelles (énergie marines renouvelables, recherche océanographique, biotechnologies,...).

A cet égard la Région doit poursuivre son initiative d'une réflexion partagée au sein de l'Assemblée Régionale Mer Littoral qui étudie notamment comment faire cohabiter les activités traditionnelles (pêche, nautisme, aquaculture, transport maritime, tourisme...) avec les activités nouvelles (énergie marines renouvelables, recherche océanographique, biotechnologies,...). Le travail qui a été fait sur le Document Stratégique de Façade est à ce titre un bon exemple des réflexions à partager pour préparer l'avenir du territoire à long terme.

Enfin, la question de l'économie maritime ne peut se préparer sans évoquer l'avenir du Port de Nantes Saint-Nazaire. Avec un trafic autour de 32 millions de tonnes mais alimenté en grande partie par des produits énergétiques (pétrole, gaz, charbon notamment), la mutation du port et de son modèle économique doit être repensée dès à présent en lien avec l'Etat mais aussi les acteurs portuaires locaux, tout particulièrement dans un contexte de transition énergétique. Plusieurs questions restent sans réponse : quelle gouvernance et quelle place des acteurs locaux aux côtés de l'Etat ? Quelles évolutions sont nécessaires dans la collaboration entre les acteurs portuaires étatiques et les entreprises privées ? Quelles complémentarités possibles avec les ports bretons ? Pour le CESER, l'État doit assumer pleinement son rôle vis-à-vis du Grand Port et accompagner le développement de cette infrastructure via des financements appropriés. Il encourage la Région à accentuer son implication dans la gouvernance du port. Enfin, la desserte de l'hinterland doit être renforcée, en particulier via le fret ferroviaire.

Proposition 2.18 : Accompagner la silver économie

À l'instar des autres régions françaises, les Pays de la Loire connaîtront une forte augmentation du nombre de personnes âgées. D'ici à 2040, un habitant sur quatre aura plus de 65 ans, et ce chiffre devrait continuer d'augmenter. Au-delà de l'impératif social, la réalité du vieillissement offre de nombreuses opportunités économiques. Pour répondre à cet enjeu, le CESER invite la Région des Pays de la Loire à soutenir, dans le cadre de ses compétences, une politique régionale ambitieuse en faveur de l'autonomie et la longévité. Il préconise notamment d'expérimenter un « pack sénior », pour stimuler une offre qui soit à la hauteur de la demande et des besoins exprimés par les personnes âgées.

Selon les dernières projections de l'INSEE, le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans est aujourd'hui de 2,1 millions. Il pourrait atteindre 4,2 millions en 2050 en scénario médian. Une part importante de ces âgés entre en situation de dépendance. Ce phénomène nous rappelle aux exigences de solidarité et renforce le besoin de lien social et intergénérationnel.

Il doit être anticipé en renforçant certaines actions déjà mises en œuvre ou en développant de nouvelles, ainsi que le CESER l'avait proposé dans son rapport sur la « Silver économie » en 2015.¹⁵

Parmi ces actions, on citera en particulier la proposition d'un « diagnostic habitat » systématique pour les personnes propriétaires de leur logement (70% actuellement), l'aide aux personnes qui le souhaitent à rester à leur domicile (APA), le développement du principe de « foyer-logement » permettant de conserver son indépendance tout en bénéficiant de pièces communes pour rencontrer ses voisins et pour recevoir ses proches, les services de téléassistance 7j/7 et 24h/24 avec des tarifs adaptés aux revenus, les actions de soutien aux aidants, la formation des aides-soignants accompagnée d'une attention particulière à leurs conditions de travail, le développement de lieux d'accueil de jour et d'hébergement temporaire, la création sur les territoires de "Maisons d'accueil des Seniors", leur permettant de disposer à proximité de leur habitat d'un lieu qui leur soit dédié et de contribuer à rompre leur solitude, le soutien au bénévolat d'initiative citoyenne pour renforcer l'entourage des personnes âgées (programme « Mona Lisa »), mais encore l'amplification des efforts d'adaptation des logements sociaux.

En Pays de la Loire, les acteurs publics ont été particulièrement actifs et innovants ces dernières années sur le champ de l'accompagnement du vieillissement. Cet effort doit être poursuivi pour faire des Pays de la Loire une région exemplaire en la matière.

Proposition 2.19 : Consolider le secteur de l'économie sociale et solidaire

Par l'innovation, le collectif et la prise en compte des spécificités locales, l'Economie sociale et solidaire (ESS) fournit de nombreux emplois, dont une partie concerne les personnes les plus éloignées du monde du travail. Elle couvre pour cela des domaines d'activité très variés tels que le sanitaire, l'environnement, la culture, le sport, l'éducation mais aussi les secteurs bancaires et mutualistes, les entreprises de service à la personne ou encore les coopératives agricoles. Avec plus de 165 000 salariés, l'ESS représente 14,3% des emplois en Pays de la Loire¹⁶.

Pour soutenir le développement de cette économie de proximité, non délocalisable, **le CESER propose à la Région de créer un Pacte de croissance dédié à l'ESS**, en complémentarité de ce qui est fait par l'Etat. Il s'agit de positionner les Pays de la Loire comme un territoire leader au niveau national, en stimulant la croissance de ces organisations. L'objectif est d'aider de façon globale et significative le développement des entreprises de l'ESS, qui sont très souvent porteuses de solutions concrètes et innovantes pour répondre aux défis majeurs de la société. En lien avec la CRESS, et dans la continuité de ce qu'a initié la Région avec la Conférence de l'ESS, le CESER propose à la Région d'accompagner les porteurs de projets de l'ESS dans la consolidation de leurs modèles économiques (aides au conseil et à la formation, soutien à la création et à l'amorçage de structures nouvelles, amélioration des conditions d'emplois), et dans l'identification de nouveaux leviers de croissance (appui à la recherche de financements nouveaux).

¹⁵ http://ceser.paysdelaloire.fr/images/etudes-publications/sante-social/2015_01_27%20rapport%20silver%20economie.pdf

¹⁶ Source : Observatoire de l'ESS. 2018.

Pour le CESER, une attention particulière doit être portée aux associations, fédérées ou non, qui souffrent – dans tous les secteurs – d’un manque chronique de visibilité sur leur devenir, en particulier depuis l’arrêt des aides au fonctionnement et le recours systématisé aux appels à projets. Dès lors, la mise en place de nouvelles formes de contractualisation, qui renouent avec des conventionnements pluriannuels, apparaît indispensable pour ne pas mettre en péril le secteur associatif et ainsi soutenir ces parts d’initiatives citoyennes et solidaires.

Le CESER invite également la Région à soutenir et à faciliter le développement des SCOP, en particulier dans le cadre d’une reprise de l’activité par les salariés.

Proposition 2.20 : Développer la responsabilité sociale et sociétale des organisations

La Région des Pays de la Loire fait figure de bonne élève en matière de RSE. Près de 1000 entreprises sont actuellement engagées et de nombreux réseaux se structurent pour accompagner la dynamique. **Dans la continuité des dispositions législatives récentes (Loi Pacte), le CESER invite la Région à renforcer son action sur la RSE** en proposant aux entreprises qui le souhaitent un accompagnement sur la définition de leur raison d’être ou sur la modification de leur statut (Statut d’Entreprise à mission).

Proposition 2.21 : Accompagner les usages du numérique et l’intelligence artificielle

La révolution numérique offre de nombreuses opportunités pour le territoire. Robotisation, intelligence artificielle, réalité augmentée, objets connectés, impressions 3D,... les applications sont nombreuses et touchent tous les secteurs. Face à cette réalité, la Région doit garantir le déploiement des réseaux numériques très haut débit sur l’ensemble du territoire d’ici à 2022 (contrat d’avenir). Au-delà, il conviendra d’être attentif aux évolutions technologiques répondant aux nouveaux besoins, en veillant à ne pas creuser la fracture numérique afin que les progrès techniques soient accessibles à tous. Les conséquences sanitaires, environnementales et sociales, notamment sur le travail et l’emploi, devront être prises en compte.

Le CESER suggère également à la Région de mettre en œuvre **un plan pour le développement des usages du numérique**. L’objectif est triple :

- permettre à chacun des habitants d’accéder aux outils numériques (savoir utiliser, comprendre et créer). C’est un enjeu d’employabilité et de citoyenneté ;
- accompagner les organisations, en particulier les petites, dans leur transition numérique, afin qu’elles puissent préserver et développer leurs activités ;
- proposer de nouveaux usages, en développant une filière numérique à l’échelle régionale qui s’appuierait sur les écosystèmes nantais, angevin et lavallois.

Un accent particulier devra être mis sur l’usage du numérique dans l’éducation et la formation, en particulier dans les lycées, et sur le rôle des laboratoires dans le développement de l’Intelligence artificielle. Parmi les domaines les plus concernés en région figurent les transports, et notamment la voiture autonome, mais aussi la santé avec le développement de systèmes experts d’aide au diagnostic, qui doivent s’inscrire dans la

démarche régionale d'appui sur la thématique « santé du futur ». Dans tous les domaines d'application de l'intelligence artificielle, le partage des données (Big data) doit être encouragé.

Une région plus ouverte, qui s'inscrit dans une géographie locale, européenne et mondiale.

Proposition 2.22 : Renforcer la collaboration entre les territoires

Face à l'ampleur des défis à relever, **le CESER propose que la Région puisse aborder avec les intercommunalités du territoire et au-delà de leurs frontières administratives, des problématiques communes comme la mobilité, le développement économique, l'alimentation ou encore la préservation de l'environnement. Le SRADDET a vocation à constituer le socle de ces orientations communes.**

Plus concrètement, il s'agit d'encourager et de favoriser la signature de contrats de réciprocité entre la Région, les grandes agglomérations et les EPCI du territoire pour créer des coopérations destinées à renforcer le lien entre le régional et le local, entre l'urbain et le rural. Sur le volet économique, ce contrat permettrait par exemple de questionner l'implantation des zones d'activités.

Pour le CESER, cette collaboration des territoires vise à renforcer la cohérence des actions et des moyens engagés par les différentes échelles de collectivités. Elle doit s'attacher à assurer l'équilibre entre les différents territoires, dans une approche d'apports mutuels (et non de concurrence). Cette alliance pourrait également aboutir à des réponses communes dans le cadre d'appels à projets nationaux ou européens.

Cette proposition fait suite à un bilan des contrats de territoire réalisé par le CESER et publié en annexe de cet avis.

Proposition 2.23 : Renforcer les coopérations interrégionales

L'inventaire des coopérations et mutualisations avec les régions voisines, réalisé en 2014 par le CESER, a montré l'importance des coopérations à l'échelle du Grand Ouest. Il a également mis en évidence des coopérations bilatérales particulièrement marquées avec la Bretagne. Cette étude, essentiellement quantitative, demande aujourd'hui à être complétée afin de définir les coopérations à approfondir et à développer entre les régions de l'ouest et les conditions à créer pour faciliter les coopérations et projets entre ces régions.

Cette étude devrait également conduire à engager une réflexion sur l'opportunité d'instances interrégionales de pilotage sur des sujets communs, en fonction des bassins pertinents (CTAP interrégional). À moyen et long terme, il semblerait pertinent de renforcer certaines politiques interregionales sectorielles. C'est par exemple le cas pour les problématiques énergétiques, qui doivent être pensées à l'échelle du Grand Ouest ou encore pour l'innovation maritime, qui nécessite une feuille de route partagée.

À titre de priorités, pour développer les complémentarités avec les régions voisines, le CESER invite la Région Pays de la Loire à :

- Renforcer la mobilité interrégionale par transport ferroviaire avec la rénovation des lignes interrégionales existantes : Nantes-Rennes / Nantes- Bordeaux ; Rennes-Châteaubriant ; Caen-Le Mans-Tours. (Contrat d'avenir)
- Assurer la cohérence interrégionale des actions sur les risques littoraux en disposant d'une observation et d'une expertise unifiées sur la façade Atlantique, notamment dans le cadre de la montée attendue des eaux suite au réchauffement climatique.

Proposition 2.24 : Améliorer l'interconnexion du territoire

La desserte du territoire constitue l'un des éléments fondamentaux de l'attractivité des Pays de la Loire, région située à la périphérie du cœur de l'Europe. Cela passe par des transports performants, pour les voyageurs comme pour les marchandises.

Sur le plan ferroviaire, l'axe Saint-Nazaire-Nantes-Angers-Paris est un axe structurant qui faute d'investissements sera saturé dans les prochaines décennies. Le CESER note que des engagements de travaux ont été pris dans le contrat d'avenir. Toutefois, il faudra probablement être plus ambitieux pour maintenir la qualité de service. L'hypothèse de création de tronçons à trois voies doit être envisagée à moyen terme.

Les dessertes vers les capitales européennes et les aéroports franciliens doivent être facilitées dès maintenant via l'amélioration de l'interconnexion des lignes TGV, avec en priorité l'aménagement entre Massy et Valenton et la gare d'Orly Rungis. Les temps de trajets vers les capitales régionales doivent être diminués, notamment au départ de Nantes et les lignes ferroviaires vers les régions voisines doivent être rénovées et maintenues dans leurs capacités.

Le CESER souhaite que la desserte ferroviaire du Grand Port maritime et plus largement le fret ferroviaire soient développés, notamment via la virgule de Savenay et l'électrification du tronçon Nevers-Chagny qui permettra de finaliser la voie ferrée centre Europe Atlantique (VFCEA).

Sur le plan routier, la réalisation de franchissements de Loire à hauteur de Cheviré et Ancenis favorisera les liaisons interrégionales, tout en décongestionnant le trafic sur la métropole. La liaison entre Nantes et La Rochelle doit impérativement être améliorée.

Les liaisons fluviales et maritimes offrent une alternative intéressante au plan économique et environnemental aux liaisons terrestres, en particulier sur la Loire. Elles s'appuient sur le Grand port maritime dont la gouvernance doit être améliorée et l'activité diversifiée.

Enfin, l'aéroport de Nantes, actuellement saturé en période de pointe (aérogare et parkings), doit être impérativement rénové et adapté à l'évolution du trafic, dont l'augmentation dépasse toutes les prévisions. Son accès en transports collectifs doit être amélioré. Il est enfin absolument nécessaire d'agir contre les nuisances qu'il génère pour ses riverains. L'évolution du trafic devra faire l'objet d'une évaluation en continu afin de travailler sur les solutions pertinentes à horizon 2050.

3. Partie 3 : L'émergence d'un nouveau « pacte territorial »

Pour mener à bien cette ambition, la Région ne peut agir seule et devra mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un objectif commun : celui d'inventer les Pays de la Loire de demain. C'est pourquoi, le CESER invite le Conseil Régional à renouveler ses méthodes, pour entrer dans des logiques de coopérations et de partenariats plus avancées. Cette démarche prospective est l'occasion d'un pacte territorial qui lie les individus et les organisations sur le territoire. Un contrat où le bien commun et l'intérêt collectif l'emportent sur les intérêts particuliers.

Ce changement de perspective nous oblige à repenser la communauté ligérienne et la manière dont sont construites les relations entre ses membres. A ce jour, les Pays de la Loire ne sont pas suffisamment organisés de manière à apporter des réponses rapides et efficaces aux défis environnementaux, sociaux et économiques. Ses modes de gouvernance doivent évoluer pour gagner en efficacité, en souplesse et en réactivité, tout en prenant en compte les enjeux globaux et de long terme. Pour le CESER, la Région doit davantage solliciter l'intelligence collective et faciliter l'engagement de tous les acteurs. A cet égard, il constate qu'un nombre croissant d'organisations et d'individus n'est pas associé à la démarche prospective (cf partie 1).

Pour le CESER, cette démocratie participative n'est pas une substitution à la décision politique mais bien un complément pouvant faciliter sa mise en œuvre et son acceptabilité. Dès lors, il ne s'agit pas de remettre en cause l'utilité des organes délibérants, garantie par la Constitution. La participation des acteurs doit davantage être perçue comme un moyen d'accroître la légitimité des décisions publiques et d'en améliorer sa mise en œuvre. D'ailleurs, les élus régionaux qui en font usage soulignent à quel point elle peut être utile dans la réussite des projets.

Les 8 propositions qui suivent permettent de construire une gouvernance régionale plus dense, plus dynamique et plus communicative. La vision que nous portons est celle d'une démocratie « augmentée » par l'implication continue des acteurs locaux pour façonner une véritable culture de la participation. Pour le CESER, cette pratique de la démocratie participative est une exigence de la vie politique. Elle poursuit 3 objectifs :

- Avoir un maximum d'acteurs engagés, ancrés sur le territoire et qui agissent au quotidien en faveur de l'intérêt régional ;
- Permettre à tous les acteurs de la région de comprendre les politiques qui les concernent, de participer à leur conception, de les évaluer et de proposer des améliorations ;
- Favoriser l'éclosion et le développement d'initiatives collectives dans les territoires de la région (en urbain comme en rural).

En proposant des méthodes nouvelles, en rupture avec le jeu politique classique, le Conseil Régional développera au sein de la société ligérienne de nouveaux apprentissages. Cet art du « faire ensemble » qui lui est nécessaire pour aborder sereinement les défis du xxi^e siècle.

La participation des usagers

Pour le CESER, la région de demain ne s'inventera pas sans la contribution de tous les usagers, qui souhaitent être associés de plus près aux décisions politiques mais aussi à l'action collective. Dès lors, il faudra sans doute, à l'avenir, imaginer de nouvelles formes de participation pour répondre à cette demande de partage et de co-construction.

Proposition 3.1 : S'inspirer des méthodes du design thinking

La Région des Pays de la Loire pourrait utilement s'appuyer sur les méthodes du design thinking, dont les apports sont désormais reconnus dans la planification territoriale. En accordant une plus grande attention aux usagers du territoire, le design s'intéresse à leurs modes de vie, à leurs attentes, à leurs besoins mais aussi à leurs contraintes. L'implication des usagers remet en cause l'idée selon laquelle la prospective correspond forcément à une prise de distance vis-à-vis des réalités locales. Et si la loupe était plus importante que la longue vue pour bâtir « Ma région en 2050 » ? Et si on complétait les scénarios du possible par des immersions ponctuelles, au plus près du terrain ?

Pour le CESER, cette méthode présente l'intérêt d'imaginer à quoi ressemblerait la prospective régionale à hauteur des individus. Elle viendrait utilement compléter le point de vue des experts mobilisés par la Région sur sa démarche prospective.

Le design des politiques publiques permet de comprendre réellement les problèmes auxquels nous devons faire face, de trouver des solutions rapides, mieux adaptées, plus efficaces, plus innovantes et aussi moins coûteuses. Il s'appuie généralement sur 4 étapes :

1. L'immersion qui consiste à se mettre à la place des usagers du territoire, pour comprendre leur expérience, leurs frustrations et leurs problématiques. Dans l'idéal, cette phase nécessite de rencontrer un panel d'usagers pour recueillir in situ des expériences vécues sur le territoire, mais elle peut aussi s'appuyer sur la méthode des « personas » issue du marketing. Il s'agit de stéréotyper des personnes fictives incarnant un profil d'utilisateur d'un service ou d'un produit caractérisé par son âge, son sexe, son métier.
2. L'idéation qui consiste à trouver des solutions pour répondre à leurs besoins. Cette phase est généralement effectuée en petit groupe, en alternant des réflexions intuitives et des analyses plus approfondies. Elle a pour objectif de débloquer l'innovation en rassemblant une pluralité d'acteurs (usagers, élus, experts, agents publics, ...)
3. Le prototypage qui permet d'expérimenter et tester des solutions aux problématiques identifiées. Cela suppose d'inscrire la collectivité dans une logique itérative et de reconnaître le droit à l'erreur, qui n'est pas un vain mot.
4. Le déploiement qui consiste à généraliser la solution, une fois que celle-ci aura été évaluée et approuvée par l'utilisateur-testeur.

Le CESER des Pays de la Loire associe les usagers

Dans le cadre d'une étude sur l'amélioration de l'accès à la formation professionnelle une démarche a été mise en œuvre. Sur une période de plusieurs mois, 6 suivis de parcours ont été mis en place. Il s'est agi, pour 6 conseillers du CESER, de suivre chacun une personne dans ses démarches d'accès à une formation, en établissant trois entretiens bimensuels. Ces témoignages concrets, précis, sur les difficultés rencontrées par chacun, mais aussi sur les opportunités qui se sont présentées, ont permis de nourrir l'étude car ils sont des exemples du « terrain », de la réalité vécue.

Chacun a ainsi pu dire comment il avait été accompagné, ce qu'il avait vécu concrètement, comment il avait eu accès à l'information, etc...

Pour améliorer cette prise en compte des usagers, des laboratoires d'innovations publiques ont vu le jour en Europe. Ils incarnent la volonté des collectivités de se doter de leurs propres « cellules de R&D », questionnant la manière dont sont – ou seront demain – conçues les politiques publiques. A cet égard, le Labsolu, inauguré par la Région en janvier 2018, ne doit pas se limiter à une salle de créativité. Il doit être en capacité d'insuffler une culture de travail transversale et partenariale dans l'administration régionale.

Par son fonctionnement dynamique, cette méthode affine l'action publique traditionnellement conçue en tunnel. Elle permet de concrétiser rapidement des projets en lançant des tests « grandeur nature », auprès d'un groupe d'usagers. On s'aperçoit alors très vite de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas.

Ti-Lab : le laboratoire d'innovation publique de la Bretagne

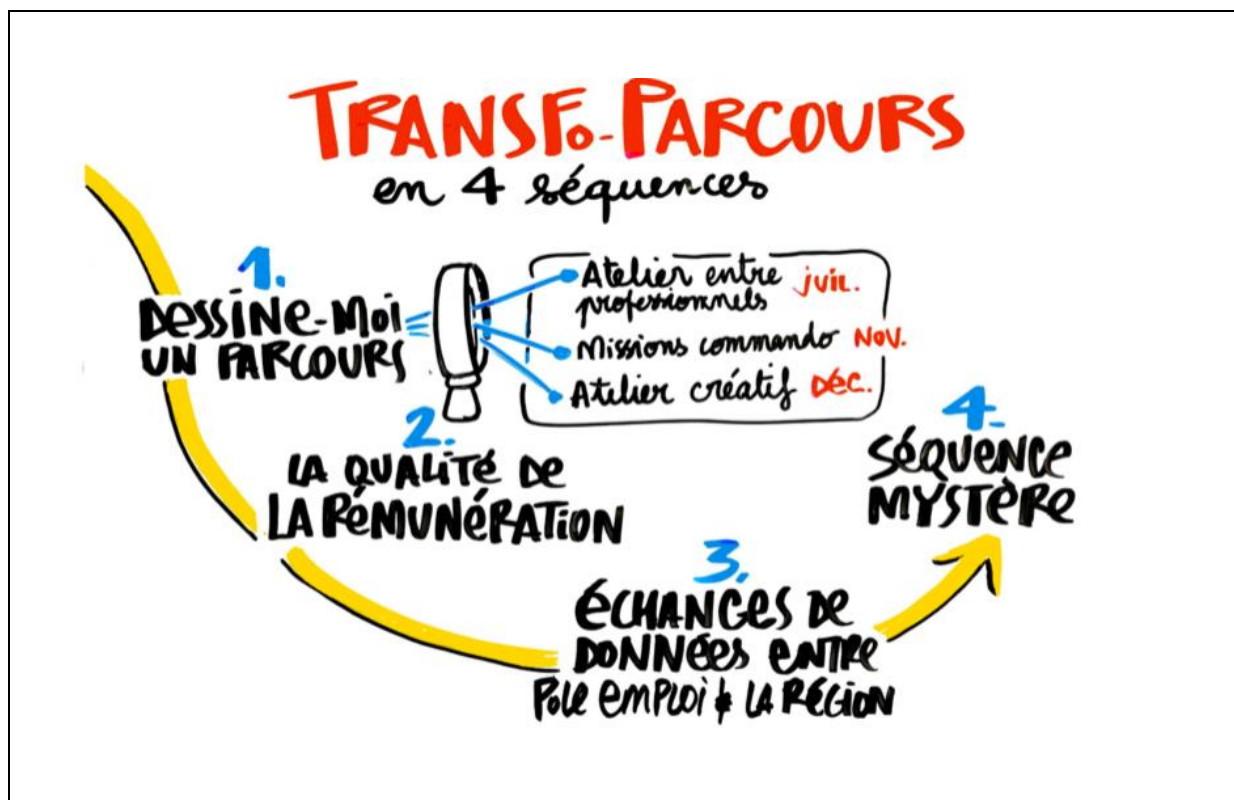
C'est au sein de l'hôtel Bon-Pasteur à Rennes que s'est installé depuis 2017 le laboratoire d'innovation publique. Dans un lieu de travail ouvert, créatif et chaleureux, il met en œuvre de nouvelles méthodes pour améliorer les services publics aux usagers. Lauréat de l'appel à projets lancé par l'Etat (soutenu par le programme d'investissements d'avenir), ce laboratoire collaboratif porté conjointement par la Région et l'État associe d'autres acteurs publics et privés, comme Pôle emploi, la CAF ou encore l'institut de formation Askoria.

Il planche ainsi actuellement sur plusieurs projets, en lien direct avec les politiques régionales : la formation et les parcours de formation professionnelle (TransfoParcours), les nouvelles formes de mobilité (MobLab) ou encore l'égalité femme/homme dans le secteur numérique (Numerifemmes).

Le Ti-lab s'inspire de la méthode de « design de service » - qui place l'utilisateur, l'habitant, le bénéficiaire, au centre de l'action - pour expérimenter sur le terrain et construire, avec lui et pour lui, des solutions à ses problématiques. Chaque expérimentation dure environ dix-huit mois.

A titre d'exemple, le projet TransfoParcours consiste à simplifier le parcours de formation des usagers, en identifiant ensemble les problématiques auxquelles sont confrontées les personnes en recherche d'emploi ayant un projet de formation.

Pour en savoir plus : <https://vimeo.com/252666705>



Proposition 3.2 : Créer les conditions d'un dialogue pérenne

L'un des principaux obstacles aux démarches participatives est leur relative austérité, qui n'attire qu'un public d'initiés ou des individus porteurs d'une préoccupation spécifique. Celui qui maîtrise la prise de parole en public et le sujet traité contribue à restreindre l'intelligence collective et l'expression d'idées dissonantes ou nouvelles.

Salles de réunions classiques, prédominance de l'écrit sur les expressions spontanées, monopolisation de la parole par quelques « sachants », recherche systématique du consensus ... sont autant de freins auxquels il est possible de remédier. Pour le CESER, l'enjeu consiste à libérer la parole pour créer de la « tension » (l'art de la dispute) et aller chercher du « dissensus ». Car c'est bien en assumant les positions de chacun qu'une utile tension se crée et permet la recherche de l'intérêt général.

Pour y parvenir, le CESER préconise l'utilisation de méthodes créatives et ludiques. S'il n'a pas vocation à accompagner la Région dans ses choix méthodologiques (nous ne sommes pas un cabinet conseil), celle-ci pourrait utilement s'inspirer de :

- La cartographie participative, qui présente l'intérêt de construire une représentation graphique du territoire. Il s'agit de cartographier l'espace vécu par les acteurs ligériens, et de confronter la manière dont chacun imagine l'avenir du territoire.
- Le jeu de rôle, qui permet de mettre en scène et de vivre une problématique impliquant différents acteurs. Il provoque de nouvelles formes d'interaction entre les participants, pour atteindre un objectif commun.

- Le forum ouvert, qui permet de responsabiliser les participants dans la mesure où ce sont eux qui proposent les thématiques à investir, portent les débats et produisent des résultats.
- Le café du monde (World café), qui reproduit l'ambiance conviviale et décontractée d'un café dans lequel les participants débattent d'une question ou d'un sujet en petits groupes autour de tables.

L'ensemble de ces méthodes (et il en existe beaucoup d'autres !) a la particularité d'installer un climat d'ouverture et de confiance, propice aux échanges et à la qualité des idées. Il récrée du lien entre les élus et ceux qu'ils sont censés représenter. Toutefois, pour être efficace et ne pas créer de malentendus, l'exercice démocratique doit reposer sur des règles précises et rigoureuses. A cet égard, si la concertation permet aux acteurs du territoire d'intervenir, d'éclairer et d'élaborer la décision finale, ce sont bien les élus régionaux qui gardent leur rôle de décision.

Pour le CESER, la Région doit également engager une réflexion sur les lieux de la concertation. Pour toucher un plus grand nombre d'acteurs, il serait judicieux de s'appuyer en priorité sur les lieux de vie (lycées, gare, associations sportives et culturelles, missions locales, entreprises, ...) ou sur des espaces conviviaux (cafés, espaces public, ...).

Pour définir l'ensemble de ces principes, et en garantir l'effectivité, le CESER préconise de créer une délégation à la démocratie participative, qui aurait pour mission de déployer et de structurer les instances de participation à l'échelle régionale.

Occitanie : la Région citoyenne

Consciente des attentes croissantes des citoyens en matière d'évolution des pratiques politiques, la Région Occitanie s'est engagée à développer une prospective permanente sur la co-construction des politiques publiques avec ces citoyens. La Région a développé des instances de dialogue et de concertation innovantes, à l'image de la plateforme participative « LaRegionCitoyenne.fr » destinée à favoriser une citoyenneté active pour les habitants d'Occitanie. Ce site permet aux citoyens d'accéder et de participer aux consultations de la Région, mettre leurs propositions en débat dans le forum citoyen et transmettre à la Région leurs idées pour l'action régionale.

Dans cette dynamique, l'Assemblée régionale a voté une Charte régionale de la citoyenneté active qui propose à chaque citoyen des moyens réels et concrets de peser sur la construction des politiques régionales afin de créer des politiques plus justes et plus efficaces, plus concrètes et plus adaptées.

La Charte propose une large gamme d'outils dont :

- Les concertations qui permettent de participer et de donner son avis sur les ambitions régionales ;
- Le forum citoyen qui permet à chacun de discuter, débattre avec les autres citoyens d'Occitanie et élaborer des propositions pour l'action de la Région ;
- La votation d'initiative citoyenne qui permet l'organisation d'une votation populaire sur un sujet lié à une compétence de la Région ;
- La constitution de commissions citoyennes permettant à des citoyens de se réunir pour réfléchir ensemble à l'action régionale sur une ou plusieurs thématiques. C'est notamment grâce à ces commissions que les citoyens peuvent actionner les moyens mis à leur disposition.

Proposition 3.3 : S'appuyer sur les Civic tech

Le numérique aide à rénover le fonctionnement de nos démocraties, en assurant une plus grande transparence et une participation accrue des acteurs aux décisions politiques. C'est dans ce contexte que sont nées les « Civic Tech », ces plateformes qui accélèrent le processus démocratique à moindre coût, en permettant aux citoyens d'interagir avec le débat public.

Pour le CESER, la Région des Pays de la Loire pourrait utilement se doter d'une application digitale, qui permettrait aux citoyens de donner un avis sur un sujet, de répondre à un sondage d'opinion, de poser des questions à un élu, d'évaluer l'efficacité d'une politique publique ou encore de partager des solutions afin de répondre aux enjeux régionaux.

Toutefois, cette initiative – si elle est mise en œuvre par le Conseil Régional - devra s'accompagner d'une démocratisation des outils numériques. En Pays de la Loire, comme partout ailleurs, les inégalités d'accès aux technologies d'informations sont encore bien réelles. Il faudrait donc éviter que d'une fracture numérique découle une fracture démocratique.

Proposition 3.4 : Mettre en place un budget participatif

Dans une démocratie ouverte, chacun doit avoir l'opportunité et les moyens effectifs d'être un citoyen actif et engagé au service de la société. Pour le CESER, la Région doit donc favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes. Il s'agit à la fois de les soutenir, de les valoriser mais aussi de les financer. A cet égard, **Il propose d'affecter une partie du budget du Conseil régional à la réalisation de projets proposés et choisis par les habitants.** Ce budget participatif vise à faire émerger des actions qui répondent à un impératif de solidarité et d'intérêt général. Il doit permettre aux ligériens, quelle que soit leur origine de proposer des projets sur l'ensemble du champ de compétence de l'institution relevant des dépenses d'investissement.

Bourgogne Franche-Comté : « Mon projet pour la planète »

D'ores et déjà expérimenté dans de nombreuses villes, mais aussi à l'échelle des Régions, le Budget participatif permet la mise en œuvre d'une citoyenneté active.

Fort de ce constat, la Région Bourgogne Franche Comté a lancé en 2018 un appel à initiatives citoyennes dont l'objectif est de soutenir des actions concrètes, exemplaires et innovantes, portées par la société civile, afin de lutter contre le dérèglement climatique ou pour améliorer le cadre de vie des habitants au quotidien. Intitulé « Mon projet pour la planète », cet appel est doté d'un budget de 3 millions d'euros. Il a pour but de :

valoriser les projets des citoyens s'impliquant de manière effective dans la mise en œuvre d'actions en lien avec les ambitions du Plan climat

d'associer les citoyens aux choix des actions mises en œuvre pour soutenir les innovations dans les secteurs de l'énergie, de l'économie circulaire ou encore de la biodiversité.

Ce budget participatif s'inscrit dans une stratégie de mandat qui a pour objectif d'intégrer tous les registres d'expression, des plus simples aux plus riches, pour inciter le plus grand nombre de citoyens à prendre la parole sous toutes les formes.

Pour en savoir plus : <https://jeparticipe.bourgognefranche.comte.fr>

Proposition 3.5 : Proposer un dialogue structuré avec les jeunes

S'intéresser à l'avenir des Pays de la Loire, c'est s'intéresser aux jeunes d'aujourd'hui.

Dans le cadre de la Loi « Egalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017, les Régions sont tenues de coordonner la politique Jeunesse sur leur territoire. Pour y parvenir, le CESER rappelle que cette politique doit faire l'objet d'un processus annuel de **dialogue structuré entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics**. L'objectif est d'établir des orientations stratégiques pour faciliter l'expression et la participation des jeunes, dans les différentes instances régionales.

Le CESER invite notamment la Région à **créer une commission « jeunesse » dans la CTAP et de prévoir d'y associer les jeunes et les organisations de jeunes et de jeunesse**. Il préconise également la création d'un Conseil régional des jeunes et d'inciter les intercommunalités à **mettre en œuvre des projets territoriaux de jeunesse (PTJ)**, formalisés par des plans d'actions pluriannuels.

Des actions ciblées en faveur des enfants devraient également voir le jour. Elle permettrait aux enfants de grandir comme citoyens et acteurs responsables et de trouver leur juste place au sein de la société. Il serait inepte d'attendre leur majorité pour préparer les jeunes à devenir des citoyens. Par ailleurs, ne pas les écouter sur les sujets qui les concernent, c'est prendre le risque de contresens majeurs, de déconvenues et de lacunes.

Nouvelle Aquitaine : Une conférence territoriale des jeunesse

A ce jour, seules 5 Régions françaises ont mis en place un dialogue structuré avec les jeunes. La Bretagne et la Nouvelle Aquitaine font parties des bons élèves.

En Nouvelle Aquitaine, une Conférence territoriale de la jeunesse a été mise en place en novembre 2017. Elle mobilise les jeunes, la Région, l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ainsi que les acteurs économiques et sociaux. 6 objectifs ont été définis :

- engager une réflexion collective sur le champ de la jeunesse promouvant la citoyenneté et les valeurs de la République
- définir des orientations stratégiques communes et partagées
- accompagner l'élaboration des politiques publiques concertées avec l'ensemble des instances publiques et privées et notamment avec les jeunes
- veiller à l'efficacité de l'action publique par une mise en cohérence et une complémentarité des interventions publiques
- favoriser l'engagement des jeunes sous ses différentes formes et leur autonomie
- co évaluer des politiques avec les bénévoles

Pour en savoir plus : <http://nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr/spip.php?rubrique885>

Dans le cadre de sa démarche prospective, le CESER invite également la Région à mettre en place une clause « impact-jeunesses », comme processus général d'évaluation préalable des politiques régionales. Cette clause vise à garantir que les décisions prises par le Conseil régional ne mettent pas en péril les jeunes d'aujourd'hui mais également ceux de demain.

Une société civile organisée

La société civile organisée est nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie. Elle représente en Pays de la Loire un tissu associatif riche et dynamique, ainsi que des organisations patronales et syndicales ou des chambres consulaires qui accompagnent, suscitent et organisent chaque jour la parole citoyenne. Dès lors, **si le CESER réclame plus de démocratie participative, il n'oublie pas pour autant la pertinence d'une parole structurée**¹⁷. Pour nous, l'intérêt général ne peut se résumer à la somme des intérêts particuliers.

Fort de ce constat, **la Région doit s'attacher à entretenir un lien privilégié avec chacune des organisations de la société civile**. Il s'agit de faire vivre une communauté territoriale, où chacun prend part à ses responsabilités. A cet égard, la notion de « co-responsabilité territoriale » développé par le Conseil général de la Gironde est intéressante.

Proposition 3.6 : Renouveler le contrat territorial entre la Région et ses partenaires locaux

« Ma région en 2050 » est l'occasion de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'une vision commune de l'avenir du territoire. **Pour le CESER, cette démarche doit aboutir à la signature d'un « pacte territorial » entre la Région, l'Etat, les collectivités locales et les principales organisations de la société civile**. L'objectif est d'expérimenter une gouvernance partagée, dans une logique de co-développement territorial et de réciprocité des acteurs. A cet effet, **le CESER demande à la Région que les organisations associatives et syndicales puissent être membres de la CTAP**.

Pour la Région, l'aboutissement de ce pacte suppose d'endosser une mission d'intermédiation.

Proposition 3.7 : Accompagner la structuration des Conseils de développement

Les Conseils de développement s'efforcent d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales. Toutefois, leur fonctionnement est très divers. Si la majorité contribue à créer de l'ingénierie citoyenne, certains s'apparentent davantage à des contre-pouvoirs. Par ailleurs, les moyens accordés par la collectivité sont très variables d'un territoire

¹⁷ Pour aborder les transitions cela exige une pensée complexe, le CESER est l'un des lieux de production de cette pensée complexe et c'est ce qui permet de structurer ensuite le débat public

à l'autre. A part sur les grandes agglomérations du territoire, la majorité des conseils ne dispose d'aucune ressource humaine.

Fort de ces constats, le CESER invite la Région à **définir un cadre méthodologique pour structurer et accompagner l'organisation des Conseils de développement**. En partenariat avec les intercommunalités du territoire, l'objectif est de préciser le rôle des Conseils de développement et le type de contributions qui pourrait être attendu. Un dispositif d'évaluation annuel doit également être proposé.

Pour faciliter l'échange des bonnes pratiques et consolider certains avis à l'échelle régionale, **une conférence régionale des conseils de développement doit être créée**, qui désignerait son représentant au CESER des Pays de la Loire.

4. Conclusion

En Pays de la Loire, comme partout ailleurs, l'évolution rapide des mutations démographiques, sociales, environnementales et économiques complexifie l'action publique. Changements climatiques, vieillissement de la population, transformation des modes de vie et des conditions de travail, innovations technologiques, intelligence artificielle ... sont autant de facteurs qu'il convient d'anticiper, afin d'assurer un développement équilibré et durable du territoire.

Dans ce contexte, la démarche prospective engagée par le Conseil régional a vocation à nourrir l'ensemble des stratégies territoriales, au 1er rang desquelles le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires.

Pour le CESER, il s'agit de mieux appréhender la complexité des enjeux auxquels nous devons faire face, en « regardant vers l'avant ». Cette anticipation au service de l'action donne à voir un avenir ouvert sur plusieurs possibles, à condition d'y intégrer tous les facteurs d'évolution, les ruptures mais aussi les freins aux changements... Ainsi, une veille permanente permettrait de repérer les inerties et les tendances lourdes, les faits porteurs d'avenir (signaux faibles) et les incertitudes majeures. La prospective se pose alors comme un outil essentiel à la conduite des politiques publiques et à leur planification sur le court, moyen et long terme.

A travers cette contribution, le CESER met en avant quelques propositions concrètes, qui visent à agir dès maintenant pour préparer l'avenir des Pays de la Loire. L'ambition est affichée :

- Atteindre la neutralité carbone dans le secteur du bâtiment
- S'affranchir des énergies fossiles
- Garantir le bon état écologique des masses d'eau
- Développer une offre de transports accrue, diversifiée et mieux organisée
- Réduire de moitié la quantité de déchets produits sur le territoire
- Protéger et restaurer la biodiversité, en s'appuyant notamment sur un objectif de zéro artificialisation net du territoire
- S'adapter aux évolutions climatiques, en particulier sur le littoral ligérien
- Aider les jeunes à s'approprier le futur dans le cadre d'un plan d'action éducatif
- Adapter les compétences et les métiers aux évolutions de la société
- Développer une politique globale et de long terme sur le logement
- Garantir l'accès aux soins pour tous, en s'appuyant sur l'évolution des technologies et des pratiques médicales
- Promouvoir l'offre culturelle, comme un vecteur de lien social
- Créer les conditions favorables au développement de l'économie de proximité

- Préparer l'avenir de l'industrie
- Promouvoir une agriculture et une alimentation de qualité
- Affirmer plus fortement son ambition maritime
- Créer un Pacte de croissance dédié à l'ESS
- Accompagner la silver économie, à travers la création d'un « pack sénior »
- Développer la responsabilité sociale et sociétale des organisations
- Accompagner les usages du numérique, en étant attentif aux évolutions technologiques et aux nouveaux besoins
- Renforcer l'alliance des territoires, en développant des contrats de réciprocité
- Promouvoir les coopérations interrégionales
- Améliorer l'interconnexion du territoire

Pour mener à bien cette ambition, la Région ne peut agir seule et devra mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire. C'est pourquoi, le CESER invite le Conseil régional à renouveler ses méthodes, pour entrer dans des pratiques de coopérations et de partenariats plus avancées. Cette démarche prospective est l'occasion d'un nouveau pacte territorial, qui lie les individus et les organisations sur le territoire. L'objectif est d'expérimenter une gouvernance partagée, dans une logique de co-développement territorial et de réciprocité entre les acteurs.

En proposant des méthodes nouvelles, en rupture avec le jeu politique classique, le Conseil régional développera au sein de la société ligérienne de nouveaux apprentissages. Cet art du « faire ensemble » qui lui est nécessaire pour aborder sereinement les défis du XXIe siècle.

A cet égard, le CESER devrait pouvoir être mieux appréhendé dans son rôle de veille, d'étude et d'avis. Il a vocation à être saisi par la Région. Ne pourrait-il pas voir ses possibilités de saisines élargies à d'autres acteurs ? Dans le plein respect de des prérogatives des conseils de développement ne pourrait-il pas pouvoir être saisi par ces derniers ? En tant que représentants de la société civile organisée sur nos territoires, les conseillers du CESER ont souvent une connaissance précise du terrain, ne pourrait-on pas envisager des possibilités de saisines infra régionales ? Ces questions doivent être abordées sans frilosité pour faire évoluer la place du CESER et lui donner un rôle dans l'évaluation des politiques publiques et d'observation des mutations sociales, économiques et environnementales.

5. Annexes

5.1. Les fiches validées par les Commissions

5.2. Le bilan des contrats de territoires

5.3. L'avis sur l'eau

5.4. Le benchmarking CESER

Thématique : Développer les complémentarités avec les régions voisines

Commission référente : Commission 1

Études concernées :

Rapports :

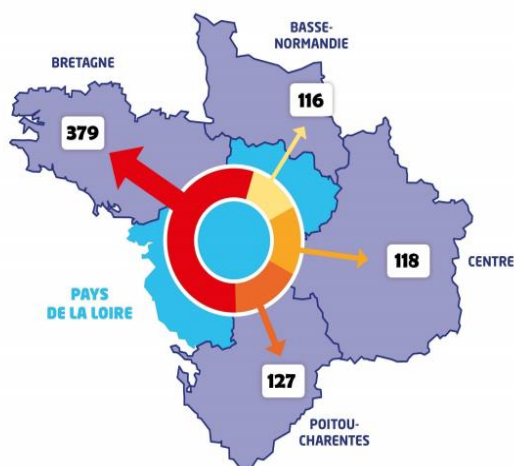
- *Les réalités humaines, sociales et économiques partagées entre les régions de l'Ouest* Benoit Cailliau (Bureau juillet 2014)
- *Populations et activités sur le littoral atlantique : Enjeux fonciers - Quelle gouvernance avec quels outils ?* (CESER de l'Atlantique, 2013)
- *Submersion marine et érosion côtière : connaître, prévenir et gérer les risques littoraux sur la façade atlantique* (CESER de l'Atlantique, 2015)
- *Innovation et économie maritime : un océan d'opportunités pour les régions de la façade atlantique française* (CESER de l'Atlantique, 2017)
- *Les conséquences socio-économiques potentielles du Brexit dans les régions de la façade atlantique française* (CESER de l'Atlantique, 2017)

Vœu

- *La réforme territoriale doit être une nouvelle opportunité de développement pour les Pays de la Loire* (juillet 2014)

Contexte

1. Approche quantitative des coopérations avec les Régions voisines



L'inventaire des coopérations et mutualisations avec les régions voisines, réalisé en 2014 par le CESER, montre l'importance des coopérations à l'échelle du Grand ouest. Il met également en évidence des coopérations bilatérales particulièrement marquées avec la Bretagne : 179 cas de relations bilatérales et 200 cas intégrés dans un espace plus large. La relation Pays de la Loire – Bretagne représente ainsi près de neuf cas recensés sur dix, non seulement au travers de coopérations bilatérales très nombreuses (80% de nos relations bilatérales), mais aussi du fait que le couple Bretagne-Pays de la Loire est présent dans 95% des coopérations multilatérales recensées.

Il doit être précisé que cet inventaire date de 2014 et qu'il se concentre sur l'aspect quantitatif. Une actualisation et une évaluation de ces coopérations sur le plan quantitatif serait souhaitable, tout comme une analyse approfondie des succès et des échecs.

2. Approche thématique (non-exhaustive)

Économie, agriculture et pêche

A de nombreux égards, les Pays de la Loire et la Bretagne convergent sur le plan économique, ce que confirme l'inventaire du CESER dans les secteurs primaire (agriculture) secondaire (industrie, énergie, ...) et tertiaire (commerce, services).

Par ailleurs, l'économie maritime foisonne d'innovations, qui contribuent à répondre aux principaux défis sociétaux. Les régions de la façade atlantique ont une réelle capacité à agir pour stimuler et accompagner cette dynamique.

Infrastructures (énergie et transports)

Sur le plan énergétique, la Bretagne dépend fortement des autres régions, dont la Centrale de Cordemais en Pays de la Loire.

Les axes ferroviaires entre capitales régionales fonctionnent mal (Nantes-Rennes / Nantes-Bordeaux) et les plusieurs lignes interrégionales doivent être rénovées au plus vite (Caen-Le Mans-Tours ; Châteaubriant-Rennes). A contrario, la virgule de Sablé est un élément important pour l'amélioration des liaisons ferroviaires avec la Bretagne et le reste du territoire. Enfin, l'abandon du projet aéroport de Notre-Dame-Des-Landes a pour conséquence la nécessité de porter une nouvelle vision pour l'accessibilité du grand ouest.

Environnement

La maîtrise de la pression foncière sur le littoral et la prévention des risques d'érosion côtière et de submersion marine sont des enjeux cruciaux pour l'avenir de la façade atlantique. La nature même de ces phénomènes et les actions à mener pour les prévenir imposent de dépasser le cadre strictement régional.

Coopérations dans le champ social, associatif, sportif et culturel

On constate des relations sociales soutenues en particulier sous forme associative dans des domaines aussi variés que la culture, le tourisme et le sport (34 témoignages) la communication et les médias (20 cas), la jeunesse (17 cas), les solidarités et la santé (16 cas). Les régions de l'Ouest partagent manifestement une culture et des valeurs communes comme le révèle par exemple la place significative de l'économie sociale et solidaire.

Éducation tout au long de la vie et recherche

Malgré les difficultés rencontrées dans le cadre de l'Université Bretagne Loire, de nombreuses coopérations ont été lancées dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, particulièrement avec la Bretagne (3/4 des coopérations).

Des coopérations existent également dans le domaine de l'éducation et de la formation. La Bretagne et les Pays de la Loire se caractérisent par la forte part de l'enseignement privé.

Forces	Faiblesses
Une façade atlantique relativement bien pourvue en matière d'acteurs et d'outils susceptibles de maîtriser les pressions qui s'exercent sur le foncier et de prévenir les risques littoraux...	... mais une insuffisance de coordination et manque d'ambition dans la mise en œuvre des outils et la mobilisation des acteurs
Richesse de l'écosystème d'accompagnement de l'innovation dans l'économie maritime	Porter à connaissance, lisibilité et accessibilité de cet écosystème pour les porteurs de projets : à améliorer
Brexit : de possibles opportunités... : - <u>Transport</u> : attirer des compagnies aériennes des pays tiers qui souhaiteraient trouver une « porte d'entrée vers l'Europe » alternative	...mais surtout des points de vigilance, des secteurs susceptibles d'être concernés en région, de par leurs fortes interactions avec le Royaume-Uni : pêche, agriculture et agro-alimentaire,

<p>au Royaume-Uni.</p> <p>- <u>Enseignement supérieur et recherche</u> : redéploiement géographique des étudiants européens en quête de mobilité et des enseignants-chercheurs européens actuellement en poste au Royaume-Uni.</p>	<p>énergie, transport maritime et aérien, tourisme, résidents britanniques, enseignement supérieur et recherche.</p>
<p>A de nombreux égards, les Pays de la Loire et la Bretagne convergent sur le plan économique</p>	<p>Des coopérations encore insuffisamment développées sur les pôles de compétitivité et clusters et une concurrence qui peut prendre le pas sur les coopérations.</p>
<p>Tissu de l'ESS très développé en Bretagne/ Pays de la Loire qui contribue aux coopérations entre ces deux régions.</p>	
	<p>Coopération universitaire en difficulté</p>
	<p>Pêche qui n'est pas organisée en filière au niveau interrégional</p>
<p>Taux élevé de scolarité et de réussite au Baccalauréat en Bretagne et Pays de la Loire</p>	
	<p>Lignes ferroviaires interrégionales à rénover et manque de complémentarité et de cohérence entre les régions sur les offres et tarifs.</p>

Préconisations
<p><u>A court terme</u> :</p> <p>En fonction des conclusions des travaux des CESER de l'Atlantique sur les « Dynamiques de développement des régions et des territoires de la façade atlantique », le CESER souhaite qu'une étude soit conduite sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les coopérations à approfondir et à développer entre régions de l'ouest. - les conditions à créer pour faciliter les coopérations et projets entre ces régions <p>Le CESER demande qu'une réflexion soit rapidement lancée par les Régions sur l'opportunité et les contours éventuels d'instances interrégionales de pilotage sur les sujets communs, en fonction des bassins pertinents.</p> <p><u>Par ailleurs, le CESER souhaite obtenir des garanties sur</u> :</p> <p>Économie, agriculture et pêche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une action interrégionale pour prendre pleinement la mesure des conséquences socio-économiques potentielles du Brexit sur les territoires de la façade atlantique, anticiper et agir collectivement pour que ces enjeux spécifiques puissent être traités. <p>Infrastructures (énergie et transports)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le soutien de l'État à l'expérimentation Ecocombust de manière à assurer la sécurité énergétique de la Bretagne et garantir dans les meilleures conditions le maintien et la conversion de la centrale de Cordemais. • La rénovation des lignes ferroviaires interrégionales (Nantes-Bordeaux ; Nantes-Rennes ; Chateaubriand-Rennes ; Caen-Le Mans-Tours). <p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration d'une charte interrégionale, qui engagerait en premier lieu les Régions de la façade atlantique, puis l'ensemble des acteurs territoriaux, professionnels et associatifs, dans un objectif de maîtrise de la pression foncière.

- La volonté politique des Régions d'intégrer dans les SRADDET des stratégies régionales de gestion du foncier et des risques littoraux cohérentes entre elles : une déclaration politique commune des Régions littorales serait souhaitable.
- Le renforcement des coopérations interrégionales sur les enjeux d'adaptation au changement climatique, notamment à l'échelle de l'Arc Atlantique.

A moyen et long terme (2030/2050) :

Le CESER souhaite une mise en cohérence des outils et des schémas à moyen terme.

Économie, agriculture et pêche

- Confirmer la dimension interrégionale des pôles de compétitivité pertinents.
- Disposer d'outils partagés d'observation et de suivi de l'économie maritime, faire converger les méthodologies et mutualiser les données.
- Renforcer les coopérations interrégionales en matière d'innovation maritime : se donner un « cap commun », élaborer une feuille de route partagée sur quelques priorités basées sur les complémentarités des régions et des moyens mutualisés dédiés.
- Développer l'agriculture biologique à l'échelle interrégionale.

Infrastructures (énergie et transports)

- Rénover les lignes ferroviaires interrégionales : Nantes-Bordeaux ; Nantes-Rennes ; Rennes-Châteaubriant ; Caen-Le Mans-Tours.
- Étudier des solutions de long terme pour la desserte aéroportuaire du grand ouest.
- Assurer la cohérence interrégionale des actions de transition énergétique et la sécurité électrique à l'échelle du grand ouest.

Environnement

- Mettre en réseau et en cohérence les observatoires du foncier existants.
- Progresser sur la connaissance des risques littoraux, et disposer d'une observation et d'une expertise unifiées sur la façade atlantique, notamment dans le cadre de la montée attendue des eaux suite au réchauffement climatique

Éducation tout au long de la vie et recherche

- renforcer les coopérations et complémentarités entre universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche en préservant le réseau universitaire des Pays de la Loire et la carte universitaire à l'échelle interrégionale.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de coopérations
- Évaluation qualitative des coopérations
- Instances de gouvernance interrégionale mises en place
- Avancée des infrastructures interrégionales

Thématique : Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes

Commission référente : Commission 2

Études concernées :

Rapports :

- *Femmes - Hommes. Entre inerties et avancées. Quels leviers pour une égalité réelle ?
Christiane Lebeau (octobre 2017)*

Avis:

- *Rapport annuel 2017 égalité femmes hommes
Bernard Hervault (octobre 2017)*

Contexte

La législation française oblige les grandes collectivités à mesurer, dans le cadre de l'élaboration d'un rapport annuel, l'état et les évolutions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce document doit aussi formuler des propositions pour résoudre les différences constatées.

Forces	Faiblesses
En Pays de la Loire, le tissu associatif est riche. La volonté collective d'une société plus égalitaire entre les femmes et les hommes transcende de nombreux clivages.	Le temps partiel féminin est plus élevé en Pays de la Loire que partout ailleurs en France. Les modes de garde des enfants, ne sont pas partout les mêmes selon les territoires dans lesquels on vit. Cela a des conséquences.

Préconisations

A court terme (dans le cadre du Grand débat) :

- Contractualiser avec l'État et les intercommunalités, dans le cadre du Plan pauvreté, pour cofinancer des crèches dans le monde rural.
- Organiser une journée régionale de sensibilisation à la mixité dans les lycées et les CFA.
- Instaurer des critères en termes d'égalité femmes-hommes dans toutes les contractualisations effectuées par la Région quand c'est possible.

- Mettre en place une plateforme des structures régionales contribuant à l'égalité sur l'ensemble des territoires.

A moyen terme (2030) :

- Aider les communes à réfléchir à l'aménagement des espaces publics pour qu'ils soient plus inclusifs.
- Aider les structures sportives à se doter d'équipements mixtes.
- Faire évoluer l'architecture des constructions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Région.
- Faire évoluer les dispositifs de formation professionnelle pour une prise en compte de la nécessité de plus de mixité.

A long terme (2050) :

- Parvenir à un aménagement du territoire régional qui soit totalement inclusif.
- Parvenir à des modes de transports qui prennent en compte des objectifs de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.
- Parvenir à une plus grande mixité dans l'exercice des métiers.

Indicateurs d'évaluation

Le rapport annuel du Conseil régional sur l'égalité femmes-hommes est perfectible. Il devrait permettre une lecture à l'aune de toutes les politiques publiques qui sont menées dans chaque domaine où la Région exerce des compétences et/ou accorde des financements.

Thématiques: Permettre à tous les ligériens d'avoir accès aux services de santé

Commission référente : Commission 2

Études concernées :

Rapports :

- *Les technologies numériques au service de la santé
Martine Clayer-Fouet (février 2016)*

Contributions :

- *Le plan régional d'accès à la santé
Bernard Hervault (décembre 2016)*

Contexte

Cette étude constate que les inégalités d'accès aux services de santé sont très marquées dans la région. Elle s'est faite avant Le Plan santé « Ma santé 2022 » et la loi santé en cours d'élaboration qui viennent modifier profondément l'offre de soins de proximité. Création de projets territoriaux de santé. Décloisonnement ville/hôpital/médico-social. Soutien aux professionnels regroupés en Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et modification de la carte hospitalière.

Forces	Faiblesses
Réseau dense et pôle d'excellence reconnu. Plan régional de santé porté l'ARS	Inégalités territoriales fortes malgré les différentes politiques incitatives Inadaptation de l'organisation du système professionnel de santé

Préconisations

A court terme :

- Soutien à l'innovation, en particulier la télémédecine et la télé-expertise.
- Soutien à l'élaboration des projets territoriaux de santé et accompagnement des regroupements des professionnels de santé au sein des CPTS.
- Soutien maintenu à l'investissement de nouvelles maisons de santé pluri-professionnelles regroupant des libéraux ou des salariés.
- Meilleure information des élus qui ont un rôle important de concertation et d'impulsion, particulièrement dans les territoires en difficultés.

- Soutenir la réalisation du plan régional de santé
- éducation à la prévention des patients et des professionnels de santé

A moyen terme (2030) :

- Prévention et éducation à la santé
- Sensibiliser les futurs professionnels de santé à l'installation dans les territoires en difficultés.
- Encourager les mesures permettant de diversifier les profils des futurs étudiants en particulier auprès du monde rural.
- Faciliter la décentralisation des formations et stages en lien avec les CHU d'Angers et Nantes à La Roche-sur-Yon comme à Laval et Le Mans.

A long terme (2050) :

- Favoriser l'émergence de maisons de santé pluri-professionnelles universitaires.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de maisons de santé qui s'installent, qui fonctionnent, celles soutenues par la région avec un contrat local de santé signé entre l'ARS et les EPCI (en fonction d'un diagnostic de territoire qui précisent les besoins fonctionnels et pas seulement immobilier)
- -le non recours et les délais d'accès

Thématique: Anticiper et accompagner le vieillissement de la population

Commission référente : Commission 2

Études concernées : vieillissement de la population. En 2030, les plus de 65 ans représenteront 31% de la population au lieu de 22% actuellement.

Rapports :

- *La Silver Economie*
Magalie Arrivé (avril 2015)

Contexte

Inégale répartition sur le territoire avec des différences territoriales fortes.

Nécessaire adaptation de l'environnement à l'accueil de ces populations.

Accompagnement du vieillissement en matière de soins et de services à la personne.

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Tissu associatif riche.• Filière Silver économique dynamique.• Maillage performant des IFSI.• Aménagements spécifiques développés (EHPAD).• Gérontopôle efficace.• Des engagements départementaux importants	<ul style="list-style-type: none">• Inégalités de la répartition des dispositifs sur les territoires d'accompagnement et de prise en charge sur les territoires.• Certains départements sont moins engagés (manque de moyens ?).• Territoires en forte demande (notamment la côte).• Chute de l'attractivité des métiers (reconnaissance, condition de travail, rémunération)• Manque de structuration et de coordination de l'offre de services

Préconisations

A court terme :

- Créer un observatoire régional chargé de répertorier les actions en cours et les besoins des territoires.
- Informer les seniors et leurs proches (Internet, courriers...).
- Communiquer positivement sur le vieillissement (image de l'EHPAD par exemple).
- Renforcer le Gérontopôle comme espace de recherche, de ressources...
- L'observatoire régional en relation avec les Départements, pourrait réaliser un diagnostic et une analyse des besoins sociaux en direction des personnes âgées.

A moyen terme (2030) :

- Création d'un « Pack sénior » (diagnostic santé, habitat, pass culture et sport, formation aux outils numériques en lien avec les Départements...).
- Renforcer les actions engagées en termes de développement économique en s'appuyant sur les relevés de l'Observatoire (attentes des usagers).
- Promouvoir une charte d'aménagement des centres villes et centres-bourgs en fonction du maintien à domicile des personnes âgées (accès, mobilités, commerce de proximité...).
- encourager les dispositifs qui permettent le développement de transport solidaires et novateurs
- Favoriser le maintien de guichets d'accès aux services publics en tout point du territoire.
- Soutenir les actions et projets d'habitat inclusif.

A long terme (2050) :

- Développer les diagnostics territoriaux en soutenant les démarches de type « ville amie des aînés ».
- Soutenir les Départements et les EPCI pour la mise en œuvre de politiques de solidarités interrégionales.
- Prendre en compte les évolutions démographiques et les évolutions du contexte législatif.

Indicateurs d'évaluation :

Thématique : Résorber la fracture numérique au niveau des entreprises

Commission référente : COMMISSION 3

Rapports :

- *Comment accompagner la transition numérique des entreprises en Pays de la Loire ?
Philippe AUDIC (décembre 2017)*

Avis :

- *La stratégie numérique régionale
Philippe Audic (juin 2017)*

Contexte

Levier majeur de réduction des inégalités territoriales, la couverture numérique en haut et très haut débit et la couverture en téléphonie mobile constituent un objectif primordial. Cette fracture numérique a bien sûr des incidences sur chaque personne concernée à titre individuel – étudiant, salarié, chercheur d’emploi, ... et constitue un élément important de la fracture territoriale. C’est aussi un handicap auquel sont confrontées nombre d’entreprises sur les territoires, pénalisant leur compétitivité, et par là même, l’emploi sur ces mêmes territoires.

Indépendamment de l’accès au numérique, une faible dynamique de transformation peut avoir de grandes conséquences pour les entreprises :

- L’émergence de concurrents locaux ou lointains, plus agiles, plus à l’écoute des clients, plus visibles sur le Web, susceptibles de les mettre en difficulté,
- Des pertes de commandes auprès de donneurs d’ouvrage digitalisés, qui, dans une logique d’entreprise "étendue" veulent des fournisseurs connectés, plus réactifs, plus "intégrés", dans leurs processus logistique et de production,
- Des difficultés pour attirer les compétences et fidéliser les salariés de l’entreprise. Les raisons de la frilosité des entreprises à s’engager dans cette transformation sont multiples, et quelquefois se cumulent :
 - Appréhension du chef d’entreprise, mal à l’aise avec cette transition numérique qu’il perçoit lourde et qui peut remettre en cause sa stratégie et son management,
 - Absence ou méconnaissance de l’état des compétences numériques dans

l'entreprise,

- • Craintes par rapport à la capacité financière de l'entreprise à supporter une telle transformation.

Forces	Faiblesses
<p>De belles réussites qui démontrent que les entreprises engagées dans un processus de transformation numérique de leur activité et de leur organisation interne – ce qui implique une démarche volontariste de formation des salariés - ont le plus souvent accru leur développement.</p> <p>La région des Pays de la Loire est classée (Rapport Deloitte 2017) deuxième des treize régions métropolitaines en valeur relative pour la part du e-commerce pour les PME : 17 000 vendent en ligne, soit 12,1 % du total des PME en région (derrière les PME d'Ile de France et devant les PME d'Auvergne-Rhône-Alpes).</p>	<p>Le nombre d'entreprises engagées dans cette transition reste faible quantitativement (comme le rappelle l'étude d'AGEFOS PME). De ce point de vue, les Pays de la Loire ne se distinguent pas de la situation globale du pays.</p> <p>Selon l'étude AGEFOS PME 2017 conduite auprès de 840 entreprises, le numérique constituait une opportunité pour 84% d'entre elles, 18% y consacraient un budget dédié, mais seulement 48% le considéraient comme une priorité.</p>

Préconisations

- Mettre en place un dispositif (Conférence permanente) permettant des échanges réguliers entre les acteurs impliqués sur les questions relatives à la transition numérique et à l'Intelligence Artificielle (entreprises, chercheurs - y compris dans le domaine des sciences humaines, ...) à des fins de réflexion prospective et d'orientation de l'action publique*,
- Renforcer l'accompagnement et le soutien aux entreprises pour stimuler et accompagner leurs projets dans ces domaines (intégrer la problématique de protection des données),
- Renforcer l'implication du personnel, notamment via l'information et le dialogue social,
- Terminer la résorption de la fracture numérique territoriale. Un plan pluriannuel d'investissement permettrait de planifier les moyens engagés et de suivre régulièrement l'avancement des travaux,
- Accompagner les formations à distance proposées aux demandeurs d'emploi de séquences de formation en présentiel: les formations exclusivement en ligne ne conviennent pas aux

demandeurs d'emploi car elles concourent à les isoler au lieu de développer leur réseau de relations.

() Notamment les impacts sur les créations/destructions d'emplois, les besoins en formations personnalisées (transformation / adaptation aux emplois), les besoins en conseil et accompagnement personnalisés, les programmes nécessaires pour réduire les fractures numériques, les besoins en infrastructures, l'attractivité du territoire concerné avant / après, tant sur les entreprises que sur les habitants ...*

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Actualiser l'étude AGEFOS PME publiée en novembre 2017 sur "La maturité digitale des entreprises en Pays de la Loire".

Cadre de la fiche type de Synthèse SRADDET / Ma région 2050

Thématique :

Maintenir et développer des activités économiques, créatrices d'emplois pérennes

Commission référente : Commission 3

Rapports :

- *La Troisième révolution industrielle et agricole (TRIA)*
Jean-François Balducchi (Novembre 2014)
- *Quelles conditions de réussite pour une sous-traitance industrielle régionale pérenne ? (juin 2011)*
- *Les ressorts du dynamisme de l'économie sociale et solidaire dans les pays de la Loire : l'exemple des services de proximité (mars 2012)*
- *La pêche maritime en Pays de la Loire : Pour préparer l'avenir*
Elisabeth Fessart (février 2016)

Contributions :

- *La préparation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) - Alain Durand (octobre 2016)*

Contexte

La problématique : comment contribuer, par des actions publiques efficientes, au développement de l'économie régionale et, par voie de conséquence, à l'emploi pérenne sur ses territoires.

Le développement économique, par la croissance des ressources fiscales qu'il génère, permet à son tour de mieux financer toutes les actions publiques dans tous domaines d'intervention (social, culture, formation, transports, santé, appui au développement économique, etc.)

Les interventions prennent la forme de services individuels ou collectifs directement orientés vers les entreprises, ou d'actions plus globales sur l'écosystème visant à favoriser leur compétitivité et l'attractivité du territoire. La recherche et l'innovation sont deux des ressorts principaux intégrés dans les analyses et les préconisations du CESER sur ces thématiques.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Quelques grands groupes de stature internationale (navale, aéronautique, automobile, agro-alimentaire, électronique, ...) et un tissu industriel PME-PMI diversifié. • Une bonne vitalité du tissu artisanal. • Une représentation importante des secteurs de l'économie sociale et solidaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • La trop forte dépendance d'une partie des PME sous-traitantes à l'égard des grands donneurs d'ordres. • Des résultats encore insuffisants à l'international. Des entreprises de taille intermédiaire encore trop peu nombreuses. • L'Insuffisance des moyens engagés en recherche et développement. • La fracture numérique • La faiblesse des fonds propres. • L'enjeu de la transmission d'entreprises (qui peut aussi être considéré comme une opportunité)

Préconisations
<ul style="list-style-type: none"> • <u>ACTIONS TRANSVERSALES EN FAVEUR DU SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LIGÉRIENNES</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les liens entre l'industrie, les laboratoires de recherche et l'enseignement, en particulier pour répondre aux nouveaux enjeux de l'industrie du futur. ✓ Pérenniser et renforcer les appuis au développement international des entreprises, en ciblant tout particulièrement les PME et les TPE. ✓ Maintenir l'ancrage territorial, en particulier à l'occasion des transmissions d'entreprises pour éviter la dévitalisation des territoires périphériques. ✓ Structurer la filière pêche par la mise en place d'une interprofession de l'amont (production) à l'aval (distribution). • <u>SOUTENIR LA DYNAMIQUE DU SECTEUR DE LA SOUS TRAITANCE</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Consolider les dispositifs d'appui à l'innovation et à la modernisation de l'outil industriel, ✓ Valoriser une identité qualitative des savoir-faire des entreprises ligériennes. ✓ Conditionner l'octroi des aides aux donneurs d'ordres au respect de règles d'achat accordant une priorité aux sous-traitants locaux. • <u>SOUTENIR LE MONDE ÉCONOMIQUE VERS LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET ÉNERGÉTIQUE</u>

(TRIA)

- ✓ Renforcer le positionnement de l'économie productive régionale sur des segments porteurs comme les Energies Marines Renouvelables (EMR).
 - ✓ Pour que la TRIA soit diffusée par le plus grand nombre, intégrer les thématiques dans les formations et en assurer le relais par les acteurs de l'orientation et de la formation.
 - ✓ Les notions liées à la TRIA autour de l'efficacité énergétique, du stockage de l'énergie notamment, doivent faire l'objet d'une attention particulière sur les territoires moins attractifs car ce sont ces orientations économiques qui pourront préparer les emplois de demain
- **CONSOLIDER LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**
 - ✓ Développer les formations en matière de gestion et informer les porteurs de projets sur les financements possibles,
 - ✓ Mobiliser les aides au conseil sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
 - ✓ Simplifier les procédures administratives et privilégier la signature de conventions d'objectifs pluriannuelles

Indicateurs d'évaluation

Evolution nette de l'emploi en Pays de la Loire, par bassins d'emplois.

Thématique : Promouvoir un transport et des mobilités durables

Commission référente Commission 4

Études concernées :

Rapports :

- *Intermodalité : une nouvelle compétence régionale à préparer*
Christophe Reineri (Novembre 2014)
- *Les liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire*
Joseph Rocher (Décembre 2014)
- *Le modèle économique des transports publics de voyageurs en Pays de la Loire - transports régionaux et départementaux*
Christophe Reineri (juin 2016)
- *L'avenir des déplacements routiers et des infrastructures routières*
Patrice POLLONO (décembre 2017)

Cahiers d'acteur :

- *Pour un nouveau franchissement de la Loire en aval de Cheviré*
Grand débat «Nantes, la Loire et nous » (mai 2015)

Contributions :

- *SRADET : volet mobilité et infrastructures*
Luc Serrano (novembre 2016)
- *La feuille de route sur la transition énergétique*
Jean-Paul Couroussé (décembre 2016)
- *Propositions pour un contrat d'avenir entre les Pays de la Loire et l'Etat" - Volet mobilités et énergie*
Yvic Kergroac'h (mars 2018)

Contexte:

Le maillage des Pays de la Loire est en « peau de léopard », avec une métropole, des villes importantes (Angers, Le Mans...), des villes moyennes, des bourgs et des espaces ruraux relativement peuplés avec un habitat dispersé. De ce fait, la population est répartie sur tout le territoire, ce qui génère d'importants besoins de déplacement et contribue à faire de la voiture le moyen privilégié de transports (plus de 80% des déplacements en voiture ou moto). Ce phénomène est accentué par l'étalement urbain important dans notre région.

À l'horizon 2050, le nombre de déplacements devrait s'accroître au rythme de l'évolution de la population, évaluée à + 840 000 habitants dans les Pays de la Loire, notamment au niveau de la Métropole nantaise et sur le littoral. Ces projections démographiques datant de 2013 sont à réactualiser.

La situation géographique des Pays de la Loire, à l'écart des grands axes de communication européens, rend nécessaire le développement de son accessibilité via le renforcement des infrastructures de transports et des interconnexions avec les régions voisines mais également avec les capitales européennes.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un aéroport international en pleine croissance proche de la métropole (ce qui peut faciliter son accessibilité). - Des liaisons TGV avec Paris et d'autres grandes villes françaises. - Une façade maritime et un grand port d'État. - Une fréquentation du réseau TER qui a plus que doublée depuis la prise de compétence par la Région. - Un territoire fortement doté en plateformes logistiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un maillage du territoire qui entraîne une plus grande dépendance à la voiture et un risque de fracture territoriale sur l'accessibilité des transports collectifs. - Une situation géographique à l'écart des grands axes de communication européens. - Un maillage ferroviaire pertinent mais qui, sur de nombreux axes, n'a pas été rénové, nuisant aux liaisons interrégionales. - Un fret ferroviaire en difficulté, notamment vers l'est de la région. - Un port dont le trafic repose principalement sur les énergies fossiles (2/3 du trafic). - Des encombrements routiers, notamment sur la métropole, toutefois comparables à ceux des villes de taille équivalente - L'environnement contraint de l'aéroport, susceptible de limiter son développement à terme

Préconisations
<p><u>À court terme (dans le cadre du Grand débat) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'attractivité des transports collectifs en particulier dans les zones rurales et périurbaines : assurer la desserte de chaque commune en transport collectif, moderniser les lignes du quotidien (Nantes-Châteaubriant, La Roche-La Rochelle, Caen-Le Mans-Tours), garantir l'accessibilité pour tous, améliorer la qualité de service. - Agir sur les prix des transports collectifs pour permettre au plus grand nombre de les emprunter : tarification sociale, indemnisation des occasionnels en cas de dysfonctionnements, prix promotionnels accessibles hors internet, réduction des cartes nationales valables en région. - Développer l'intermodalité : mettre en place un billet unique multimode avec une tarification intégrée au km, développer les parkings relais et les aires de covoiturage. - Fluidifier les déplacements routiers : réaliser dans les délais les travaux co-financés par la Région. - Adapter l'aéroport et en faciliter l'accès, notamment la desserte en transports en commun doit être grandement améliorée <p><u>À moyen terme (2030) :</u></p> <p>1. Améliorer l'interconnexion avec le territoire national et l'Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> → Adapter l'aéroport de Nantes-Atlantique à l'évolution du trafic, renforcer son accès, limiter les nuisances sonores. → Améliorer la liaison de Nantes vers Paris et les aéroports franciliens, la capacité de la ligne Nantes-Paris (en se saisissant notamment des améliorations techniques) et fluidifier le trafic en gare d'Angers. → Améliorer les dessertes entre la région et les capitales européennes via l'amélioration de l'interconnexion des lignes TGV, en priorité l'aménagement entre Massy et Valenton et réalisation de la gare d'Orly Rungis dans ce cadre. Finaliser la liaison ferroviaire Centre Europe Atlantique (VFCEA) via l'électrification du tronçon Nevers-Chagny.

- Améliorer les liaisons ferroviaires interrégionales Nantes - Rennes, Nantes-Bordeaux, Caen-Le Mans-Tours. Sur Nantes-Rennes, réaliser dans un premier temps des travaux de modernisation de la voie actuelle via Savenay et Redon et la virgule de Savenay qui favoriserait également le fret vers St-Nazaire. La ligne Nantes-Bordeaux doit être rénovée sur les deux voies pour préserver la capacité. Sur les voies ferrées Rennes-Nantes et Le Mans-Rennes, utiliser pour le fret les sillons libérés par les voies TGV.
- Améliorer l'axe routier Nantes-La Rochelle après l'abandon du projet d'A831 : moderniser l'axe routier actuel (ex RN-137), et réaliser en priorité la déviation de Marans.
- Développer le Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire en adaptant la gouvernance et en diversifiant son activité.

2. Répondre aux besoins de déplacement du quotidien sur l'ensemble du territoire

- Développer et adapter l'offre de transports publics en matière de desserte, de fréquence, d'accessibilité, de matériel et d'infrastructures. Les achats de matériels ferroviaires doivent être anticipés en tenant compte de l'évolution des besoins et des technologies émergentes. L'électrification doit être étudiée en fonction de l'évolution des matériels. Rénover la section Châteaubriant - Retiers sur la ligne Châteaubriant-Rennes.
- Améliorer le confort des voyageurs et la qualité de service pendant le trajet : information des voyageurs, accès internet, lieux d'attente agréables, confortables, conférant un sentiment de sécurité, disponibilité des services dans ces lieux de vie, présence humaine sur le trajet.
- Développer les dessertes sur le territoire dans une logique d'organisation d'un parcours de porte à porte, cohérent, lisible, facilité et sécurisé via le futur schéma régional dédié. Poursuivre l'amélioration des dessertes périurbaines en transports en commun, notamment les étoiles ferroviaires du Mans et de Nantes
- Se saisir des avancées technologiques en matière de motorisation alternative et d'intelligence artificielle (trains, cars, véhicules particuliers)
- Développer les mobilités actives (équipements/aménagements pour piétons, vélos...)

3. Réaliser les aménagements routiers indispensables

- Entretenir et moderniser le réseau routier existant pour limiter les coûts ultérieurs
- Pour limiter la congestion routière sur la métropole, réaliser un franchissement de la Loire à l'ouest de l'agglomération nantaise, en aval immédiat du pont de Cheviré, un franchissement à finalité plus urbaine en amont du pont de Cheviré et à l'ouest de l'île de Nantes ainsi qu'un nouveau franchissement au niveau d'Ancenis.
- Poursuivre l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux, tenant compte des nouvelles offres de cars et de l'accroissement attendu des mobilités douces.
- Favoriser le vélo en milieu rural, pas uniquement sur les trajets touristiques
- Moderniser les axes accidentogènes comme Nantes Pornic et Nantes Challans.

À long terme (2050) : apporter dès aujourd'hui les réponses aux enjeux de 2050

1. Répondre dès aujourd'hui aux enjeux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique

- Organiser le territoire en répartissant les activités et l'habitat de manière à limiter la consommation foncière, les déplacements et favoriser le report modal.
- Se saisir des avancées technologiques en matière de motorisation alternative et d'intelligence artificielle (trains, cars, véhicules particuliers).

- Poursuivre le développement des transports collectifs et des modes doux.
- Prévoir l'adaptation des infrastructures en prévision d'événements climatiques extrêmes.
- Évaluer les mesures qui auront été prises dès maintenant.

2. Anticiper la dynamique démographique, sur le dimensionnement des infrastructures

- Finaliser le grand contournement de la métropole régionale (pas nécessairement 4 voies).
- Prévoir l'augmentation de capacité des infrastructures ferroviaire arrivant à saturation : rénovation de l'axe St-Nazaire-Nantes-Angers-Le Mans-Paris avec une troisième voie entre Nantes et Angers.
- Prévoir une alternative au tunnel de Chantenay (si les études en confirment la pertinence).
- Réfléchir à l'avenir de l'aéroport de Nantes Atlantique : si les avis sont divers sur ce qu'il en sera effectivement en 2050, le rythme actuel de croissance du trafic à Nantes Atlantique conduit à penser qu'on pourrait avoir une saturation rapide de l'aéroport, quels que soient les aménagements qui seront apportés. Le site actuel pose par ailleurs des problèmes d'acceptabilité pour les riverains. C'est pourquoi, le CESER juge utile de réfléchir dès maintenant aux possibilités qui s'offrent pour répondre à l'absorption du transport aérien à long terme, y compris en gardant l'option de recherche d'un autre site.

Indicateurs d'évaluation

- Évolution de la part modale, en tenant compte des besoins de déplacements.
- CO2 émis par le secteur des transports
- Temps passé dans les déplacements

Thématique : Agir pour la transition énergétique

Commission référente : Commission 4

Études concernées :

Rapports :

- *La stratégie régionale de transition énergétique 2014 - 2020
Philippe Audic (juin 2014)*

Cahiers d'acteur :

- *Le projet éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier
Débat public (juillet 2015)*

Contributions :

- *La feuille de route sur la transition énergétique
Jean-Paul Couroussé (décembre 2016)*

Contexte

- Faible autonomie énergétique de la région et du grand ouest : 67% de l'énergie consommée est produite hors de la région.
- Forte progression démographique attendue (+840 000 habitants à l'horizon 2050 par rapport à 2013) qui aura des conséquences sur les besoins en énergie, ce qui conduit à une vigilance en matière de pollution.
- Façade maritime avec deux projets d'EMR et un leadership sur la filière.
- Part des énergies renouvelables (ENR) et de récupération dans la consommation électrique nettement inférieure à la moyenne nationale (8% contre 18%), essentiellement en raison de l'absence de ressources hydrauliques.
- Un Grand Port Maritime qui donne accès à des ressources énergétiques.
- Volonté de la Région d'être la première région en matière de motorisations alternatives.
- Première centrale à charbon de France avec des projets de reconversion dans le cadre de politique nationale de transition énergétique.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un outil industriel : la centrale de Cordemais, adaptable à la biomasse ; - Un potentiel en matière de méthanisation ; - Une façade maritime avec des projets d'énergies marines renouvelables ; - Une région en pointe sur les EMR, 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible autonomie énergétique régionale - Fragilité du réseau électrique du grand ouest, notamment du fait de la situation de péninsule ; - Des questions d'acceptabilité en matière d'énergie éolienne du fait en particulier de la

<p>notamment avec le projet Floatgen ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un grand Port qui donne accès à des ressources énergétiques ; - Une région en pointe sur les réseaux électriques intelligents (projet SMILE). 	<p>structure de l'habitat (habitat dispersé sur l'ensemble du territoire, zones rurales relativement denses) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maillage territorial et étalement urbain qui favorisent l'utilisation de la voiture ; - Des potentiels de rendement de l'éolien et du solaire légèrement inférieurs à la moyenne nationale
---	--

Préconisations
<p><u>À court terme (dans le cadre du Grand débat) :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Lancer un grand plan régional d'économies d'énergies dans les bâtiments pour réduire la consommation <ul style="list-style-type: none"> - <u>Soutenir des programmes de sensibilisation</u> pour mieux répartir et réduire la consommation : la meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas. - <u>Mettre en place des outils financiers</u> rapidement disponibles afin de permettre à tous les acteurs et usagers individuels et collectifs, de bénéficier d'un accompagnement de la collectivité (tiers financements, prêts ...). Se saisir des outils de financement nouveaux, collectifs citoyens par exemple. - <u>Développer des plateformes territoriales de conseil</u>, en synergie avec les structures existantes. 2. Aller vers un mix énergétique plus vertueux en garantissant un coût raisonnable de l'énergie <ul style="list-style-type: none"> - <u>Encourager la recherche et le déploiement de solutions innovantes</u> en lançant un appel à projets sur des solutions innovantes en matière d'ENR. - <u>Soutenir le développement de la méthanisation</u> via des unités de production locale. - <u>Poursuivre le développement des énergies marines renouvelables</u> : lancer le parc éolien de Saint-Nazaire et des îles d'Yeu et de Noirmoutier. - <u>Garantir l'approvisionnement électrique de la Région</u>, notamment via le soutien à l'expérimentation Ecocombust. <p><u>À moyen terme (2030) :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Relever le défi de l'efficacité et de la sobriété énergétique <ul style="list-style-type: none"> - <u>Généralisation de la rénovation énergétique des bâtiments</u> privés et publics, notamment les logements sociaux. La problématique est particulièrement forte dans les logements individuels. - <u>Développement de logements performants</u> en nombre suffisant pour répondre à la demande. - <u>Développement des transports en commun</u> et soutien aux motorisations alternatives (bioGNV pour les véhicules lourds et hydrogène). - <u>Développement des projets de captage et de valorisation de CO2</u>, notamment le projet CAMELEON si sa pertinence est avérée. 2. Transformer la production d'énergie en Pays de la Loire <ul style="list-style-type: none"> - <u>Développement de la cogénération et des réseaux de chaleur</u> par la biomasse y compris avec des petites unités de production. - <u>Développement du stockage de l'énergie par l'hydrogène</u>. - <u>Développement de l'ensemble des ENR</u>, notamment solaire et éolien, en tenant compte des populations concernées et de l'impact sur les coûts de l'énergie. La fiscalité globale sur l'énergie ne doit pas être augmentée.

- Développement de nouveaux parcs éoliens en mer en tenant compte des conséquences sur les différents acteurs et l'environnement.
- Pérennisation de la centrale de Cordemais sur un modèle énergétique vertueux.

À long terme (2050) :

- Poursuite de la démarche de recherche de sobriété et d'efficacité énergétique
- Développement de la cogénération et des réseaux de chaleur sur l'ensemble du territoire des Pays de la Loire.
- Organisation du territoire pour limiter les déplacements et favoriser les transports collectifs et les mobilités actives (piétons, vélos ...) ; généralisation des motorisations alternatives, en particulier l'hydrogène.
- Poursuite du développement des ENR en s'appuyant sur l'évolution prévisible des coûts des différentes sources d'énergie.
- Adaptation de la production d'énergie aux besoins locaux : développement des circuits courts énergétiques, des unités énergétiques décentralisées et des réseaux intelligents de manière à consolider le réseau électrique.
- Poursuite des programmes de R&D pour renforcer l'efficacité énergétique dans tous les domaines voire développement d'autres sources d'énergie.

Indicateurs d'évaluation

- Mix énergétique (y compris part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie)
- Coût de l'énergie : coût de production, mais aussi coût final pour le consommateur
- Niveau d'émissions de Co2
- Autonomie énergétique (part de l'électricité et de l'énergie importées dans la région)
- Évolution de la qualité énergétique des bâtiments (DPE)

Thématique : Économiser et protéger la ressource en eau

Commission référente : Commission 5

Études concernées :

Avis :

- *Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne pour la période 2015 - 2020- Yvic Kergroac'h (avril 2015)*

Vœu :

- *L'organisation des compétences locales de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne - déposé par le Bureau (décembre 2016)*

Contexte

En Pays de la Loire, les masses d'eau sont dans un état particulièrement dégradé, plus que dans le reste du bassin Loire-Bretagne et beaucoup plus qu'au plan national : 13 % des masses d'eau étaient en bon état en 2015, contre 44 % au niveau national.

Le SDAGE Loire Bretagne (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) est un plan de gestion et de programme de mesures destiné à garantir le bon état des masses d'eau sur le bassin versant. Sa rédaction sexennal donne lieu à une consultation publique ; c'est dans ce cadre que l'avis du CESER a été rédigé en 2015.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un diagnostic dont la qualité s'améliore • la réaffirmation du principe de pollueur payeur (mais l'utilisateur reste le principal contributeur) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un état des eaux moins bon en PdL que dans le reste du bassin Loire Bretagne (13 % en PdL, 31 % sur le bassin). Des mesures dont on peut interroger l'efficacité : la qualité des masses d'eau ne s'améliore pas, et même à tendance à se dégrader : les objectifs fixés en 2010 n'ont pas été atteints en 2015 • Toutefois le mauvais état s'apprécie sur la globalité des critères, alors que certains critères peuvent avoir connu une amélioration. • Le SDAGE reste dans une logique de moyens et non de résultats. • Manque de prospective (notamment vis-à-vis de l'augmentation de population en PdL) • Manque d'indicateurs précis sur les conséquences sur la santé des pollutions. (repréciser) • Un empilement de zonages dans le SDAGE qui le rend moins lisible • nécessité de faire évoluer les comportements et les pratiques.

Préconisations

À court terme :

- mettre en pratique le principe «**éviter réduire compenser**» : cela concerne l'ensemble des acteurs, collectivités, entreprises, particuliers. Il faut préserver l'existant en matière de zones humides, de marais littoraux, ... tout en tenant compte des conséquences sur les activités économiques, en particulier l'agriculture.
- Se préparer dès maintenant aux changements à venir dans les prochaines décennies : prendre en compte les **effets prévisibles du changement climatique**, en travaillant sur les systèmes de cultures, en orientant les productions vers des cultures moins exigeantes en eau. Sous certaines conditions, afin de préserver une agriculture « productive mais néanmoins écologiquement responsable », des réserves d'eau peuvent s'avérer nécessaires, les compensations devant alors respecter un principe de proportionnalité. Prendre en compte les évolutions démographiques prévues avec des conséquences en matière de consommation d'eau et d'assainissement.
- Améliorer la connaissance des effets des pollutions (quelle que soient leur origine) en particulier sur la santé, sensibiliser les acteurs (particuliers, professionnels, collectivités)

À moyen terme (2030) :

- Réaffirmer le **principe du pollueur-payeur** : il n'est pas normal qu'actuellement, l'utilisateur soit le principal contributeur pour des dégradations dont il n'est pas le 1er responsable (avis SDAGE) : principe qui doit aussi être réaffirmé pour l'élaboration du SRADDET.
- Soutenir les bonnes pratiques : mesures agro-environnementales, aides aux collectivités et entreprises ...

À long terme (2050) :

- Prendre en compte les **évolutions démographiques** prévues avec des conséquences en matière de consommation d'eau et d'assainissement. (avis SDAGE)
- Mettre en place un protocole ou un plan d'action entre les bassins afin de répondre à un éventuel risque de pénurie d'eau.
- Passer d'une **logique de moyens à une logique de résultats**. (avis SDAGE p 17)

Indicateurs d'évaluation/méthode évaluative

- La qualité des eaux telle qu'elle est mesurée actuellement permet d'apprécier les progrès réalisés ou à réaliser. S'appréciant globalement, il suffit qu'un critère soit mauvais pour que la qualité de l'eau soit déclarée mauvaise. Une analyse détaillée critère par critère s'avère indispensable.
- Il faut améliorer la connaissance des conséquences des polluants sur la santé (ex : glyphosate, mais également produits médicamenteux et perturbateurs).
- Évolution des zones que le CESER souhaite voir préserver : zones humides, prairies inondables littorales ... (SDAGE).
- Proposer une démarche d'évaluation des politiques mises en œuvre.

Cadre de la fiche type de Synthèse SRADET / Ma région 2050

Thématique : Réduire la vulnérabilité du territoire aux aléas climatiques

Commission référente : Commission 5

Études concernées :

Rapports :

- *Submersion marine et érosion côtière : connaître, prévenir et gérer les risques littoraux sur la façade atlantique (CESER de l'Atlantique) - Didier Hude (CESER Pays de la Loire) et Manuel Dias Vaz (CESER Aquitaine) (juin 2015)*
- *Impacts des changements climatiques et mesures d'adaptation en Pays de la Loire - Antoine Charlot (février 2016)*

Avis :

- *Le Plan de gestion des risques d'inondation*
- *La stratégie régionale pour la gestion durable des risques littoraux en Pays de la Loire - Marie-Jeanne Bazin (juin 2015)*

Contexte

Les changements climatiques sont devenus un enjeu majeur pour l'avenir de nos sociétés. Si la Terre a déjà connu des variations de températures, c'est avec une vitesse et une ampleur sans précédent qu'elles se manifestent aujourd'hui. Les faits sont là, et la région des Pays de la Loire ne sera pas épargnée. Selon les différents scénarios du GIEC, les vagues de froid devraient devenir fréquentes, tandis que les épisodes de grande chaleur, voire de canicule, pourraient se multiplier. Des phénomènes climatiques extrêmes, soudains et violents, sont également à prévoir, comme nous l'a malheureusement rappelé Xynthia en 2010.

Ainsi, face à cette réalité, il est aujourd'hui nécessaire de se préparer aux évolutions climatiques, et ce dans un grand nombre de secteurs clés (santé et solidarité, environnement, agriculture, tourisme et activités de loisirs, pêche, aquaculture, infrastructures et réseau, urbanisme, cadre bâti, assurances, finances, ...) Il faut s'approprier l'idée que le futur sera différent.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Disponibilité des ressources humaines, scientifiques, technologiques et financières pour réussir l'adaptation de la Région (ce qui n'est pas le cas de certaines régions dans le monde)• Prise de conscience des décideurs politiques et économiques• Relative fiabilité des dispositifs de surveillance, d'alerte et de protection des populations, qualité des services de secours	<ul style="list-style-type: none">• Activités économiques très dépendantes des conditions météorologiques : tourisme, pêche, agriculture, maraîchage, saliculture ...• Caractéristiques géographiques particulièrement sensibles aux aléas climatiques (zones basses du littoral, réseau hydrographique, patrimoine écologique, ...)• Vulnérabilité accrue des espaces littoraux en raison de sa forte densité démographique• Fort taux de précarité climatique des logements (autour de 15%)

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions climatiques estivales et inter-saisonnières, permettant le développement de nouvelles offres touristiques • Amélioration de certaines productions agricoles (viticoles notamment), culture de nouvelles variétés, • Opportunités de développement dans certains secteurs (climatisation, boissons rafraichissantes, déodorants, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Évènements extrêmes plus fréquents (tempêtes, inondations, canicules, ...) • Développement de nouvelles maladies/ traumatismes & décès • Tensions sur l'utilisation des ressources en eau, altération de la qualité des eaux superficielles • Perturbation des cycles végétaux et des espèces animales • Hausse du niveau des eaux, risques de submersion, érosion du trait de côte • Hausse des températures et acidification de l'océan, impacts sur la pêche • Salinisation des terres arables • Fragilisation des infrastructures et des constructions • Conséquences économiques importantes pour les pouvoirs publics et les entreprises

Préconisations
<p><u>À court terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un Groupe scientifique d'évaluation des effets du réchauffement climatique en Pays de la Loire. • Organiser des campagnes de sensibilisation préventive sur les risques climatiques, à destination de toute la population résidente ou non. • Organiser des États régionaux du climat, pour sensibiliser les acteurs socio-professionnels aux changements climatiques. • Réaliser une cartographie détaillée des évolutions climatiques sur le territoire (diagnostic des vulnérabilités)/ Proposition d'une cartographie forestière. • Conditionner l'attribution de leurs financements à des critères de prévention et d'adaptation aux climats futurs. • Généraliser et renforcer les systèmes d'alertes et d'évacuation lors des évènements extrêmes. • Assurer une mission de surveillance des digues et veiller à les entretenir régulièrement. • Entretenir et protéger les infrastructures de protection « naturelles » (dunes, haies par exemple) et renforcer les infrastructures de protection « artificielles » (digues, levées par exemple). • Maintenir et protéger les zones humides existantes, ainsi que les champs d'expansion des crues, mettre en œuvre un programme régional de préservation. • Entretien et de plantation des haies bocagères, favoriser la mise en place de systèmes agroforestiers. • Ne plus autoriser les nouvelles constructions dans des zones à fort risque. • Maîtriser l'occupation des sols, lutter contre l'imperméabilisation des sols, et assurer une meilleure répartition des espaces minéraux et végétaux en milieu urbain, maintenir et aménager des barrières de protection naturelle. <p><u>À moyen terme (2030) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer un axe « prévention des risques climatiques » dans le plan santé au travail • Améliorer la gestion de la ressource en eau à des fins agricoles, en développant des techniques

d'irrigation économes et en inventant des dispositifs optimisant le stockage des eaux de pluie

- Développer de nouvelles pratiques agronomiques : mélanges prairiaux, rotations de cultures, valorisation de la période végétative, choix de variétés mieux adaptées, adaptation des calendriers viticoles (le ban des vendanges), ...
- Développer des zones tampon, en cas de submersion marine
- Sécuriser et renforcer la robustesse des réseaux (énergie, télécommunications, eau, déplacements) face aux changements climatiques
- Développer de nouvelles offres touristiques pour tirer parti des opportunités fournies par l'élévation des températures moyennes, renforcer l'offre touristique intersaisons et le tourisme rural
- Évoquer le risque d'immersion et d'incendie.

À long terme (2050) :

- Développer une politique de recherche sur la résilience climatique
- Imaginer des modèles d'architecture et d'aménagement plus adaptés aux nouvelles conditions climatiques, en s'inspirant des références « bioclimatiques »
- Définir une politique d'accueil pour les réfugiés climatiques
- Intégrer un axe « adaptation aux changements climatiques » dans les actions de coopérations décentralisées

Indicateurs d'évaluation/méthode évaluative

- Se doter d'une mission d'évaluation et de suivi sur l'impact des changements climatiques (observatoire régional des effets du réchauffement climatique)
- Proposer une démarche d'évaluation des politiques mises en œuvre.

Thématique : L'équilibre des territoires en Pays de la Loire : un équilibre à maintenir et à consolider

Commission référente : Commission 5

Études concernées :

Rapports :

- *L'équilibre des territoires en Pays de la Loire
Paul Cloutour (octobre 2017)*

Contexte

À partir du constat d'un équilibre territorial bien construit dans les Pays de la Loire fondé sur le maillage territorial entre les agglomérations, les villes moyennes et les communes rurales, la question était de vérifier s'il y avait un risque de rupture de cet équilibre. Au regard de ce constat, il s'agissait alors de mesurer l'impact des politiques publiques régionales sur les équilibres territoriaux, et d'analyser la cohérence de ces politiques avec les initiatives intercommunales.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • En premier lieu, un maillage territorial construit historiquement autour de trois grandes agglomérations (Nantes, Angers, le Mans), un réseau de villes moyennes et un tissu communal équilibré. • En second lieu, un mouvement intercommunal dynamique enclenché le plus souvent à l'initiative des élus locaux, favorisant de nouvelles réflexions sur l'aménagement infra-régional et une optimisation des investissements financiers. • En troisième lieu, une progression démographique sur tout le territoire, même si elle est inégale entre l'Ouest (le littoral) et l'Est, entre les agglomérations et les zones rurales. <p>En quatrième lieu, un dynamisme économique qui se traduit par des créations d'emploi et une augmentation des revenus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les faiblesses et les menaces portent sur les inégalités et les écarts entre les territoires, avec comme conséquence les fractures spatiales et sociales • La progression inégale de la démographie risque de favoriser l'aménagement des territoires plus peuplés au détriment des territoires en stagnation. • La répartition déséquilibrée des créations d'emploi renforce le dynamisme des agglomérations au détriment des autres territoires. • L'accès aux services publics est au cœur des inquiétudes des habitants, avec une préoccupation centrale, celle de la santé et de l'accès aux soins. • Enfin, à une époque où les déplacements sont omniprésents dans la vie quotidienne des ligériens, l'offre de mobilité ne répond pas aux attentes des habitants, que ce soit le réseau ferroviaire, routier, ou les plateformes intermodales. • En conclusion des constats et des analyses, le CESER affirmait : « il y a donc tout lieu de prendre au sérieux une spirale de développement qui tend à accentuer les écarts entre les territoires, et d'approfondir l'analyse et le traitement des facteurs en mouvement ».

Préconisations

En conclusion des constats et des analyses, le CESER affirmait : « il y a donc tout lieu de prendre au sérieux une spirale de développement qui tend à accentuer les écarts entre les territoires, et d'approfondir l'analyse et le traitement des facteurs en mouvement »

Principales recommandations portées par le CESER– à échéances 2030 et 2050 :

À court terme :

- La Région doit mener à bien l'aménagement numérique sur l'ensemble du territoire régional et accompagner l'appropriation des outils numériques par les citoyens.
- La Région doit accompagner les EPCI dans leur évolution et renforcer leur maîtrise de l'étalement urbain (ex : Reconstruire à partir de l'existant dans le respect d'une enveloppe urbaine " friches industrielles, opérations de réhabilitation de l'habitat ancien...).
- La Région doit exercer pleinement et de manière efficace sa compétence transports et déplacements et notamment la mobilité des salarié(e)s au quotidien, dans le rapport domicile-travail ainsi que celles des étudiants, des apprentis et des lycéens. En mettant en place un " billet Pays de la Loire " (cars, TER...) qui offre un accès à l'ensemble des services de transports en commun sur le territoire.

À moyen terme (2030) :

- La Région doit développer le dialogue entre les territoires urbains, péri-urbains et ruraux et imaginer de nouvelles formes de contractualisation telle que les " contrats de réciprocité ".
- La Région doit exercer pleinement et de manière efficace sa compétence formation en lien avec le développement économique et l'emploi (accompagner les territoires dans la mise en place de diagnostic locaux partagés et d'adaptation à une offre correspondant aux attentes des acteurs locaux, citoyens et entreprises, sur le territoire).

À long terme (2050) :

- Proposer une démarche d'évaluation des politiques mises en œuvre.

Thématiques: La place du numérique dans l'éducation et la formation. avril 2015

Commission référente : Commission 6

Études concernées :

Rapports :

*La place du numérique dans l'éducation et la formation.
Jacques GIRARDEAU (Avril 2015)*

Contexte

Présence de plus en plus importante du numérique dans les apprentissages et en entreprise :

- Appropriation de l'outil numérique par les enseignants
- Usage courant de communautés collaboratives de pratique et d'apprentissage
- Existence d'un besoin d'éducation et de formation au numérique
- Besoin de parfaire la couverture très haut débit de l'ensemble du territoire ligérien

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• -Un bon niveau d'équipement des établissements• -Un outil attirant pour les jeunes	<ul style="list-style-type: none">• Des inégalités territoriales• -Parfois un manque de formation des enseignants• -Des inégalités entre les types d'apprenants

Préconisations

Assurer l'accès de tous au numérique :

- tenir compte de l'illénumérisme): l'ensemble de la société est concerné, investir la compétence numérique à tous les niveaux. Droits et devoirs du numérique
- Vigilance sur l'utilisation
- suppression ou non de l'ordi Pass
- Questions de maintenance et d'investissement à court, moyen et Long terme, lieux physiques, plateformes, outillés d'accompagnateurs
- Sécuriser les données personnelles et les ressources numériques en accès libre
- Mettre en place une base de données régionale

Renforcer l'accompagnement :

- capacité à utiliser le numérique, question de savoir utiliser l'outil,
- droits et devoirs du numérique, pollution numérique,

- question des données personnelles, question de l'impact écologique, question du non recours au numérique.)
- Mettre en place un accompagnement spécifique pour les jeunes en difficulté

Formation et pratiques de formation :

- Investir dans la formation des enseignants, formateurs et accompagnateurs
- Se créer des réseaux avec le numérique
- prédominance du numérique dans l'orientation mais ne pas oublier le présentiel
- Créer des plateformes régionales de formation à la citoyenneté numérique
- Créer un réseau régional de la pédagogie numérique. 5 enjeux de l'utilisation par les pédagogues, démarche commune, bonnes pratiques, compétences clés adaptées aux tranches d'âge
- Etudier l'opportunité de créer un réseau régional de la pédagogie numérique

Cadre de la fiche type de Synthèse SRADET / Ma région 2050

Thématique : Anticiper l'évolution des métiers, en développant des formations de qualité

Commission référente : Commission 6

Études concernées :

Rapports :

Comment s'exerceront les métiers demain ?

Géraldine Béalu (décembre 2016)

Questionnement autour de 4 thématiques : En termes de formes et modalités de travail – En termes d'organisation et de management – En termes de formation tout au long de la vie - En termes d'orientation vie privée, vie professionnelle.

Contexte

Une évolution du travail depuis 10 ans - Un besoin d'agilité – Une mutation qui interroge – Un nouveau regard sur le travail, vecteur de sens, vecteur de passion, source de coopération

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• De bonnes relations écoles-entreprises• Emergence de nouvelles formes d'économie ESS• Pratique large de l'apprentissage	<ul style="list-style-type: none">• Essoufflement du modèle organisationnel• La formation initiale et la formation continue sont souvent encore cloisonnées• Les parcours sont compliqués• Accès insuffisant aux formations• Accès difficiles aux financements• Résistance au changement• Tissu de PME qui ne facilite pas le départ en formation, pour le -financement et le remplacement des salariés

Préconisations

- Veiller à l'employabilité des ligériens
- Etablir une cartographie des compétences régionales
- Accompagner le changement
- Accompagner des initiatives de formation sur mesure : individualisation des parcours
- Développer la formation tout au long de la vie, en faisant évoluer les méthodes avec le souci d'adapter les compétences
- Porter à connaissance du public les outils d'accompagnement et évaluer cette communication

- Clarifier le financement et simplifier les démarches, pourquoi ne pas (demander à la région d'abonder les CPF)
- Mettre en synergie tous les acteurs, favoriser les retours d'expérience, évaluer les expérimentations innovantes
- Encourager les services aux salariés dans les structures employeurs pour faciliter l'articulation entre vie privée et vie professionnelle

Cadre de la fiche type de Synthèse SRADET / Ma région 2050

Thématique : Conserver et valoriser le patrimoine culturel

Commission référente : Commission 7

Études concernées :

Rapports :

- *La culture pour faire société (Didier Hude, décembre 2016)*
- *La valorisation touristique du patrimoine (juin 1998)*
- *Rapport d'orientation : Une ambition régionale pour Fontevraud (juin 2012)*

Avis :

- *Une nouvelle ambition pour la culture
Didier Hude (juin 2017)*
- *Le volet tourisme du SRDEII (schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2016-2020 : SRDTL)
Jérôme Hanarte (octobre 2016)*

Contexte

Les dépenses culturelles des collectivités se partagent pour moitié entre le soutien à la conservation et la diffusion du patrimoine (musées, archives, bibliothèques, etc.) et l'appui à l'expression artistique et aux activités culturelles (spectacle vivant, arts visuels, enseignement artistique...).

De la préhistoire à la période contemporaine, le patrimoine de la Région des Pays de la Loire, tant matériel qu'immatériel, est multiple. Il témoigne d'un pluralisme culturel où la vie associative assure souvent la préservation et la valorisation. La diversité et le maillage des sites patrimoniaux sont à valoriser, y compris en matière de patrimoine environnemental. L'action patrimoniale requiert un réseau dynamique de professionnels, de bénévoles, de propriétaires-gestionnaires de monuments, parcs et jardins privés (50 % des monuments classés).

Le patrimoine sert le développement touristique. Il participe à l'économie locale et génère de l'emploi. La préservation ne peut être effective sans le financement des collectivités ni de l'Etat. La Région est à ce titre un acteur majeur. Par ailleurs, le patrimoine est un outil éducatif.

La question du maintien des savoir-faire (pour la restauration comme pour la création) représente un enjeu en matière de formation professionnelle aux métiers d'art et de création artistique.

La culture orale est de plus en plus reconnue, les collectages et témoignages contribuent à l'émergence de nouvelles formes, de nouvelles contributions scientifiques. Le succès de l'écomusée du DAVIAUD en Vendée est de ce point de vue emblématique d'une démarche originale associant

les populations dans l’histoire et la mémoire collective de territoires. Le patrimoine immatériel s’inscrit dans l’ethnologie contemporaine, dans l’histoire récente des exodes ruraux, de l’attractivité littorale... La conservation rencontre désormais les technologies en émergence, dont le numérique, donnant lieu à des expérimentations qui renouvellent le rapport au patrimoine.

Ces transformations appellent des formations et accompagnements des acteurs et professionnels. Comprendre l’héritage collectif du passé donne à comprendre des éléments du présent. Ce truisme contient le défi de l’appropriation du patrimoine par les plus jeunes. Le patrimoine industriel et artisanal, ses évolutions en cours, sont également à découvrir dans leur singularité.

La Région Pays de la Loire compte 2 084 monuments inscrits ou classés, 21 jardins remarquables, 10 villes et pays d'Art et d'Histoire. La carte des monuments historiques établie par la Direction régionale des affaires culturelles des Pays-de-la-Loire (DRAC) fait apparaître des sites sur les cinq départements du territoire régional.

Dans le cadre de ses compétences d’Inventaire général du patrimoine culturel, la Région a notamment pour mission d’agir en faveur de la connaissance du patrimoine régional. Dès 2009, dans le cadre de la première Conférence régionale consultative de la culture (CRCC), une commission patrimoine a été mise en place, qui constitue un espace d’échange et de construction partagée entre acteurs du patrimoine et institutions.

Un Pôle patrimoine a également été constitué.

ATOUTS	MARGES D’AMÉLIORATION
<p>Les Pays de la Loire bénéficient d’un ensemble patrimonial largement réparti sur le territoire, avec des singularités à mettre en valeur. La vie associative, très présente en région, peut apporter une plus-value. Les dispositions à « l’esprit d’ouverture et d’accueil ligérien » sont à valoriser ; les dynamiques locales existent.</p>	<p>La Région ne dispose pas de grands sites mondialement connus susceptibles de drainer des flux touristiques internationaux. À la différence des régions voisines comme le Centre-Val de Loire et la Bretagne, les Pays de la Loire ne disposent pas aujourd’hui d’une image patrimoniale suffisamment affirmée.</p>

PRÉCONISATIONS POSSIBLES DANS LE CADRE « SRADDET & 2050 »
<p>Poursuivre l’ambition nationale et internationale pour Fontevraud</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rechercher l’inscription régulière du site, de sa préservation et des moyens de sa politique artistique et culturelle dans le cadre des contrats de projets Etat-Région. • Concevoir une offre spécifique et un accompagnement « jeune public », notamment scolaire, pour mieux ouvrir l’Abbaye sur de nouveaux publics et les familles. • Chercher à étendre la gamme des esthétiques artistiques, des acteurs régionaux, comme le Pôle des musiques actuelles, des festivals en région et ainsi toucher de nouveaux publics. • Donner un caractère ambitieux (national ou international) à la pépinière proposée autour de la création et des métiers d’arts, dans une démarche transversale et prospective au service des dynamiques (pluri disciplinaires) ouvertes aux expressions et créations.

Réflexions transversales liées à la démarche patrimoniale :

- **Soutenir la diversité des formes du patrimoine matériel et immatériel dans ses différentes temporalités (passé, présent, futur)**
- **Favoriser la transmission des savoir-faire par de la formation professionnelle et des dispositifs d'accompagnement des entreprises adaptés à la mission de préservation et valorisation du patrimoine dans toute sa diversité et sa complexité**
- **Valoriser la dimension collective, à la fois mémoire historique et art de vie la vie quotidienne, du patrimoine vivant.**

(cf. Rapport La culture pour faire société)

- Sensibiliser aux métiers spécifiques liés à l'action patrimoniale (restauration, création, gestion, animation...).
- Inclure le patrimoine immatériel dans toutes ses composantes (gastronomique, œnologique...).
- Créer un espace régional de ressources pour le patrimoine culturel (le pôle régional en est l'amorce) pour optimiser les moyens et les services aux structures publiques et privées.
- Faire connaître et favoriser les mises en réseaux (via une plateforme respectueuse des acteurs) pour toucher des publics mais aussi pour gagner en qualité d'agir et de penser l'action patrimoniale avec les décideurs publics.
- Mieux valoriser le patrimoine industriel, artisanal, le monde du travail, la production agricole, pour faire découvrir de manière vivante et artistique ces activités. Si le patrimoine industriel est bien entendu concerné, d'autres activités en régression, voire en disparition (conserveries, fonderies, fours à chaux, industrie textile...) mériteraient aussi attention.
- Le patrimoine actuel est aussi à traiter dans ses contradictions et conflits de représentation et d'usage. L'outil associatif y a toute sa place dans cette politique de soutien. Visiter de manière ludique une entreprise en activité, une ferme, en ayant pensé sa visite de manière pédagogique participe de l'ouverture aux traces de vie et culture sur un territoire. Le recours à l'art dans le quotidien fait évoluer la scénographie patrimoniale.
- Sensibiliser l'Inventaire régional à l'utilité d'un répertoire « d'histoires de vie collective ». Organiser les partenariats nécessaires pour le recueil et l'utilisation de ce patrimoine immatériel, la démarche participative qu'elle induit avec les populations, les retours à effectuer pour valoriser les éléments réunis.
- Soutenir les pratiques de collectage et de restitution en milieu rural et urbain, avec une attention particulière aux quartiers « sensibles » pour donner la parole, témoigner, faire « récit local », avec un accompagnement rigoureux (méthode de travail et garanties de démarche ethnologique).

Mettre en œuvre des actions facilitant l'accès et l'appropriation collective du patrimoine par les personnes de tout âge (animation, médiation, temps pédagogiques, participation...)

(cf. Rapport sur la valorisation touristique du patrimoine)

- Développer l'animation culturelle sur les sites patrimoniaux publics et privés en renforçant le partenariat avec les associations de patrimoine (ex : création en 2019 du *Mois des jardins*)
- Développer des lieux d'échanges entre les milieux de la culture et du tourisme
- Encourager les actions pédagogiques auprès des enfants et des adolescents
- S'appuyer sur les associations, les C(S)E et les médias pour populariser le patrimoine

Créer un maillage territorial, infra et interrégional, des sites patrimoniaux

(cf. Contribution sur le volet tourisme du SRDEII)

- Définir un plan d'action pour l'agritourisme et le tourisme rural (appuyé sur le patrimoine local)
- Développer un « Contrat régional de destinations » via des contrats, assortis de subventions liées à des engagements pour leurs bénéficiaires, dont l'objectif est de valoriser un territoire vers les clientèles internationales.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Les indicateurs présentés ci-dessous constituent une proposition d'évaluation quantitative, mais ils restent spécifiques à certains domaines précis du patrimoine. L'observation des publics ne peut à elle seule constituer la base d'une vision exhaustive de la vitalité et du rayonnement patrimonial. La richesse du patrimoine ne peut se résumer au chiffre d'affaires produit. D'autres éléments plus qualitatifs, portant notamment sur le patrimoine immatériel, mériteraient d'être réfléchis comme, par exemple : les milieux ruraux et les quartiers urbains concernés par des collectages, le nombre de collaborations (dont domaine artistique) intéressant le spectacle vivant et la valorisation du patrimoine...

Suivi de la fréquentation des sites patrimoniaux.

- Distinguer le patrimoine culturel historique, le patrimoine lié au monde du travail, le patrimoine naturel, le patrimoine des modes de vie (écomusées).
- Pour chacune des catégories, recenser la fréquentation annuelle en distinguant les publics ligériens dont les publics scolaires, les publics France hors Pays de la Loire, les publics étrangers par nationalité.

Premier bilan des Contrats Territoires Région Contribution au SRADDET

■ **Session du 18/06/2019**

■ **Avis présenté par M. Paul CLOUTOUR au titre de la commission 5 "Aménagement des territoires - Cadre de vie"**

SOMMAIRE

1. Préambule : rappel de l'objet de la contribution	4
1.1. Aménagement du territoire, équilibre des territoires, contrats de territoire	4
2. Les Contrats Territoires Région	5
2.1. Projet de territoire et CTR	5
2.2. CTR et autres contrats	5
2.3. Les thématiques des CTR	6
Niveau intercommunal	6
Niveau communal.....	6
2.4. La Transition énergétique dans les CTR	6
2.5. CTR et pacte de ruralité	7
3. Le SRADDET : quelles attentes ?	7
3.1. Le SRADDET, un cadre général avec des orientations, et une souplesse donnée aux territoires	7
3.2. Un SRADDET qui s'articule fortement avec les SCOT	8
3.3. Un SRADDET qui prenne en compte les polarités de chaque territoire	8
3.4. Un thème majeur pour le SRADDET : les mobilités	9
3.5. Equilibre des territoires et formation	9
4. Le fait intercommunal sur notre Région	9
4.1. Une montée en puissance confirmée	9
4.2. Le risque d'un développement inégal	10
4.3. Les coopérations entre les territoires	10
4.4. Les fonds européens	11
4.5. EPCI et conseils de développement	11

Cette contribution prend appui sur l'organisation des 5 plateaux suivants, organisés au cours du premier trimestre 2019 :

- Coëvrons (53)
- Terres de Montaigu (85)
- Communauté de communes Erdre et Gesvres (44)
- Sud Retz Atlantique (44)
- Saumur Val de Loire (49)

L'organisation des plateaux sur les 5 EPCI pré-cités, pour échanger sur les CTR, a été l'occasion d'échanges très instructifs marqués par une grande sincérité.

Les enseignements sont multiples et nous incitent à poursuivre de telles rencontres. Leur présentation¹ va se faire à partir de trois entrées :

- Les CTR
- Les attentes sur le SRADDET
- Le fait intercommunal

¹ Ces enseignements sont illustrés par des extraits des comptes-rendus des plateaux qui ont été validés par les Présidents des EPCI audités.

1. Préambule : rappel de l'objet de la contribution

Voici ce que préconisait la note de cadrage validée le 4 Septembre 2018 en Bureau du CESER.

1.1. Aménagement du territoire, équilibre des territoires, contrats de territoire

La Région Pays de Loire, dans le cadre de sa compétence « aménagement du territoire », place les contrats de territoire comme un maillon essentiel de l'équilibre des territoires.

Le CESER, par son étude « équilibre des territoires » a conforté la Région dans cette démarche, avec des préconisations et des points de vigilance.

Le processus de contractualisation se poursuit, suivant des rythmes différents selon les réalités territoriales.

Le point commun aux contrats, c'est la place centrale donnée aux EPCI dans le contexte de mutation profonde de l'intercommunalité dans notre Région.

Suivant leurs histoires, leurs potentiels, leur dynamisme, les EPCI avancent à des rythmes différents. Bien évidemment, compte tenu des réalités locales, nous allons avoir une palette de contrats de territoire qui montrera sans doute de fortes différences dans la qualité des diagnostics et des propositions.

Nous partons du principe que ces contrats, tout comme les SCOT et les PLUI constituent une brique pour le SRADDET. D'où l'intérêt de les étudier et de voir leurs potentiels et leur portée.

En fonction de ces premiers attendus, nous identifions trois enjeux pour le CESER

- En quoi les CTR sont contributifs de projets de territoires qui permettent de constituer des briques pour le futur SRADDET
- En quoi l'élaboration des CTR renforce les EPCI comme interlocuteurs privilégiés dans l'aménagement du territoire et donc, du futur SRADDET
- Comment les EPCI, avec ces CTR, associent-ils ou non les acteurs économiques et sociaux, et plus largement les citoyens, aux questions relatives au développement de leur territoire ?

Au regard de ces enjeux, nous avons identifié quatre grandes questions

Le CTR repose-t-il sur un projet de territoire, identifié et porté comme tel par les élus locaux ?

Quelles thématiques sont priorisées ? Comment s'inscrivent-elles par rapport aux politiques publiques de la Région ? Comment s'inscrivent-elles par rapport aux éléments de diagnostic déjà fournis pour le futur SRADDET ?

Le CTR évoque-t-il des coopérations avec les territoires avoisinants et éventuellement les grandes agglomérations ?

L'élaboration du CTR a-t-elle permis d'associer d'autres acteurs que les élus ?

2. Les Contrats Territoires Région

On peut faire le constat général qu'il n'y a pas de rupture forte entre les anciens contrats et les actuels CTR, ni dans les modalités d'élaboration, ni dans les montants financiers.

Par ailleurs, il a été évoqué et souligné une grande souplesse dans la mise en œuvre de ces contrats.

L'élaboration de ce contrat a été satisfaisante puisqu'il y a eu un dialogue direct entre le Conseil Région et la communauté de communes. La souplesse sur la réglementation des projets a permis d'attribuer les fonds déjà votés lors du Contrat précédent, à d'autres projets (exemple : création de la maison de l'économie au lieu de la maison de santé). (CCCoevrons)

C'est un dispositif assez souple, qui s'adapte aux priorités définies par le territoire (la Région a mis en avant le principe de « liberté » des territoires). L'inscription des projets se fait « au fil de l'eau » : c'est souple et permet de s'adapter au calendrier des projets. L'EPCI est considéré comme le chef de file, dans la continuité des précédents contrats. (CCEG)

2.1. Projet de territoire et CTR

Les cinq EPCI rencontrés avaient élaboré un projet de territoire antérieurement à la signature du Contrat. Très clairement, l'existence de ces projets constitue un levier essentiel pour l'élaboration du Contrat, celui-ci n'étant que la traduction concrète du projet, sur la base des critères et des compétences de la Région.

Le Contrat Territoires-Région accompagne la mise en œuvre de ce projet de territoire « à l'échelle du bassin de vie concerné », en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire. (Saumur Val de Loire)

2.2. CTR et autres contrats

Dans la quasi-totalité des entretiens effectués, le CTR s'inscrit dans un « bloc contractuel » plus global qui englobe le contrat de ruralité avec l'Etat, le contrat local de santé, voire les contrats avec les départements.

Avec une palette de démarches contractuelles qui s'étoffe et s'amplifie, il y a nécessité d'une ingénierie des EPCI de plus en plus performante, en capacité d'articuler les engagements.

Le projet de territoire, lorsqu'il existe, permet de montrer la cohérence de l'ensemble des contrats et de voir comment ils permettent la mise en œuvre des politiques publiques.

Le CTR consolide et développe le projet de territoire. Il s'inscrit comme un des outils d'une politique contractuelle plus globale, engagée avec l'Etat et le Département. Les projets sont construits « en fonction de la vision du territoire ». Les élus locaux sont impliqués dans l'élaboration des projets de leurs communes. Une logique « de rationalisation des projets »

est mise en œuvre afin d'éviter les doublons L'intercommunalité se positionne comme unificateur de politiques publiques. (Terres de Montaigu).

Le CTR s'inscrit dans un « bloc contractuel » (contrat de ruralité, contrat local de santé, etc...) dont la Communauté d'agglomération assure la coordination. Si certains contrats sont passés directement avec les communes, cela ne pose pas de problème dès lors que la Communauté d'agglomération « est consultée et donne un avis favorable ». Si le CTR est négocié et piloté par l'EPCI, il permet aussi d'inscrire des actions pour chaque commune (Saumur Val de Loire)

Le Contrat Territoires-Région s'appuie également sur l'ensemble des documents de programmation tels que la stratégie Europe 2020, le Schéma de Cohérence Territoriale, le Schéma Départemental de l'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics ou encore le Plan Climat Energie Territorial, dans l'attente du PCAET, permettant ainsi d'aboutir à un diagnostic précis. (Saumur Val de Loire)

2.3. Les thématiques des CTR

Niveau intercommunal

Trois grandes thématiques se retrouvent dans les CTR :

- Favoriser l'attractivité et le développement économique du territoire (y compris Tourisme et Agriculture)
- Promouvoir un développement maîtrisé de l'urbanisation et des pôles secondaires (Services publics et équipements)
- S'engager sur la transition écologique (déplacements, déchets) et énergétique (rénovation des équipements)

Niveau communal

Dans la majorité des cas, le CTR permet de financer ou de rénover des équipements communaux d'intérêt communautaires (Equipement sportif, EPAD, Salle festive, équipement culturel, etc...)

2.4. La Transition énergétique dans les CTR

Il n'y a pas eu de réticences par rapport à cette exigence et cette nouveauté. La part de 10% consacrée à la transition énergétique, sur le principe, ne pose pas de problème. Elle a été respectée. *Pour certains, cette exigence a constitué un réel levier (Terres de Montaigu) ; pour d'autres, elle a été considérée comme trop rigide dans son application (CCEG) n'incluant pas, par exemple, les mobilités douces qui pourtant, participent pleinement de la transition énergétique.*

2.5. CTR et pacte de ruralité

Comme nous l'avons signalé dans notre étude sur « l'équilibre des territoires », la co-existence de deux logiques d'intervention, l'une en direction des communes (Pacte de ruralité), l'autre en direction des EPCI (contrat de territoire) pose question quant à la cohérence de la démarche régionale.

- *L'articulation n'est pas faite avec le Pacte pour la ruralité : les communes sollicitent directement la Région, pour des subventions qui ne sont pas cumulables avec les crédits du Contrat. Il serait plus intéressant de croiser les approches et de mettre en cohérence les différents financements. De plus, sur le Contrat c'est la CCEG le chef de file, et sur le pacte pour la ruralité, les communes vont en direct auprès de la Région : ce n'est pas très lisible pour les communes qui ne maîtrisent pas forcément tous les dispositifs.(CCEG)*

3. Le SRADDET : quelles attentes ?

Tous nos interlocuteurs ont insisté sur le contexte actuel de l'élaboration du SRADDET. Ce contexte est marqué par un triple constat :

- L'application de la loi NOTRe et le transfert de nouvelles compétences a provoqué beaucoup de turbulences et de changements au sein des EPCI.
- Après la période des fusions de communes et des intercommunalités, conséquence de la loi NOTRe, il y a nécessité de stabiliser et de consolider les EPCI.
- Les EPCI ont été et parfois, sont toujours dans l'élaboration des documents d'urbanisme structurant (SCOT, PLUI, PLH) qui donne lieu à un gros travail de réflexion, de propositions et de décision au niveau des intercommunalités.

Au vu de ce contexte et des conséquences organisationnelles, il est demandé à la Région, en premier lieu, de la souplesse, du pragmatisme et du dialogue avec les territoires.

Dans nos échanges, nous n'avons pas constaté de désaccords sur les premiers diagnostics et les premières bases du SRADDET. S'il n'y a pas de craintes majeures, il y a seulement le souhait d'un dialogue posé et équilibré au vu des bouleversements récents vécus au sein des EPCI.

3.1. Le SRADDET, un cadre général avec des orientations, et une souplesse donnée aux territoires

L'attente générale pour le SRADDET est d'avoir un document cadre, avec des orientations, et une prise en compte de la spécificité des territoires pour la déclinaison de ces orientations.

Ce que nous attendons, c'est un schéma qui prenne en compte les spécificités locales : la région peut donner un « chapeau », un « cadre », et discuter avec les territoires sur les projets locaux qui pourraient s'inscrire dans ce cadre. Ce cadre doit pouvoir être adapté, permettre l'expérimentation sur des territoires qui seraient plus « en avance », ou plus « concernés » par tel ou tel sujet. (CCEG)

Le SRADDET doit affirmer une orientation claire sur les axes de développement économique et d'aménagement du territoire. Il doit mettre en place des actions d'incitations sur l'innovation technologique et accompagner le changement pour promouvoir un nouveau modèle économique, et aussi, proposer des actions pour la biodiversité. (Sud Retz atlantique)

3.2. Un SRADDET qui s'articule fortement avec les SCOT

Le SRADDET ne peut pas ignorer le travail engagé dans les SCOT. Avec un dialogue de qualité, il doit y avoir articulation et consolidation des choix faits, dans le respect des grandes orientations qui globalement, sont convergentes.

Sur la maîtrise de l'étalement urbain, il n'y a pas nécessité de contraintes supplémentaires, celles de l'Etat étant déjà fortes. Le SCOT et le PLUI répondent à cette question de l'étalement urbain. Par contre, il faut laisser de la souplesse au sein des intercommunalités, pour agencer au mieux les règles imposées par l'Etat, et transcrites dans le SCOT et le PLUI. (CC Coevrons).

La prise en compte des SCOT est d'autant plus nécessaire lorsque le SCOT dépasse le strict EPCI et s'applique sur plusieurs intercommunalité, comme c'est le cas le plus souvent.

Par ailleurs, Il doit dialoguer avec les SCOT. Sur Terres de Montaigu, le SCOT est celui du Pays du bocage vendéen qui couvre les 7 intercommunalités du Nord Est Vendéen. Le travail mené lors de l'élaboration du SCOT du Pays puis récemment dans le cadre du PADD des PLUi des deux communautés de communes a abouti à une qualification des communes. Ce classement par pôle conditionne dans le cadre du SCOT les densités d'habitat et le niveau de services afin d'avoir un développement équilibré du territoire, limitant la consommation d'espaces. Le SCOT et le PLUI répondent à cette question de l'étalement urbain. Par contre, il faut laisser de la souplesse au sein des intercommunalités, pour agencer au mieux les règles imposées par l'Etat, et transcrites dans le SCOT et le PLUI. (Terres de Montaigu).

3.3. Un SRADDET qui prenne en compte les polarités de chaque territoire

Dans la poursuite de la préconisation précédente et le travail fourni dans les SCOT, le SRADDET doit prendre en compte les polarités de chaque territoire, et décliner les conséquences en termes de mobilité notamment.

Le SRADDET doit prendre en compte les polarités des territoires, en intégrant les disparités et les particularités de chaque territoire et ainsi éviter les contradictions sur le maillage territorial. Ainsi, le SRADDET doit prendre en compte les difficultés de mobilité, transport (infrastructures, les flux de déplacements), les questions relatives à l'habitat, l'artificialisation des sols (régulation du foncier).(Terres de Montaigu)

Ce schéma doit prendre en compte les polarités des territoires, en intégrant les disparités et les particularités de chaque territoire. La polarité d'une ville de 7000 habitants en milieu rural ne doit pas être comparée à une ville de 7000 habitants intégrée à une aggro de grande ville : le rôle qu'elle joue est spécifique. (CC Coevrons)

3.4. Un thème majeur pour le SRADDET : les mobilités

S'il y a une préoccupation majeure qui traverse tous nos échanges, c'est bien celle des déplacements. Compétence centrale de la Région aux yeux des élus des EPCI, la question des mobilités doit constituer la plus-value du SRADDET, compte-tenu des mutations fortes dans les relations domicile-travail et les bassins d'emploi.

La question de la mobilité est cruciale car il y a une carence de desserte en transports en commun ferroviaire et routier afin de répondre au flux pendulaire : l'aménagement de la gare de Machecoul (amélioration du confort et de la cadence des horaires, problèmes de retard). (Sud Retz Atlantique).

Le SRADDET pourrait favoriser la mobilité des individus en investissant sur le réseau routier et en améliorant les horaires des trains. Le maintien des offres de services est un enjeu primordial : guichet de train, numérique. (Coevrons).

Bien évidemment, une des priorités du SRADDET doit être les mobilités. Rôle de la région : *porter un regard plus détaillé sur les moyens de déplacement ferroviaire, et prioritairement, Tours- Saumur - Angers. Il faut des moyens de mobilité entre ces trois communes, un lien fort. C'est une responsabilité de la région. On pourrait l'améliorer. Mais aussi le lien avec Paris. (Saumur Val de Loire)*

3.5. Equilibre des territoires et formation

La consolidation et le développement de systèmes de formation, dans les territoires ruraux, est une attente forte, considérant qu'il s'agit là d'un levier réel pour le maintien des équilibres entre les agglomérations et les autres territoires. C'est aussi un message en direction de la jeunesse, un moyen de maintenir sur place les nouvelles générations.

Le SRADDET doit conforter le développement de l'enseignement supérieur sur les territoires périphériques en aidant les établissements à ouvrir de nouvelles filières et formations (BTS, Licences, Masters). (Coevrons)

4. Le fait intercommunal sur notre Région

4.1. Une montée en puissance confirmée

Les plateaux que nous venons d'organiser confirment la montée en puissance des EPCI comme nouveaux acteurs de l'aménagement du territoire. Deux éléments appuient ce constat.

En premier lieu, il faut souligner le fort investissement des élus dans l'élaboration des documents contractuels et des documents d'urbanisme.

En second lieu, il y a le renforcement de l'ingénierie des intercommunalités, avec un personnel technique très performant. La montée en puissance des EPCI, avec mutualisation

et/ou transfert des personnels communaux, exige en retour une capacité des équipes professionnelles à répondre aux attentes des communes.

4.2. Le risque d'un développement inégal

Bien évidemment, notre analyse est loin d'être exhaustive, et il faut faire la part des choses entre les intercommunalités choisies et les intercommunalités subies. Le dynamisme constaté lors de nos plateaux peut faire illusion, et sans doute y a-t-il des EPCI qui sont plutôt dans l'attente, voire l'inertie.

Le risque d'un décalage entre les EPCI dynamiques et volontaires et les EPCI statiques et attentistes est réel.

4.3. Les coopérations entre les territoires

Les coopérations existent mais sont très inégales et à géométrie variable. Elles peuvent s'appuyer sur des équipements (piscine, équipements culturels), sur la valorisation touristique, sur la question des personnes âgées (CLIC), etc...

Elles sont recherchées et attendues, notamment sur deux thématiques centrales, les mobilités et l'eau. *La question de l'emploi a aussi été évoquée dans deux territoires (Terres de Montaigu et Coevrons) là où certaines filières peinent à recruter.* Les expérimentations menées avec d'autres régions (Hauts de France) pour l'accueil de main d'œuvre sont à analyser pour voir quelles suites donner.

Avec les agglomérations, si elles sont souhaitées et parfois engagées, elles demandent à être approfondies et consolidées.

Les coopérations avec la métropole nantaise, déjà amorcées sur des sujets comme le Projet alimentaire Territorial ou les mobilités (dans le cadre du Pôle métropolitain), ces coopérations pourraient aller plus loin dans le cadre d'un contrat de réciprocité. (CCEG).

Un Contrat de réciprocité est envisagé avec Nantes Métropole. Celui-ci doit faire l'objet d'un travail pour préciser le contenu. Les données de l'AURAN (à laquelle Sud Retz atlantique a adhéré) seront de ce point de vue une aide indispensable (Sud Retz Atlantique).

Alors qu'il y a une grande proximité géographique avec Angers Métropole, les coopérations ne sont pas aussi fortes qu'on pourrait le penser ou le souhaiter. Il faut souligner cependant le rôle moteur de Végépolis pour les entreprises saumuroises de la filière végétale (Saumur Val de Loire).

Avec le Choletais, il en est de même. Vu le contexte économique de Saumur Val de Loire, les élus sont agréablement surpris de voir les vendéens et les choletais s'intéresser davantage au territoire saumurois, comme support de nouvelles activités.

4.4. Les fonds européens

Tous les interlocuteurs ont déploré la complexité de la gestion et le retard des financements annoncés.

La CCEG se félicite du travail fourni avec les fonds leaders et le fonctionnement du GAL.

Il est souhaité par certains une implication plus forte de la Région comme interlocuteur unique de la Commission européenne en substitution des EPCI, charge à elle de redistribuer les sommes perçues.

Le système de distribution des fonds est assez complexe avec les 2 ans d'attentes avant le versement des subventions aux entreprises (programme ORAC, fonds LEADER). Il faudrait assouplir le système en permettant à la Région de centraliser les fonds et ensuite les redistribuer aux intercommunalités (Terres de Montaigne)

4.5. EPCI et conseils de développement

Sur les conseils de développement, la réalité est multiforme et très diversifiée.

D'une part, pour les intercommunalités récentes et résultant de nouvelles fusions, comme Terres de Montaigne ou Sud Retz atlantique, le conseil de développement n'existe pas et est à construire.

Inversement, sur un EPCI comme la CCEG, le conseil de développement est très présent, force de propositions et très apprécié par les élus. La CCEG maintient un financement de son conseil de développement et regrette par ailleurs l'absence de consultation de ce dernier pour l'élaboration du CTR.

Contribution au SRADDET

L'eau : Condition de développement des territoires

- **Session du 18/06/2019**
- **Avis présenté par M. Marie-MEZIERE-FORTIN au titre de la commission 5 "Aménagement des territoires - Cadre de vie"**

SOMMAIRE

1. Préambule	4
2. L'eau et sa gestion : éléments d'introduction	5
2.1. Les différents cycles de l'eau	5
Le petit cycle de l'eau	5
Le grand cycle de l'eau	6
2.2. Gestion de l'eau en France	7
Le SDAGE	8
Le PGRI.....	9
3. Le SRADET, Outil pour améliorer la gouvernance régionale de l'eau .	10
3.1. Cohérence globale	10
3.2. Conforter une gestion par bassin versant	11
Commissions locales de l'eau	11
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	12
Syndicat de rivière.....	13
Évolution récente de la Gouvernance.....	14
Découpage territorial des gestionnaires de l'eau domestique	15
3.3. Améliorer l'efficacité de la politique régionale	17
État des lieux de la politique régionale	17
Création d'un outil d'évaluation des politiques publiques de l'eau	18
4. Le SRADET : outils pour améliorer la qualité des eaux	19
4.1. Rappel sur la qualité des masses d'eau	19
4.2. Réduire l'utilisation de pesticides	24
4.3. Zéro artificialisation nette	26
4.4. Replacer les services écosystémiques au cœur du développement du territoire	28
4.5. Protéger la ressource en eau potable	29
Qualité de l'eau potable en Pays de la Loire	29
4.6. Protection des captages	30
4.7. Anticiper la réduction des polluants non pris en compte dans les critères de la DCE	31
4.8. Restaurer les milieux aquatiques : accompagner les structures porteuses (Syndicats de rivière, EPCI avec compétences, ...)	32
4.9. Repenser et réviser les aides de la Région sous le signe de la qualité des eaux	34
5. Le SRADET : outils pour anticiper les mutations en cours	34
5.1. Bilan sur les usages	34
5.2. Impacts des prélèvements	36
5.3. Évolution climatique en Pays de la Loire	36
5.4. Prioriser la disponibilité de la ressource à l'eau potable	37
5.5. SRADET et défi du partage de l'eau	37
Cas des zones de forte tension hydrologique.....	40
5.6. SRADET outil de maintien d'un débit minimal dans les cours d'eau	42

6.	Conclusion	42
7.	Synthèse des préconisations	43
8.	Glossaire	45
9.	Quelques éléments bibliographiques	46

1. Préambule

« Préserver et restaurer nos milieux aquatiques, c'est donc sauvegarder un patrimoine naturel commun. C'est aussi pérenniser les services qu'ils nous rendent gratuitement et les usages qui dépendent d'eux, au premier rang desquels la qualité de l'eau pour le besoin des populations. » (SDAGE Loire-Bretagne)

Dans un contexte où l'amélioration de la qualité de l'eau est une des priorités de la Région Pays de la Loire (prise de compétence de la région d'animation et concertation, projet LIFE revers'eau), le CESER souhaite contribuer de manière proactive à l'élaboration par le Conseil Régional du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Ainsi, Le CESER propose de s'inscrire dans cette démarche en travaillant sur la thématique de l'Eau – condition du développement des territoires. Le SRADDET doit être conçu comme une ambition régionale concernant les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

La question de l'eau est vaste et le sujet intarissable. Ici, l'objet est bien une contribution au SRADDET et non une étude. Par conséquent, la problématique de notre contribution se centre-t-elle sur l'un des grands défis du SRADDET : « économiser et protéger la ressource en eau » ...

Ce seul sujet fait émerger plusieurs remarques : la ressource en eau est-elle suffisante au regard des besoins ? Est-elle bien gérée ? L'anticipation de la gestion des crises au regard du changement climatique est-elle appréhendée ? La compatibilité entre gestion de la ressource et qualité des eaux est-elle prise en compte ?

Les défis du SRADDET dans le domaine de l'eau sont liés à deux grandes mutations qui auront un impact non négligeable sur la ressource en eau :

- La transition écologique doit faire évoluer notre modèle économique vers des pratiques compatibles avec le bon état de notre environnement. Elle peut certes susciter des inquiétudes, mais est aussi et surtout porteuse d'immenses opportunités d'un développement nouveau avec un contexte de nécessité de l'amélioration de la qualité de nos milieux aquatiques.
- La croissance d'une région qui va gagner plusieurs centaines de milliers d'habitants nouveaux (+ 840 000 personnes en 2050 estimées par l'INSEE), obligeant à une prise en compte de la question de la quantité de la ressource disponible dans un contexte de changement climatique.

La qualité des rivières et lacs est catastrophique en Pays de la Loire et le prochain état des lieux laisse présager le constat d'une nouvelle dégradation de l'état des milieux (moins de 10% des milieux aquatiques en bon état écologique face à un objectif poursuivi de 37%). L'accès à l'eau, la réduction des rejets dans les différents bassins versants, l'amélioration de la qualité des milieux doivent impérativement entrer dans la ligne de conduite du développement du territoire.

Ce sujet fait donc émerger différents objectifs : Comment le SRADDET peut-il améliorer la gouvernance régionale de l'eau ? Comment peut-il agir sur les leviers d'amélioration de la qualité des milieux ?

De plus, la place du cycle de l'eau dans l'anticipation régionale des changements climatiques devra être expressément indiquée dans le SRADDET. La disponibilité et la qualité de la ressource seront étudiées au regard du changement climatique en tenant compte des particularités des territoires des Pays de la Loire.

La présente contribution nous permet d'aboutir à des préconisations visant à nourrir en contenu le SRADDET. Elle s'est notamment construite, autour de 5 auditions plénières (Agence de l'Eau, DREAL, Syndicat d'eau Atlantique, ARS et élus régionaux) et de 3 auditions de commissions locales de l'eau sur les territoires.

2. L'eau et sa gestion : éléments d'introduction

2.1. Les différents cycles de l'eau

Le petit cycle de l'eau

C'est le cycle reliant la production d'eau et son assainissement : prélever l'eau dans les milieux, la rendre potable, la distribuer, puis, après son utilisation, la collecter, la dépolluer et la rejeter dans la nature. Le petit cycle de l'eau est aussi appelé cycle domestique de l'eau.

Contrairement à la circulation naturelle de l'eau sur Terre, le petit cycle de l'eau est artificiel. Il est assuré grâce à un ensemble d'infrastructures et d'acteurs ayant un rôle précis : pomper l'eau, la traiter, l'acheminer, etc.

La gestion du petit cycle de l'eau est assurée par les services publics d'eau et d'assainissement. De la responsabilité des collectivités locales, cette gestion couvre deux grandes missions : d'une part l'alimentation en eau potable, d'autre part l'assainissement des eaux usées. C'est ce qui explique que l'eau ait un coût : les missions assurées par ces services génèrent des investissements et des frais de fonctionnement pour la collectivité, qui sont payés par les usagers de l'eau (les abonnés du service d'eau) au travers de la facture d'eau.



Figure 1 : petit cycle de l'eau. Source : eau-france.fr

Le grand cycle de l'eau

C'est le cycle naturel, du nuage à la mer. L'eau circule et se transforme dans l'atmosphère, à la surface de la terre et dans le sous-sol, suivant différents processus naturels qui constituent tous ensemble le cycle de l'eau : évaporation, précipitations, ruissellement, infiltration.



Figure 2 : grand cycle de l'eau. Source : eau-France

Les deux cycles sont interdépendants, on peut même considérer qu'il n'y a qu'un seul cycle de l'eau mais que pour des soucis de gestion, le petit cycle est mis à part.

2.2. Gestion de l'eau en France

La gestion de l'eau en France implique un grand nombre d'acteurs : État, collectivités mais aussi acteurs économiques (agriculteurs, industriels,...), associations, etc. Les politiques mises en place par les pouvoirs publics s'appuient sur ces différents acteurs, à plusieurs échelles territoriales, du niveau européen au niveau du bassin versant de base.

L'Union européenne définit les orientations stratégiques de la gestion de l'eau notamment à travers la DCE – Directive Cadre sur l'Eau. L'État français définit, quant à lui, la politique de l'eau en cohérence avec la DCE.

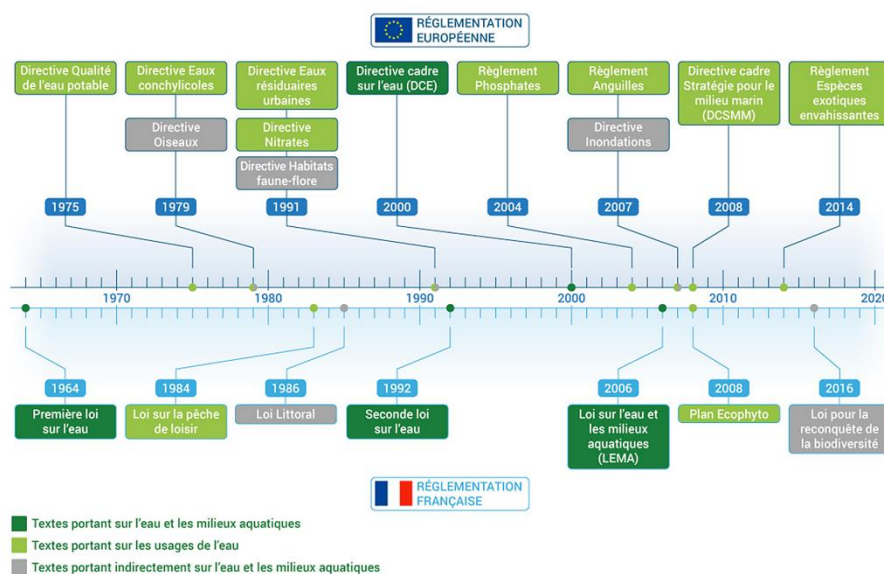


Figure 3 : Règlementation de l'eau en France - source Eau France

La loi de 1992 instaure la planification de la gestion de la ressource en eau et qualifie l'eau de patrimoine à préserver : « Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général ».

Elle instaure l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui définissent les objectifs et les priorités d'action pour le bassin.

En 2000, la DCE harmonise la réglementation européenne en matière de gestion de l'eau et instaure l'obligation de protéger et restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques dans l'ensemble de l'Union européenne. La transposition de cette directive s'organise en particulier autour de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (dite « LEMA »), adoptée en 2006, qui constitue désormais le texte central de la politique française de l'eau.

La LEMA conforte certains principes qui préexistaient déjà en France depuis les lois sur l'eau de 1964 et de 1992. Elle réaffirme le bassin versant comme le périmètre de la mise en œuvre d'une gestion durable de l'eau. Elle amplifie l'association des usagers de l'eau et de leurs représentants à la définition de la politique de l'eau. Enfin, elle conserve et renforce le financement de la politique de l'eau, qui repose sur deux principes :

- le principe « l'eau paie l'eau » : les coûts de l'eau potable et de l'assainissement sont pris en charge par les utilisateurs de l'eau potable ;

- le principe « pollueur-payeur » : les usagers de l'eau et des milieux aquatiques participent financièrement aux actions de préservation et d'amélioration de l'état des milieux aquatiques, en particulier par le biais de taxes.

La DCE fixe comme objectif de rétablir ou de maintenir lorsque c'est déjà le cas -le bon état des milieux aquatiques, c'est-à-dire des cours d'eau, des plans d'eau, des eaux littorales (eaux côtières et eaux dites « de transition » - estuaires et lagunes par exemple) et des eaux souterraines. Pour cela, la gestion de l'eau est conduite à l'échelle des bassins versants des grands fleuves européens.

Les objectifs de bon état sont fixés à une plus petite échelle, celle des « masses d'eau », qui correspondent à des portions homogènes de cours d'eau (ou à un plan d'eau). Ainsi, la LEMA complète les principes d'élaboration des SDAGE, en leur adossant la réalisation d'un diagnostic préalable en matière d'atteinte du bon état écologique.

La planification repose sur une programmation pluriannuelle des financements : le programme de mesures adossé au SDAGE. Les plans de gestion sont élaborés, et révisés régulièrement. Les représentants de tous les acteurs du bassin versant participent à cette démarche au sein d'instances de concertation qui leur permettent d'exprimer et confronter leurs points de vue : en France ce sont les « comités de bassin ».

La région Pays de la Loire se situe en quasi-totalité sur le bassin versant de la Loire (une petite partie se trouve sur le bassin Seine-Normandie, bassin de la Sélune), c'est-à-dire sur le territoire de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, l'organisme de gestion.

Le SDAGE

Le SDAGE est un document de planification qui définit, pour une période de six ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualités et de quantités des eaux à atteindre dans le bassin Loire-Bretagne.

À l'échelle du bassin, l'objectif à atteindre est de 61 % des masses d'eau en bon état d'ici 2021. A l'issue du prochain SDAGE 2021-2027, 100% des masses d'eau devront avoir atteint le bon état écologique.

Le SDAGE répond à quatre questions importantes :

- Qualité des eaux : que faire pour garantir des eaux de qualités pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?
- Milieux aquatiques : comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?
- Quantité disponible : comment partager la ressource disponible et réguler ses usages ? Comment adapter les activités humaines et les territoires aux inondations et aux sécheresses ?
- Organisation et gestion : comment s'organiser ensemble pour gérer ainsi l'eau et les milieux aquatiques dans les territoires, en cohérence avec les autres politiques ? Comment mobiliser nos moyens de façons cohérentes, équitables et efficaces ?

Le SDAGE est un document prescriptif supérieur à tous les documents d'urbanisme et tout document d'aménagement du territoire. Ainsi ces derniers doivent être compatibles avec les orientations du SDAGE.

Actuellement, avec une dégradation de l'état des masses d'eau et une non atteinte du bon état écologique, les objectifs du SDAGE ne sont pas atteints.

Le SRADET doit conforter les objectifs du SDAGE en s'appuyant sur les orientations de ce dernier pour améliorer la qualité des eaux.

Le PGRI

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) est élaboré à l'échelle des bassins hydrographiques, par les DREAL de bassin, à savoir la DREAL Pays de la Loire. Il s'applique à l'ensemble du bassin, pas seulement à l'intérieur du périmètre des territoires à risque important d'inondation (TRI) ou des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI). Le PGRI fixe pour 6 ans, à l'échelle des grands bassins hydrographiques, les objectifs pour réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre. Son élaboration s'est appuyée sur la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI). Ce nouveau plan donne un cadre aux politiques locales de gestion des risques d'inondation en combinant les actions de réduction de la vulnérabilité, de gestion de l'aléa, de gestion de crise, de gouvernances et le développement de la culture du risque.

Le CESER alerte sur l'importance du rapport de compatibilité entre le SRADET et les autres schémas tels que le SDAGE ou le PGRI.

3. Le SRADDET, Outil pour améliorer la gouvernance régionale de l'eau

3.1. Cohérence globale

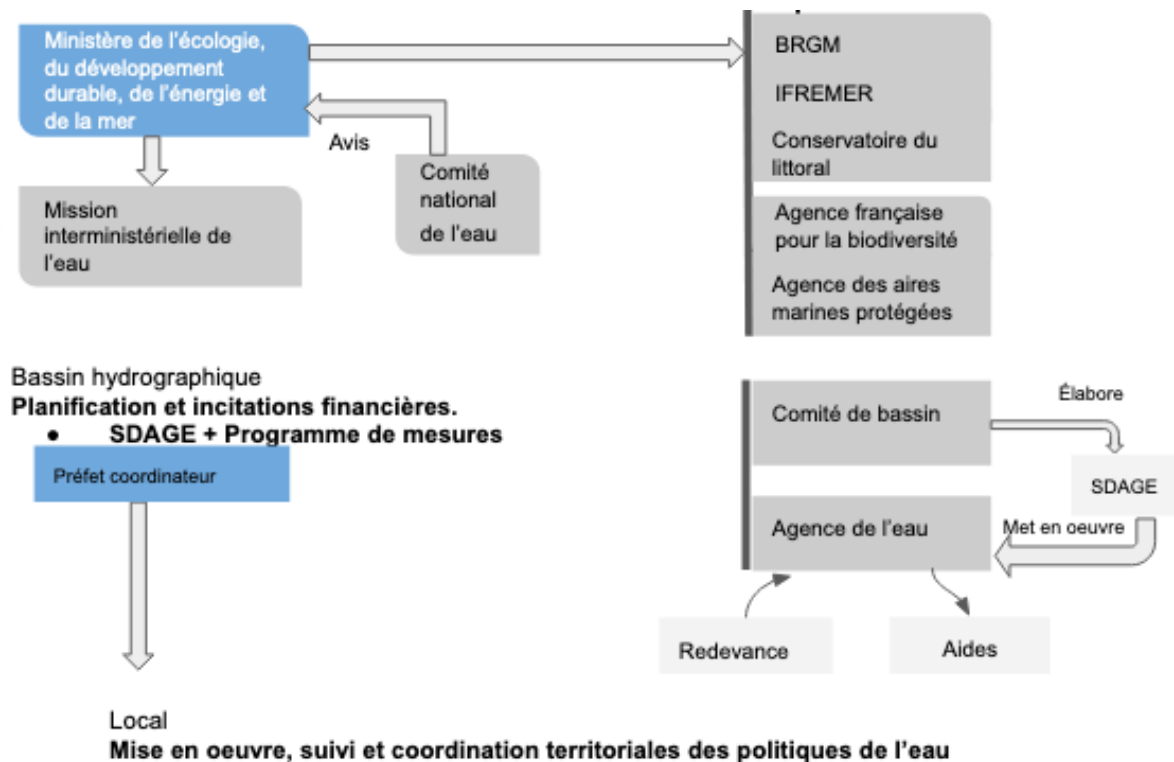


Figure 4 : organisation des structures de gestion de l'eau en France, échelle nationale

A l'échelle régionale, la politique de l'eau est mise en œuvre pour le compte de l'État et évaluée par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). La DREAL appuie également le développement opérationnel du Schéma Régional de cohérence écologique (SRCE), l'élaboration du PGRI et des compétences de la police de l'eau des préfetures.

L'Agence régionale de santé (ARS) est en charge, pour sa part, de la surveillance de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux de baignade.

Les Régions peuvent conduire des politiques volontaristes dans le domaine de l'eau, avec des actions qui se concentrent souvent sur les politiques de grand cycle (jusqu'à la loi NOTRe d'août 2015). Dans le cadre législatif lié à Loi Notre, le conseil régional va se voir attribuer les missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques » qui devrait être effective en 2020.

Jusqu'à présent, l'État au titre de ces services départementaux intervient essentiellement dans la gestion du petit cycle de l'eau, à travers l'accompagnement technique et financier des communes et de leurs groupements. Ils contribuent, par les Schémas d'alimentation en eau potable qu'ils élaborent, à la cohérence et à la structuration des réseaux à l'échelle du département notamment par le développement d'interconnexion des réseaux.

Les communes et EPCI sont responsables de la production et de la distribution de l'eau potable, dont ils peuvent déléguer l'exploitation à des opérateurs extérieurs, publics ou privés. Ils sont également responsables de l'assainissement collectif et individuel.

Enfin, la gouvernance de l'eau est caractérisée sur les territoires par une instance de concertation qui associe toutes les parties prenantes à l'élaboration de la politique de l'eau. Ce sont les **Commissions Locales de l'Eau (CLE)** à l'échelle des bassins versants.

Les objectifs du SDAGE peuvent être déclinés en Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) à l'échelle des sous-bassins versants (territoire des CLE) à l'échelle infra-régionale. C'est le document de planification qui doit fixer une stratégie adaptée au territoire.

La préfecture détient le pouvoir réglementaire via la Police de l'Eau.

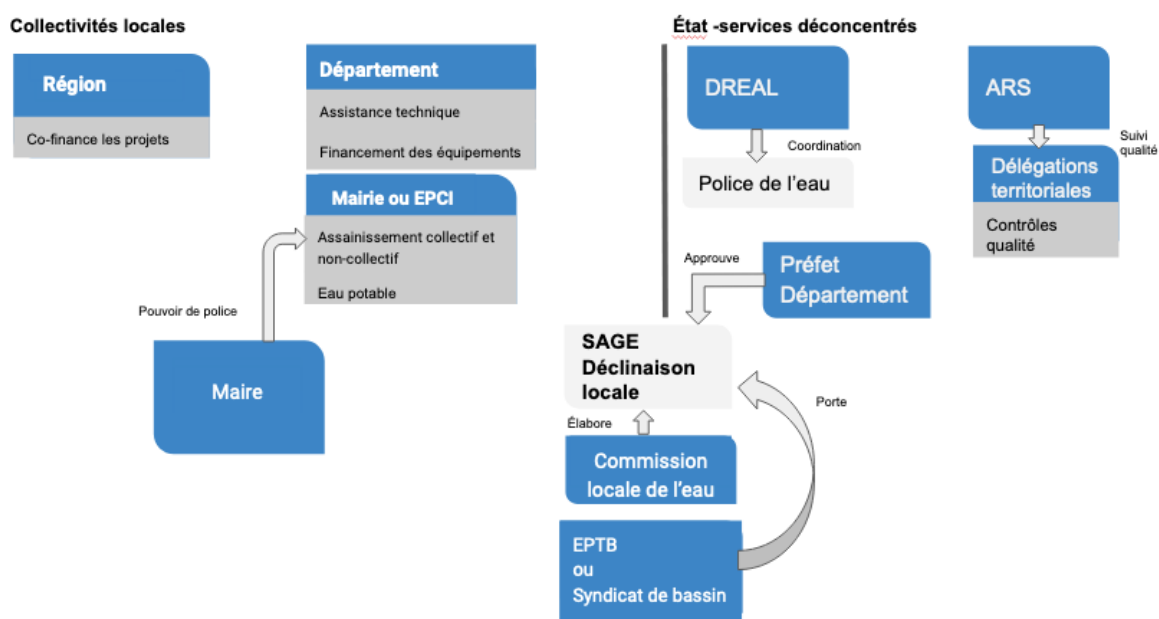


Figure 5 : organisation de la gestion de l'eau à l'échelle locale en France

3.2. Conforter une gestion par bassin versant

Commissions locales de l'eau

Le découpage par bassin versant est celui qui a la meilleure cohérence écologique. Les Commissions Locales de l'Eau (CLE) sont les seules instances locales sur le territoire dont les contours sont ceux du bassin versant et non pas ceux des limites administratives.

Actuellement, le territoire des Pays de la Loire est couvert par 21 SAGE soit 95% du territoire (2 SAGE sont en cours de construction).

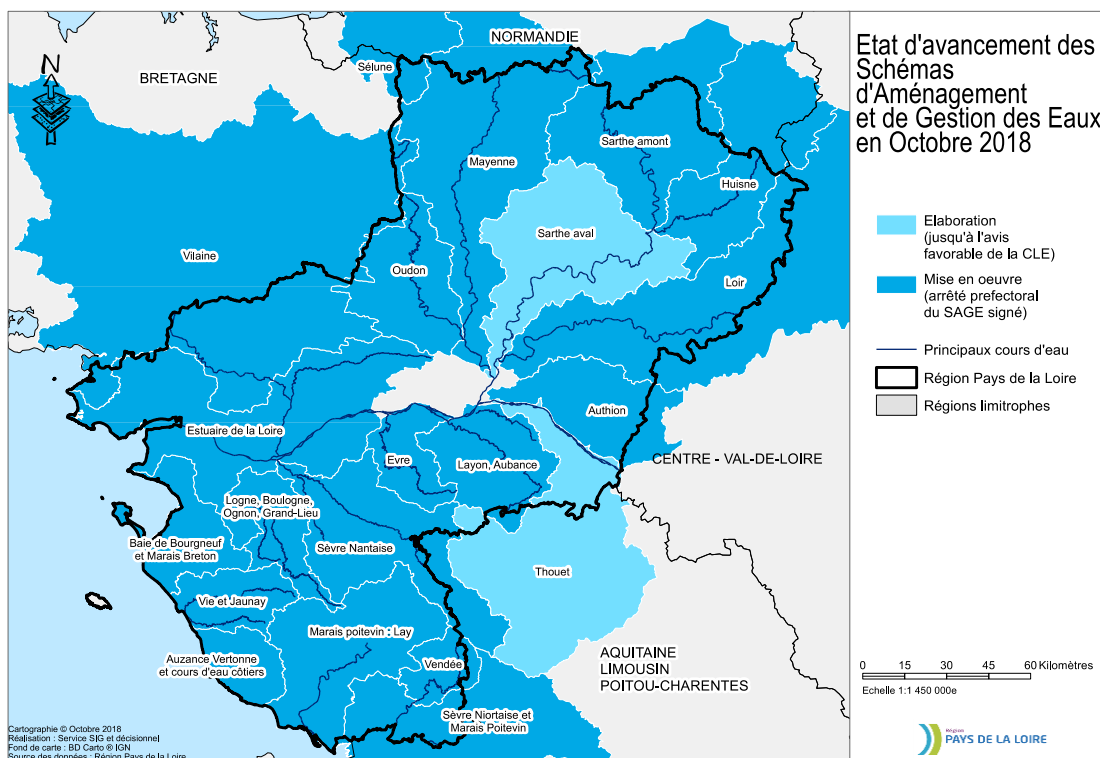


Figure 6 : État d'avancement des SAGE en Pays de la Loire

Les CLE sont les parlements de l'eau à l'échelle locale. Ce sont des structures constituées avec une représentativité par collège permettant d'avoir un écho de tous les représentants du territoire alors que les syndicats de rivières sont constitués d'élus uniquement. Ainsi dans les CLE, tous les usagers sont représentés et se réunissent autour des projets liés à l'eau sur leur territoire, offrant une réelle place à la démocratie participative sur le sujet de l'eau. Cette instance est le maillon indispensable pour faire remonter les problématiques de terrain et d'usagers. On peut regretter que les représentants des acteurs économiques (CCI et collège des entreprises au sens large à l'exception des représentants agricoles) soient souvent peu présents dans les CLE. De même, les élus du conseil régional ont un siège mais sont rarement présents.

Il faut favoriser les relations entre les CLE et les syndicats

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le SAGE est la déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimiter selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux.

Le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides. Il identifie les conditions de réalisation et les moyens pour atteindre ces objectifs :

- il précise les objectifs de qualité et quantité du SDAGE, en tenant compte des spécificités du territoire,
- il énonce des priorités d'actions,
- il édicte des règles particulières d'usage.

Le SAGE comprend un plan d'aménagement et un règlement. Ces éléments lui confèrent une portée juridique.

Les enjeux de comptabilité du SRADDET avec les SAGE sont majeurs pour le développement des territoires autour de la question de l'eau. Ainsi l'ensemble des 21 SAGE du territoire ligérien doivent trouver un écho dans le SRADDET.

Le SRADDET doit encourager les projets de territoire et les initiatives visant à améliorer la fonctionnalité des milieux et rétablir les continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités des territoires et leur évolution. Le rôle des CLE doit être central et l'échelon de base sur le plan territorial. Leurs avis doivent faire l'objet d'un droit de suite.

L'échelle du bassin versant est la plus logique et la plus cohérente dans les territoires pour l'exercice des compétences liées à l'eau. Le SRADDET doit se conformer à cette logique de bassin versant dans les domaines environnementaux.

Pour un équilibre juste du déploiement de la maîtrise d'ouvrage sur le territoire, il apparaît nécessaire que toute la région soit couverte en SAGE et le SRADDET devra donc anticiper la mise en place d'un dernier SAGE du bassin : Maine, Brionneau, Romme, Loire, secteur actuellement orphelin.

Syndicat de rivière

Les syndicats de rivière sont des structures publiques qui regroupent des communes et des communautés de communes (les conseils départementaux et régionaux peuvent aussi être adhérents de syndicats de rivière).

Au moins un représentant de chaque commune siège au comité syndical afin d'administrer le syndicat. Les plus gros syndicats de rivière peuvent avoir des salariés du type techniciens de rivière et animateurs afin de gérer la mise en œuvre technique des projets.

Sur un bassin versant donné, les collectivités délèguent ainsi la compétence "rivière" au syndicat en leur confiant l'étude et la gestion équilibrée des milieux aquatiques. Ces structures ont été créées notamment pour mettre en place une gestion cohérente sur le plan environnemental, à l'échelle d'un bassin versant (et non plus de la commune comme c'était le cas autrefois).

Le syndicat de rivière est l'unité opérationnelle de mise en œuvre du SAGE sur un bassin versant.

Évolution récente de la Gouvernance

La mise en cohérence de la Directive cadre sur l'eau (DCE) et des récentes évolutions réglementaires françaises : loi MAPTAM, loi NOTRe, compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations alias GEMAPI, SOCLE – Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau, etc, constitue un défi majeur. L'ensemble de ces principes et outils régit désormais le cadre de la gestion intégrée de la ressource en eau en France. L'affirmation de l'intercommunalité comme nouvelle échelle d'action, la prise de responsabilité des élus locaux en matière de gestion du risque d'inondation et la mise en place d'une gestion du grand cycle et des milieux aquatiques à l'échelle locale, sont autant de mutations de la gouvernance de l'eau.

SOCLE

La réforme territoriale place au cœur des politiques publiques de l'eau (Gemapi, eau potable, assainissement) les EPCI à fiscalité propre, alors que ces politiques sont portées historiquement par des syndicats parfois assis sur des périmètres hydrographiques ou par les communes. La Socle vise à fournir aux collectivités des éléments de réflexion et des pistes pour améliorer l'organisation des compétences locales de l'eau sur leur territoire.

Cette stratégie comprend un descriptif de la répartition entre les collectivités et leurs groupements des compétences dans le domaine de l'eau ainsi que des propositions d'évolution des modalités de coopération entre collectivités sur les territoires à enjeux au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants.

Elle doit être établie en recherchant la cohérence hydrographique, le renforcement des solidarités financières et territoriales et la gestion durable des équipements structurants du territoire nécessaires à l'exercice des compétences des collectivités dans le domaine de l'eau ainsi que la rationalisation du nombre de syndicats, par l'extension de certains périmètres, la fusion de syndicats ou la disparition des syndicats devenus obsolètes. Cette stratégie est compatible avec le plan de gestion des risques inondation (PGRI). Elle est révisée à chaque mise à jour du Sdage.

GEMAPI

A compter du 1er janvier 2020, les EPCI auront la gestion légitime des ouvrages de protection des inondations. Certaines ont anticipé cette prise de compétence en 2018. Toutefois, afin de privilégier l'approche par échelle hydrographique cohérente et pertinente, la loi offre la possibilité aux communes et à leurs groupements à fiscalité propre de confier la compétence GEMAPI à :

- des syndicats mixtes de bassin versant « classiques », tel qu'il en existe aujourd'hui ;
- des EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux) : syndicats mixtes en charge de la maîtrise d'ouvrage locale et de l'animation territoriale dans le domaine de l'eau à l'échelle du bassin versant de cours d'eau ;
- des EPTB (établissements publics territoriaux de bassin) : syndicats mixtes en charge de missions de coordination à l'échelle des groupements de bassins versants et de maîtrises d'ouvrage de projets d'intérêt commun.

Actuellement, dans un contexte en pleine évolution, sur les 73 intercommunalités que compte désormais la région, 21 ont levé la taxe GEMAPI en 2018 (soit 28%).

Comme dit précédemment, il est important de replacer la logique de bassin versant dans l'exercice des compétences liées à l'eau (La GEMAPI étant une compétence des EPCI donc une logique de limites administratives).

Pour autant un bassin versant situé en amont a automatiquement un impact sur le bassin versant situé en aval. Une solidarité entre bassin versant doit s'opérer. Par exemple, les communes situées en aval sont épargnées par les inondations lorsque les communes amont créent des **inondations** sur leurs territoires.

En revanche, concernant les submersions marines, la solidarité devrait se faire de manière plus régionale car c'est un phénomène lié à des modifications mondiales et non pas propres à un bassin versant.

Le SRADDET devrait encourager les EPCI à confier la compétence GEMAPI à des structures de bassin. A minima, les Commissions Locales de l'Eau devraient être associées à cette compétence et accompagner les EPCI qui disposent de cette compétence.

Dans la gestion des inondations, la submersion marine ne peut pas être gérée et traitée de la même manière que les inondations liées aux milieux continentaux.

La CLE doit alors accompagner les collectivités « maitres d'ouvrages » qui disposent des compétences du L.211-7 du CE (GEMAPI etc).

Découpage territorial des gestionnaires de l'eau domestique

Eau potable

L'organisation des services d'eau potable est généralement déterminée par des limites administratives, par le bassin de vie ou par la ressource exploitée pour produire l'eau potable.

En 2016, 176 structures compétentes à l'échelle régionale sur l'eau potable étaient comptabilisées (EPCI-FP, Communes et Syndicats). Toutefois, compte-tenu du redécoupage territorial et des conséquences de la loi NOTRe, ce nombre est en pleine évolution.

Pour l'eau potable, les réseaux ligériens présentent un rendement de 86,6% (très peu de perte) et un prix de l'eau à 3,97€/m³ (avec assainissement) soit en dessous du prix national moyen. Il existe néanmoins une grande disparité dans les coûts.

La rareté de la ressource dans notre région, et en particulier en Vendée, ont entraîné une structuration et une gestion patrimoniale précoce de l'eau potable. La Vendée présente le meilleur rendement de réseau avec un taux de fuites inférieur à 10%. En revanche, la qualité de l'eau brute (avant potabilisation) est disparate. Les usines de potabilisation ne présentent pas toutes la même efficacité face aux nouvelles molécules à traiter. Ainsi, si la qualité de l'eau distribuée est bonne dans la région, il n'en demeure pas moins des secteurs où l'eau du robinet contient des molécules qui la rendent non conforme plusieurs jours par an (par

exemple à Nord sur Erdre où le nombre de jour de non-conformité dépasse 300 jours, sans entraîner de restriction de consommation pour les métabolites du métolachlore).

Les Commissions Locales de l'Eau regrettent de ne pas être associées aux prises de décision concernant l'eau potable et déplorent que soient dissociés petit cycle et grand cycle de l'eau alors que les deux ont réciproquement un impact l'un sur l'autre.

Là encore, la Région, dans le cadre du SRADET, peut avoir un rôle majeur en donnant une place aux CLE dans la gestion de l'eau domestique. Les actions menées sur l'eau potable ne peuvent être dissociées des actions sur le bassin versant. Ces dernières favorisent l'obtention d'une eau brute de meilleure qualité et plus proche des exigences sanitaires. De plus, le coût de potabilisation est ainsi réduit.

Eau usée

L'eau usée peut être gérée de façon collective (dans les centres bourgs, dans les agglomérations etc...) ou non collective (assainissement autonome). Les Pays de la Loire comptent plus de 1500 stations de traitement des eaux usées reliées à 26 400 km de réseaux. La croissance démographique attendue sur la région va nécessiter l'adaptation et le développement du réseau et des stations de traitement.

Sur la région Pays de la Loire, 5 stations d'épuration ne sont actuellement pas conformes en termes d'équipement et une quarantaine sont conformes en termes d'équipements mais non conformes en termes de performances.

Les stations d'épuration doivent faire face à une évolution des types de pollutions, non traitées actuellement même dans les stations d'épuration modernes les microplastiques. En effet une étude publiée au Royaume-Uni en 2018 conclut que les effluents des eaux usées sont des sources clés de microplastiques car incapables de les filtrer.

Il existe une grande disparité de gestion de l'assainissement en fonction des communes (prise de compétence par une EPCI ou pas). Dans le cas de l'assainissement non collectif, ces disparités sont encore plus grandes puisque la compétence peut être exercée en régie, en délégation de service publique ou avoir été transférée à l'EPCI. La non-conformité des assainissements non collectifs est à ce jour une problématique majeure dans l'état des lieux des eaux traitées.

3.3. Améliorer l'efficacité de la politique régionale

État des lieux de la politique régionale

La Région a engagé depuis plus de 10 ans une politique volontariste et partenariale qui s'appuie sur les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et les territoires avec l'outil de Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV). Ce dispositif d'aide couvre plus de 85 % du territoire régional et a permis, grâce à une aide régionale de plus de 46 M€, le financement de près de 146 M€ d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Le 21 juillet 2017, la Région a consolidé sa collaboration avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne en signant une convention de partenariat (2017-2020) pour renforcer la synergie de leurs actions. En complément de cette convention, la Région a répondu à l'appel à projets LIFE intégré, lancé par la Commission européenne, en proposant un projet sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (REVERS'EAU). L'objectif est d'accélérer et d'amplifier la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne pour la reconquête du bon état des masses d'eau.

Les services de l'État et ses opérateurs, en particulier l'Agence de l'eau et l'Agence française pour la biodiversité, agissent pour leur part en mobilisant trois leviers :

- l'élaboration de plans d'actions départementaux ciblant les actions prioritaires à mener pour améliorer la qualité de l'eau ;
- le soutien financier des porteurs de projets par l'Agence de l'eau, qui a engagé en 2017 plus de 75 M€ au profit des Pays de la Loire ;

l'encadrement des pratiques qui nuisent à la bonne qualité des cours d'eau. Les services de l'État accompagnent les porteurs de projets, mais aussi élaborent la réglementation et contrôlent sa bonne application.

Dans un cadre législatif lié à Loi Notre, article 12, le Conseil Régional a demandé d'attribuer « tout ou partie des missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ». L'objectif est ainsi de mieux se structurer afin de porter des projets (comme le LFE) et pouvoir solliciter des fonds ministériels (via les Programmes Interministériels Territoriaux – PIT, par exemple). L'ajout de la thématique « eau » aux 11 domaines d'actions obligatoires du SRADDET illustre encore la volonté de la Région de s'impliquer dans le domaine de l'eau. De plus, cette prise de compétence permettra d'augmenter les chances d'être éligible au programme LIFE.

En parallèle, il existe plusieurs contrats financés par la région, dont l'objectif est d'œuvrer dans le domaine de l'eau :

CRBV, Le contrat régional de bassin versant (CRBV) est l'outil de mise en œuvre des SAGE approuvés. Suite à l'approbation d'un SAGE et à la définition des enjeux prioritaires du bassin versant, un programme d'actions de 3 ans est validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) et financé par la Région dans le but d'aboutir à une gestion intégrée de la ressource en eau.

La Région accompagne aussi l'élaboration des SAGE.

Le **CTMA**, Contrat Territorial Milieu Aquatique, est un outil technique et financier qui associe les maîtres d'ouvrage locaux et les financeurs que sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les

départements et la Région des pays de la Loire (qui apporte son soutien financier au travers du CRBV)

Le **SRCE** présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue.

Il s'agit d'un document qui sert d'orientation pour la définition des trames vertes et bleues locales. Il doit être pris en compte par les SCOT et les projets publics. **La création du SRADDET supprimera de fait le SRCE mais l'intègrera en totalité.**

Le **contrat Nature** : la Région accompagne les territoires dans la mise en œuvre de projets opérationnels de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques. C'est l'outil régional opérationnel pour la mise en œuvre du SRCE.

Programme de Développement Rural Régional : De 2014 à 2020, la Région des Pays de la Loire dispose d'une enveloppe de 457,6 millions d'euros au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour soutenir des projets en faveur d'une agriculture, de secteurs agroalimentaire et forêt-bois, compétitifs et innovants, respectueux de l'environnement, résilient face au changement climatique, et du développement des territoires ruraux et péri-urbains. La mesure 4.3.1 concerne les investissements hydrauliques et encadre les prélèvements et la création de retenues de substitution (permettant la réduction des volumes prélevés).

Le SRADDET devra veiller à reprendre en totalité les règlements et préconisations du SRCE, non seulement dans la thématique « biodiversité » mais aussi dans la thématique Eau.

Création d'un outil d'évaluation des politiques publiques de l'eau

La réalisation de cette contribution sur l'eau s'est heurtée à la difficulté de compiler les données régionales dans le domaine de l'eau. Du fait d'un grand nombre d'organismes impliqués d'une part mais aussi en raison d'une difficulté à trouver des données précises dans le cadre de l'état des lieux (état des lieux du petit cycle de l'eau, des réseaux par exemple). La lisibilité des facteurs déclassant par masse d'eau est souvent complexe, les données sont anciennes (état des lieux du SDAGE 2013).

La création d'un observatoire régional de l'eau permettrait de centraliser les données et de les vulgariser sous forme d'un outil accessible au grand public.

Cet observatoire pourrait être une structure dont la composition serait celle d'un parlement de l'eau (reflet de ce qui existe à l'échelle des commissions locales de l'eau) et dont l'objectif serait de veiller à la cohérence des politiques de l'eau entre les CLE. Il permettra de réaffirmer le fait régional. Ainsi le comité ligérien semble être la structure adaptée pour coordonner et assurer les actions menées à l'échelle des bassins versants territoriaux.

Enfin, une évaluation de l'action publique est indispensable. La question de la création d'un comité indépendant doit être soulevée.

4. Le SRADDET : outils pour améliorer la qualité des eaux

Les Pays de la Loire comptent environ 31 000 km de cours d'eau. Le linéaire est assez conséquent au regard du linéaire global du bassin versant Loire-Bretagne (135 000 km).

La répartition par département est la suivante :

- La Loire-Atlantique : 10 000 km
- Le Maine et Loire : 7 600 km
- Mayenne : 5600 km
- Sarthe : 4500 km
- Vendée : 4500 km

La définition des cours d'eau doit s'appuyer sur le travail fait par les préfets dans le cadre de la nouvelle cartographie des cours d'eau et conformément à l'instruction du gouvernement du 3 juin 2015 relative à l'identification des cours d'eau. C'est cette définition qui doit être prise en compte dans le SRADDET.

Afin de dresser un diagnostic de l'état de l'eau en Pays de la Loire, nous nous basons sur l'état des lieux 2013 du SDAGE. En effet, les données 2019, bien que connues des services de l'État ne sont pas encore publiées (juin 2019).

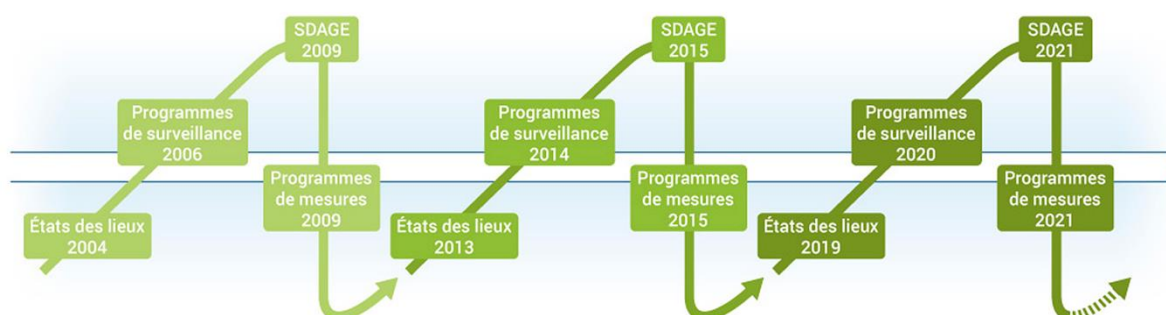


Figure 7 Les cycles de mise en œuvre de la DCE

Ainsi, les données présentées dans ces documents sont des données considérées comme déjà « anciennes » d'autant que le prochain état des lieux fera état d'une aggravation de la situation quant à la qualité globale des cours d'eau (propos de la DREAL en audition).

4.1. Rappel sur la qualité des masses d'eau

La « **masse d'eau** » correspond à la « brique » de base pour caractériser les milieux et ensuite pouvoir y appliquer une politique avec des objectifs de qualité. Cette échelle permet la prise en compte de spécificités territoriales.

La Directive cadre de l'eau (DCE) définit l'état écologique d'une masse d'eau de surface comme la résultante de « l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments

biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou poissons en cours d'eau).»

Ainsi, il existe 5 niveaux de classification de l'état des masses d'eau, dont l'appréciation est réalisée selon les critères suivants :

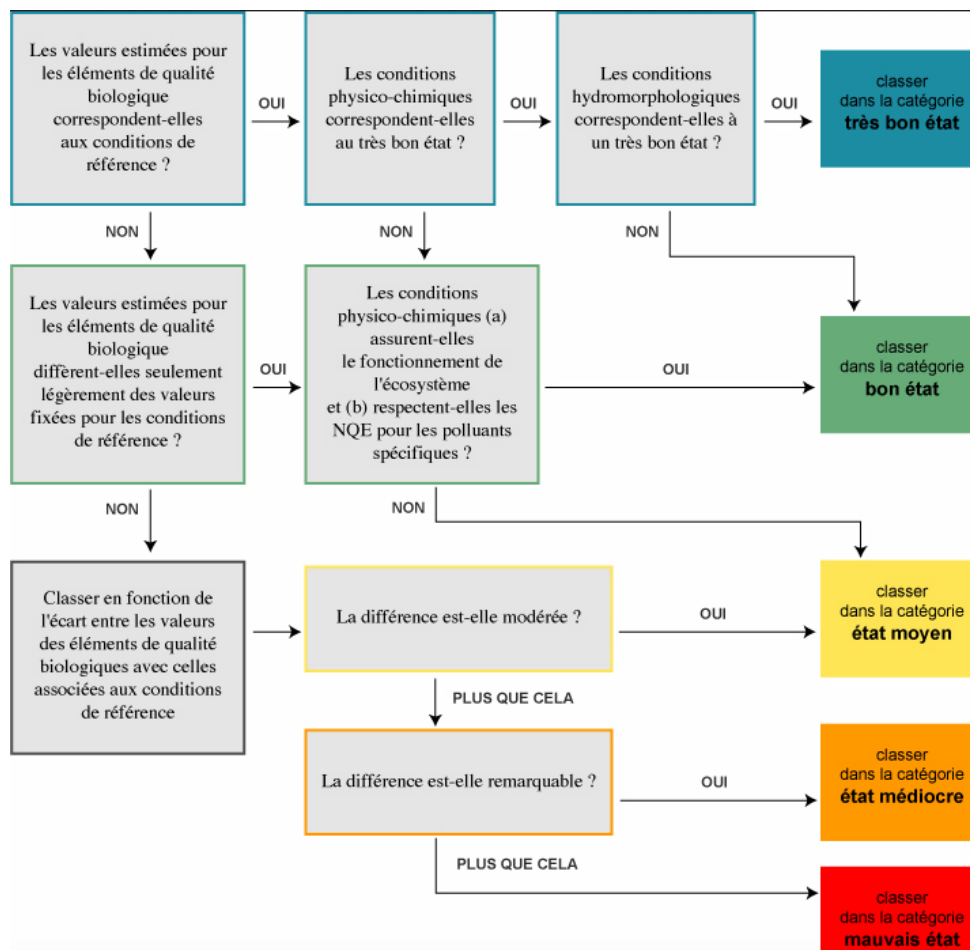


Figure 8 : critères de classification de l'état des masses d'eau

En Pays de la Loire, 11 % seulement des cours d'eau sont en bon état écologique, malgré les actions mises en œuvre par les différents acteurs (le rapport à venir en juin 2019 fera état d'une dégradation de l'état des masses d'eau ne portant plus qu'à 9% la part de masses d'eau en bon état). En Vendée, seulement 1 % des masses d'eau sont conformes et 2 % en Loire-Atlantique, bien loin des objectifs initiaux de 37% en 2015, puis 65% à l'horizon 2021 et enfin 100% en 2027.

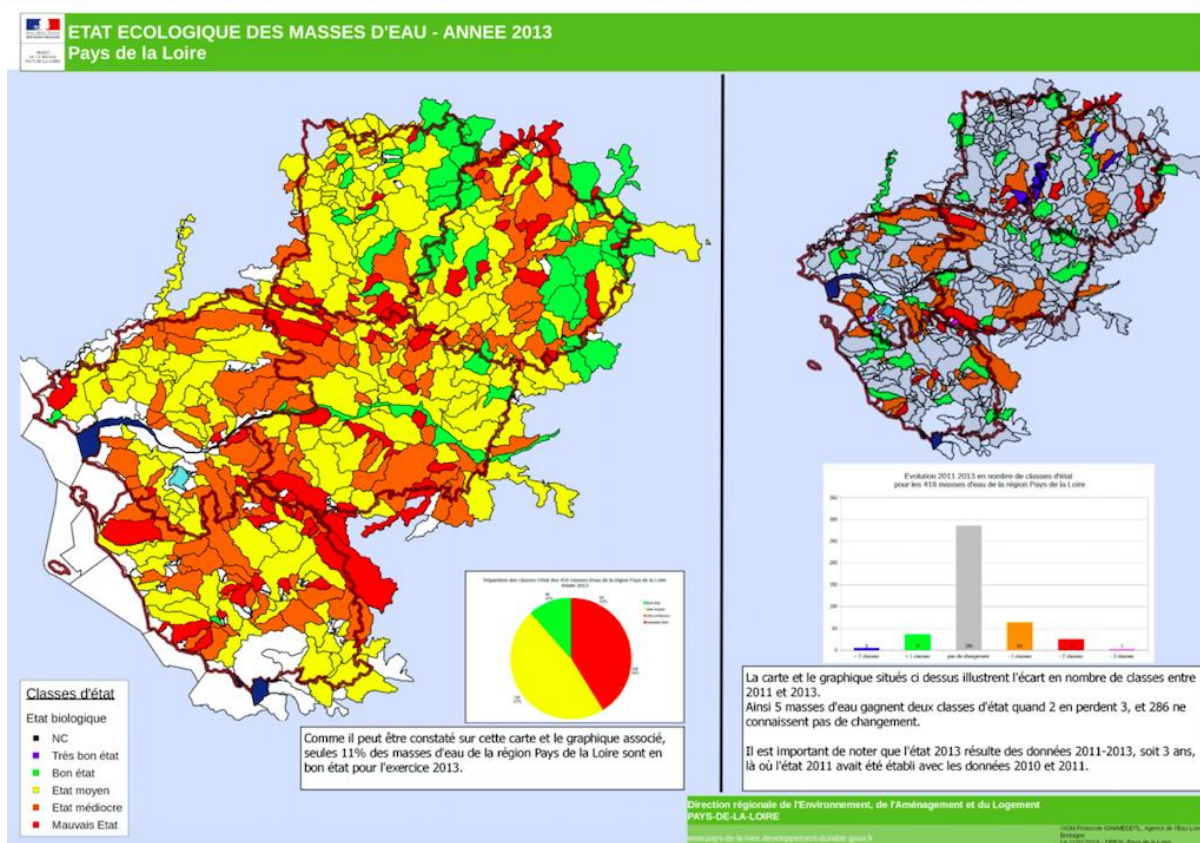


Figure 9 Qualité des masses d'eau en Pays de la Loire - DREAL 2013

Le bon état écologique des cours d'eau est une condition indispensable au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et à l'ensemble des services qu'ils rendent.

Les causes de non atteinte du bon état écologique ne sont généralement pas le fait d'une seule problématique, ce qui en fait toute la complexité de l'inversion de la tendance sur notre bassin. La multi-causalité oblige à traiter l'ensemble de la source de pression pour obtenir une amélioration de la qualité du milieu puisque rappelons qu'un seul paramètre suffit à déclasser une masse d'eau.

Plusieurs types d'atteintes peuvent l'altérer :

- les apports excessifs de nutriments
- les pollutions chimiques
- l'altération des caractéristiques hydromorphologiques
- l'aspect quantitatif

En Pays de la Loire, les causes de dégradations sont liées à un contexte géologique peu favorable avec peu de nappes (surtout en Vendée), des débits très variables et une vulnérabilité forte aux pollutions. De plus, la forte production agricole a pour conséquence des apports importants de fertilisants et de pesticides. Les cours d'eau ont été très artificialisés (drainage, recalibrage, succession de barrages). L'excès de nutriments (nitrates, matières azotées et phosphorées) est responsable de l'eutrophisation. Des évolutions de

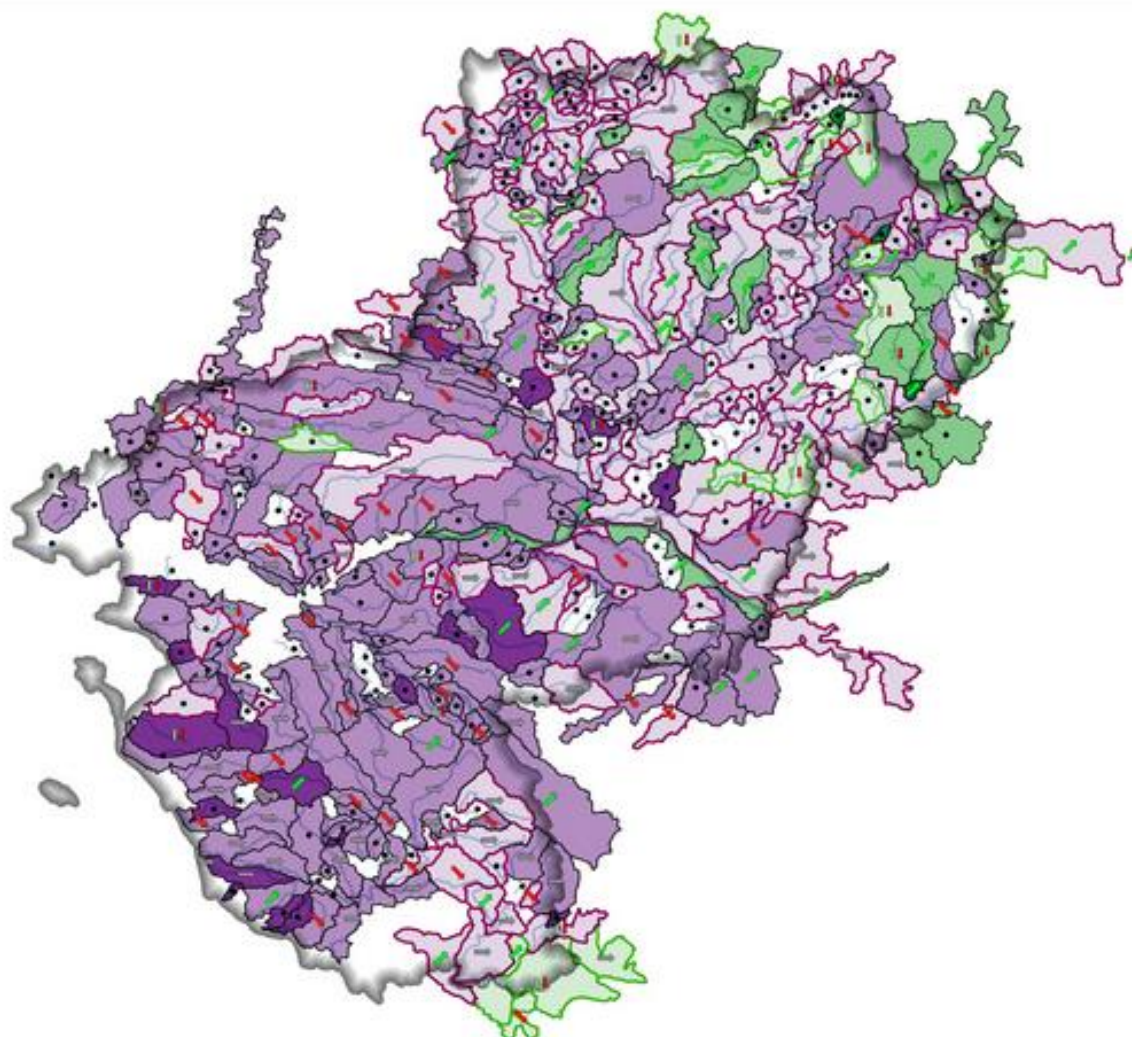
pratiques ainsi que la mise aux normes des élevages et des stations d'épuration ont permis de réduire leur niveau de façon significative sur un certain nombre de masses d'eau. Cependant, des efforts restent à réaliser sur d'autres territoires.

Lors du précédent état des lieux les causes de dégradation étaient :

- liées à des pollutions dans 73% des cas,
- liées à une problématique de quantité d'eau dans 72% des cas,
- liées à des causes de dégradations morphologiques dans 58 % des cas.

Le SRADET devra permettre d'identifier dans chaque territoire la ou les causes de déclassement des masses d'eau afin de mieux cibler les actions à mettre en œuvre

Echelle régionale



	acidité
	oxygène
	température
	nutriments

	diatomées
	macrophytes
	invertébrés
	poissons

Légende

Tendances

- amélioration
- dégradation
- données insuffisantes
- pas de tendance
- stable

Ecart moyen au bon état 07_13

- Bon Etat non atteint - éloigné
- Bon Etat non atteint - intermédiaire
- Bon Etat non atteint - proche
- Bon Etat atteint - risque
- Bon Etat atteint - intermédiaire
- Bon Etat atteint - confirmé

Figure 10 Écart moyen au bon état et tendance d'évolution

Les tendances d'évolution montrent un clivage important entre l'est et l'ouest de la région avec deux départements dont les tendances d'évolution sont négatives : La Vendée et la Loire Atlantique. Ces deux départements sont pourtant ceux qui prévoient la plus forte évolution démographique et donc la plus forte augmentation de la pression sur la ressource en eau. A contrario, on observe une tendance à l'amélioration dans les secteurs ruraux et

bocagers de la Sarthe et de la Mayenne, dont l'occupation des sols est majoritairement agricole.

Les enjeux du SRADDET sont donc corrélés à la difficulté de rétablir une bonne qualité des milieux alors que les pressions vont augmenter dans les secteurs déjà très impactés et particulièrement vulnérables.

Face à ce constat et compte tenu des objectifs de la directive cadre sur l'eau (100% de masses d'eau en bon état en 2027) la non dégradation des cours d'eau est une nécessité absolue. La première règle est une application forte de la séquence ERC (Éviter – Réduire – Compenser) dans tous nouveaux projets ayant un impact potentiel sur les milieux.

D'autre part, il est nécessaire d'agir en amont pour éviter les causes de dégradations et non pas d'agir uniquement sur les conséquences (inefficaces et coûteux).

4.2. Réduire l'utilisation de pesticides

Les eaux superficielles sont globalement contaminées par les pesticides en pays de la Loire. Il ne se dégage pas de tendance de fond à l'aggravation ou à l'amélioration de la situation à l'échelle régionale. Cependant, de nombreuses molécules sont apparues ou sont retrouvées plus fréquemment.

Les interdictions d'usage ont un impact réel sur la diminution des concentrations des molécules concernées ou sur leur fréquence de détection. Toutefois, ces molécules sont souvent encore présentes du fait des durées de persistance dans le milieu naturel. Celles-ci se compte en années voire en décennie.

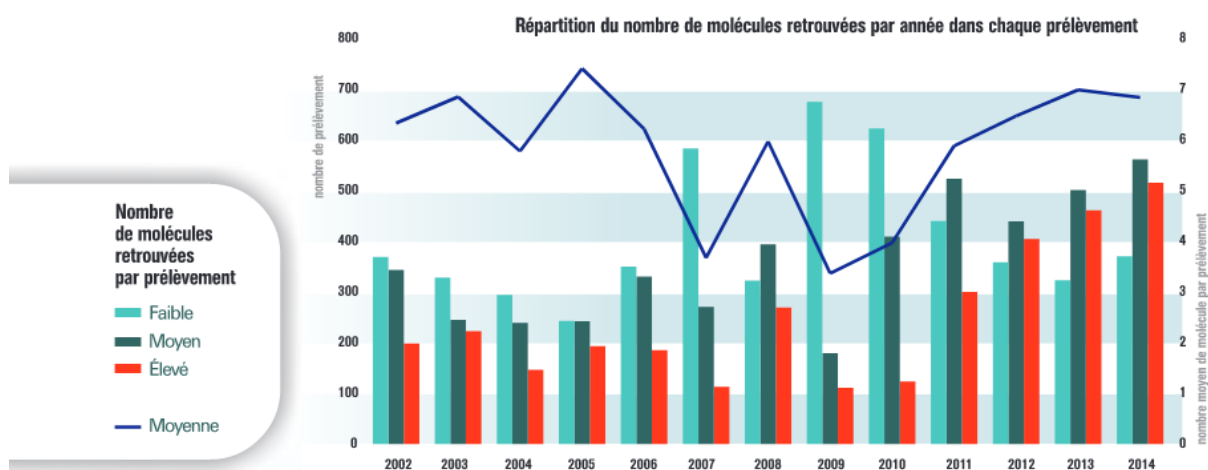


Figure 11 Nombre de molécules retrouvées dans les eaux de surface - source DREAL

En 2013, une étude régionale de hiérarchisation des bassins versants vis à vis des pesticides a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage DREAL en concertation avec l'ensemble des parties prenantes de cette problématique, s'inscrit dans le prolongement de l'action 21 du plan Ecophyto qui prévoit de "**cibler l'action sur les territoires ou les parcelles sur lesquels doit être portée en priorité la réduction de l'utilisation des pesticides**".

Elle a croisé différents critères de pressions phytosanitaires, de vulnérabilité et de qualité de l'eau pour aboutir à une carte de hiérarchisation des 464 bassins versants de la région : 68 bassins ressortent comme prioritaires ou très prioritaires.

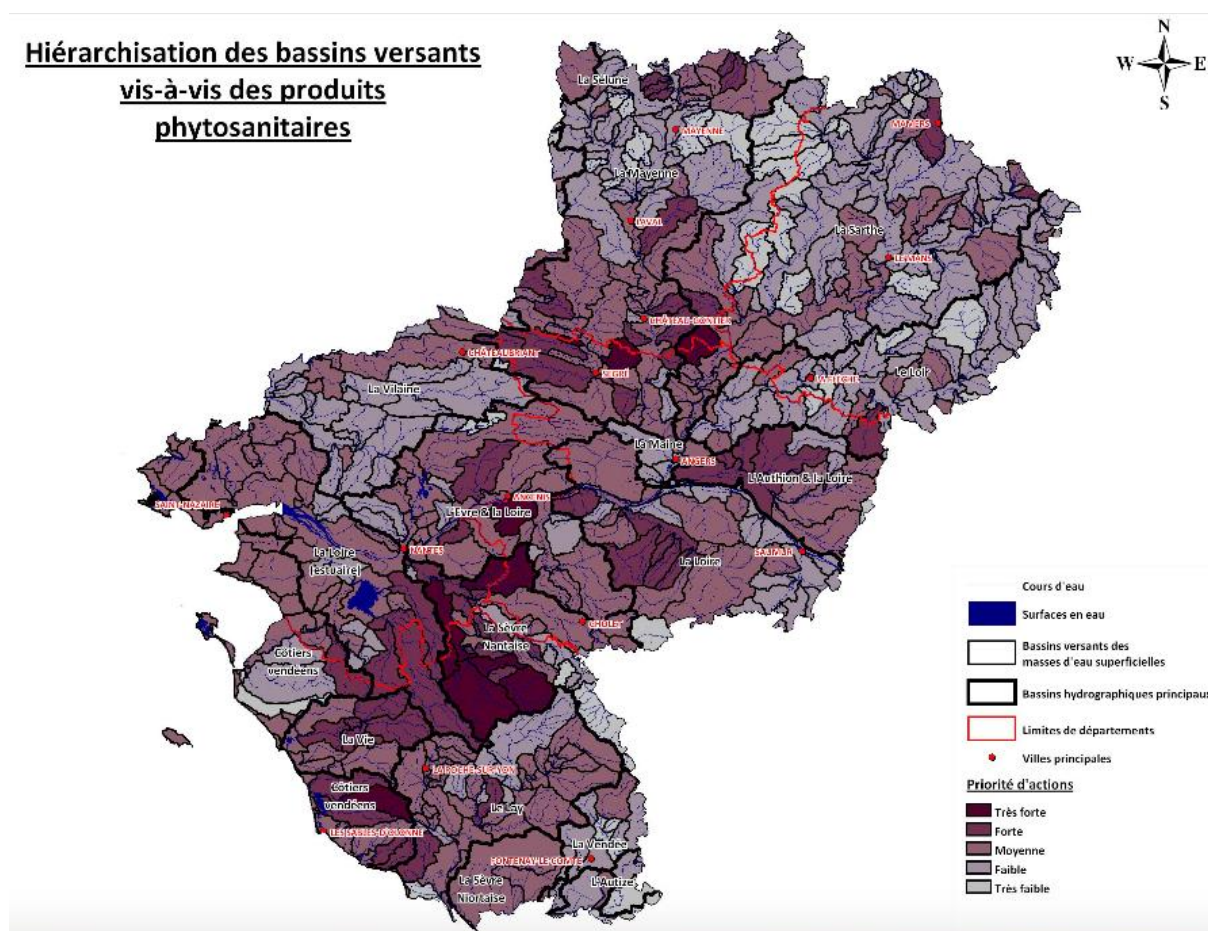


Figure 12 hiérarchisations des bassins versants vis à vis des produits phytosanitaire - source DREAL plan ecophyto

Le SRADDET peut s'inspirer de la hiérarchisation du plan écophyto et s'appropriier ses résultats en les intégrant à ses programmes d'actions.

Ainsi le SRADDET devra permettre un accompagnement de l'ensemble des acteurs dans la réduction de l'usage de pesticides par l'incitation à l'usage de méthodes alternatives plus respectueuses de l'environnement.

4.3. Zéro artificialisation nette

Les terres naturelles, non artificialisées sont nécessaires à la limitation des transferts des polluants d'une part, mais aussi à la dépollution naturelle des eaux lessivées (services rendues par la nature). Favoriser les surfaces boisées, les zones humides, les surfaces de prairies est donc indispensable pour poursuivre des objectifs de reconquête de la qualité des milieux aquatiques. A contrario, l'artificialisation est un facteur d'aggravation des pollutions aquatiques.

Or, en dix ans, les Pays de la Loire ont largement contribué à la consommation nationale d'espaces naturels, agricoles et forestiers (dit espaces NAF). Selon une étude effectuée par le Cerema¹, 25 200 hectares de surfaces Naf ont disparu en Pays de la Loire en 10 ans. Ainsi, notre région qui représente 5,9% de la surface nationale, a contribué à la consommation de surfaces naturelles et agricoles à hauteur de 9,4% au cours des 10 dernières années. En Pays de la Loire, le rythme de consommation des espaces Naf ralentit depuis trois/quatre ans mais reste encore élevé. 11% de la surface de la région est artificialisés. Plus d'un quart de ces surfaces artificialisées correspond à des routes. La Loire-Atlantique est le département le plus artificialisé de la région (14,5%, contre 7% pour la Mayenne).

Les bois et forêts occupent un peu plus de 12% des surfaces régionales.

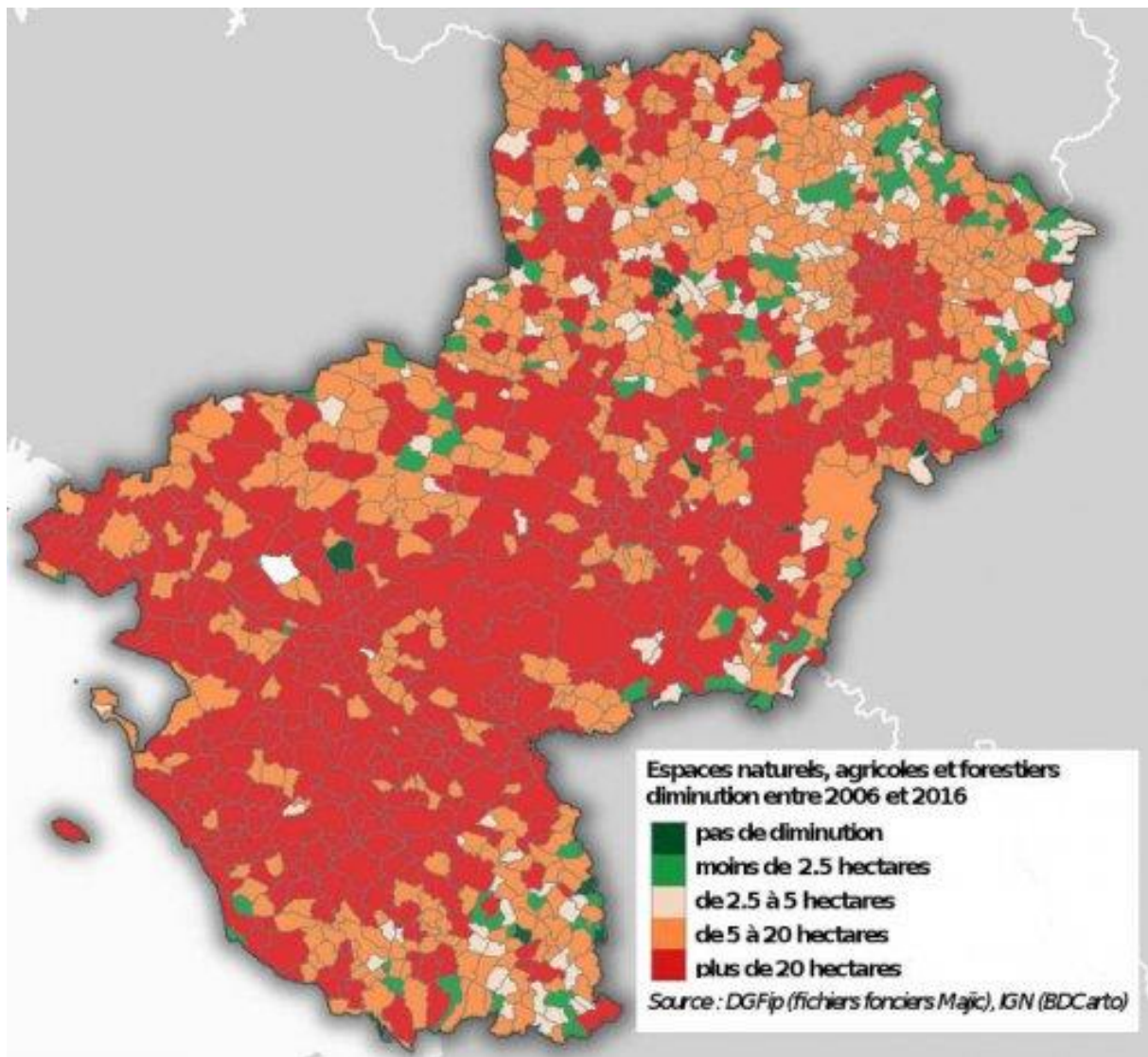


Figure 13 espaces naturels, agricoles, forestiers : diminution entre 2006 et 2016

Ralentir l’artificialisation des sols n’est donc plus suffisant. Conserver des zones naturelles est un enjeu majeur du SRADET à plusieurs titres :

- Limitation des transferts de pollutions
- Infiltration de l’eau dans le sol pour recharger les nappes phréatiques
- Bénéficier des services rendus par la nature en termes de dépollution naturelle des eaux (via les zones humides notamment)
- Limiter les phénomènes de ruissellement qui conduisent à une augmentation du risque d’inondation

Le SRADET doit inverser les tendances d’imperméabilisation des sols en favorisant la réutilisation d’espaces déjà artificialisés (friches industrielles, réhabilitation des centres bourgs, de l’habitat ancien, petit habitat collectif ...) et en optant pour un principe de « zéro artificialisation nette ».

4.4. Replacer les services écosystémiques au cœur du développement du territoire

L'artificialisation impacte directement les zones « Naf ». Pourtant ces dernières sont celles qui rendent le plus de services écosystémiques :

- Influence quantitative sur les précipitations (systèmes forestiers)
- Influence sur les régimes de crues, stockage de l'eau (zones humides)
- Filtration de polluants vers les eaux de surface et souterraine (zones humides, cours d'eau, végétaux)
- Maintien de l'eau, limitation de l'assèchement (sols végétalisés, haies, zones humides)
- Fourniture de biens immatériels pour les loisirs (baignade, pêche, lieux de promenade,

Ces services écosystémiques permettent d'agir sur les pollutions que nous ne pouvons pas réduire, les milieux ayant naturellement les capacités à supporter un « bruit de fond » de perturbations anthropiques.

Ainsi, favoriser ces secteurs naturels est indispensable pour la reconquête du bon état des bassins versants qui aura pour conséquence une amélioration de la qualité des masses d'eau.

Il conviendra de favoriser une agriculture de conservation des sols pour ses capacités naturelles à stocker le carbone et à limiter le ruissellement. Cette agriculture s'appuie sur 3 piliers complémentaires :

- Couverture permanente du sol
- Diversité et rotation des cultures

À ce titre, l'expansion de la céréaliculture n'est spécifiquement pas souhaitable sur les bassins versants donc les capacités d'autoépuration sont déjà réduites.

La reconstitution de haies via un plan bocager est à envisager, en lien avec le PCAET. Plus largement, l'agroforesterie ainsi que la valorisation de la filière bois sont à accompagner en Pays de la Loire.

Le ralentissement du grand cycle de l'eau permet aussi de favoriser l'épuration de l'eau qui transite sur un bassin versant (en plus d'être un système d'adaptation au changement climatique face à la modification du régime pluvial). Ce ralentissement est possible en redonnant ses capacités naturels aux bassins versants et donc en désartificialisant les sols

Le SRADDET doit donc favoriser les plans bocagers (reconstitution de haies), et l'agriculture permettant un maintien d'écosystèmes et des services rendus par les sols, les zones humides et les espaces boisés. Le SRADDET doit encourager le développement des espaces forestiers et la conservation des zones de prairies en favorisant une agriculture de conservation des sols.

4.5. Protéger la ressource en eau potable

Disposer d'une ressource en quantité et qualité suffisante est un véritable enjeu pour toute collectivité en charge de la production et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Le Code de la santé publique prévoit des mesures spécifiques afin de disposer d'une ressource en eau de qualité satisfaisante et sécurisée :

- L'instauration de périmètres de protection pour tous les captages d'eau ;
- La conformité aux limites de traitabilité pour les eaux brutes prélevées ;
- La définition de filières de traitement adaptée à la qualité des eaux brutes prélevées.

L'existence d'une structure interrégionale spécifique d'alerte aux pollutions accidentelles à l'échelle de la Loire est un atout pour la gestion : le syndicat Loire Alerte. Celui-ci fait appel à 2 structures privées chargées d'apporter une aide 24h/24 à l'ensemble des collectivités des départements du Maine et Loire et de Loire-Atlantique. Son financement est assuré par un prélèvement sur la facturation de l'eau.

Pour alimenter en eau potable les habitants des Pays de la Loire, près de 780 000 m³ d'eau sont prélevés chaque jour, dont 39 % proviennent d'eaux souterraines et 61 % d'eaux superficielles. Ces proportions sont très différentes à l'échelle nationale, où 66 % des volumes d'eau captés sont d'origine souterraine et 33 % de surface.

Qualité de l'eau potable en Pays de la Loire

La production d'eau potable peut être affectée par les atteintes à la qualité et à la quantité d'eau. La pollution peut réduire la quantité de ressources mobilisables, entraîner une augmentation du coût des protections (en particulier, les captages classés prioritaires), des traitements de potabilisation ou celui du transport de l'eau lorsqu'il faut avoir recours à des ressources plus lointaines.

Dans les Pays de la Loire, 78 % de la population déclarent boire l'eau du robinet. Pour assurer la production de l'eau potable dans la région, une proportion d'eaux de surface plus importante que la moyenne française (61 vs 33 %) est utilisée, du fait des spécificités hydrogéologiques du sous-sol. Les eaux de surface étant globalement plus polluées que les eaux souterraines, la reconquête d'une bonne qualité écologique de la ressource, la protection des captages, l'efficacité et la fiabilité des filières de traitement de l'eau sont cruciales pour la région.

Ces enjeux sont particulièrement marqués pour les nitrates et les pesticides, en lien avec l'importante activité agricole et industrielle de la région.

Microbiologie

La qualité microbiologique est particulièrement satisfaisante avec un taux de non-conformité extrêmement faible en 2015 (0,1%) traduisant un bon entretien des ouvrages de stockage et

de distribution de l'eau et une maîtrise du fonctionnement et de la maintenance de installations de désinfection.

Pesticides

En ce qui concerne les pesticides, dans le cadre du contrôle sanitaire de nouvelles molécules ont été détectées en 2016. Il s'agit de produits de dégradation de l'alachlore et du métolachlore. Elles sont recherchées depuis 2016 en Loire Atlantique, en Maine et Loire et en Sarthe. L'alachlore et le métolachlore sont des herbicides utilisés pour le traitement du maïs, du sorgho notamment. Ces deux molécules ne sont plus mises sur le marché depuis 2003 pour l'une et 2008 pour la seconde. Le métolachlore s'est vu substituer un composé proche, le S métolachlore.

Les résidus de dégradation de ces molécules ont été détectés dans les eaux de surface mais aussi dans les eaux souterraines. Ils sont difficiles à éliminer dans les filières de production d'eau potable. Des traitements d'affinage sont indispensables mais ils peuvent toutefois s'avérer insuffisants et toutes les filières n'en sont pas équipées. Lorsque cela est techniquement possible, les captages les plus touchés sont mis à l'arrêt, ou des dilutions sont opérées par mélange d'eau d'une autre origine.

Au total, en 2016, dans les départements de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire et de la Sarthe, le bilan est nettement plus contrasté que celui de 2015. Environ un tiers des stations de traitement d'eau potable ont été concernées par des dépassements de la norme de qualité.

Nitrates

En 2015, 92% de la population régionale a été desservie par une eau avec des teneurs moyennes en nitrates inférieures à 25mg/l. La situation est moins favorable en Mayenne, ce chiffre étant de 66% avec 4 unités de distribution confrontées à des dépassements de la norme de qualité (50mg/l) en 2015, sur des durées variables.

Dans le sud de la région, en Loire Atlantique, Maine et Loire et Vendée, le recours aux eaux de surface est plus important. L'eutrophisation des eaux est plus marquée notamment dans les retenues qui alimentent la Vendée en quasi-totalité. Il peut en résulter la présence de matières organiques dans l'eau distribuée à des teneurs au-delà de la référence de qualité.

Les normes de potabilité sont donc globalement respectées mais au prix de nouveaux équipements coûteux. De plus, si les normes sont respectées, la conformité (qui n'entraîne pas de restriction de consommation) n'est pas systématiquement respectée.

En effet, certaines stations ne disposent pas des équipements permettant d'envisager les traitements des métabolites de métolachlore engendrant une eau potable mais non conforme. Les charbons actifs permettant de retenir les ESA et OXA métolachlores sont très coûteux et leur efficacité est aujourd'hui insuffisante. Peu de station de potabilisation en sont correctement équipées.

4.6. Protection des captages

La protection des captages a fortement progressé au cours des années récentes, grâce à la forte mobilisation des acteurs régionaux, notamment dans le cadre des Plans régionaux

santé environnement (PRSE). En 2014, 91 % des captages représentant 94 % des volumes captés bénéficiaient d'un périmètre de protection, contre respectivement 73 % et 66 % fin 2009. Par rapport à la moyenne française, la situation régionale apparaît satisfaisante. Ainsi, en décembre 2012 la région Pays de la Loire comptait fin 2011 87 % de captages protégés (représentant 91,5 % des débits). Ces taux varient cependant, selon les départements de la région.

Les procédures de mise en place des périmètres de protection des captages d'eau sont longues : elles comportent de multiples étapes et impliquent de nombreux partenaires (élus, associations de consommateurs et de protection de la nature, administrations, riverains des captages (agriculteurs, particuliers, industriels,...). Pour une efficacité des mesures instaurées, une forte concertation est indispensable.

Le pourcentage de captages d'eaux destinées à l'alimentation humaine qui sont protégés dans la région est de 92%. Ce taux de protection est à comparer avec les chiffres nationaux : 74% des captages sont protégés sur le territoire français. La région présente donc un avancement satisfaisant. Néanmoins, ce taux doit s'approcher le plus possible des 100%

Assurer une eau potable de qualité oblige à une protection de l'eau brute pour diminuer les coûts de potabilisation (répercutée sur la facture du consommateur). La Région doit permettre d'atteindre une protection de la totalité des captages d'eau potable d'une part et doit permettre d'assurer la conformité de cette eau potable d'autre part.

Ainsi le SRADDET peut fixer un objectif de 100% de protection de captage avec la mise en place d'une contractualisation avec les agriculteurs ou, si nécessaire, une acquisition foncière en périmètre sensible.

La protection des captages peut aboutir à l'acquisition foncière dans les périmètres sensibles lorsqu'aucun compromis permettant la mise en œuvre de techniques culturales compatibles avec la qualité de la ressource n'est trouvé. Les coûts de l'acquisition foncière peuvent être largement inférieurs à ceux de la potabilisation. L'acquisition n'exclue pas ensuite une activité agricole adaptée sur le périmètre

La sanctuarisation de la ressource n'est de plus pas toujours possible, notamment dans le cas des eaux de surface où les bassins versants sont très grands. Seule une réduction majeure de l'utilisation de pesticides sur le bassin versant peut permettre une amélioration de la qualité de l'eau domestique quand c'est la cause incriminée.

4.7. Anticiper la réduction des polluants non pris en compte dans les critères de la DCE

Certains éléments de pollutions anthropiques ne sont actuellement pas recherchés et ne sont donc pas pris en compte dans les causes de dégradation des masses d'eau. Pourtant, les études de terrain révèlent des pollutions non négligeables aux microplastiques ou encore aux résidus de médicaments (que l'on peut ensuite retrouver dans les eaux de boissons).

En l'état actuel des connaissances, selon une étude anglaise de 2018, "Les efforts de gestion visant à réduire les concentrations de microplastiques dans les rivières et les océans doivent

se concentrer sur une gamme variée de sources microplastiques", en plus de remédier à l'incapacité des installations de traitement à filtrer les micropolluants.

De même une étude de 2019 révèle la présence d'antibiotiques dépassant largement les niveaux acceptables dans des rivières du monde entier. La problématique des résidus de médicaments n'est aujourd'hui pas un critère pris en compte dans les analyses physico-chimiques des masses d'eau.

En 2011, le laboratoire de l'ANSES a analysé 285 prélèvements d'eau traitée à travers la France, et un quart d'entre eux contient une à quatre molécules quantifiables. Anxiolytiques, antalgiques, anti-inflammatoires, antiépileptiques, antiparasitaires, antibiotiques ou hormones sont détectés au moins une fois. 71 % des sites dans lesquels des résidus de médicaments ont été détectés sont proches de rejets de station d'épuration (usage domestique), ou de rejets agricoles (les boues de station d'épuration étant épandues en agriculture), industriels ou hospitaliers.

4.8. Restaurer les milieux aquatiques : accompagner les structures porteuses (Syndicats de rivière, EPCI avec compétences, ...)

L'altération de la morphologie des cours d'eau (chenalisation des berges, seuils en rivière, barrages et détournement du lit mineur, busage des cours d'eau) est un facteur majeur de la dégradation de l'état écologique. La complexité de la remise en état d'un cours d'eau (maîtrise d'œuvre, coûts) a été une des raisons majeures des dérogations à l'atteinte du bon état, repoussé à 2027.

Sur certains cours d'eau, la multiplication de nombreux ouvrages hydrauliques accentue l'eutrophisation, ainsi que la banalisation des habitats. De plus, elle crée des ruptures de continuités qui perturbent la vie piscicole et particulièrement celle des espèces de poissons migrateurs (salmonidés, anguilles).

Une attention particulière doit aussi être portée sur les plans d'eau. Ils sont le support d'usages exigeants en matière de qualité des eaux, tels que les loisirs (baignades et sports nautiques) ou l'alimentation en eau potable. C'est plus particulièrement le cas en Vendée où les retenues assurent l'essentiel de l'approvisionnement en eau potable de la population. Or, sur ces plans d'eau sont observées des proliférations de cyanobactéries dont le développement est favorisé par les apports en nutriments.

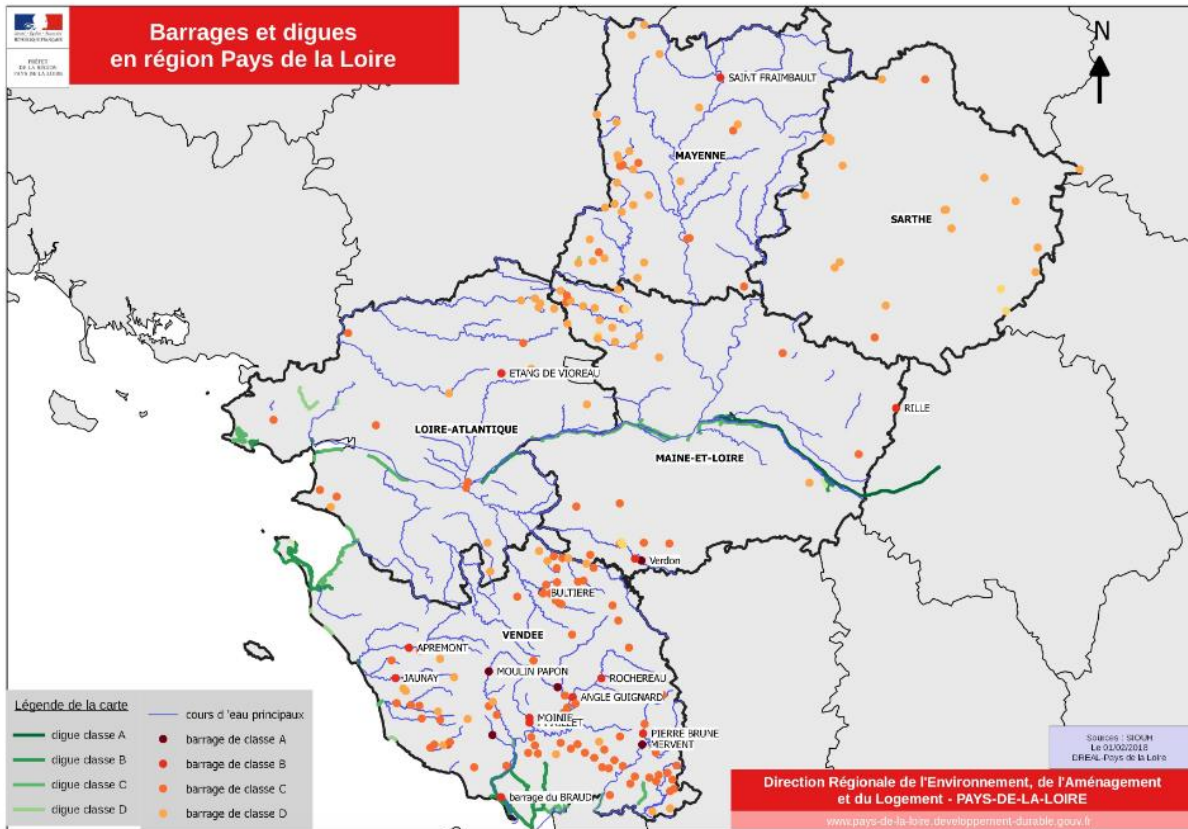


Figure 14 : Dignes et barrages en Pays de la Loire – source DREAL

- classe A : hauteur de l'ouvrage supérieure à 20 m par rapport au terrain naturel
- classe B : non A et $h \geq 10$ m et $200 \leq V$ (V volume de la retenue)
- classe C : non A ni B et $5 \leq h < 10$ m et $20 \leq V < 200$
- classe D : $h < 5$ m et ni A, ni B, ni C

L'inversion de la tendance qui permettra de reconquérir un bon état des masses d'eau passe localement par un fort accompagnement sociologique pour accepter le changement de paradigme, notamment en matière de restauration de la continuité écologique via l'arasement des seuils. Actuellement de nombreux seuils de moulins sans usage sont encore présents sur les rivières et limitent l'impact de tous les efforts de reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin versant.

Le SRADDET doit, selon les textes, déterminer «les objectifs de protection et de la restauration de la biodiversité fondées sur l'identification des espaces formant la trame verte et bleue » définie dans le code de l'environnement. «Ils sont déterminés notamment par une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques. » La continuité écologique est un des enjeux du SRCE et des trames vertes et bleues. Ainsi, en intégrant le SRCE et dans l'objectif de restauration des milieux et des continuités, le SRADDET doit mettre en place des règles :

- Règles de rétablissement des continuités écologiques,
- Actions de gestion d'aménagement,
- Mesures d'accompagnement des structures porteuses.

Le SRADDET doit intégrer les réglementations du SRCE dans le domaine de la biodiversité mais aussi dans le domaine de l'eau. Il devra se fixer des objectifs chiffrés de reconquête des continuités écologiques (diminution des taux d'étagement, désennoiement de milieux humides).

Le SRADDET doit également envisager l'accompagnement financier des usagers des barrages

Dès lors que les crédits sont disponibles, la Région doit donc favoriser et encourager les structures porteuses à restaurer les habitats naturels. La Région doit faciliter le montage des dossiers administratifs.

La Région doit inciter les collectivités à identifier les milieux altérés. La prise en compte de la dimension sociologique est primordiale et oblige à un fort accompagnement pédagogique des populations.

4.9. Repenser et réviser les aides de la Région sous le signe de la qualité des eaux

Il s'agit d'interroger à nouveau l'éco-conditionnalité des aides de la Région et favoriser les projets favorables à la qualité de l'eau.

Les aides de la Région doivent être compatibles avec des projets qui évitent prioritairement la dégradation de la qualité de l'eau tout en prenant en compte les trois piliers du Développement Durable. Elles doivent en ce sens toujours prendre en compte et favoriser la séquence ERC (Éviter – Réduire- Compenser).

Dans ce cadre il convient de développer les aides régionales dans une logique heuristique et transversale en sortant d'une logique de silo pour favoriser un développement régional en prenant en compte la dimension bénéfiques/risques.

5. Le SRADDET : outils pour anticiper les mutations en cours

5.1. Bilan sur les usages

L'eau est une substance indispensable à tous les êtres vivants : hommes, animaux et plantes. Elle est également nécessaire à toutes les activités développées par l'homme. On peut ainsi distinguer différents usages de l'eau :

- **Les usages domestiques** (dont l'alimentation en eau potable) : en moyenne, chaque être humain consomme 150 litres d'eau par jour. L'essentiel de l'eau consommée est utilisé pour l'hygiène corporelle, les sanitaires, l'entretien de l'habitat et diverses tâches ménagères. La boisson et la préparation des aliments ne représentent que 7% de notre consommation totale. En plus, il faut ajouter les consommations collectives

auxquelles chacun participe : écoles, hôpitaux, bureaux, lavage des rues, fontaines dans les villes...

- **Les usages agricoles** : l'agriculture est la principale source de consommation d'eau, essentiellement à des fins d'irrigation. À noter que l'aquaculture (algues, mollusques, crustacés et poissons) est assimilée aux activités agricoles.
- **Les usages industriels** : l'eau est au cœur de nombreux processus industriels. Elle est aussi très utilisée pour le lavage et l'évacuation des déchets, pour le refroidissement des installations ou pour faire fonctionner les chaudières. Le refroidissement des installations représente l'essentiel de l'utilisation industrielle.
- **Les usages énergétiques** : les barrages, les conduites forcées captant des sources et les centrales hydroélectriques équipées de turbines. L'eau sert aussi pour refroidir les centrales thermiques et nucléaires, qui la rejettent plus chaude (on parle alors de pollution thermique) ou l'évaporent. Enfin, les calories de l'eau souterraine sont utilisées pour les installations de géothermie (basse ou haute température).
- **Les usages liés aux loisirs** (la voile, le ski nautique, la plongée, la baignade, le canoë-kayak et la pêche, les piscines et stades nautiques, les bains d'eau chaude naturelle, les stations de ski en hiver et les patinoires).
- **Les usages liés à la santé** : Il s'agit des cures thermales, de la thalassothérapie.

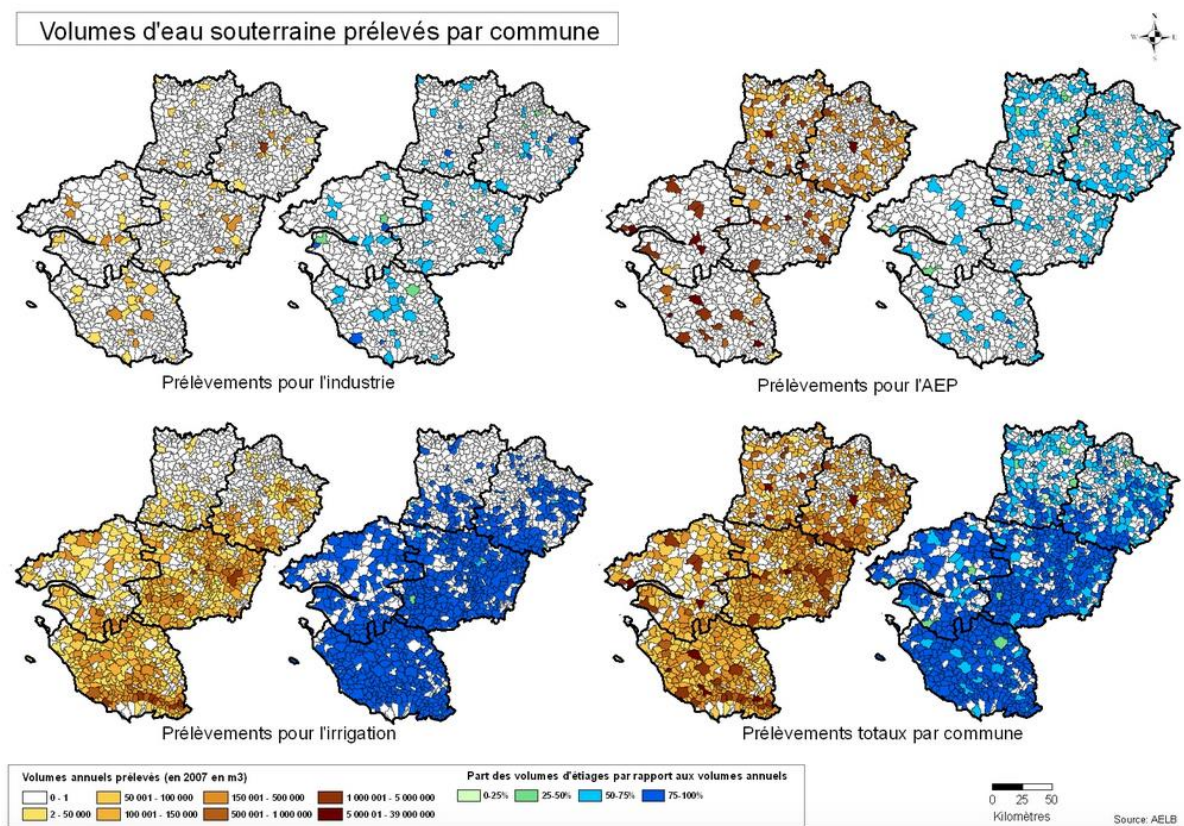


Figure 15 volumes d'eau souterraine prélevés par commune - source Agence de l'Eau

5.2. Impacts des prélèvements

L'eau, qui est fondamentalement un bien commun, doit faire l'objet de règles de gestion et de partage qui se renforcent dans un contexte de rareté croissante de la ressource et de fort développement des activités humaines, mais dont l'application peut demeurer difficile. Une cohérence des différentes politiques publiques en lien avec la gestion de la ressource (politique énergétique, industrielle, d'aménagement du territoire, agriculture, tourisme, urbanisme, développement économique etc.) est indispensable.

Pour reprendre le fonctionnement du grand cycle de l'eau (cf p.5), l'eau qui tombe sur un bassin versant ruisselle, s'évapore ou s'évapotranspire (captation par les plantes puis transpiration). Dans le cycle de l'eau, irriguer, c'est reprendre de l'eau qui s'était infiltrée ou qui avait ruisselé pour la remettre dans le compartiment «évapotranspiration». C'est donc une utilisation très différente de celle que représentent les usages domestiques ou industriels qui prélèvent et restituent aussitôt les mêmes volumes (avec un impact sur la qualité). L'eau supplémentaire évaporée par les plantes n'est plus disponible à l'aval dans le même bassin versant.

Nous notons donc que certaines activités modifient le cycle de l'eau : consommation humaine, l'irrigation agricole et les centrales énergétiques.

5.3. Évolution climatique en Pays de la Loire

L'évolution climatique attendue, confortée par le rapport du GIEC a fait l'objet d'une étude du CESER des Pays de la Loire en 2016 : « Impacts des Changements climatiques et mesures d'adaptation en Pays de la Loire ». Voici les principales conclusions de ce rapport en ce qui concerne la ressource en eau.

À l'avenir, l'occurrence de différents événements extrêmes susceptibles d'affecter la région va augmenter. Quelques grandes modifications attendues :

- Des sécheresses plus fréquentes : les climatologues restent prudents quant à la possible modification des précipitations dans les décennies à venir. Ils prévoient une diminution modérée mais généralisées des précipitations annuelles et une augmentation des périodes de sécheresse qui pourraient durer 6 à 7 fois plus longtemps qu'actuellement : 40 à 80% de temps passé en état de sécheresse en fonction des scénarios plus ou moins pessimistes.
- Il est aussi montré que les précipitations journalières extrêmes s'intensifient avec le réchauffement climatique avec une estimation de 6 à 8 % de pluie en plus par degré de réchauffement global. Mais certains travaux indiquent à présent que les pluies intenses de courte durée, à l'échelle d'une heure, se sont intensifiées plus rapidement que ce que prévoyait la théorie, avec des changements de l'ordre de 14 % par degré de réchauffement. Le Ceser souhaite en mesurer les conséquences dans les années à venir
- Les eaux de surface (rivière, fleuves) devraient connaître une augmentation de leur température comprise entre 0,5°C et 1,4 ° C à l'horizon 2080, jusqu'à 2,1°C pour la Loire à Montjean.

- Très nette tendance à la baisse de la Loire et ses affluents. Selon l'EPTB Loire « la baisse de la ressource en eau signifiera des débits plus faibles en été sur la Loire de l'ordre de -20 à -50% et aussi des nappes phréatiques en baisse ».
- **En Pays de la Loire, le maintien du débit minimal est un impératif absolu.**

Ainsi, une forte tension sur la ressource en eau est attendue. Le niveau moyen minimum des cours d'eau va baisser (jusqu'à 60% à l'horizon 2050), la recharge des eaux souterraines pourraient diminuer de 30%. Ces projections sont relativement optimistes car elles ne prennent pas en compte l'évolution démographique, l'évolution de la population touristique ainsi que l'augmentation des prélèvements du secteur agricole, compte-tenu des épisodes de sécheresse.

Sans une gestion adaptative de la ressource en eau, cette situation aggraverait les conflits d'usage, notamment entre l'alimentation en eau potable et l'irrigation à des fins agricoles.

La tension sur la ressource pourrait être en outre accrue par une altération de la qualité des eaux superficielles : la baisse de la pluviométrie et l'augmentation des prélèvements engendrent une baisse du coefficient de dilution des polluants.

Par conséquent, dans un contexte où les masses d'eau sont fortement altérées, le milieu est encore plus vulnérable à la modification du climat.

5.4. Prioriser la disponibilité de la ressource à l'eau potable

60 % des volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable en Pays de la Loire proviennent des eaux superficielles. Or, l'évolution climatique prévoit une forte diminution du niveau des rivières.

Les Pays de la Loire connaissent des épisodes d'étiages sévères qui vont s'accroître, avec une diminution de la disponibilité de la ressource en eau (-30 % à -60 % à l'horizon 2050 d'après les projections). Cela induirait une augmentation de la concentration en polluants dans les cours d'eau et des risques d'altération de la qualité sanitaire des eaux superficielles. Sources : DREAL Pays de la Loire, 2009 / CESER Pays de la Loire, 2016.

En inscrivant cette préoccupation dans le SRADDET, la région doit dresser un état des lieux de la ressource disponible et de son évolution à l'horizon 2050 afin d'assurer une disponibilité pour les besoins primaires d'alimentation en eau potable, une sécurisation de la ressource et mener une politique d'économie de la ressource tout en réfléchissant à l'adéquation entre évolution de la population et disponibilité de la ressource.

5.5. SRADDET et défi du partage de l'eau

Un des défis majeurs du SRADDET est d'assurer une solidarité au sein des territoires sur toutes les questions liées aux ressources naturelles et donc naturellement sur la question de l'eau. La difficulté actuelle réside dans la compatibilité des usages avec une réduction à venir de la disponibilité de la ressource. Ainsi, la Région doit permettre un partage équilibré de la

ressource, compatible avec la croissance démographique, l'évolution des activités humaines tout en visant la reconquête de la qualité des milieux (qui n'est possible qu'avec un maintien des fonctionnalités hydrologiques des cours d'eau). La Région doit établir un projet de gestion de l'eau en se rappelant que l'eau est une ressource renouvelable mais limitée dont la disponibilité est variable dans le temps et l'espace. Enfin, l'eau est un bien commun.

Dès lors le SRADDET doit permettre :

- Un développement du territoire en cohérence avec la disponibilité de la ressource.
- D'assurer un partage équitable. Le développement d'une activité ne peut se faire au détriment d'une autre ou au détriment du milieu (principe de non dégradation).
- D'encourager toutes les mesures de diminution de l'utilisation de la ressource, bannir le gaspillage, améliorer la gestion des ressources en eau à des fins agricoles en conjuguant la maîtrise de l'irrigation avec des modes de stockage respectueux des ressources naturelles (y compris en optimisant les stockages existants) et en adoptant de nouvelles variétés plus résistantes à la sécheresse.
- De soutenir le grand cycle de l'eau

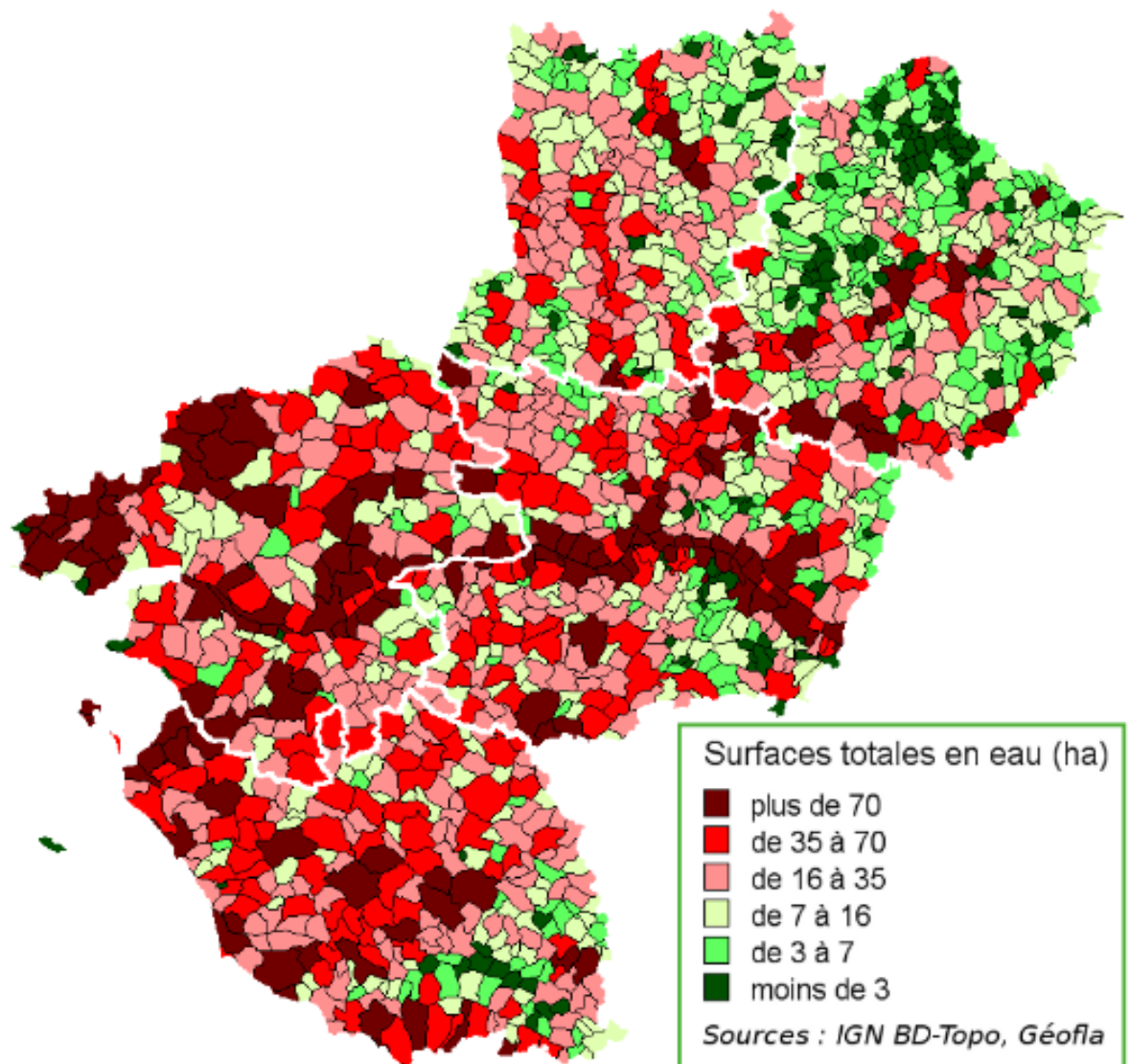


Figure 16 : Surface totale en eau par commune

Les surfaces en eau sont très inégalement réparties sur la région et plutôt situées dans des secteurs de tension foncière. Héritages de l'histoire, les villes se sont en effet construites et développées aux abords des cours d'eau, notamment de la Loire. La carte des surfaces totales en eau permet de visualiser le tracé des principaux cours d'eau. Plusieurs communes de Vendée comportent d'importantes surfaces en eaux, liées à des barrages.

Pour gérer la ressource et anticiper les pénuries d'eau, ce sont davantage les volumes d'eaux souterraines que celles de surface qui entrent en ligne de compte. Néanmoins, certaines retenues artificielles d'eau, situées dans les bassins versants, retardent la remise en eau des cours d'eau naturels. Leur implantation brise les écoulements naturels, favorise l'évaporation et encourage l'usage privatif de l'eau. La rétention artificielle d'eau ne peut pas être la seule solution à l'augmentation des périodes de sécheresse dans un contexte de changement climatique (modifier de manière plus positive et en soulignant l'irrigation prioritaire pour l'agriculture alimentaire). Une meilleure gestion des eaux de surface implique une évolution des pratiques agricoles.

Le CESER propose de favoriser les « solutions basées sur la nature pour la gestion de l'eau » avec les écosystèmes de résilience et de réparation, qui permettent de mieux réguler « naturellement » le cycle de l'eau et d'augmenter à terme la ressource dans les nappes phréatiques en facilitant les temps d'infiltration longs.

Cas des zones de forte tension hydrologique

Afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau dans les zones présentant une insuffisance des ressources par rapport aux besoins (insuffisances non exceptionnelles), des Zones de Répartition des Eaux (ZRE) sont fixées par arrêté du préfet coordonnateur de bassin. L'inscription d'une ressource en eau en ZRE constitue un signal fort de reconnaissance d'un déséquilibre durablement instauré entre la ressource et les besoins en eau.

Les principales conséquences d'un classement en zone de répartition des eaux sont les suivantes :

- Abaissement des seuils d'autorisations et de déclaration des prélèvements ;
- Impossibilité de délivrer des autorisations temporaires de prélèvement (dispensées d'enquête publique),
- Redevances de l'Agence de l'Eau majorées pour les prélèvements ;
- Lorsque plus de 30 % de la ressource en eau utilisée pour l'AEP est classée en zone de répartition, impossibilité de recourir à un tarif dégressif.

En Pays de la Loire, 4 ZRE sont aujourd'hui identifiées

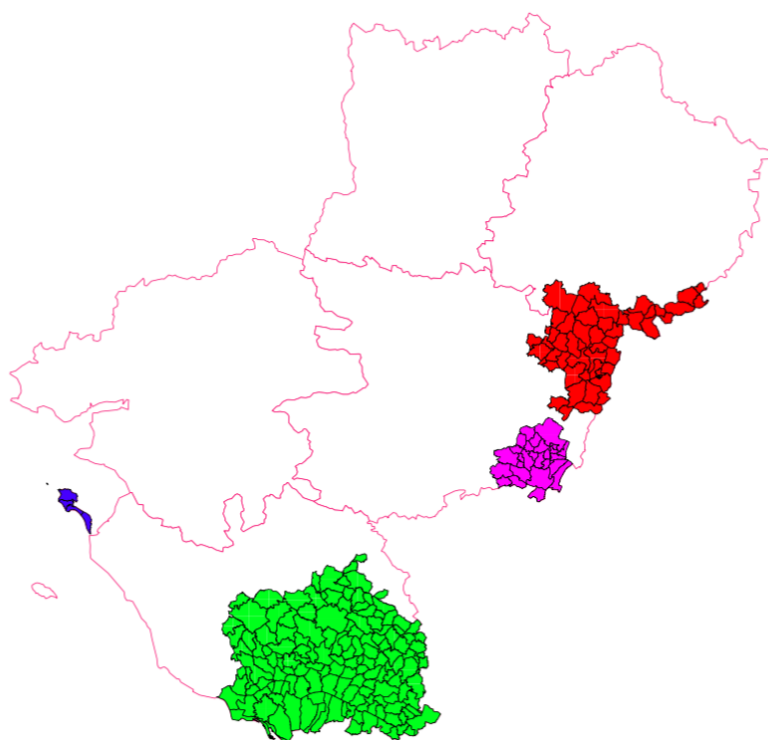


Figure 17 : ZRE en Pays de la Loire - DREAL 2011

Liste des Zones de Répartition des Eaux

- Cénomaniens (eaux souterraines)
- Marais Poitevin (eaux superficielles et souterraines)
- Noiremoutier (nappe d'eaux saumâtres)
- Thouet (eaux superficielles et souterraines)

Ce classement délimite des territoires sur lesquels il est nécessaire d'agir prioritairement en vue d'une gestion quantitative équilibrée et durable de la ressource en prenant en compte la préservation des milieux aquatiques associés et les adaptations nécessaires au changement climatique (L211-1 du Code de l'environnement). Il constitue l'outil réglementaire visant la résorption des déséquilibres quantitatifs. Parallèlement et dans un cadre contractuel, sur les mêmes territoires, l'équilibre quantitatif est à reconquérir par la combinaison de différentes actions de réduction des prélèvements et d'économie d'eau tous usages confondus.

Le SRADDET doit intégrer cette notion de ZRE, se l'approprier et anticiper l'évolution de leurs périmètres. Ainsi, le SRADDET poursuivra et compétera les objectifs de l'outil ZRE à savoir :

- Éviter toute accentuation du déséquilibre quantitatif, en particulier en période d'étiage, en améliorant la connaissance des prélèvements existants,
- Être équitable : l'outil concerne l'ensemble des prélèvements quel que soit leur usage,
- Sécuriser les usages déjà en place en renforçant les possibilités d'opposition de l'administration face aux nouvelles demandes,
- Mettre en place une organisation du partage de la ressource.

À l'avenir, le rôle des CLE sera renforcé sur la question du partage de l'eau. En effet, jusqu'alors les territoires se sont développés sans se poser la question de la ressource en eau disponible. La question est parfois abordée lors de la mise en place des arrêtés d'autorisation pour les installations classées. Les entreprises doivent démontrer quelles dispositions seraient prises en cas de crise mais la question de l'impact sur le collectif ne se pose pas. La difficulté des usages et de la répartition de l'eau se pose dans l'avenir. L'organisation du partage de la ressource en eau est un enjeu du changement climatique. Cette organisation devant se faire collectivement et à l'échelle cohérente du bassin versant, là encore, les CLE sont indiquées pour s'approprier le sujet. De plus, la détermination des volumes prélevables relève des SAGE. Ainsi, la CLE est légitime à émettre des avis sur la compatibilité entre prélèvements et capacités du milieu. Il faudra lui donner les moyens d'expertise et d'analyse du milieu

La notion de partage de l'eau devra apparaître dans le SRADDET pour envisager un développement équitable des territoires. Elle devra être étudiée au cas par cas en fonction des ressources d'un bassin versant ce qui implique encore une fois un rôle renforcé des Commissions Locales de l'Eau afin que la gestion de la ressource soit collective. Chaque territoire devra étudier les possibilités de stockage hivernal pour des activités d'intérêt général et selon les règles définies par le SDAGE.

Le SRADDET devra anticiper l'évolution des périmètres ZRE au regard du changement climatique.

5.6. SRADDET outil de maintien d'un débit minimal dans les cours d'eau

L'augmentation de la température de l'eau et la diminution de la pluviométrie seront deux facteurs ayant un impact sur les débits des cours d'eau. Outre, la baisse de la disponibilité de la ressource pour les usages, l'impact sera majeur pour le maintien de la vie aquatique et le bon état des masses d'eau.

Pour assurer un débit minimum dans les milieux aquatiques :

- Améliorer la gestion de la ressource en eau à des fins agricoles, en conjuguant la maîtrise de l'irrigation et la recherche d'espèces végétales et animales plus adaptées.
- Favoriser le ralentissement du grand cycle de l'eau (zéro artificialisation nette, infiltration lente, limiter le stockage qui augmente l'évaporation et donc la perte de la ressource)
- Favoriser le maintien de l'eau dans les sols : haies bocagères, écosystèmes forestiers, maintien des zones humides etc.
- Gestion alternative des eaux pluviales : ne pas concentrer les eaux pluviales, les gérer au plus près de leur point de chute, éviter le ruissellement, ne pas imperméabiliser les sols.

Ainsi, il est nécessaire d'inscrire dans le SRADDET une stratégie de maintien de débit et de quantité d'eau dans les rivières, facteur majeur dans la reconquête du bon état des cours d'eau et du maintien d'une ressource disponible.

Les notions de débit minimum biologique (c'est-à-dire compatible avec toute forme de vie aquatique et avec le bon état des masses d'eau) et de débits prélevables sont donc majeures. Le SRADDET doit assurer la mise en œuvre d'une étude régionale sur la disponibilité de l'eau dans une analyse prospective.

6. Conclusion

Cette contribution s'inscrit dans le cadre de celle liée au SRADDET.

La Région au-delà des onze défis obligatoires en a rajouté un supplémentaire lié à la qualité de l'eau dont on sait qu'elle est un enjeu essentiel dans notre région.

Un certain nombre d'enjeux apparaissent prioritaires liés à la fois aux questions de gouvernance, d'adaptation des politiques publiques, de cohérence, de prise en compte et de compatibilité avec un certain nombre de grands schémas tels que le SDAGE, PGRI, SRCE.

Ce SRADDET doit être l'occasion également de réaffirmer quelques priorités qui doivent être portées par la Région : un rôle affirmé et consolidé du comité ligérien en terme de gouvernance, un soutien renforcé des CLE dans leur fonction d'animation locale et faire en

sorte que tous les territoires soient couverts par un SAGE. Ces commissions locales de l'eau doivent avoir les moyens d'être accompagnées par une démarche scientifique nécessaire aux investigations.

Il doit être l'occasion également de se saisir d'un certain nombre de grands enjeux liés à l'orientation et à l'aménagement du territoire pour réduire les pressions sur le milieu, créer les conditions que l'eau soit gérée à l'échelle des bassins versants et contribuer à préserver le bocage et les bassins versants.

Il y a urgence à favoriser les pratiques vertueuses via les aides régionales, développer des services écosystémiques, protéger les captages, réduire les coûts de la potabilisation améliorer la qualité de l'eau potable, restaurer la continuité écologique (SRCE) et favoriser les économies d'eau.

Nous avons des 2012 émis un certain nombre de préconisations qui sont réactualisées dans ce travail, liées notamment à l'optimisation de la gouvernance de l'eau, la nécessité d'inscrire les conditions d'accès aux réseaux d'eau potable et d'assainissement dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU) et à l'association des commissions locales de l'eau à ces réflexions.

Nous rappelons également la nécessité de mener des actions de sensibilisation aux économies d'eau auprès du grand public, des acteurs économiques et de développer l'observation régionale dans le domaine de l'eau (les données sur l'eau étant éparpillées entre les acteurs). La prise de compétence de la Région devrait de ce point de vue répondre à cette question.

Souhaitons que le SRADDET, qui nous le rappelle est prescriptif, soit l'occasion non seulement de réaffirmer combien l'enjeu lié à l'eau est essentiel et que les mesures prises soient non seulement à la hauteur de l'urgence mais s'imposent partout où c'est nécessaire sur notre territoire.

7. Synthèse des préconisations

- Le CESER alerte sur l'importance du rapport de compatibilité entre le SRADDET et les autres schémas tel que le SDAGE ou le PGRI.
- Le SRADDET doit encourager les projets de territoire et les initiatives visant à améliorer la fonctionnalité des milieux et rétablir les continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités des territoires et leur évolution. Le rôle des CLE doit être central et l'échelon de base sur le plan territorial. Leurs avis doivent faire l'objet d'un droit de suite.

L'échelle du bassin versant est la plus logique et la plus cohérente dans les territoires pour l'exercice des compétences liées à l'eau. Le SRADDET doit se conformer à cette logique de bassin versant dans les domaines environnementaux.

Pour un équilibre juste du déploiement de la maîtrise d'ouvrage sur le territoire, il apparaît nécessaire que toute la région soit couverte en SAGE et le SRADDET devra donc anticiper la mise en place d'un dernier SAGE du bassin : Maine, Brionneau, Romme, Loire, secteur actuellement orphelin.

- Le SRADDET devrait encourager les EPCI à confier la compétence GEMAPI à des structures de bassin. A minima, les Commissions Locales de l'Eau devraient être associées à cette compétence et accompagner les EPCI qui disposent de cette compétence.
- Dans la gestion des inondations, la submersion marine ne peut pas être gérée et traitée de la même manière que les inondations liées aux milieux continentaux.
- Là encore, la Région, dans le cadre du SRADDET, peut avoir un rôle majeur en donnant une place aux CLE dans la gestion de l'eau domestique. Les actions menées sur l'eau potable ne peuvent être dissociées des actions sur le bassin versant. Ces dernières favorisent l'obtention d'une eau brute de meilleure qualité et plus proche des exigences sanitaires. De plus, le coût de potabilisation est ainsi réduit.
- Le SRADDET devra veiller à reprendre en totalité les règlements et préconisations du SRCE, non seulement dans la thématique « biodiversité » mais aussi dans la thématique Eau.
- Le SRADDET devra permettre d'identifier dans chaque territoire la ou les causes de déclassement des masses d'eau afin de mieux cibler les actions à mettre en œuvre
- Le SRADDET peut s'inspirer de la hiérarchisation du plan écophyto et s'appropriier ses résultats en les intégrant à ses programmes d'actions.

Ainsi le SRADDET devra permettre un accompagnement de l'ensemble des acteurs dans la réduction de l'usage de pesticides par l'incitation à l'usage de méthodes alternatives plus respectueuses de l'environnement.

- Le SRADDET doit inverser les tendances d'imperméabilisation des sols en favorisant la réutilisation d'espaces déjà artificialisés (friches industrielles, réhabilitation des centres bourgs, de l'habitat ancien, petit habitat collectif ...) et en optant pour un principe de « zéro artificialisation nette ».
- Le SRADDET doit donc favoriser les plans bocagers (reconstitution de haies), et l'agriculture permettant un maintien d'écosystèmes et des services rendus par les sols, les zones humides et les espaces boisés. Le SRADDET doit encourager le développement des espaces forestiers et la conservation des zones de prairies en favorisant une agriculture de conservation des sols.
- Assurer une eau potable de qualité oblige à une protection de l'eau brute pour diminuer les coûts de potabilisation (répercutée sur la facture du consommateur). La Région doit permettre d'atteindre une protection de la totalité des captages d'eau potable d'une part et doit permettre d'assurer la conformité de cette eau potable d'autre part.

Ainsi le SRADDET peut fixer un objectif de 100% de protection de captage avec la mise en place d'une contractualisation avec les agriculteurs ou, si nécessaire, une acquisition foncière en périmètre sensible.

- Le SRADDET doit intégrer les réglementations du SRCE dans le domaine de la biodiversité mais aussi dans le domaine de l'eau. Il devra se fixer des objectifs chiffrés de reconquête des continuités écologiques (diminution des taux d'étagement, désennoisement de milieux humides).

Le SRADDET doit également envisager l'accompagnement financier des usagers des barrages

- Dès lors que les crédits sont disponibles, la Région doit donc favoriser et encourager les structures porteuses à restaurer les habitats naturels. La Région doit faciliter le montage des dossiers administratifs.

La Région doit inciter les collectivités à identifier les milieux altérés. La prise en compte de la dimension sociologique est primordiale et oblige à un fort accompagnement pédagogique des populations.

- En inscrivant cette préoccupation dans le SRADDET, la région doit dresser un état des lieux de la ressource disponible et de son évolution à l'horizon 2050 afin d'assurer une disponibilité pour les besoins primaires d'alimentation en eau potable, une sécurisation de la ressource et mener une politique d'économie de la ressource tout en réfléchissant à l'adéquation entre évolution de la population et disponibilité de la ressource.
- La notion de partage de l'eau devra apparaître dans le SRADDET pour envisager un développement équitable des territoires. Elle devra être étudiée au cas par cas en fonction des ressources d'un bassin versant ce qui implique encore une fois un rôle renforcé des Commissions Locales de l'Eau afin que la gestion de la ressource soit collective. Chaque territoire devra étudier les possibilités de stockage hivernal pour des activités d'intérêt général et selon les règles définies par le SDAGE.

Le SRADDET devra anticiper l'évolution des périmètres ZRE au regard du changement climatique.

- Ainsi, il est nécessaire d'inscrire dans le SRADDET une stratégie de maintien de débit et de quantité d'eau dans les rivières, facteur majeur dans la reconquête du bon état des cours d'eau et du maintien d'une ressource disponible.

Les notions de débit minimum biologique (c'est-à-dire compatible avec toute forme de vie aquatique et avec le bon état des masses d'eau) et de débits prélevables sont donc majeures. Le SRADDET doit assurer la mise en œuvre d'une étude régionale sur la disponibilité de l'eau dans une analyse prospective.

8. Glossaire

ARS : Agence Régionale de Santé

BRGM : Bureau de la Recherche Géologique et Minière

CLE : Commission Locale de l'Eau

CRBV : Contrat Régional de Bassin Versant

CTMA : Contrat Territorial Milieux Aquatiques

DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EPAGE : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPTB : Établissement Public Territorial de Bassin
ERC : Éviter – Réduire – Compenser
GEMAPI : Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
LIFE : L'Instrument Financier pour l'Environnement
Naf : espaces Naturels, agricoles et forestiers
PCAET : Plans Climat Air Énergie Territoriaux
PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation
PLU : Plan Local d'Urbanisme
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCot : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SOCLE : Stratégie d'Orientation des Compétences Locales de l'Eau
SNGRI : Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique
TRI : Territoire à Risques Importants d'Inondation
ZRE : Zone de Répartition des Eaux

9. Quelques éléments bibliographiques

Gouvernance de l'eau en France : données issues d'Eau France, le service publique de l'eau en France

www.eau-france.fr

Qualité des eaux : données issues de l'audition de la DREAL ainsi que des documents disponibles sur le site de la DREAL

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-bon-etat-ecologique-a3268.html>

Cartes de l'état des masses d'eau <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/cartes-d-etat-des-masses-d-eau-et-evolutions-r1510.html>

SDAGE, SAGE : données issues de l'audition de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ainsi que des documents disponibles sur le site du SDAGE Loire Bretagne

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home.html>

Gestion quantitative de l'eau DREAL

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau-r819.html>

Gestion de crise des étiages

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/gestion-de-crise-des-etiages-a1221.html>

Gestion hydraulique agricole et fond FEDER

https://www.paysdelaloire.fr/uploads/tx_oxcsnewsfiles/R%C3%A8glement_r%C3%A9gional_hydraulique_agricole_2014-2020_01.pdf

Prélèvement : Système d'information pour la gestion des eaux souterraines en Pays de la Loire

<http://sigespal.brgm.fr/spip.php?article68>

Consommation des espaces naturels

http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/consommationespacesnaf_v1.pdf

Surface en eau

http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Consom_eau_V4.pdf

Zones humides en Pays de la Loire

http://www.paysdelaloire.fr/uploads/tx_oxcsnewsfiles/etat-enjeux-zh-pdl.pdf

Services rendus par les écosystèmes d'eau douce UICN

https://uicn.fr/wp-content/uploads/2015/04/Panorama-ecosystemes_eaux_douces-m7.pdf

Prospective Benchmarking des différents CESER



Cette note vise à présenter une synthèse des travaux menés dans les différents CESER en matière de prospective. Plus que le contenu en lui-même, elle présente en premier lieu les méthodologies mises en place qui pourraient être reproduites pour la région des Pays de la Loire dans le cadre du projet Ma région 2050.

Avant d'être une méthode ou une discipline la prospective, selon Gaston Berger, est une attitude, un regard que l'on jette sur le passé, un projet qu'on forme pour l'avenir.

Les éléments ci-dessous décrivent les travaux les plus remarquables au sein des différentes régions menés en priorité par les CESER, les régions et parfois par d'autres organisations au titre de la spécificité de leur démarche.

SOMMAIRE

1. Auvergne/Rhône Alpes	3
La méthode	3
2. Bretagne	9
Les scénarios étudiés	10
3. Centre Val de Loire	19
4. Haut de France	20
5. Normandie	22
Les choix du CESER pour sa prospective exploratoire	25
6. Nouvelle-Aquitaine	30
7. Occitanie	32
Les différents types de scénarios.....	33
Les diverses techniques	33
Les « schémas ».....	34
Scénarios construits à l'issue de la phase de méthodologie.....	35
Prospective d'un système territorial.....	35

1. Auvergne/Rhône Alpes

Le CESER a mené plusieurs travaux prospectifs notamment sur la montagne et sur l'industrie du futur à partir d'une méthodologie basée sur des scénarios exploratoires et prospectifs pour la montagne de Rhône-Alpes. Pour élaborer des scénarios territoriaux, globaux et contrastés, le CESER s'est appuyé sur la méthode des scénarios développée par le groupe futuribles et utilisée pour «2025 : visions pour Rhône-Alpes».

La méthode

La méthode mise en œuvre du rapport montagne 2040 s'est déroulée en 5 phases dont le contenu est décrit ci-dessous.

- La première phase a consisté à identifier des variables-clefs pour Rhône-Alpes, des variables de contexte, externes à la région mais qui s'imposent à Rhône-Alpes et des variables internes, dont le caractère est propre à Rhône-Alpes. La section a identifié 24 variables clefs pour la région.
- La deuxième phase s'est traduite par la rédaction et la validation, pour chacune de ces variables, d'une fiche dite « fiche variable » comprenant :
 - la définition de la variable
 - les indicateurs d'évolution de cette variable
 - la rétrospective d'évolution de la variable depuis 20 ans
 - 3 à 5 hypothèses d'évolution de la variable à l'horizon 2040.
- La troisième phase a permis le regroupement des variables en sept composantes et la construction de 3 à 5 micro-scénarios par composante, construits à partir de la combinaison d'hypothèses.

Les composantes sont les suivantes :

- Contexte international
 - Organisation du territoire
 - Cadre de vie
 - Hommes- Activités
- La quatrième phase a été la construction à partir de la combinaison des micro-scénarios élaborés précédemment, de quatre scénarios globaux du territoire régional et de quatre scénarios de contexte.
 - La cinquième phase a permis d'identifier les enjeux et les leviers des scénarios ainsi que les principaux enseignements. Elle a également consisté à mesurer le lien, le degré de fragilité et le degré de résistance des scénarios de territoire retenus aux scénarios de contexte.

VARIABLES DE CONTEXTE	VARIABLES INTERNES
Variable n°1 - International (finances, géopolitique, ...) : géopolitique, finances, construction européenne)	Variable n°5 - Démographie
Variable n°2 – Développement économique	Variable n°6 - Education
Variable n°3 – Disponibilité et accès aux ressources naturelles et matières premières	Variable n°7 - Accès et offre de services publics
Variable n°4 - Environnement	Variable n°8 - Accès aux soins
	Variable n°9 – Culture
	Variable n°10 – Urbanisme, foncier, politique et localisation de l'habitat
	Variable n°11 – Développement durable en Rhône-Alpes
	Variable n°12 – Transport et mobilité
	Variable n°13 – Métropolisation et déséquilibres territoriaux
	Variable n°14 – Emploi
	Variable n°15 – Exclusion
	Variable n°16 - Recherche et innovation
	Variable n°17 – Evolution du tissu économique
	Variable n°18 – Gouvernance régionale en Rhône-Alpes
	Variable n°19 – Contribution des TIC au développement (mutations technologiques)
	Variable n°20 – Aménagement et évolution des espaces des paysages
	Variable n°21 – Porosités frontalières
	Variable n°22 – Identité et représentation de la montagne
	Variable n° 23 – Agriculture et filière bois
	Variable n°24 – Problématiques touristiques

Tableau récapitulatif des scénarios				
Scénarios de contexte	Les pays émergent assument le néo libéralisme	Un nouvel ordre économique, équilibré et régulé	Nationalisme et conflits régionaux	Le retour du leadership américain
	Un monde multipolaire à l'équilibre instable et incertain	Un monde multipolaire régulé par un G20 aux pouvoirs renforcés	Un monde composé d'Etats repliés sur eux-mêmes, en proie à la montée des extrêmes	Les Etats-Unis redorent leur leadership face à des blocs éclatés.
	La montée en puissance des pays émergents au détriment de l'Europe qui s'inscrit dans une spirale négative et une paupérisation croissante	La montée en puissance des pays émergents ; les pays développés acceptent ce nouvel ordre économique mondial qui profite à l'ensemble de l'économie mondiale et permet un repositionnement de l'Europe.	La fin de la seconde mondialisation, la crise mondiale s'accroissant favorise un retour du protectionnisme au niveau de chacune des zones et s'ouvre une période de stagnation	Une crise de croissance dans les pays émergents et une reprise de la croissance dans les pays développés
	Politique du « laisser faire »	Prise de conscience internationale	Néo-colonialisme	La diplomatie énergétique
	Domination Marché	Prépondérance de la durabilité avec des politiques volontaristes.	Domination de l'aspect sécurité par rapport à l'environnement	Durabilité mais sans mise en place de politiques volontaristes

Scénarios de territoire	Le fil de l'eau	Atout montagne	La sanctuarisation	Des « parc d'attractions »
A (les hommes)	Le modèle libéral dominant (pas de régulation)	La montagne salvatrice dans une région solidaire	La montagne sanctuarisée mais désertifiée	La montagne « parc d'attractions »
B (le cadre de vie)	La densification non maîtrisée de l'espace de montagne	Une gestion durable	La montagne espace protégé fermé	Une interconnexion ville-montagne.
C (l'organisation territoriale)	Pas de gouvernance spécifique à la montagne	Une région stratégique en cohérence avec les autres niveaux de gouvernance	La haute montagne se referme sur elle-même	L'absence de stratégie régionale
D (les activités)	La tendance à l'érosion	Une montagne dynamisée	La montagne réservée	La tendance à l'érosion

TABLEAU D'IMPACTS CROISES :
le croisement stratégique des scénarios de territoires et des scénarios de contexte

Scénarios de territoires	Le fil de l'eau	Atout montagne	La sanctuarisation	« Parc d'attractions »
Scénarios de contexte				
Les pays émergents assument le néo-libéralisme	+	-	--	++
Un nouvel ordre économique équilibré et régulé	-	++	+	--
Nationalisme et conflits régionaux	+	-	+	+/-
Le retour du leadership américain	+/-	+/-	+/-	++

Légende

- ++ Très forte robustesse, pertinence, cohérence et légitimité sur le plan interne et sur le plan externe
- + Bonne robustesse, pertinence, cohérence sur le plan externe et sur le plan interne
- +/- Robustesse, pertinence, cohérence et légitimité aléatoires sur le plan externe et sur le plan interne
- Faible robustesse, pertinence, cohérence et légitimité sur le plan externe et sur le plan interne
- Très faible robustesse, pertinence, cohérence et légitimité sur le plan externe et sur le plan interne.

La méthodologie utilisée pour le rapport sur l'industrie du futur s'est déroulée de la même manière avec des scénarios exploratoires et prospectifs. La méthode mise en œuvre s'est ainsi déroulée en 5 phases dont le contenu est décrit ci-dessous.

- La première phase a consisté à identifier des variables-clefs pour Rhône-Alpes, des variables de contexte, externes à la région mais qui s'imposent à Rhône-Alpes et des variables internes, dont le caractère est propre à Rhône-Alpes. La section a identifié 23 variables clefs pour la région.

Les 23 variables retenues sont présentées dans le tableau ci-dessous :

VARIABLES DE CONTEXTE	VARIABLES INTERNES
Variable n°1 – Relations internationales et géopolitique	Variable n°4 – Image, attractivité, rayonnement
Variable n°2 – Economie mondiale	Variable n°5 – Recherche, innovation, progrès scientifique et acceptation sociale
Variable n°3 – Accès aux ressources naturelles et aux matières premières	Variable n°6 – Evolution du tissu économique
	Variable n°7 – Chaîne de valeur, relations clients, relations fournisseurs
	Variable n°8 – Environnement règlementaire, fiscal et financier des entreprises
	Variable n°9 – Transports logistiques, infrastructures
	Variable n°10 – Les risques technologiques
	Variable n°11 – Les rejets dans l'environnement
	Variable n°12 – Attractivité pour l'écologie industrielle et territoriale
	Variable n°13 – Gestion de l'espace
	Variable n°14 – Les réseaux et la gouvernance des territoires
	Variable n°15 – Accessibilité et infrastructures de transport matériel et immatériel
	Variable n°16 – Services d'intérêt général
	Variable n°17 – Education, formation, gestion des compétences
	Variable n°18 – Emploi, rapport au travail, flexibilité, dynamique sociale
	Variable n°19 – Robotique, automatisme, nouvelles technologies, numérique
	Variable n°20 – Eco efficacité, recyclage, économie matières premières
	Variable n°21 – Procédés innovants
	Variable n°22 – Polyvalence, flexibilité
	Variable n°23 – Vie sociale

- La deuxième phase s'est traduite par la rédaction et la validation, pour chacune de ces variables, d'une fiche dite « fiche variable » comprenant :
 - la définition de la variable
 - les indicateurs d'évolution de cette variable
 - la rétrospective d'évolution de la variable depuis 20 ans
 - 3 à 5 hypothèses d'évolution de la variable à l'horizon 2040.
- La troisième phase a permis le regroupement des variables en sept composantes et la construction de 3 à 5 micro-scénarios par composante, construits à partir de la combinaison d'hypothèses. Les composantes sont les suivantes :
 - Contexte
 - Activités
 - Environnement
 - Proximité de l'entreprise
 - Formation-emploi

- Territoire
 - Fonctionnement de l'usine
- La quatrième phase a été la construction, à partir, de la combinaison des micro-scénarios élaborés précédemment, de quatre scénarios globaux du territoire régional et de six scénarios de contexte.
 - La cinquième phase a permis d'identifier les enjeux et les leviers des scénarios ainsi que les principaux enseignements. Elle a également consisté à mesurer le lien, le degré de fragilité et le degré de résistance des scénarios de territoire retenus aux scénarios de contexte. C'est ce travail qui constitue la mise en perspective des scénarios en synthèse :

Tableau récapitulatif des scénarios						
Scénarios de contexte	Un monde régulé	L'Europe s'organise	La loi de la jungle	L'Asie s'affirme	La transition durable	La fermeture
	Un monde multipolaire régulé sur le plan mondial « La culture, c'est l'industrie de l'intelligence » (Haruki Murakami)	Un durcissement des frontières autour de quelques ensembles structurés de pays	Dérégulation totale dans un monde multipolaire	L'écllosion de l'hégémonie asiatique	Un monde multipolaire régulé sur le plan mondial « La culture, c'est l'industrie de l'intelligence » (Haruki Murakami)	Une dérégulation totale dans un monde multipolaire
	Une mondialisation régulée où la montée en puissance des pays émergents se poursuit avec des conséquences que les pays développés peuvent assumer	Une mondialisation à deux vitesses et le rebond européen	La poursuite d'une mondialisation effrénée avec un développement accéléré des pays émergents et un décrochage de l'Europe	La poursuite d'une mondialisation effrénée avec un développement accéléré des pays émergents et un décrochage de l'Europe	Une démondialisation et retour sur une économie plus locale, plus vertueuse... un changement de paradigme	Une démondialisation et retour sur une économie plus locale, plus vertueuse... un changement de paradigme
	Une exploitation relance et régulée mondialement	L'écllosion de l'hégémonie asiatique	Des tensions fortes, des risques d'instabilité	Des tensions fortes, des risques d'instabilité	L'Europe s'organise	Chacun chez soi
Scénarios de territoire	Des usines insulaires, des usines archipel	Des usines hyper-connectées, cœur de réseau	Un futur rhônalpin sans tissu industriel	Les usines métropolitaines		
	L'usine recherchée	Le territoire éco-intelligent	La réglementation à tout prix	L'usine recherchée		
	La balkanisation	La régulation régionale	Une métropole auto-centrée	Une métropole tournée vers son hinterland		
	L'entreprise prend la main	Un nouveau modèle	Le fil de l'eau	L'entreprise prend la main		
	La région au secours de forts	La coopération entreprise/région	Des forts toujours plus forts au dépens de Rhône-Alpes	Des forts toujours plus forts au dépens de Rhône-Alpes		
	Une attractivité tirée par certains secteurs	Un développement équilibré	Une perte des acquis	Une attractivité tirée par les métropoles		
	Le néotaylorisme-robots et mercenaires	La robotique responsable	Le néotaylorisme/robots et mercenaires	Small is beautiful		

Mise en perspective par rapport aux scénarios de contextes

Scénarios de territoire Scénarios de contexte	Des usines insulaires, des usines-archipel	Des usines hyper-connectées cœur de réseau	Un futur rhônalpin sans tissu industriel	Des usines métropolitaines
Un monde régulé	+ /-	++	--	++
L'Europe s'organise	+	++	--	++
La loi de la jungle	+	--	++	--
L'Asie s'affirme	+	+/-	++	+ /-
La transition durable	-	++	--	+
La fermeture	+/-	--	++	-
TOTAL	5/3	7/5	6/6	6/4

Les scénarios au regard des enjeux définis par le CESER

Scénario Enjeux	<u>Les usines insulaires, les usines archipel</u>	<u>Les usines hyperconnectées, cœur de réseau /</u>	<u>Un futur rhônalpin sans tissu industriel</u>	<u>Les usines métropolitaines</u>
Placer l'homme au cœur de l'usine du futur	-/+	++	--	++
Développer la fertilisation croisée entre les différents secteurs	-	++	--	+
Agir pour une acceptabilité sociale de l'usine	+	++	+/-	++
Penser l'usine dans son rapport au système économique local	+/-	++	--	++
Favoriser le développement d'un éco système régional tourné vers l'usine du futur	--	++	--	+/-
Financer l'investissement de long terme et de court terme	+/-	++	--	++
Développer l'esprit d'entreprendre	+	++	+/-	++

Autre sujet, autre méthodologie intéressante menée par l'Observatoire de la santé concernant une étude prospective et qualitative sur l'accompagnement de la personne âgée de 75 ans et plus en perte d'autonomie à l'horizon 2030 sur 2 ou 3 catégories qui ont été constituées : situation favorable, intermédiaire et défavorable, qui ont permis de bâtir une typologie de territoires qui a ensuite été confrontée aux informations obtenues dans le cadre d'une enquête qualitative par entretiens semi-directifs, menée dans les filières gérontologiques et les bassins de santé intermédiaires de la région.

Les informations ainsi obtenues, notamment concernant les problématiques liées au maintien à domicile (difficultés de recrutement dans les SAAD, difficultés ou facilité de recours aux médecins généralistes et spécialistes, problématiques de déplacement, problématiques de logement inadapté au vieillissement...) ont permis d'affiner et de consolider cette typologie.

Cette méthodologie proposée ne s'oppose pas aux typologies existantes ; elle a l'ambition de les compléter ou de les pondérer en interrogeant le système d'atouts ou de contraintes qui caractérise le maintien à domicile dans les territoires, en prenant notamment en compte le profil de la population locale, en termes socio-économiques et d'état de santé. Ainsi, selon le profil de la population d'un territoire, sa proximité ou son éloignement des ressources de santé, la dynamique propre au territoire, les besoins et solutions de prises en charge ne seront pas tout à fait les mêmes.

2. Bretagne

Le CESER Bretagne a mené une étude prospective intitulée la Bretagne et la mer à l'horizon 2040 reprenant la méthode dite des scénarios. En se projetant à l'horizon 2040, le CESER a cherché à explorer la façon dont le rapport de la société à la mer est susceptible d'évoluer dans le temps, et les implications que cette évolution peut avoir sur les activités maritimes, l'emploi, les milieux naturels, les modes de vie, l'organisation territoriale, etc.

Cette exploration a reposé sur une réflexion prospective à travers la mise en œuvre d'une méthode participative : c'est donc de manière collective qu'ont été imaginés les futurs possibles de la région.

Pour y parvenir, la première étape du travail a consisté à repérer les facteurs de changement qui influencent, plus ou moins directement, la place occupée par la mer dans la société. Quatre facteurs déterminants ont été retenus :

- les évolutions de l'environnement (y compris le changement global et climatique),
- les évolutions du contexte géostratégique et économique international,
- les évolutions technologiques (technologies numériques, biotechnologies),
- les évolutions sociétales (démographie, modes de vie, gouvernance, culture, valeurs et représentations, etc.).

La réflexion a ensuite porté sur les manières dont ces facteurs de changement, déclinés plus précisément ensuite sous forme de « variables », pourraient évoluer dans différentes directions au fil du temps. Plusieurs hypothèses d'évolution plausibles ont été formulées : elles s'appuient sur le prolongement de tendances constatées, sur le repérage de signaux faibles entraînant des bifurcations, et envisagent parfois des ruptures plus ou moins fortes.

Ces hypothèses réalistes ne sont pas des souhaits mais la formulation de « possibles », cherchant à cerner « ce qui pourrait advenir ». Résultat d'une réflexion partagée et

documentée à travers des auditions et s'appuyant sur une relecture croisée des travaux du CESER, cette réflexion a servi de fondement à l'élaboration de scénarios.

La seconde étape a consisté à formaliser, par la combinaison cohérente des jeux d'hypothèses formulés pour chaque variable, quatre scénarios prospectifs cohérents.

Chacun d'eux est la schématisation d'un futur possible à l'horizon 2040. Il ne s'agit pour aucun d'entre eux d'un scénario « idéal » qui regrouperait toutes les hypothèses souhaitables. En outre, aucun d'entre eux n'a vocation à se réaliser intégralement, mais tous comportent des éléments qui pourraient se concrétiser dans le futur, avec des implications fortes sur les activités et usages maritimes, sur les territoires, et donc sur la Bretagne dans son ensemble.

Ces récits, volontairement contrastés mais cohérents, ont pour objectif d'envisager les futurs possibles face auxquels la société pourra être amenée à se déterminer, d'interpeller et de susciter le questionnement de tous (décideurs publics, citoyens, etc.). Ils doivent permettre à chacun de s'approprier les enjeux d'avenir, de s'interroger sur ses souhaits et sur la façon dont seront conduites les transformations à venir lorsqu'elles supposeront des décisions publiques, des dialogues entre acteurs, et lorsqu'elles seront susceptibles de débats.

Les scénarios étudiés

		Scénario 1 Health-Sea <i>La mer, source de qualité de vie</i>	Scénario 2 Tran-sea-tion <i>La mer, un relais pour la transition énergétique et écologique</i>	Scénario 3 Sea-licon Valley <i>La mer, un espace de conquête</i>	Scénario 4 Sea-curité <i>La mer de tous les dangers</i>
CONTEXTE GENERAL	Moteur principal du scénario	Très forte attractivité résidentielle de la Bretagne	Mobilisation collective pour un développement durable	Investissements dans les innovations technologiques et opportunités économiques	Recrudescence des risques géopolitiques et climatiques en mer
	Gouvernance	Faible intervention publique / Le local domine Concurrence territoriale forte dans un contexte de dislocation de l'UE	Forte intervention publique / Régionalisation	Intervention publique limitée / Impulsion européenne et étatique Régionalisation	Forte intervention publique / Dominée par l'Etat puis l'Europe autour de la Défense
	Contexte économique	Dérégulation, compétitivité et croissance forte	Contraintes environnementales fortes et croissance faible	Libéralisme et impulsion politique pour relancer la croissance	Etatisme et croissance faible
	Contexte social et attentes sociétales	Aspirations à la qualité de vie Redéfinition de l'équilibre travail/loisirs	Aspirations environnementales fortes « Localisme »	Société de la technologie et des emplois très qualifiés	Aspirations sécuritaires Repli de la société
	Modalités d'action publique et dans la gestion des écosystèmes	Préservation des paysages	Concertation puis action plus dirigée	Recours à la technologie/ compensation écologique	Réglementation
ACTIVITES ET USAGES MARITIMES	Pêche et aquaculture	Réduction de la pêche Pas d'aquaculture	Développement des co-activités et restructuration des filières et pratiques	Stagnation de la pêche - Fort développement de l'aquaculture en mer	Diminution de la pêche Fort développement de l'aquaculture à terre
	Ports et construction et réparation navales	Ports ouverts sur la ville, sources d'aménités et participant à la qualité de vie	Ports ouverts vers la ville, entrés en transition (nouvelles activités, énergie...)	Ports sécurisés et accueillant les nouvelles activités économiques	Ports « sas » entre la terre et la mer Ultra-sécurisés et réinvestis par les activités militaires
	Energies marines renouvelables	Non développées	Très développées et réparties sur le littoral, pour l'approvisionnement local	Développées à très grande échelle et sous toutes leurs formes Savoir-faire exporté	Développées à proximité des côtes
	Défense et action de l'Etat en mer (AEM), statut du domaine public maritime	Réduction de l'emprise spatiale de la Défense et reconversion des espaces. Diminution dans la part d'emploi régional	Prise en charge de l'adaptation au changement climatique par l'AEM. Stable dans la part d'emploi régional	Robotisation et libération d'emprises spatiales pour d'autres activités. Stable dans la part d'emploi régional	Redéploiement des activités sur l'ensemble du territoire. Activité orientée cyberdéfense Augmentation dans la part d'emploi régional

	Tourisme et activités récréatives	Forte augmentation des pratiques de loisirs. Dualisation entre tourisme de masse et haut de gamme	Démocratisation des pratiques et écotourisme (avec émergence de fiscalité écologique)	Elitisme des pratiques et privatisation du littoral	Usage récréatif de la mer limité dans l'espace et dans les publics (loisir du quotidien) et regain du tourisme intérieur
	Education à la mer	Education axée sur les pratiques récréatives. Transmission par les structures privées	Education axée sur les écosystèmes. Transmission axée sur la culture scientifique et technique - Expérimentation régionale avec l'Education nationale	Education axée sur les métiers. Transmission par les formations professionnelles et supérieures « Breizh campus mondial de la mer »	Education axée sur les risques. Transmission principalement numérique
CONSEQUENCES DU SCENARIO	Ecosystèmes	Priorité aux services culturels rendus par les écosystèmes	Priorité à la fonctionnalité des écosystèmes	Priorité aux services d'approvisionnement rendus par les écosystèmes	Pas de priorité sur la préservation des écosystèmes
	Organisation et dynamiques des territoires	Littoralisation et rétro-littoralisation exacerbées	Inter territorialité et développement du principe de solidarité	Métropolisation et littoralisation	Métropolisation, péri-urbanisation et redéveloppement du rural
	Cohésion sociale	Inégalités et ségrégations spatiales	Emergence de tensions possibles Inégalités face à la transition	Appropriation différenciée des technologies	Repli des citoyens Fragilisation des solidarités
	Emplois	Essentiellement précaires et nombreux	Reconversions importantes, créations limitées	Création d'emplois hautement qualifiés, dans des domaines divers Précarisation d'une partie de la population	Création d'emplois de niche dans le domaine militaire
RISQUES ET OPPORTUNITES	Intensité, degré et qualité de la maritimité	La mer, espace de jeux, de libertés et de loisirs	La mer, laboratoire de développement durable	La mer, espace de production et consommation	La mer, espace de défense et de sécurité
	Situation économique et capacité de résilience du modèle de développement	Economie présentielle Risques liés à la mono-activité	Economie circulaire et de la fonctionnalité Coût important de l'entrée en transitions	Modèle de l'innovation et de l'exportation Retombées sur le territoire	Priorité à l'autonomie énergétique et alimentaire. « Economie sous perfusion » de l'Etat

Autre étude menée par le CESER Bretagne : Climat, énergie et société à l'horizon 2050, une Bretagne en transition

A partir d'un diagnostic de la situation pour illustrer les différentes trajectoires de transition possibles, le CESER a imaginé quatre récits imagés de la société en Bretagne à l'horizon 2050 selon 4 scénarios :

- Un scénario transition technologique
- Un scénario transition négociée
- Un scénario transition citoyenne
- Un scénario transition dirigée

Ces scénarios sont le résultat d'une réflexion collective, ils tendent à représenter, de manière objective et rationnelle, les évolutions possibles des réalités économiques et sociales, en termes de qualité de vie et de vivre-ensemble, de santé, d'habitat, d'aménagement, de mobilité, de loisirs, d'emplois, de production et de consommation de denrées alimentaires, de biens et d'énergie. Ces scénarios ne constituent pas une feuille de route pour l'avenir. Leur objectif est avant tout de susciter des questionnements, à partir des quelques mots-clés auxquels ils sont associés.

Chacun d'eux comporte des éléments qui pourraient se concrétiser mais aucun n'a vocation à se réaliser intégralement. De même, tous révèlent à la fois des risques et des opportunités.

Autre étude prospective à souligner du CESER Bretagne bien qu'un peu ancienne (2009) : Pouvoirs et démocratie en Bretagne à l'épreuve du changement climatique à l'horizon 2030.

A la lecture des scénarios explorés, et de l'actualité 10 ans plus tard, son analyse est intéressante. Elle s'appuie sur deux hypothèses :

- La première hypothèse à l'horizon 2030, sur laquelle la plupart des scientifiques (climatologues) s'accorde aujourd'hui, est celle d'une poursuite tendancielle du réchauffement climatique, dans des limites encore assez imprécises mais dans des limites déjà fixées par des modèles climatiques élaborés. Dans cette hypothèse, il n'y a pas d'emballlement mais cela n'empêche pas qu'il y ait de multiples effets, directs et indirects, positifs et négatifs, et même des effets de seuils à l'origine de ruptures.
- La deuxième hypothèse est celle d'une rupture, provoquée par une accélération du réchauffement climatique comme il pourrait s'en produire, même à l'horizon 2030. Dans une telle hypothèse, les impacts seraient démultipliés, et très certainement plus négatifs que positifs (la rapidité des changements faisant que les capacités de résilience de nombreuses espèces et de nombreux systèmes sont dépassées).

Quatre scénarios de « gouvernance » ont été imaginés à partir des connaissances et contributions des conseillers du CESER, en fonction d'une prééminence variable des échelons, politiques de gouvernement et d'un degré variable de participation et de mobilisation des autres acteurs (citoyens, entreprises, forces du marché, consommateurs, associations, etc.).

Scénario « Un pilote pour la planète »

Dans ce scénario, le gouvernement des questions climatiques est dominé par un comité réduit de pays, sorte de G30, qui fixe les grandes orientations et décide des principales mesures à prendre. L'Etat relaie ses décisions au niveau national, de manière autoritaire. Le mot d'ordre de l'efficacité prime et il y a peu de place pour la concertation ou le débat public. L'échelon régional n'a guère son mot à dire, d'autant qu'il n'est pas « visible » à l'échelon planétaire, tandis que l'Union européenne est affaiblie. Bien que la dérive autoritaire soit évidente et suscite rejet et contestation, les citoyens ne sont pas en capacité de proposer ou de provoquer autre chose. En raison d'une succession de crises et d'évènements graves, ils subissent l'intervention du mondial.

MOTS CLES : régulation mondiale, tensions et crises internationales, G30, gouvernance interétatique, primat de l'international, centralisme étatique, dérive autoritaire, technocratie, mépris du local, réactions contestataires, conflits...

Scénario « L'Etat climatiseur »

Dans ce scénario, la « gouvernance » mondiale étant faible en raison d'une absence de consensus entre les Etats, la gestion des problèmes liés aux évolutions du climat est prise en main par l'échelon national combiné avec l'échelon européen. Les grandes décisions ne sont pas davantage régionales que dans le scénario précédent, mais ici elles ne sont pas non plus mondiales ou internationales, tandis qu'elles sont en partie définies dans le cadre de l'Union européenne.

Sur le plan de la participation, l'Etat organise la concertation (les « Grenelle » se sont multipliés). Par ailleurs, les conflits sont « classiques », au sens où ils sont classiquement politisés et clivés. Au sein de la société, la prise de conscience des problèmes liés au changement climatique progresse mais demeure hétérogène, voire même minoritaire.

MOTS CLES : régulation nationale, nouveau centralisme étatique, gouvernement à distance, technocratie, indicateurs, performance, délégation de la mise en œuvre, conflits classiques et politisés...

Scénario « Grâce à nous le déluge »

Dans ce scénario, la prise en main des questions climatiques n'est l'affaire d'aucun des échelons politiques de gouvernement, qui tous se contentent d'une intervention à minima (et d'une envie de faire plutôt faible). Mais surtout il n'existe aucune coordination des interventions, ni recherche ou réussite d'éventuelles synergies ou complémentarités. Du fait de la faiblesse de la régulation politique, les solutions sont davantage apportées par le « libre jeu du marché ».

Sur le plan de la participation, l'origine, le bien-fondé et la responsabilité des décisions n'apparaissant pas clairement, la défiance envers les gouvernants est grande. La société est émiettée. Elle n'est pas organisée autour du dialogue, de la concertation et de la recherche de l'intérêt général (c'est plutôt « chacun pour soi »). Les questions climatiques stigmatisent ce manque. On observe une exacerbation des conflits d'intérêts locaux, sociaux, et une affirmation des lobbies aux intérêts concurrents.

Mots clés : régulation libérale, laisser-faire, absence de coordination politique, tohu-bohu, chacun pour soi, conflits d'intérêts locaux, lobbies affirmés, rivalités, concertations alibi, société de défiance...

Scénario « Ensemble contre vents et marées »

Dans ce scénario, la « gouvernance » (de type davantage « bottom up ») est marquée par le fait que les différents échelons de gouvernement cherchent à s'accorder, coopèrent plutôt qu'ils ne se concurrencent ou s'ignorent, et promeuvent la concertation, le débat public, en même temps qu'ils cherchent à articuler les enjeux globaux et les enjeux locaux.

La société s'organise autour du dialogue et débat des grands enjeux qui la concernent et qui engagent l'avenir (et non seulement de problèmes qui seraient considérés comme strictement locaux). Il en découle des mises en cohérence plus faciles et de la convergence dans les analyses.

MOTS CLES : régulations concertées, bonne coordination et articulation des niveaux, synergies locales, débats publics, dialogue, démocratie participative, vision à long terme...

Figure 6. Résumé des clés des scénarios en termes de prééminence variable des échelons politiques

Scénario 1 Un pilote pour la planète	Scénario 2 L'Etat climatiseur	Scénario 3 Grâce à nous, le déluge	Scénario 4 Ensemble, contre vents et marées
Mondial Relayé par national (top down)	Européen + National (top down)	Européen + National + Régional + Local Divergences locales, absence de coordination (tohu-bohu)	Mondial + Européen + National + Régional + Local Bonne cohérence locale (bottom up)

Autre démarche intéressante, également un peu ancienne : celle utilisée dans l'étude Mobilité des populations et territoires de Bretagne, à l'horizon 2030.

Alors que la première partie de ce travail a consisté à repérer les grands traits qui caractérisaient les mobilités depuis quelques décennies, une seconde partie s'est attachée aux mutations susceptibles d'influencer les mobilités de demain, et aux conséquences que ces mobilités pourraient avoir pour la Bretagne.

Pour ce faire, plusieurs futurs possibles ont été imaginés, à l'aide de scénarios. Les scénarios décrivent des futurs possibles et non des futurs particulièrement souhaités ou particulièrement redoutés. Ils ne décrivent pas non plus des prévisions, sachant que l'avenir n'est pas écrit. Il s'agit de cadres de réflexion permettant de décrire des évolutions possibles, et de mettre ainsi en évidence certaines tendances et les conséquences qui pourraient découler d'une poursuite de ces tendances et parfois des ruptures qui pourraient survenir.

Cette construction des futurs possibles, réalisée à partir d'hypothèses portant sur la manière dont pourraient évoluer certaines dimensions du contexte économique, social, politique et démographique, ayant toutes un lien avec la mobilité résidentielle, permet de « nourrir une inquiétude utile » au sujet du futur, et d'identifier des leviers d'action pour les acteurs régionaux.

Concrètement, la méthode qui a été suivie a consisté, d'abord à identifier des variables ayant une influence sur la mobilité résidentielle, puis à envisager différentes hypothèses raisonnables à leur sujet (chapitre 1), afin de construire plusieurs scénarios divergents, fondés sur différents jeux d'hypothèses (chapitre 2).

Enfin, la confrontation des scénarios a permis de mettre en évidence des « invariants », c'est-à-dire des questions lourdes se retrouvant, sous différentes formes, dans tous les scénarios.

Préalablement à toute démarche de construction de scénarios, afin d'imaginer plusieurs futurs possibles, il importe :

- de définir les variables susceptibles d'influencer l'évolution des phénomènes étudiés (les mobilités résidentielles) ;
- de formuler plusieurs hypothèses sur le poids et l'évolution de chacune de ces variables.

Toutefois, la plupart du temps, l'analyse des mobilités résidentielles consiste à rechercher l'existence d'une corrélation entre certaines caractéristiques des individus (l'âge, la situation maritale, la qualification, le sexe, la situation par rapport à l'emploi, le statut d'occupation du logement, etc.) et leur propension à déménager (par exemple, les locataires sont plus mobiles que les propriétaires). Cette analyse consiste aussi souvent à rechercher une corrélation entre le niveau d'attractivité d'un territoire et certaines de ses caractéristiques socio-économiques (la situation de l'emploi, le taux de chômage, le niveau des salaires, la croissance du produit intérieur brut...).

La démarche ici adoptée est un peu différente dans le sens où elle est de nature moins quantitative que qualitative, et dans le sens aussi où elle retient les facteurs servant habituellement d'explication mais sans se priver d'imaginer des ruptures possibles, y compris une variation du poids relatif des différents facteurs traditionnels (ce qui n'est pas interdit lorsque l'on raisonne à un horizon éloigné tel que 2030).

L'analyse retenue présente les variables et les diverses hypothèses faites sur leur évolution, classées en 6 grandes catégories :

- Variables liées aux évolutions économiques
- Variables liées à la société et aux modes de vie (valeurs et comportements sociaux)
- Variables technologiques
- Variables démographiques
- Variables liées à l'environnement et à l'énergie
- Variables liées aux politiques publiques

Chacune de ces variables peut être caractérisée par des traits liés aux évolutions d'un environnement très général (saisies à un niveau mondial, européen, national...), mais aussi par des caractéristiques propres au contexte breton.

A propos du poids de certaines variables, une remarque peut être faite : s'il n'est pas nécessaire de discuter du poids de chacune de ces variables, soit parce qu'il est évident, soit parce qu'au contraire, il reste très difficile, voire quasi-impossible, à démontrer, on peut toutefois porter une attention plus particulière à quelques-unes d'entre elles, dans la mesure où elles sont supposées jouer un rôle indéniable et dans la mesure aussi où, dans le même temps, elles suscitent débat.

L'étude de 2013 sur les services collectifs demain en Bretagne apporte également une vision intéressante sur la construction d'hypothèses à partir de propositions des conseillers. Le CESER a ainsi adopté une méthodologie de la prospective fondée sur une démarche résolument participative. Celle-ci repose sur une démarche exploratoire assise sur l'élaboration de scénarios contrastés, et s'écartant de l'habituel triptyque des scénarios «tendanciel », « catastrophe » et « souhaitable » par la formalisation d'un nombre pair de scénarios, tous porteurs d'évolutions tant positives que négatives. Cet exercice vise à explorer, à rebours des schémas de pensée systématisés, la pluralité et la diversité des futurs possibles, en s'éloignant autant que faire se peut grâce notamment aux choix d'un horizon de réflexion éloigné dans le temps, de toute préférences normatives.

L'application de cette méthodologie à l'analyse des services collectifs en Bretagne a nécessité le respect de plusieurs étapes successives. Dans un premier temps, une liste des principales variables déterminant l'évolution de l'offre de services collectifs a été établie à partir de l'état des lieux dressé en première partie. Regroupées par thématique (mode de vie ; aménagement, environnement et démographie ; économie et finances ; pouvoirs et action publique ; modalités de prise en charge des services collectifs), chacune d'elles a fait l'objet de trois ou quatre hypothèses de variation, dont la combinaison a finalement donné naissance à quatre scénarios, présentés en détail au chapitre suivant :

- Un scénario « Aux bons soins du marché »
- Un scénario « Au gré des territoires »
- Un scénario « A l'initiative des acteurs »
- Un scénario « Sous l'emprise de l'État »

Ces scénarios résultent de logiques librement définies par les membres de la Section. Leurs cheminements respectent néanmoins une contrainte de rationalité et de cohérence. En effet, si la prospective n'est pas un exercice de prédiction ou de probabilité, elle ne cherche pas à effectuer des élucubrations insensées. Si aucun de ces scénarios n'a vocation à se réaliser

intégralement, tous comportent des éléments qui trouveront à se réaliser à l'avenir, bien qu'ils puissent apparaître aujourd'hui pour certains, peu probables ou acceptables.

L'étude du CESER intitulée Les enjeux de l'eau en Bretagne à l'horizon 2040 constitue également un bon exemple de méthodologie se basant essentiellement sur l'analyse de l'existant.

Cette manière d'appréhender les enjeux de l'eau en Bretagne a ainsi permis d'aboutir à des diagnostics partagés et à des habitudes de travail en commun, de la part des collectivités, des secteurs industriel et agricole, des scientifiques, des associations, etc.

La gestion de l'eau reste aujourd'hui confrontée à de nombreux défis : reconstitution de la gouvernance territoriale (loi NOTRe, instauration de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations etc.), évolution des usages, démocratie de l'eau (rôle des élus, commissions locales de l'eau, composition des comités de bassin) ou encore temporalité d'action.

Le CESER a ainsi identifié des tendances lourdes et signaux faibles dans les évolutions, à l'horizon 2040, de la ressource en eau, de sa quantité et de sa qualité, de ses usages, de la manière dont elle est gérée, par qui et selon quels principes.

Sur cette base, il propose de retenir 28 variables, regroupées en six ensembles, dont il formule en détail les hypothèses possibles d'évolution.

I Six ensembles de variables déterminantes



Autre méthodologie de travail mise en place par les agences d'urbanisme de Bretagne, la relecture des scénarios livrés par la DATAR dans le cadre de la démarche "Territoire 2040", afin d'alimenter la réflexion prospective bretonne.

En 2010, la DATAR a mobilisé de nombreux experts pour décrire les sept "systèmes spatiaux français" en perspective (état des lieux et problématiques) et en prospective. La démarche "Territoires 2040 de la DATAR" a ainsi rassemblé un premier ouvrage publié en 2010 à la Documentation Française sous le titre "Des systèmes spatiaux en perspective", la description et l'analyse des sept espaces fonctionnels suivants :

- l'urbain métropolisé français dans la mondialisation,
- les systèmes métropolitains intégrés,
- les portes d'entrée de la France et les systèmes territoriaux des flux,
- les espaces de la dynamique industrielle,
- les villes intermédiaires et leurs espaces de proximité,
- les espaces de développement résidentiel et touristique,

- les espaces de faible densité.

28 scénarios d'évolution à long terme ont ensuite été regroupés dans un second ouvrage intitulé "Des systèmes spatiaux en prospective", afin de montrer en quoi les futurs possibles des territoires nationaux sont "porteurs d'interpellations stratégiques et d'injonctions à agir".

La démarche, adoptée par les agences d'urbanisme pour décrypter ces analyses et ces scénarios et les confronter aux réalités vécues dans les territoires bretons, a distingué trois séquences :

- Dans un premier temps, les agences ont procédé à une relecture des articles consacrés à chacun des sept systèmes spatiaux pour en extraire les principaux éléments de diagnostic (constat et problématique de chaque système) et de prospective (analyse des 28 scénarios élaborés par la DATAR). Quatre interpellations stratégiques pour la Bretagne résument les enseignements tirés de cette première séquence et concluent la première partie de l'étude.
- La déclinaison de ces quatre questions-clés pour la Bretagne en une série d'enjeux majeurs à moyen long terme constitue le deuxième temps de l'étude. Elle s'est appuyée sur l'analyse rétrospective des variables déterminantes de la trajectoire bretonne.
- C'est dans un troisième et dernier temps que les hypothèses d'évolution de ces variables ont été formulées afin d'élaborer des scénarios prospectifs, selon la méthode dite de "l'analyse morphologique" combinant ces hypothèses entre elles pour définir des scénarios cohérents d'évolution du territoire.

Pour chacun de ces huit grands enjeux qui impactent ou sont susceptibles d'impacter l'avenir de la Bretagne, trois hypothèses d'évolution distinctes ont été formulées.

La construction des scénarios a découlé alors d'une combinaison cohérente entre ces hypothèses selon un "chemin critique" ou des scénarios d'évolution possibles.

Dans les trois scénarios, un enjeu transversal, celui de la gouvernance territoriale a été intégré. Plusieurs tendances ont été évaluées :

- Les régions s'imposent comme l'échelon principal de la décentralisation.
- Les politiques régionales et locales s'accroissent dans les domaines industriels, de l'énergie et de l'aménagement du territoire.
- La raréfaction des ressources publiques débouche sur une hypercentralisation des moyens et de la décision dans les grandes métropoles.
- La région ne s'impose pas et l'absence de leadership favorise le repli sur soi au niveau local.

LES ENJEUX	HYPOTHÈSE 1	HYPOTHÈSE 2	HYPOTHÈSE 3
L'inscription du territoire dans les réseaux métropolitains internationaux	Rennes et Brest se sont associées à Nantes pour se hisser au rang des métropoles européennes les plus attractives (mercapole, hyperpolitisation)*.	Rennes et Brest sont marginalisées dans la compétition internationale des territoires pour attirer talents, activités et emplois (antipole, dépolitisation).	Le processus de métropolisation s'étend sur tout le littoral (de Quimper à Questembert, de Brest à Saint Malo, etc.). Ponctuellement, diffusion de certaines fonctions métropolitaines (ex. Lannion ou Roscoff).
Le rôle des villes moyennes dans l'armature urbaine bretonne	Les villes intermédiaires s'organisent en réseau autour des métropoles de Brest et Rennes (les satellites)	Les villes intermédiaires se dévitalisent et sont progressivement abandonnées par les populations actives (les communautés)	L'attractivité littorale apporte un second souffle aux villes intermédiaires qui se spécialisent dans l'économie présentielle (les spécialités) ou la gestion de la transition écologique (les laboratoires verts).
L'attractivité résidentielle et touristique du territoire	Le littoral breton n'est qu'un espace de loisirs à l'échelle européenne (les spots). Il attire les retraités de toute l'Europe.	Le littoral breton organise son urbanisation avec un arrière-pays préservé et centré sur la production alimentaire (oasis).	La périphéricité et un certain isolationnisme breton brisent l'attractivité de la région.
La mutation de l'économie productive	La Bretagne devient la plateforme de services délocalisés de l'Île-de-France.	C'est l'économie présentielle qui devient le moteur du développement breton	Le développement de secteurs d'excellence (mer, nutrition-santé, bioénergie) rend la Bretagne incontournable à l'échelle mondiale (industrie verte et effervescence).
L'espace marin et littoral	La Bretagne exploite à fond l'or bleu marin et l'or gris du littoral.	Des investisseurs internationaux parient sur l'innovation dans le secteur maritime breton.	La Bretagne n'a pas su préserver ni sauver sa richesse maritime.
La qualité de l'eau	La ressource en eau est mise en péril par la poursuite l'urbanisation et la poursuite d'une agriculture intensive.	La ressource en eau devient un enjeu de pouvoir dans les espaces à faible densité.	La ressource en eau bretonne est privatisée.
La transition énergétique	L'énergie est relativement bon marché. Quelques filières renouvelables parviennent au seuil de rentabilité (éolien terrestre) ou nécessitent une intervention publiques (éolien offshore, énergie marine).	L'énergie subit de fortes fluctuations et la disponibilité à long terme des énergies fossiles est jugée incertaine. Les collectivités locales et la Région misent fortement sur la production locale d'énergie renouvelable.	L'énergie est redevenue très chère. La Bretagne choisit de réduire fortement ses besoins énergétiques et revoit son modèle de développement.
Les inégalités territoriales	Les inégalités s'accroissent. L'urbanisation galopante dilue les espaces de faible densité qui deviennent des parcs résidentiels mettant en péril les ressources (absorption).	Les inégalités sont compensées par une spécialisation des territoires.	Les inégalités sont atténuées par la politique régionale.

Enfin, dernière étude à souligner pour le CESER Bretagne : Les évolutions des bases de l'industrie bretonne à l'horizon 2021, étude de 2005 qui met en avant une méthode classique mais efficace : la construction de quatre scénarios prospectifs permet de réfléchir aux évolutions futures possibles, à l'horizon 2021, et aux stratégies adaptées.

Les quatre scénarios prospectifs sont basés sur des jeux d'hypothèses (que se passerait-il si ?) concernant les évolutions qui pourraient affecter les principales "variables clé" du système productif: le contexte international, les politiques publiques, la recherche, l'innovation et les technologies, l'économie, la population et les modes de vie, l'environnement, l'énergie et les matières premières. Chaque scénario est déterminé par l'évolution d'un groupe de variables, définissant un moteur distinct.

Chacun de ces quatre scénarios est la schématisation d'un futur possible à l'horizon 2021 étant bien entendu qu'il ne s'agit jamais d'un scénario idéal qui regrouperait toutes les hypothèses souhaitables. En outre, ces scénarios prospectifs n'ont pas vocation à se réaliser intégralement, bien que chacun décrive une situation qui pourrait s'imposer, en ayant des implications fortes sur les activités, sur les territoires et donc sur la Bretagne. Pour autant, une région ne subit pas son destin et, quel que soit le scénario, les acteurs régionaux

peuvent se doter d'une volonté forte pour s'organiser en conséquence, en développant des stratégies adaptées. 4 hypothèses sont mises en avant :

- Hypothèse motrice du scénario : la prégnance des problèmes énergétiques et environnementaux est devenue telle que ces questions sont désormais des préoccupations centrales et des priorités politiques...
- Hypothèse motrice du scénario : l'innovation technologique est au cœur du système productif et de la croissance ; les ruptures technologiques sont nombreuses et l'on est entré plus intensément et résolument dans "l'économie de la connaissance"
- Hypothèse motrice du scénario : après une crise financière internationale, les tensions sont extrêmes au plan international, avec des conflits locaux, une montée du terrorisme, des mafias, de la cybercriminalité ; la menace est à la fois diffuse et très concrète (guerre froide entre les blocs) ; elle déstabilise les grandes organisations politiques et limite les échanges...
- Hypothèse motrice du scénario : la compétition économique mondiale s'est exacerbée et la concurrence est devenue féroce, parallèlement à la montée en puissance de nouveaux compétiteurs (Chine, Inde, Brésil...), dans un contexte de dérégulation. C'est le scénario d'une mondialisation renforcée.

3. Centre Val de Loire

Le CESER Centre Val de Loire a mené une étude à souligner au titre provocateur : 38,3° le matin... à l'ombre, s'adapter au changement climatique en région centre val de Loire

A partir d'un diagnostic sur la situation climatique, le rapport aborde les enjeux sur le plan de la biodiversité, de la forêt, l'agriculture, le secteur productif, l'urbanisme, la santé, l'énergie, l'éducation en insistant sur les impacts possibles et les leviers d'action.

A partir de ce diagnostic, elle dresse 3 scénarios prospectifs qui sont à considérer comme 3 chemins possibles d'adaptation au changement climatique en région Centre-Val de Loire. Il ne s'agit pas de décrire des modèles à suivre pour l'avenir mais d'imaginer, à partir d'une réalité future intangible comment la mise en œuvre, de politiques d'intensités différentes a pu faire évoluer la situation en 2040.

S'appuyant sur les impacts et leviers décrits précédemment, qui constituent en quelque sorte une «boîte à outils » permettant à chacun d'établir sa propre vision de l'avenir, ces scénarios n'ont nullement vocation à se réaliser intégralement, mais comportent tous des éléments qui pourraient être amenés à se concrétiser dans le futur :

- Le premier intitulé Zoom sur une région qui garde la tête froide imagine la mise en place d'une nouvelle société où l'articulation entre les politiques locales, nationales et supranationales fonctionne, où l'on agit sur les conséquences mais également les causes du changement climatique. Un nouveau mode de fonctionnement socio-économique apparaît même si certaines actions restent difficiles à mettre en œuvre ou à vivre.
- Le second intitulé urgence climatique, la Région suit les évolutions du climat en y répondant de manière ponctuelle, en réaction aux crises, mais sans mettre en œuvre une véritable politique stratégique déterminée. La notion de risque climatique est bien présente et le niveau local agit mais sans que les niveaux supérieurs ne suivent avec pour conséquence de nombreuses décisions ou initiatives contradictoires.

- Le troisième intitulé une mobilisation collective dans un monde en réchauffement décrit une situation où des objectifs d'adaptation spécifiques existent pour tous les échelons, et dans un contexte global partagé par tous, mais sans que les modes de vie ou le système économique actuel ne soient bouleversés.

L'étude sur l'économie circulaire menée en novembre 2017 propose quant à elle une méthode sous forme de scénarios mais de manière différente des méthodes habituellement mises en place. Le premier scénario analyse sous la forme d'un article de presse le retard pris par la région en matière d'économie circulaire : des actions ont bien été mises en place mais elles l'ont été sans concertation ni cohérence et surtout sans changer de modèle de développement économique. Pilier par pilier, le scénario dresse un portrait et un bilan de la situation au début des années 2030.

Le deuxième scénario raconte le rêve d'un adolescent et la vision qu'il a eu de la société régionale en 2030. Un nouveau modèle d'organisation, impulsé par la Région, a été mis en place pour favoriser le développement des principes de l'économie circulaire dans les territoires. La collectivité régionale y joue son rôle d'animateur, de formateur afin d'infuser dans tous les secteurs d'activité une politique plus circulaire.

4. Haut de France

Dans les Hauts de France, l'étude menée par plusieurs acteurs dont la Région en Février 2017 sur les métiers du numérique, de l'ingénierie, du conseil, des études et de l'événement est à souligner car elle combine plusieurs dispositifs possibles et complémentaires.

Ce diagnostic territorial présente d'une part un état des lieux et les perspectives d'évolutions des entreprises de la branche en matière d'emploi, de métiers, de compétences et de formation. D'autre part, cette étude analyse les principaux enjeux de la branche en région et formule des préconisations pour améliorer les actions « emploi-formation » à destination des entreprises de la branche.

La méthodologie mise en œuvre combine ainsi analyse documentaire, étude qualitative puis quantitative qui permet de balayer l'ensemble des problématiques et de les conforter auprès des acteurs concernés :

- Analyse Documentaire
 - Près de 60 publications étudiées sur la région, la branche et les secteurs
 - Etudes de marchés et études régionales
 - Statistiques publiques (INSEE, ACOSS, DADS...)
 - Etudes sectorielles (Fafiec, SYNTEC, CINOVA, pôles, clusters)
 - Rapports publics
 - Données de formation (Fafiec, CARIF-OREF)
 - Revues de presse quotidiennes
- Entretiens
 - 28 entretiens ont été réalisés
 - 20 entretiens auprès de donneurs d'ordres (entreprises ou pôles de compétitivité)
 - 8 entretiens avec des institutionnels

- Entretiens Phase 2
 - 36 personnes interrogées
 - 19 entretiens auprès des entreprises du secteur du numérique de la Branche, Conseil en technologie, Editeurs de logiciels
 - 6 entretiens auprès des entreprises du secteur de l'ingénierie de la branche, ingénierie de process, ingénierie de construction, conseil et bureaux d'études
 - 9 entretiens auprès des entreprises du secteur du conseil et des études de la branche
 - 2 entretiens auprès des entreprises du secteur de l'événement
- Sondage en ligne
 - 130 répondants
 - 40% ingénierie
 - 36% numérique
 - 23% Conseil et Etudes
 - 1% événement

Autre analyse menée par la Région Nord Pas de Calais dans le cadre du SRADDET 2013 sur la résilience territoriale dans le cadre d'une vision à 2040 : les premiers éléments de cette démarche prospective ont pour ambition d'aider les acteurs régionaux à mieux cerner cette notion très plastique, utilisée dans des contextes extrêmement différents. Les premières étapes consistent à s'interroger sur son origine, son utilité et ses limites pour éventuellement commencer à esquisser une première typologie des expériences se réclamant de cette démarche.

Parallèlement sont menées des investigations visant à élaborer des outils de mesure et d'évaluation à la fois qualitatifs et quantitatifs de la résilience sur les territoires régionaux, en les considérant de manière critique dans leurs apports et leurs limites.

La grille d'analyse utilisée permet de passer au crible les cinq critères de la résilience sur les caractéristiques principales du territoire, en se posant la question : quels sont les atouts, quelles sont les faiblesses de ce territoire, au regard de la diversité, de l'ouverture, de l'innovation, etc.,

Cette grille fonctionne sur le même principe que les analyses forces / faiblesses / opportunités / menaces, mais elle a l'avantage d'être finalisée. C'est-à-dire que les différents éléments sont considérés au regard des cinq critères de la résilience, et non pas dans l'absolu par rapport à un modèle non explicité, ce qui est un des problèmes principaux des approches type SWOT.

A noter également l'enquête prospective : Vision 2020, le tourisme de demain en Champagne-Ardenne pilotée Champagne-Ardenne Tourisme et la DIRECCTE qui ont mené une vaste démarche prospective sur le tourisme de demain, en partenariat avec les acteurs et les professionnels du secteur, afin d'identifier les clientèles du futur, leurs attentes et leurs besoins, et de définir les offres de produits à améliorer et à créer à l'horizon 2020.

Cette réflexion, destinée aux acteurs, professionnels régionaux du tourisme et aux élus, s'est appuyée sur :

- Une analyse documentaire très approfondie de différents travaux de prospective ;
- Des entretiens en face à face auprès d'une quarantaine de professionnels ;
- Des contributions d'experts sur l'évolution de la consommation touristique ;
- Deux séries d'ateliers de travail qui ont réunis plus de 200 participants issus de différentes professions ;
- Une enquête via Internet ;
- Un benchmark sur plusieurs régions françaises et européennes.

Tous ce travail a permis de dégager une stratégie de conquête audacieuse et partagée sous 3 axes prioritaires, 2 stratégies dérivées menées par le biais de chantiers prioritaires.

5. Normandie

Le CESER Normandie a mené une étude prospective intitulée vivre en Normandie en 2040 dont l'objectif est de dresser le champ des « possibles en 2040 ». Le choix du CESER a été de suivre une méthodologie permettant de concentrer son énergie sur les questions de fond en se référant à un format plutôt classique et éprouvé dans de nombreuses études de prospective thématique comme territoriale.

Tout d'abord, la construction de la « base prospective » a consisté à délimiter le champ de la réflexion, en identifiant les variables principales qui influencent les dynamiques de vie sur le territoire normand. Elles composent un système et interagissent entre elles en faisant intervenir des acteurs dans des sphères plus ou moins éloignées de l'échelon territorial normand au sein desquelles la place des acteurs locaux et leur capacité à agir est variable.

Au travers de la question « Que peut-il advenir ? », le CESER a exploré l'avenir en s'appuyant en premier lieu sur une analyse rétrospective. Mais produire un état de l'existant n'est pas l'objet premier de la prospective. L'analyse doit en effet mettre en exergue la perception des membres du groupe sur leur environnement, son évolution, les faits marquants, les facteurs d'inertie, de changement qui l'ont traversé sur les 20 dernières années, insistant tout particulièrement sur leur capacité à discerner les tendances lourdes, les faits porteurs d'avenir (signaux faibles), les incertitudes majeures ou encore les ruptures possibles dans cet enchaînement. Le questionnement sur les évolutions qui n'étaient pas attendues, sur « ce qui a surpris », contribue à se représenter les nouveaux enjeux pour le territoire et à dégager le degré d'incertitude dans lequel les acteurs, y compris les acteurs publics, devront agir avec plus ou moins de marge de manœuvre. Cette phase est également capitale pour objectiver les situations et ainsi débusquer les idées reçues au gré des échanges, tout en laissant chacun libre de sa propre appréciation ou interprétation.

L'exercice se conclut par la formulation d'hypothèses contrastées et leur agencement, compte tenu du jeu possible des acteurs traduit dans un type de gouvernance déterminé. Les scénarios sont la traduction de cet agencement d'hypothèses donnant à voir une situation donnée à l'horizon 2040.

Quant au choix de l'horizon 2040, qui représente le temps nécessaire à la jeune génération des normands nés en 2016 pour aborder son entrée dans l'âge adulte, il semblait approprié pour explorer des scénarios possibles d'évolution du territoire tout en prenant la distance

nécessaire pour se projeter, s'affranchir du temps des possibles « concevables » ou « convenus », et évaluer la traduction concrète de faits qualifiés aujourd'hui de « faits porteurs d'avenir » ou encore l'ancrage de certaines évolutions déjà en cours mais loin d'être achevées.

Enfin, compte tenu des délais impartis, il n'était pas envisageable de réaliser la dernière phase de prospective stratégique qui aurait consisté à identifier les conditions de réalisation de tel ou tel scénario, ainsi que les écueils à éviter pour limiter les conséquences négatives de tel ou tel autre.

Avec la période nécessaire à l'appropriation de la méthodologie prospective, au partage de l'analyse rétrospective et des enjeux pour la Normandie, le temps était en effet trop contraint pour mener cet exercice sauf à le précipiter. Le CESER a donc privilégié la mise à disposition des deux premières étapes de prospective exploratoire, l'analyse rétrospective et l'identification des futurs possibles estimées :

- essentielles au regard du calendrier de travail mis en place par la collectivité régionale pour stabiliser les axes stratégiques du SRADDET courant 2018,
- nécessaires pour un regard partagé qui permettra, lors de la prochaine mandature du CESER, d'éclairer et d'approfondir ses propositions thématiques.

La construction de la base prospective découle des premiers échanges intervenus au sein de la commission lors desquels chacun s'est interrogé sur les éléments particulièrement impactant sur le « fait » territorial régional et sur le devenir du nouveau territoire normand en construction.

L'ensemble des « verbatim » a fait l'objet d'un classement en grandes catégories, conduisant à retenir six variables clés dont l'importance est parue déterminante au regard du poids et de l'impact qu'elles ont sur la question du « Vivre en Normandie en 2040 », ainsi que du degré d'incertitude qu'elles font peser sur le devenir du territoire :

- la gouvernance en Normandie dans son environnement géostratégique,
- les territoires, les villes, l'urbanisme, avec en toile de fond la présence de l'île de France,
- l'environnement et son importance comme un des piliers du « développement durable »,
- l'économie, avec le souci de dépasser les indicateurs classiques de mesure de la richesse,
- l'éducation et sa participation à la citoyenneté
- la démographie

Elles sont dites « variables instrumentales » dans la mesure où les pouvoirs publics, par leur action, sont en mesure d'en modifier le cours au fil du temps. Il n'a pas été identifié de variables totalement exogènes non susceptibles de modification sous l'effet de l'action publique. La démographie peut potentiellement varier sous l'effet des politiques publiques bien qu'étant caractérisée par les tendances lourdes de la natalité et de la mortalité. Les perspectives d'évolution et de rupture possibles à horizon 2040 s'articulent essentiellement autour d'hypothèses sur les flux migratoires et sur les facteurs d'attractivité du territoire qui impactent le poids respectif de chaque classe d'âges.

L'analyse dynamique de chaque variable a été menée et se trouve consignée dans les fiches variables qui composent la partie II du présent rapport consacrée à « la base prospective ». Elle regroupe les principales données et indicateurs permettant d'apprécier les tendances sur moyen-long terme pour illustrer la situation en 2017, et de dégager deux éléments :

- les invariants, les tendances lourdes, les signaux faibles, les incertitudes majeures et les éléments de rupture possible,
- les questions clés ou enjeux qui se posent aux acteurs du territoire d'ici 2040.

Le système global composé des six variables et de leurs sous variables est le suivant :

Base prospective « Vivre en Normandie en 2040 »

Gouvernance	La Normandie dans le monde
	Coopérations nationales et régionales
	Participation citoyenne, société civile et représentativité
	Financement et autonomie
	Lutte contre les discriminations
Territoires	Intégration des territoires
	Connexion des espaces
	Communications immatérielles
	Fonctions des espaces
	Distance sociale, mixité sociale
Environnement	Développement durable
	Energie
	Ressources naturelles
	Biodiversité
Economie	Pollution
	Croissance économique
	Secteurs économiques
	Innovations technologiques
	Mondialisation
Education	Emploi - Chômage
	Déterminismes sociaux, mobilité en éducation / formation
	Equité / disparités territoriales
	Transformation des savoirs : qualifications, diplômes, compétences
	Numérique et formation
	Gouvernance en éducation
Démographie	Educatives citoyennes
	Dynamiques démographiques Solde naturel et flux migratoires
	Dynamiques territoriales

Ces 6 variables dans leur ensemble contribuent in fine à l'attractivité du territoire envisagée classiquement comme LA « variable résultante » au début des travaux.

Une interrogation a toutefois porté sur le fait de savoir si l'attractivité du territoire était caractéristique d'un développement équilibré et équitable, ou encore si le but de l'action publique se confondait avec la recherche, coûte que coûte, d'une dynamique démographique positive, par crainte que la croissance naturelle qui portait encore les

dynamiques démographiques en Normandie, mais désormais en recul, ne se grippe définitivement et que le solde migratoire négatif nuise au territoire.

La question du sens à donner à l'effort d'attractivité a donc été au cœur des débats, à savoir celle du volume de population accueillie au regard de l'espace disponible et des conditions d'accueil et de services rendus à l'ensemble de la population présente sur le territoire.

Le CESER au-delà des différentes variables a également fait le choix de se doter d'un fil rouge pour conduire sa réflexion : la qualité de vie sur le territoire

Il se dégage des échanges et des items cités de façon récurrente lors des premiers ateliers rétrospectifs que le fil rouge de la réflexion à 2040 se situe davantage autour de la qualité de vie sur le territoire normand, du « vivre ensemble », des valeurs de partage, des relations éthiques entre citoyens, ainsi que de leur possibilité d'expression, de mobilisation et d'action pour renforcer cette qualité de vie et prendre davantage en main leur destinée. La question centrale est surtout d'éviter un assèchement des territoires ruraux et une concentration autour des métropoles, de préserver un équilibre spatial ainsi que la possibilité de choix de son espace de vie par le citoyen, sachant qu'il ne peut y avoir une définition unique de la qualité de vie en Normandie.

Les choix du CESER pour sa prospective exploratoire

Une des causes de cette rupture avec l'approche plus traditionnelle en termes de développement et de croissance économique a été en partie imputée au ressenti négatif de l'économie virtuelle et mondialisée sur le bien-être en société notamment au travers des mécanismes de la crise économique subie depuis 2008, qui renforce l'aspiration des individus à davantage de proximité.

Cette vision se rapproche de la définition du développement durable donnée par l'ONU lors du sommet des Nations Unies de New York de 2015 qui a adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030 : « développer, c'est favoriser le bien-être ».

Par ailleurs, les récentes prises de position citoyennes, que ce soit celles ayant conduit au Brexit ou celles exprimées lors des différents suffrages électoraux aux Etats-Unis, en France ou en Catalogne, démontrent non pas l'émergence mais la permanence de la capacité de l'expression démocratique à bouleverser les contours des systèmes établis et remettre en cause les zones de confort.

Aussi le CESER a estimé que cette approche était révélatrice d'un changement de paradigme, plaçant le bien-être au cœur du développement à l'horizon 2040, et accordant une place renouvelée à l'expression des citoyens et à leur quête de lien social.

La question de l'attractivité du territoire et de ses incidences démographiques a néanmoins été traitée sous forme d'hypothèses en termes de migrations de population aux différentes classes d'âge sur le territoire, ainsi que des migrations « subies », qu'elles soient de nature climatique ou politique, aujourd'hui signal faible mais demain peut-être facteur de rupture.

Deux approches transversales : la transition écologique et la transformation numérique

Parallèlement à la définition d'un fil rouge autour de la qualité de vie en Normandie en 2040, le CESER a identifié la présence en transversalité de deux grands sujets qui parcourent l'ensemble des variables de la base prospective.

La transition écologique et environnementale

L'analyse rétrospective de la première variable étudiée, l'environnement, a permis de montrer l'étendue des changements survenus et des attentes exprimées en matière de transition écologique et environnementale dans l'ensemble des champs de la base prospective.

La préoccupation de la qualité de vie, positionnée « en fil rouge », rejoint celle de l'inscription de la région dans une préoccupation globale de développement durable.

La prééminence des inquiétudes liées au changement climatique et les objectifs fixés mondialement en matière de diminution des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise des consommations énergétiques ou plus globalement des ressources naturelles, de réduction des pollutions de diverse nature, impactent de façon transversale l'ensemble des politiques publiques et des comportements individuels et collectifs.

Le CESER a considéré comme acquise la prise de conscience d'une approche durable du développement pour les futures générations, sans pour autant considérer comme acquis l'effort des politiques publiques ou l'adaptation des comportements aux exigences. Le niveau d'exigence n'est d'ailleurs pas appréhendé de la même façon par tous et les effets produits restent fortement dépendants de comportements exogènes au territoire.

Il a ainsi été primordial de rechercher, pour l'ensemble des variables, les options contrastées résultant d'une prise en compte de la transition écologique et environnementale ou de l'adoption de comportements individuels et collectifs écoresponsables.

La transformation numérique de la société

« Depuis quelques décennies, le digital a peu à peu envahi puis pris une ampleur considérable dans les sociétés ». Voilà ce que rappelle l'introduction du récent rapport du CESER de Normandie consacré au numérique en formation. Dans cette étude prospective, c'est la fulgurance et l'importance des mutations observées en quelques années qui a retenu l'attention. En effet, c'est sans doute la transition la plus significative qui peut impacter l'analyse des futurs possibles au regard de sa dimension à la fois technologique et sociétale, de son appropriation pas encore totalement diffusée, de l'acceptation sociale des changements qu'elle suppose...

Cette transition affecte très profondément la sphère de l'économique. L'activité financière générée par l'économie du numérique va modifier profondément la structuration des secteurs économiques, les frontières entre l'industriel, le tertiaire et les services, l'agriculture s'estompent et nos systèmes de veille ne sont pas encore adaptés à cette situation. L'intelligence économique n'est guère pratiquée.

Mais cette transformation dépasse aussi très largement la sphère économique et s'étend au quotidien des individus de plus en plus connectés, à leurs modes de relations sociales, à leurs conditions de travail. Elle s'immisce enfin dans leurs rapports avec les pouvoirs publics, que ce soit au travers de la généralisation de l'e-administration ou du phénomène de l'Etat-plateforme, ou encore au travers du poids grandissant des internautes dans le processus démocratique.

Si la digitalisation est généralisée, les options des scénarios ont été contrastées en fonction du degré d'appropriation des changements et de la capacité des pouvoirs publics à réguler les usages numériques.

Le besoin de lien social entre les individus et le besoin de communiquer	La proximité ou la distance sociale existant entre les individus, et les moyens qu'ils ont pour communiquer
Le besoin de mobilité individuelle	Les conditions de la mobilité
La société est intergénérationnelle	Le degré du lien existant ou tissé entre générations
La croissance de la demande alimentaire mondiale	L'organisation de l'offre et les modes de consommation

Des **TENDANCES LOURDES** ou avérées

et ce qui varie dans les scenarios

L'émergence de la société de « grappes »	Le degré de présence et de régulation introduite par la puissance publique et sa capacité à tenir compte de l'expression des citoyens → impact fort sur la cohésion d'ensemble ou les risques d'affrontements entre les grappes
La mondialisation est un fait	La capacité de la Normandie à se positionner dans une échelle de territoire internationale, notamment sur le plan des échanges, de l'économique, ou des choix de gouvernance → impact fort sur la plus ou moins grande synergie entre le territoire et les réseaux mondiaux, ainsi qu'en termes d'inclusion sociale ou d'exclusion des « invisibles »

La digitalisation s'est imposée	La plus ou moins grande régulation des pouvoirs publics face à la « colonisation numérique », pour garantir l'intérêt général et les intérêts de chacun, ainsi que la capacité à favoriser les usages du numérique, → impact fort sur le rythme et le degré d'acceptation des changements provoqués dans toutes les sphères de la société
La prise de conscience des impacts environnementaux des activités humaines	L'effort des politiques publiques ou l'adaptation des comportements aux exigences d'une approche durable du développement pour les futures générations ; ni l'un ni l'autre ne sont acquis → impact fort sur le niveau d'équilibre entre les gains et les pertes engendrés par l'activité humaine
Le vieillissement de la population	Les flux migratoires et les facteurs d'attractivité sur le(s) territoire(s) → impact fort sur le poids respectif de chaque classe d'âge et sa répartition territoriale
Le poids des déterminismes sociaux dans l'éducation	Le plus ou moins grand investissement des pouvoirs publics pour réunir et faire respecter les conditions de la mobilité en éducation

Des **OPTIONS** prises qui restent **constantes**
sur les 4 scenarios

mais des variations possibles

<p>Un Brexit « hard »</p>	<p>L'Union européenne a adopté une position très ferme et n'a pas fait de concessions durant les négociations sur le retrait du Royaume-Uni.</p> <p>→ Ce qui peut varier, ce sont les positions plus ou moins volontaristes prises par les régions, notamment celles de la façade atlantique, pour exploiter les opportunités potentielles et diminuer les risques et les incertitudes qui pèsent sur les régions atlantiques, en particulier sur les partenaires normands impactés.</p> <p>De même, une révision de la position du Royaume Uni n'est pas à exclure face à la difficulté de la situation outre-Manche</p>
<p>La poursuite de la production électrique d'origine nucléaire</p>	<p>En 2040, compte tenu de la capacité actuelle de production d'énergie renouvelable, c'est le principe de réalité qui l'emporte dans les scenarios.</p> <p>→ Ce qui peut varier, c'est la capacité à produire à partir de ressources renouvelables, la capacité à maîtriser le stockage de l'énergie, ou encore les pratiques de consommation</p>
<p>L'arrêt du diesel</p>	<p>Les options de réorientation des activités du secteur du raffinage normand</p>

Les 4 scénarios en synthèse

ROUGE « une Normandie dans l'angle mort »

VERT « Normandie, Terre de qualité »

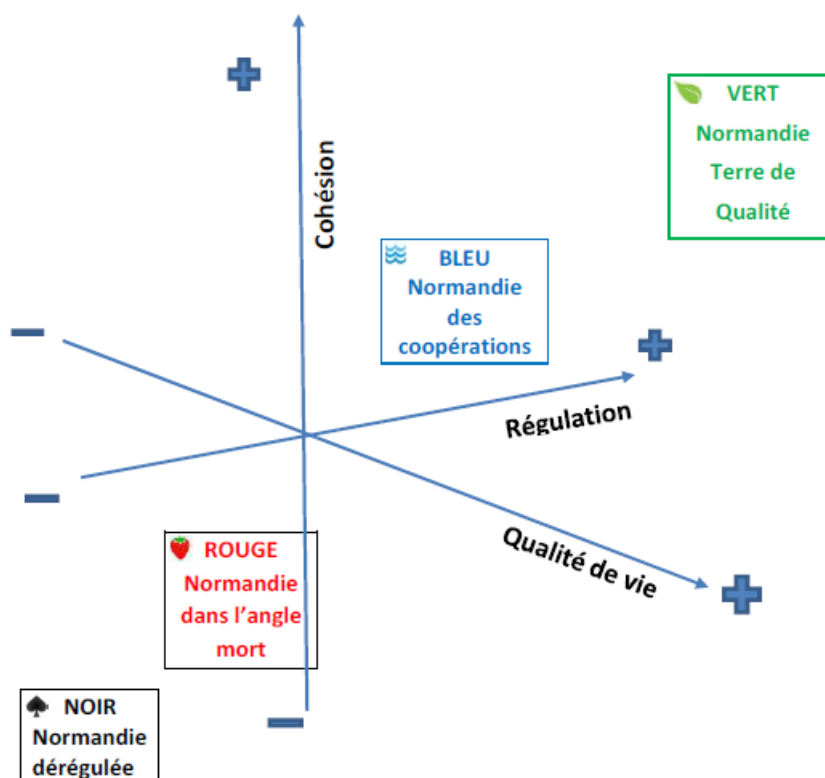
NOIR « une Normandie dérégulée »

BLEU « une Normandie des coopérations »

- Leur positionnement sur 3 axes

3 axes permettent d'éclairer le positionnement des scénarios envisagés les uns par rapport aux autres :

- La plus ou moins grande satisfaction en termes de **qualité de vie**
- La plus ou moins grande **cohésion** entre les grappes sur le territoire
- La plus ou moins grande **régulation** introduite par les pouvoirs publics



6. Nouvelle-Aquitaine

Le Groupement d'Intérêt Public Littoral Aquitain a mené une étude prospective sur le tourisme inspirée de la démarche « Territoires 2040 » de la DATAR. Dans cette démarche, les scénarios ne constituent qu'un moment intermédiaire de la réflexion. Ils dessinent un champ des possibles. Leur finalité est de révéler des enjeux et des défis à relever. Ils doivent faciliter l'adaptation des politiques à mettre en œuvre pour répondre à ces défis.

L'approche devait ainsi permettre aux décideurs d'effectuer des choix stratégiques.

La prospective a donc porté sur l'identification des problématiques stratégiques du futur touristique de l'Aquitaine et de son littoral, et l'analyse des facteurs d'évolution de l'activité touristique.

Pour répondre aux questions de prospective, les analyses suivantes ont été menées :

- une analyse des principaux moteurs du changement : données démographiques, évolutions économiques, évolutions politiques internationales et nationales, évolutions environnementales, évolutions technologiques, évolutions de l'offre touristique ;
- une étude des courants socio-culturels majeurs et leur impact sur les comportements du touriste ;
- une mise en perspective de l'histoire du tourisme et du touriste avec le présent et le futur, et une mise en perspective des données anthropologiques dans le domaine des loisirs.

Tout au long de la mission d'étude, le GIP a souhaité associer le maximum d'intervenants afin de partager et de construire collectivement les propositions. C'est dans ce cadre qu'un séminaire de créativité a été organisé. L'objectif de ce temps de travail était de susciter l'émergence d'idées nouvelles et innovantes en s'efforçant de penser au-delà des cadres politiques et institutionnels ; de faciliter des expressions collectives sans tabous, de faire participer les acteurs du territoire à la constitution de scénarios prospectifs.

Les personnes choisies pour participer à cette journée provenaient d'horizons différents : chefs d'entreprises, universitaires sur les questions de prospective économique, de paysage, représentants des institutions, du milieu associatif, soit une vingtaine d'experts dans des domaines plus ou moins proches du tourisme (environnement, aménagement, développement économique, immobilier...)

Autre méthodologie, celle menée par la Région Aquitaine et l'INRA sur le Massif des Landes Gascogne en 2050. Menée de janvier 2010 à décembre 2011, la prospective Massif des Landes de Gascogne s'est appuyée sur un groupe de travail multi-institutionnel et pluridisciplinaire, sur une équipe projet et sur un comité de pilotage. Le "système" Massif des Landes de Gascogne a été défini à travers une analyse des facteurs moteurs, de leurs évolutions passées, et de leur état actuel.

Ce système, structuré en sept composantes, a été complété par l'identification de facteurs de contexte. A partir d'une analyse des évolutions tendanciennes, des ruptures possibles et des signaux faibles, plusieurs hypothèses d'évolution ont été formulées à l'horizon 2050. Celles-ci ont été combinées selon des agencements, plausibles mais contrastés, pour construire quatre scénarios préliminaires. Ceux-ci ont été mis en débat avec les acteurs des territoires des Landes de Gascogne (Médoc, le Pays des Landes de Gascogne et le PNR des Landes de Gascogne, le Pays Landes Nature Cote d'Argent et le Pays Adour Landes Océanes). A l'issue

de ces réunions, quatre scénarios ont été établis par le groupe de travail ; ils présentent quatre évolutions possibles du Massif des Landes de Gascogne à l'horizon 2050.

Composantes	Hypothèses d'évolution à 2050			
1. Mobilités et formes d'urbanisation	Urbanisation diffuse autour des métropoles et sur les littoraux	Attractivité des espaces ruraux-littoraux	Densification des aires métropolitaines et hospitalité urbaine	Réseaux de villes et de bourgs
2. Dynamiques et configuration spatiale des activités économiques	Une économie résidentielle portée par les migrants alternants	L'attractivité résidentielle des espaces ruraux et littoraux, moteur économique de l'innovation	Des espaces peu résidentiels dédiés à la sphère productive	Des territoires articulant sphères résidentielle et productive
3. Filière Bois	Concentration des activités autour de la production de biomasse et de cellulose	Reconfiguration de la filière autour de la valeur ajoutée du bois et de PME innovantes	Filière au service de l'"euro-région" : énergie, bois de construction et services écosystémiques	Diversification des produits du bois, tant locaux qu'à l'exportation
4. Forêt	Taillis à courte rotation et forêt de pin en peuplements semi-dédiés	Forêt de pin maritime aménagée, avec feuillus en lisières et en îlots	Forêts strictement zonées en fonction des usages : productifs, écosystémiques, récréatifs	Mosaïque de forêts diversifiées (résineux et feuillus) et d'espaces ouverts
5. Agriculture et industrie agroalimentaire	Entreprises agricoles et industries des agro-ressources	Agricultures et industries interdépendantes sous signes de qualité	Agriculture tournée vers les besoins de la grande région (énergie, alimentation)	Agricultures et filières de territoires
6. Ressources naturelles et usages sociaux du territoire	Artificialisation des sols et conflits d'usage	Patrimonialisation des espaces ruraux-littoraux	Zonages environnementaux et planification des usages du sol	Gestion locale des écosystèmes cultivés et des usages du sol
7. Gouvernances et organisations territoriales	Les puissances métropolitaines et leurs arrière-pays	Partenariats publics/privés et contractualisation entre les territoires	Planification euro-régionale en synergie avec les métropoles	Forums territoriaux et coordinations régionales
SCENARIOS	Opportunités et laissez-faire	Attractivité et qualité	Grande région et autosuffisance	Mosaïque et diversité

	Opportunités	Risques
Scénario 1 Opportunités et laissez-faire	- réduction des espaces à faible densité humaine - rentabilité à moyen terme pour les industries de la filière - métropoles compétitives	- baisse de l'emploi dans la filière bois - découragement des sylviculteurs (faible rentabilité/ biomasse) - conflits d'usages autour de la gestion de l'espace et des ressources naturelles
Scénario 2 Attractivité et qualité	- articulation des littoraux à leur arrière-pays - développement de l'emploi (services, cadres) - production de valeur ajoutée dans la filière bois - renforcement de la qualité et du cadre de vie	- dépendance vis-à-vis des mobilités externes - difficultés de la constitution d'un tissu de PME innovantes - disparités sociales importantes - fortes pressions sur le littoral
Scénario 3 Grande région et autosuffisance	- mieux-vivre en ville et densification urbaine - autonomie énergétique et alimentaire de l'euro-région - élargissement de la zone d'action des régions - développement sectoriel conçu à l'échelle du massif	- baisse de l'emploi dans les Landes de Gascogne - dépendance aux politiques européennes - financements publics et privés très importants - ségrégation des usages (abandon possible de la forêt)
Scénario 4 Mosaïque et diversités	- complémentarités urbain-rural et maîtrise de l'urbanisation - développement de l'emploi (résidentiel et productif) - renforcement des écosystèmes - innovation territoriale et concertation locale	- fragilité des dispositifs territoriaux de gouvernance (forums) - déclin localisé de la forêt et/ou agriculture - dépendance à la coordination territoriale et aux politiques locales

7. Occitanie

Un travail de prospectif a été réalisé par le CESER Occitanie intitulé : Une prospective Territoriale pour la région Occitanie «Les Chemins de 2040 » ;

Cette démarche vise dans un premier temps à définir l'ambition de la prospective qui n'est pas de prétendre configurer la totalité des futurs possibles, mais d'explorer, en fonction des connaissances du présent, le maximum de chemins envisageables vers l'avenir.

La prospective se veut globale, c'est-à-dire interdisciplinaire. Les études prospectives favorisent le travail en commun des spécialistes de diverses disciplines, sans imposer l'hégémonie de l'une d'elles sur les autres.

Elle se veut systémique, c'est-à-dire capable de construire des modèles en situation d'articuler les divers champs disciplinaires. Etant sensible aux diverses théories scientifiques, elle doit manifester des approches méthodologiques ouvertes et imaginatives. Ainsi les territoires animés par des collectivités ou des sociétés sont considérés comme des systèmes complexes, portés à la fois par des processus plus ou moins continus, endogènes ou exogènes qui génèrent des acteurs, des décisions, des stratégies, des événements qui viennent en retour les modifier.

En fait, l'objectif ambitieux et réel de la prospective, depuis sa naissance à nos jours, est de conduire la société à changer par elle-même, notamment par une conscience des enjeux, des défis qui vont se poser dans le futur.

La nouvelle donne : une époque où se conjuguent incapacités politiques, crises économiques et financières, enjeux environnementaux, enjeux sociétaux majeurs, mais aussi des initiatives citoyennes.

Nombreux sont les modèles économiques, politiques, sociaux actuels qui ne fonctionnent plus.

De ce fait, il faut changer nos modes de vie et nos modes de pensées. Imaginer un autre futur devient une contrainte. Mais afin de ne pas tomber dans les utopies, il nous faut développer notre capacité à comprendre la complexité des systèmes de société et de leurs environnements (l'opposition nature-société est dépassée) et à passer d'un univers ou prime la décision rationnelle de l'expert, souvent sur le court terme, à un monde dans lequel la bonne décision n'est pas forcément celle qui apparaît comme la plus rationnelle, mais le résultat d'un processus d'appropriation collective.

Plusieurs définitions de la prospective sont possibles, mais l'esprit en est souvent très proche. Le CESER Occitanie la définit comme tel : « *La prospective pourrait être définie comme une méta-discipline qui s'appuie sur des éléments théoriques et méthodologiques de diverses disciplines appartenant au champ des sciences sociales : histoire, économie, sociologie, science politique, mais aussi aux spécialités traitant de l'évolution technique, ceci afin d'identifier les dynamiques, les tendances fortes ou en émergence dans un système donné (territorial, sectoriel etc.) et les changements, les bifurcations, voire les ruptures qui pourraient se produire dans les années futures par rapport à ces mouvements tendanciels. C'est en ce sens qu'elle est exploratoire, en imaginant des futurs possibles sous la forme de scénarios.*

Afin d'atteindre ces objectifs à la fois complexes et ambitieux, la prospective doit s'appuyer sur des concepts, des méthodologies, les plus rigoureux possibles ».

On peut donc distinguer deux types de prospective : l'une exploratoire et l'autre normative.

Dans le cas de la prospective exploratoire, le jeu est totalement ouvert et les prospectivistes disposent d'une entière liberté dans la construction des scénarios. Inversement dans le cas d'un exercice normatif, les décideurs expriment un choix plus ou moins arrêté sur le chemin vers le futur qu'ils désirent suivre. Dans ce dernier cas, le rôle des prospectivistes sera de les aider à définir cet état futur souhaité parmi les divers futurs possibles et les politiques à mettre en œuvre afin de s'en approcher au mieux. Ainsi, prospective exploratoire et prospective normative peuvent être complémentaires.

La prospective serait un exercice purement spéculatif si elle ne concourait pas à la prise de décisions, autrement dit si elle ne contribuait pas à éclairer les décideurs sur les enjeux des futures décennies par la construction d'un modèle système du territoire qui permettent des simulations. Ainsi, la prospective territoriale peut être à l'origine d'une nouvelle culture du temps politique, c'est-à-dire d'un effort d'organisation d'un cadre de réflexion et d'action collectif et ainsi constituer un outil précieux de la gouvernance territoriale.

Les différents types de scénarios

Dans un scénario cinématographique la fin est déterminée à l'avance. A l'inverse dans un scénario prospectiviste la fin est inconnue.

Le CESER Occitanie définit un scénario comme la description de l'état présent d'un système, d'un état futur possible de ce système et de l'ensemble des processus permettant de passer de cette situation présente à cette situation future.

Parmi les scénarios exploratoires, on peut alors différencier :

- Les scénarios tendanciels qui s'appuient sur les processus dominants en cours dans les périodes présentes, voire passées (démarche rétrospective).
- Les scénarios d'anticipation par rapport aux évolutions possibles des environnements économiques, politiques, culturels, sociaux... Ces derniers sont des scénarios réactifs pour le système territorial par rapport à des processus exogènes sur lesquels par définition ce système n'a que peu d'influence.
- Les scénarios offensifs ou de rupture par rapport aux tendances des environnements. Le système ne cherche pas seulement à être réactif, mais plus proactif ; en d'autres termes, à ne plus subir les processus extérieurs, mais dans toute la mesure du possible à les influencer à son avantage, voire à les modifier. Cette démarche peut aller jusqu'à la construction de scénarios utopiques.

Les diverses techniques

La construction de matrices structurelles apparaît comme une technique rigoureuse et en tout cas stimulante pour le groupe de prospectivistes en charge de cette construction, en termes notamment de communication, d'élargissement des représentations des phénomènes ou des processus entre des spécialistes ou des socioprofessionnels appartenant à des disciplines ou des champs de préoccupations différents. La méthode peut être la méthode MICMAC mise au point par Michel Godet dans le cadre du CNAM. Son objectif est, à travers l'évaluation des interactions entre les variables, de repérer les variables stratégiques, c'est-à-

dire des variables qui pèsent sur le système. Cette méthode qui a pour qualité reconnue la rigueur, présente néanmoins des défauts, notamment une certaine lourdeur.

variables	a	b	c	d	e	f	g	h	i	Niveau d'influence
a		1		3		2				6
b			2				2			4
c	1		3		2		2	1	3	12
d		2	2	1			2			8
e		2	3	3	2	2	3	3		18
f		2			1			2		5
g					2	2				4
h	2			2		1	2	2		9
i			3		2			2		7
Niveau de dépendance	3	7	13	9	9	5	11	10	3	

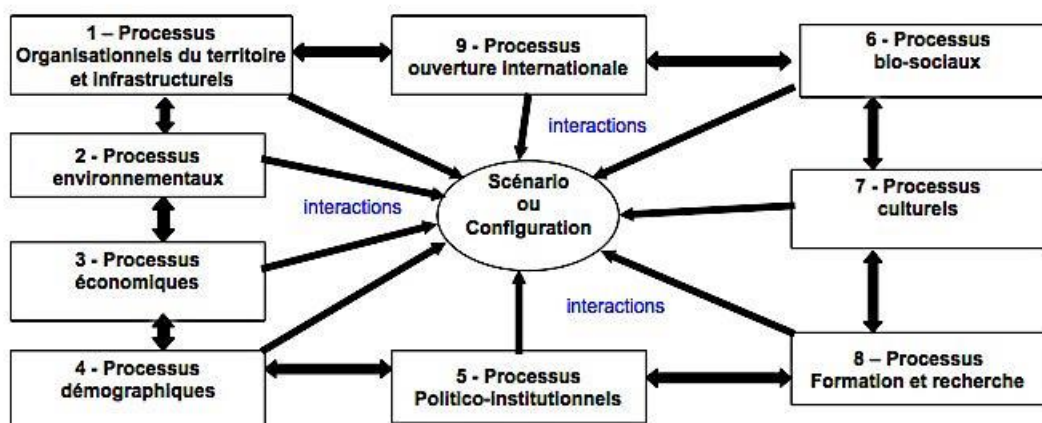
Exemple de Matrice structurelle fictive

Les « schémas »

Les schémas ou « mappings » représentent une technique complémentaire soit des matrices structurelles fondées sur l'identification de variables, soit du raisonnement par processus. Un « schéma » est d'abord un positionnement de variables ou processus, ensuite une représentation de leurs relations dans un espace. C'est une spatialisation des variables ou processus. Le schéma ou « mapping », comme une carte, est une abstraction de premier degré, alors qu'une matrice est une abstraction au second degré. C'est pour cette raison qu'un « mapping » s'interprète plus facilement qu'une matrice.

Le graphisme du schéma ou « mapping » permet, mieux que les matrices structurelles, de visualiser les modifications morphologiques et structurelles du système. Il s'agit du positionnement des éléments, de leurs poids dans le système et de leurs délais d'évolution dans le temps. Néanmoins ce type de représentation, présente le risque de dessiner des flèches entre des cases marquées d'un mot, au mieux d'un processus, sans que l'on établisse si ces flèches indiquent des relations de causes à effets entre ces processus, des rapports de dépendance entre concepts, d'analogies entre des idées etc.

Interactions entre les processus



Il serait donc souhaitable afin de perfectionner cette méthode, d'établir une codification systématique par l'utilisation de symboles différents pour les éléments constitutifs du schéma : concepts, événements, processus, variables, et les types de relations entre ces éléments : relations causales de type linéaire, circulaire, rétroactive, etc.

Dans la démarche en cours sur les chemins de 2040, le CESER Occitanie a retenu la méthode de raisonnement par processus, complétée par la construction de «schémas». En effet, étant donné les moyens logistiques limités de la section prospective, la méthode matricielle paraissait peu réaliste pour être menée à bien.

Le choix consistait plutôt à favoriser au sein des réunions de section le « brain storming » sur les processus, en procédant lorsque cela paraissait utile d'auditionner des spécialistes extérieurs sur certaines thématiques.

Les champs de processus sont distingués à des fins analytiques et méthodologiques ou si l'on préfère à des fins de clarté. Ces champs ne sont en aucune façon dans un ordre hiérarchique, ils sont à «valeur égale ».

Cette phase analytique par champ, doit ensuite être dépassée en identifiant notamment les interactions entre les divers types de processus : économiques et politiques, environnementaux et économiques, culturels et bio-sociaux etc. ».

Scénarios construits à l'issue de la phase de méthodologie

Le CESER a retenu seulement 3 scénarios pour des questions de délais. L'idée étant de partir d'un scénario tendanciel et d'imaginer 2 scénarios très typés.

- Le Scénario « Tendanciel » est construit à partir des processus dominants au présent ou sur le court terme.
- Le Scénario « Sombre » est construit sur des processus considérés comme négatifs dans de très nombreux domaines et cela dans un contexte national et international dépressif, du moins en Occident.
- Le Scénario « Nouvelles convergences : innovation, environnements et recompositions territoriales » est caractérisé par des innovations non seulement techniques, mais aussi économiques, sociales, sociétales, culturelles, politiques...ayant le souci de leur compatibilité avec les environnements dans toutes leurs diversités : climatiques, biologiques, sanitaires, esthétiques.

Prospective d'un système territorial

Phase 1 : constat sur l'état du système au temps T0 (présent)

Phase 2 : processus d'évolution du système de T-N à T0 (histoire du système)

Phase 3: processus des évolutions possibles ou souhaitées du système de T0 à T+N (prospective du système)

